SHOUT
SHARE
IT

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE;

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DECEMBRE,

M DCC XL.

TOME SEIZIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M. DCC. XL.

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. *LA Malhonnêteté du* Philoſophe Honnête-homme, *ou Réponſe au Livre intitulé* le Philoſophe Honnête-homme. pag. 1

II. Jean MILTON ; *Recueil complet de ſes Oeuvres Hiſtoriques & Mêlées.* Second Extrait. 48

III. *Mélange de Piéces fugitives, redigé par Mr.* L. C. M * * * 87

IV. *Suite des Chartres & Loix concernant l'Etabliſſement & la Colonie de* PENSYLVANIE *en* Amerique. 128

V. Mr. BARKER ; *Second Mémoire touchant ſon* Microſcope catoptrique. 163

VI. *Supplement aux* Eſſais de Michel Sgr. de MONTAGNE, *contenant* ſa Vie *par Mr. le Préſident* BOUHIER, le Caractère & la Comparaiſon d'Ed'Epictete & de Montagne *par* Pascal, *& autres Piéces, avec un* Avis préliminaire. 171

VII. *Lettre de* Mr. Maittaire *à* Mr. des Maizeaux, *au ſujet de l'*Indice *de ſes* Annales Typographiques. 200

VIII. *Nouvelles Littéraires.* 203

AVIS AU RELIEUR.

La Figure qui repréſente le Microſcope Catoptrique, doit être placée vis à vis la pag. 169.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
O U
HISTOIRE DES OUVRAGES
DES SAVANS DE LA
GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOB. NOVEMB.
ET DECEMBRE. MDCCXL.

ARTICLE PREMIER.

The Immorality of the Moral Philoſopher: Being an Anſwer to a Book lately publiſhed, intitled The Moral Philoſopher.

C'eſt-à-dire:

La Malhonnêteté du Philoſophe Honnête-homme: ou Réponſe à un Livre nouveau, *intitulé le Philoſophe Honnête-homme. A Londres, pour Jean Noon au Cerf blanc dans Cheapſide, MDCCXXXVII. In octavo. Pages 72.*

APRÈS ce que nous avons dit du *Philoſophe Honnête-homme*, & des premiers Ouvrages publiez à ſon occaſion, nous avions réſolu de nous en tenir-là juſques à ce que les Lecteurs euſſent vû la Diſſertation dont nous leur avons offert un échantillon dans le Tome XIII. de la Bibliothèque Britannique. Mais comme diverſes raiſons ont ſuſpendu & ſuſpendent encore la publication de cette Piéce, la crainte de faire perdre trop de tems en attendant qu'elle puiſſe paroître, nous détermine à reprendre dès à préſent l'hiſtoire du Livre en queſtion. Le premier Ouvrage auquel il ait donné lieu, eſt celui dont on vient de lire le titre, & par le précis duquel nous commencerons.

Le titre exprime un peu mieux la thèſe de l'Auteur dans l'original que dans la traduction. Mais après-tout il doit être fort intelligible dans la traduction même: car quoique le terme de *Malhonnêteté* ne ſoit gueres qu'un ſynonime d'*Incivilité* dans l'uſage ordinaire, il n'y a perſonne qui ne ſente qu'il ſignifie quelque choſe de plus fort, lorſqu'il contraſte, comme il le fait ici, avec celui d'*Honnête-homme*. Ainſi la thèſe de l'Auteur eſt aſſez claire : & pour ce qui eſt de ſes preuves, on pourroit les reduire à un Syllogiſme en forme, qui en bon François reviendroit à ceci: „ Un Philoſophe véritablement „ honnête-homme n'eſt pas un menteur; „ or notre Philoſophe ſoi-diſant honnê„ te-homme eſt un menteur: donc &c". L'Auteur ne dit pas cela ſi crûment. On ſent qu'il eſt de ces Théologiens qui ſçavent modérer leur zèle; il évite, autant qu'il le peut, les termes injurieux: mais il prend, pour ainſi dire, ſon *honnête-homme* ſur le fait, & dit à ſes Lecteurs : *Voilà ce qu'il avance, c'eſt une fauſſeté, & il ſçait que c'en eſt une.* Et cela revient ſi ſouvent, que l'on eſt preſque ſurpris lorſqu'à la fin de tout cela on trouve encore un reſte de menagement dans une petite cenſure aſſez vive, par laquelle le Théologien Anonyme termine ſon ouvrage. Elle ne peut paroître trop forte qu'à deux ſortes de Lecteurs : à ceux qui, faiſant profeſſion de *Déïſme*, ſont prévenus par un zèle Théologique & ſyſtématique contre tout ce qui attaque leur ſyſtème de Théologie; & à ceux qui, ſans avoir ce zèle ni cette prévention, pourront n'être pas frappez, au moins en général, de la ſolidité des obſervations critiques qui ſervent de fondement à la cenſure. Mais s'en trouvera-t-il beaucoup de ces derniers? Le Lecteur inſtruit & impartial en jugera, ou par le Livre même, ou par le précis que j'en vais donner d'une manière purement hiſtorique. J'abregerai, mais je tâcherai de ne rien omettre d'eſſentiel: & ſi je mets par-ci par-là quelque choſe du mien, ce ne ſera gueres que pour expliquer ou pour éclaircir ce qui me paroîtra en avoir beſoin: ce ne ſera jamais ni pour refuter, ni pour confirmer les argumens de mon Auteur.

§ I. Le *Philoſophe Honnête-homme*, *p.* 22, nous conte, que dans l'occaſion dont il eſt parlé au *deuxième Livre de Samuel, Ch. VI, David danſa nud devant le Seigneur parmi les filles d'Iſraël.* Le Texte cependant dit en termes exprès, au *verſet* 14, que *David étoit ceint d'un Ephod de lin.* Sa femme Mical, *vſ.* 20, lui reproche de s'être *découvert*: Mais outre que cela peut ſignifier ſimplement qu'il s'étoit dépouillé de ſa majeſté & de la gravité qui convient à un Roi, les diſcours d'une femme en colere ne ſçauroient être alleguez ici comme une preuve déciſive. Le *Philoſophe* parle d'après elle: mais ils ſçavoient l'un & l'autre que David étoit couvert d'un long vêtement ſupérieur, appellé un Ephod, & que ce vêtement étoit même attaché autour de ſa ceinture.

§ II. Il aſſure, *p.* 28, que *Moïſe préſcrivit aux Juifs d'étendre leurs conquêtes auſſi* *loin qu'ils pourroient*; & que *le plan de leur gouvernement avoit été inventé pour la conquête des autres Nations.* Mais il ſçait que cela eſt faux, à moins qu'il n'ignore que la Loi de Moïſe obligeoit tous les mâles de ſe trouver trois fois l'an à Jeruſalem; & que dans le Texte même auquel il nous renvoye, les Villes données en héritage aux Iſraëlites ſont nettement diſtinguées de toutes les autres. Voyez *Deut. XX.* 15, 16. *Tu en uſeras ainſi à l'égard de toutes Villes fort éloignées de toi . . . Mais quant aux Villes de ces peuples que l'Eternel ton Dieu te donne en héritage, tu n'y ſauveras la vie à qui que ce ſoit.* Il eſt clair que par les Villes *éloignées* avec leſquelles il falloit en uſer moins rigoureuſement, nous devons entendre *toutes* les Villes qui ne ſont pas cenſées apartenir à la Terre de promiſſion; Villes dont la conquête ne devoit être tentée par les Iſraëlites qu'occaſionellement, ou en cas qu'elles ſe les attiraſſent pour ennemis ſelon le cours ordinaire des choſes. Ce fut ainſi qu'ils rendirent guerre pour guerre aux Moabites ſous Ehud, & aux Ammonites ſous Jephté, *Jug. III.* 12, 29, 30. & *XI.* 4, 33. Ce fut ainſi que David, cruellement offenſé en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs par Hanun, Roi des Ammonites, aſſiégea & prit leur Ville de Rabbah & pluſieurs autres. 2. *Sam X.* 4. *XI.* 1. *XII.* 29--31. Si l'on objecte que ces Villes n'étoient pas *fort éloignées* de Jeruſalem, & que le Texte du Deuteronome parle uniquement de Villes *fort éloignées*, notre Auteur obſerve que dans le Livre des *Juges*, *Ch. XVIII.* vſ. 28, la même expreſſion eſt employée pour marquer la diſtance de Laïs à l'égard de Sidon; & que cette diſtance n'étoit que de trente milles d'Angleterre.

§ III. Le *Philoſophe* voudroit nous faire accroire, *pp.* 106--108, que la *Cène du Seigneur* ne doit ſe manger qu'en famille, & n'a point été inſtituée ſur le pied d'une Cérémonie d'Egliſe; comme s'il lui étoit poſſible d'ignorer ce que dit St. Paul dans la *première Epître aux Corinthiens*, *Ch. XI.* vſ. 22 & 34.

§ IV. Dans les *pages* 126 *& ſuivantes*, le *Philoſophe* ſe moque de l'idée que les Orthodoxes admettent d'un Sacrifice de ſubſtitution. Les Sacrifices, ſelon lui, n'étoient qu'une eſpece d'*Amende* à laquelle on condamnoit le coupable; & il aſſure ſans reſtriction, que le payement de cette Amende ne déchargeoit le coupable d'aucune autre peine que de celle qui conſiſtoit dans le payement même de l'Amende. Il doit ſçavoir néanmoins, ou *avoir ſçu autrefois quand il liſoit ſa Bible*, que la peine d'une mort prématurée & violente fut levée par l'offrande de l'encens & par la Propitiation dont il eſt parlé dans le *ſeixième Chapitre des Nombres*, vſ. 44-48. Il ſçait ce qui eſt dit en général de l'office & de la dêſtination des Lévites dans ce même Livre, *Ch. VIII.* vſ. 19. Il ſçait que dans les cas où il s'agiſſoit d'un bien injuſtement poſſedé, la confeſſion du crime, & la reſtitution du principal avec un cinquième de plus, n'aſſuroit au coupable ſon pardon, ſelon les termes de la Loi, qu'à la faveur de la Propitiation que devoit faire pour lui le Sacrificateur. Voyez *Levit. VI.* 1--7. & conférez, *Lévit. IV.* 14, 20, 26, 31, 35. *V.* 5, 6, 10, 13, 16. *XVI.* 15, 30. *XIX.* 22. *Nomb. XV.* 25, 26, 28. A quoi l'on peut ajouter, *Lévit. XIII.* 46. 2 *Chron. XXVI.* 21. & *Lévit. XIV.* 20. Le *Philoſophe ſuperficiel* n'a pas conſideré que la Loi *maudiſſoit* quiconque ne perſévéroit pas dans toutes les choſes préſcrites par la Loi, & que cette malédiction proprement, ou la punition qui devoit la ſuivre, étoit la peine dont les Sacrifices délivroient le coupable. Conſultez d'une part, *Deut. XXVII.* 26. & *Gal. III.* 10. Liſez de l'autre, *Lévit. XXIII.* 29, 30. *XVI.* 30. *Nomb. XXIX.* 8. & *XIX.* 13, 20.

§ V. Le *Philoſophe* ſe contente de dire, *pag.* 129, qu'encore que les *Sacrifices humains* ne fûſſent pas *exigez* par la Loi, ils ne laiſſoient pas d'y être encouragez: Et bientôt après, tombant en contradiction avec lui-même, il cite la Loi du

Lévitique, XXVII. 29. comme une Loi qui exige d'autant plus clairement des Sacrifices humains, qu'elle ſe trouve expliquée dans l'Hiſtoire par l'exemple du Sacrifice que fit Jephté de ſa Fille, *pag.* 131. Les paroles de la Loi ſont : *Nul interdit dévoué par interdit d'entre les hommes, ne ſe rachetera ; on le fera ſurement mourir.* Il n'y a-là pas un mot de Sacrifice. Le *Philoſophe* dit bien que le terme de *dévoué* ſignifie *mis à part pour un uſage ſacré* ; ou, comme il y a dans l'Anglois, *ſéparé de l'uſage commun* : Il le dit, mais il ne le prouve pas. Et le mot Hébreu *Cherem*, dans d'autres paſſages, ſignifie inconteſtablement *ce qui eſt dévoué à la deſtruction.* Voyez *Exode XXII.* 20. *Deut. II.* 34. *III.* 6. *XIII.* 12--15. *VII.* 2. & *Nomb. XXI.* 2, 3. Ces paſſages ſont le commentaire de la Loi en queſtion. Quand on avoit dévoué à la deſtruction une Perſonne ou une Ville idolâtre, il falloit abſolument qu'elle fût détruite par la mort. Et Saül pécha contre cette Loi, lorſqu'il épargna Agag. Elle fut violée par Achab, lorſqu'il ſauva Ben-hadad. 1. *Sam. XV.* 9. 1 *Rois XX.* 42. Dans ce dernier exemple, Dieu appelle Ben-hadad *mon Cherem.* Dieu dévouoit certains Ennemis à la deſtruction : le Peuple les y dévouoit en conſequence ; il en faiſoit un *Cherem à Dieu*, ſelon l'expreſſion du *Lévitique XXVII.* 28. C'étoit une pu-

punition : cela n'avoit rien de commun avec les Sacrifices.

§ VI. Abraham fut ſur le point d'offrir Iſaac. *C'eſt une preuve*, dit notre *Philoſophe*, *de l'opinion générale où l'on étoit alors, que les Sacrifices humains pouvoient être agréables à Dieu, & que le ſang humain avoit beaucoup plus d'efficace que celui des Bêtes pour faire l'expiation du péché.* Un ſeul exemple, ſelon ſa Logique, prouve une opinion générale; & il fait ſemblant de ne pas ſçavoir, que ce qui déterminoit le Patriarche, c'étoit uniquement un ordre immédiat du Ciel; que l'*Holocauſte* demandé par cet ordre (vû les Textes *d'Exode XVIII.* 9—12. & 1 *Sam VI.* 13, 14.) étoit une eſpece d'offrande, qui n'avoit ſouvent aucun rapport avec les Sacrifices expiatoires; que Moïſe enfin ne nous repréſente ce même ordre du Ciel que comme une épreuve de la ſoûmiſſion d'Abraham, & comme un ordre tellement révocable, qu'il fut actuellement révoqué. *Gen. XXII.* 1, 12. Le Patriarche & l'Hiſtorien, ſelon notre *Philoſophe*, auroient dû reconnoître dans cet ordre un renverſement de la Loi de Nature, quelque choſe qu'ils n'auroient jamais pris comme venant de Dieu, s'ils n'euſſent été ſéduits par leurs préjugez touchant le mérite des Sacrifices humains. Mais quand même on n'auroit pas la ſolution de ce Sophiſme dans ce qui vient d'êd'être dit de la révocabilité & de la révocation actuelle de l'ordre, ce n'en ſeroit pas moins un Sophiſme aſſez facile à réſoudre. „ Si le *Philoſophe* s'imagine „ que la Loi de Nature conſiſte en diverſes „ régles diſtinctes, exprimées par „ certains mots, tels que les Commandemens „ du Décalogue, il n'a pas encore „ bien appris ſa Philoſophie. *Après* „ *avoir conſideré chaque cas, & toutes les* „ *conſequences des différens partis que tu peux* „ *prendre, prends le meilleur ou le plus convenable* „ : voilà la ſeule & unique Loi „ de Nature. Cette Loi me défend le „ meurtre, & commande au Magiſtrat „ de faire mourir un Meurtrier. Cette „ ſeule Loi défendoit à Abraham de tuer „ ſon fils, à moins qu'il ne reçût un pouvoir „ ſpécial de le faire. Et cette même „ Loi l'y obligea dès qu'il y eût été autoriſé „ par un ordre d'en-haut... Cette „ hiſtoire n'a abſolument rien qui encourage „ le Meurtre &c.

§ VII. *La Loi par laquelle les Premiers-nez devoient être regardez comme Saints au Seigneur, étoit une declaration du droit que le Seigneur avoit ſur eux, comme ſur autant de victimes d'expiation pour les péchez du peuple,* C'eſt ce que dit le *Philoſophe* à la *page* 137, parce qu'il lui plaît de le dire. Il ſçavoit que l'Ecriture n'a jamais fait de la conſécration des Premiers-nez, des Sacrifices expiatoires, & qu'elle ne peut être cenſée les appeller *Saints au Seigneur*, que dans le même ſens où elle appelle ainſi les Lévites qui leur furent ſubſtituez. *Nomb. III.* 40, 41, &c. Or les Lévites furent ſi peu établis en qualité de Sacrifices, qu'ils le furent au contraire en qualité de Sacrificateurs, ou de Miniſtres du Tabernacle où les Sacrifices devoient être offerts. Le *Philoſophe* demande d'un ton triomphant, *pag.* 139, *Si la rédemption des Premiers-nez les rachetoit de la mort & de l'eſclavage, ou d'une vie libre & heureuſe?* Ce n'étoit ni de l'un ni de l'autre: c'étoit uniquement du miniſtère laborieux du Tabernacle; miniſtère dont les Aînez de chaque famille auroient dû porter le poids, ſi les Lévites n'en eûſſent été chargez à leur place.

§ VIII. Il poſe en fait, *pag.* 272, que l'*Oracle*, chez les Juifs, n'étoit autre choſe que les Réponſes d'un Grand-Prêtre *in pontificalibus.* On diroit qu'il ignore que l'Hiſtoire ne fait entrer le Grand-Prêtre pour rien, ni dans l'Oracle qui répondoit à Moïſe, ni dans celui qui appella Samuël, ni dans celui qui fut conſulté par David, comme l'on ſçait, moyennant le miniſtère d'un Prêtre nommé Abiathar, différent d'Abiathar le *Grand-Prêtre.* Voyez *Ex. XXV.* 22. *XXX.* 6. & *Nomb. VII.* 89. 1 *Sam. III.* 3, 4. & *XXX*, 7, 8.

§ IX. Il prétend que l'Oracle conſulté

dans le *vingtième Chapitre des Juges*, n'étoit *ni infaillible ni impeccable.* Et la vérité eſt, que les Iſraëlites, dans l'occaſion dont il s'agit, s'engagerent contre la Tribu de Benjamin, en vertu des réponſes de l'Oracle, dans deux batailles qu'ils perdirent; mais ils gagnerent la troiſième, & c'étoit la ſeule où l'Oracle leur eût promis la victoire. Il n'y a rien-là contre ſon *infaillibilité*: Et par où prouvera-t-on qu'il ne ſoutint pas de même l'honneur d'être *impeccable?* Il détermine onze Tribus d'Iſraël à punir celle de Benjamin d'avoir épouſé, contre tout droit & toute bienſéance, la cauſe des Magiſtrats de Gibeah, qui, par un criminel refus d'exercer la juſtice dans leur Diſtrict, ſe ſont rendus complices des violences impardonnables, commiſes à l'égard d'un Lévite & de ſa Concubine. Par quels principes de Morale notre *Philoſophe Moral & Honnête-homme* fera-t-il voir que tout ce procedé des Benjamites ne crioit pas vengeance? Ce qu'il dit de plus ſpécieux en leur faveur, c'eſt que l'on ne pouvoit rien mettre ſur le compte de perſonne en particulier, *pag.* 277. Mais qui ne voit que c'eſt-là un faux-fuyant où la vérité n'a aucune part? Le Texte dit expreſſément, que quand les Iſraëlites demanderent aux Benjamites les Scelérats qu'il faloit punir, *les Benjamites ne voulurent point prêter l'oreille à la voix de leurs fre-*

freres, vſ. 13. Les Iſraëlites prétendoient *ôter le mal du milieu d'Iſraël*, prévenir les jugemens céleſtes qui menaçoient *tout Iſraël*, s'il ſouffroit ſeulement dans une de ſes Tribus une impudente protection du crime. Cela rendoit leur demande doublement reſpectable. Il eſt vrai que malgré la juſtice de leur cauſe ils perdirent deux batailles. Mais ils pouvoient l'avoir mérité par d'autres endroits.

§ X. Notre *Philoſophe* remarque, *pp.* 289, 290, que „ les *Prophetes* Juifs ne „ déſignoient nettement, ni les Tems, ni „ les Lieux, ni les Perſonnes, &c., & „ qu'ils ne prédiſoient rien qui ne fût „ déja ſenſiblement en train d'arriver, „ rien que ne dût prévoir comme inévi„table tout homme *qui avoit des yeux* „ *dans ſa tête*". C'eſt-à-dire que *Jerémie* ne fit rien de ſurnaturel quand il marqua le *Tems* que dureroit la Captivité de Babylone, & le marqua ſi nettement, qu'il en fixa les années au nombre de *Soixante-&-dix*: Qu'*Eſaïe* n'indiqua *perſonne* bien nettement lorſqu'il nommoit Cyrus par ſon nom, deux-cens ans avant ſa naiſſance: Qu'*Elie* ne parla pas bien nettement d'une certaine *Perſonne*, & d'un certain *Lieu*, quand il prophétiſa que le ſang d'Achab ſeroit léché par les chiens au même endroit où ils avoient léché le ſang de Naboth: Qu'*Eliſée* ne particulariſa rien bien nettement lorſqu'il détermina le jour & l'heure où la famine, contre toute apparence, venant à ceſſer, la fine fleur de farine ſe vendroit à raiſon d'un ſicle la meſure, & l'orge à la moitié du même prix, aux portes de Samarie: Que tout ce détail pouvoit être prédit par tout homme attentif comme une choſe infaillible; & que ce Capitaine Samaritain qui, en conſultant ſa raiſon, trouvoit la choſe incroyable, n'avoit apparemment pas *des yeux dans ſa tête.* Voyez *Jer. XXV.* 12, 13. & *XXIX.* 10. *Eſ. XLIV.* 28. & *XLV.* 1. 1 *Rois XXI.* 19. & *XXII.* 38. 2 *Rois VII.* 1, & 19, 20. Exemples au reſte auxquels on ne ſe borne que pour abreger.

§ XI. Le *Philoſophe honnête-homme* aſſure, *pag.* 294, que *Saül dépoſa Samuël de la dignité de Grand-Prêtre.* Cela eſt faux. Samuël ne fut jamais Grand-Prêtre: Il n'étoit point de la famille du Grand-Prêtre; & il n'uſurpa jamais la dignité de Grand-Prêtre.

§ XII. *Il n'y eut jamais aucun Juif Chrétien qui crût en Jeſus conſideré comme Sauveur de tout le monde, ſans diſtinction de Juif & de Gentil: cette eſpece d'Evangile étoit l'Evangile particulier de St. Paul*: C'eſt ce que ſoutient le *Philoſophe, pag.* 354: A quoi il ajoute, *pag.* 364, que *Jean & Pierre étoient deux de ces Juifs Chrétiens.* On s'imagineroit preſque qu'il n'a point lu ce qui nous reſte de ces Apôtres. Voyez *Jean III.*

III. 16. & 1 *Jean II.* 2. *Act. X.* 34. 43. & 1 *Pierre I.* 2. L'Hiſtoire de la diſſimulation de St. Pierre, *Gal. II.* 12. à l'égard des freres d'entre les Gentils, prouve uniquement, que la crainte d'irriter ceux d'entre les Juifs le fit agir contre ſes principes, qui n'étoient nullement oppoſez à ceux de St. Paul. Et les gens même à qui il craignoit de déplaire, ne doutoient point que le ſalut annoncé par Jeſus-Chriſt ne regardât également les Gentils & les Juifs. Ils prétendoient ſeulement que les Gentils, pour y avoir part, devoient ſe ſoûmettre au moins à la Loi de la Circonciſion. Ils différoient par-là de St. Paul, mais pas plus de lui que de St. Pierre & de St. Jean.

§. XIII. Le *Philoſophe* trouve dans l'Apocalypſe cette doctrine: *Que les Anges, comme Médiateurs entre Dieu & nous, préſentent nos prieres au Trône de Dieu: pag.* 365. Et pour prouver qu'il y a bien trouvé cela, il nous cite le *verſet* 8 du *Ch. V.* où *les vingt-quatre Anciens*, OU ANGES PRINCIPAUX, dit-il, *ſont repréſentez tenant des phioles d'or pleines de parfums, qui ſont les prieres des Saints.* Mais il ne dit mot, ni du *verſet neuvième*, où les Anciens parlent en *Hommes*, & non pas en Anges; ni du *verſet onze*, où les *Anges* ſont très-nettement diſtinguez des *Anciens*, ainſi qu'ils le ſont derechef au *verſet onze* du *Ch. VII.* Il y a un Ange dans le *Ch. VIII.* ℣. 3 & 4, qui offre ſon encens *avec les prieres des Saints*; mais ce n'eſt point lui qui offre ces prieres.

§. XIV. Notre *Honnête-homme* accuſe St. Jean, *pag.* 366, d'avoir voulu honorer un Ange par un acte d'*Adoration directe & immédiate.* Il s'agit de ce qui eſt dit dans le *Ch. XXII. de l'Apocalypſe* ℣. 8 & 9. Mais qui peut encore ignorer que le terme d'*Adoration*, dans l'Ecriture, n'a pas une ſignification auſſi déterminée que dans le ſtile ordinaire de notre Théologie moderne? Voyez d'abord, par exemple, 1 *Sam. XXV.* 21. 2 *Rois IV.* 37. *Matth. XVIII.* 29. *Act. X.* 25. & conſultez enſuite 1 *Chron. XXIX.* 20. *Luc XIV.* 10. & *Apoc. III.* 9. dans l'original. St. Jean vouloit témoigner à l'Ange ſa reconnoiſſance, comme à celui qui lui avoit montré tant de merveilles: Et l'Ange voulut dire, que cette reconnoiſſance étoit dûë à Dieu ſeul, dont il n'étoit que le miniſtre. Voilà (ſelon notre Auteur) tout ce qu'il y a de réel dans le Texte en queſtion pour ceux qui n'y veulent voir que ce qui s'y trouve réellement.

§. XV. Les *verſets* 9 & 10. du *Ch. VI. de l'Apocalypſe*, nous repréſentent les Ames des Martyrs qui crient à haute voix: *Juſques à quand, Seigneur, ... différeras-tu de venger notre ſang ſur les habitans de la terre?* Le *Philoſophe* cite & tranſcrit ce paſſage. Il ſçait donc que ce paſſage contient

tient uniquement une priere des Martyrs pour eux-mêmes: il y voit toutefois (ſi nous l'en croyons) que les Martyrs prient *pour nous*; & il a le front de vouloir en faire conclure à ſes Lecteurs, que St. Jean a enſeigné l'Invocation des Saints, *pag. 366. Si les Saints & les Martyrs décedez*, dit-il, *ſont encore dans un état de déſir ardent, d'eſpérance & d'attente, par rapport à leur entiere delivrance, nous devons certainement prier pour eux, comme ils prient pour nous; & qui plus eſt, les prier eux-mêmes, ou leur demander leurs prieres & leur interceſſion auprès de Dieu, toutes les fois que nous convenons qu'ils ſont préſens.* Il trouve même là-dedans *les Prieres pour les morts* en général, *pag.* 372.

§. XVI. Autre accuſation fauſſe. Il veut abſolument que l'Auteur de l'Apocalypſe ait borné le ſalut au ſeul Peuple Juif, & n'ait mis dans le Livre de vie que des Juifs, ſçavoir douze-mille de chaque Tribu, ce qui fait en tout *cent quarante-quatre mille*, leſquels il affecte de ne pas diſtinguer de la *multitude innombrable* à qui St. Jean (indépendamment de la multitude *très-nombrable* de cent-quarante-quatre mille) attribue le ſalut dans le même paſſage; & qui eſt repréſentée bien expreſſément comme une multitude nouvelle, priſe *de toute Nation, de toute Tribu, de tout Peuple & de toute*

Langue. Voyez *Apoc. Ch. VII.* ℣. 3. 4. 9. *&* *ſuivans.*

§. XVII. „ Notre *Philoſophe* voudroit „ bien nous perſuader, *pag.* 16. 17. que „ *les Chrétiens eux-mêmes n'ayant jamais pû* „ *s'accorder ſur le ſens de leur propre Revélation, & les mépriſes ſur ce ſujet étant inévitables, il n'y a par conſequent aucun Dogme de la Revélation qui puiſſe être néceſſaire.* La vérité eſt, que les mépriſes touchant les Dogmes *fondamentaux* „ du Chriſtianiſme *ne ſont point* inévitables; & qu'encore que les Chrétiens ne „ ſoient pas d'accord ſur le ſens de chaque paſſage de la Bible, ils ne laiſſent „ pas d'être d'accord ſur le ſens des paſſages les plus eſſentiels & les plus importans. Les Points fondamentaux de „ notre Religion ſont, qu'il y a *un ſeul* „ *Dieu & un ſeul Médiateur*, ou que Jeſus-Chriſt eſt un vrai *Prophete & Docteur*, „ envoyé de Dieu. Quiconque croit „ ſincerement cela, eſt Chrétien. Il doit „ néceſſairement, en conſequence de „ cela même, croire en détail tout ce „ qu'*il peut découvrir* que Jeſus-Chriſt a „ enſeigné, & ſe foûmettre en détail à „ toutes les Loix dont *il conçoit* que Jeſus-Chriſt lui demande l'obſervation. Ce „ qu'il a donc à faire, c'eſt d'examiner „ *impartialement* ce que Jeſus-Chriſt a „ enſeigné & commandé. Il faut, à cet

„ égard, que chacun juge & décide pour „ lui-même. — *Après un pareil examen,* „ dit le *Philoſophe, pag.* 18, *il arrivera* „ *infailliblement que les hommes, ſelon la di-* „ *verſité de leurs eſprits, penſeront diverſe-* „ *ment, ou entendront les mêmes propoſitions* „ *verbales dans des ſens qui ne ſeront pas les* „ *mêmes.* Mais de-là que s'enſuivra-t- „ il? Pourra-t-on jamais en conclure, „ que les mêmes propoſitions ayent en „ effet des ſens différens? Ce qui con- „ ſtitue une vérité Chrétienne, c'eſt *le* „ *ſens réel* de la propoſition où elle eſt re- „ vélée; ce ſens eſt *unique*: & s'il s'agit „ de Points *néceſſaires*, quiconque cher- „ chera ce ſeul vrai ſens avec une inten- „ tion ſincere de le trouver, ne le man- „ quera par rapport à aucun Point. Or „ je ne vois pas, à ce compte, par où „ il ſeroit étrange que Dieu eût revélé „ la Religion Chrétienne *comme néceſſai-* „ *re au Genre humain.* Cette Religion eſt „ une; & les mépriſes de quelques hom- „ mes au ſujet de quelques parties de la „ Revélation, ne font pas plus *une Reli-* „ *gion nouvelle,* ſuivant l'imagination de „ notre *Philoſophe,* que les mépriſes d'un „ Juriſconſulte au ſujet de cinq ou ſix „ Loix particulieres ne font un nouveau „ Code. Ces Chrétiens qui diffèrent, „ n'en ſont pas moins de la même Reli- „ gion. Ils reconnoiſſent le même Jeſus „ pour leur Maître, & s'accordent en

„ la plupart des Points, tant de Doctri-
„ ne que de Pratique, enſeignez par lui;
„ tels que l'Exiſtence & les Attributs de
„ Dieu, l'autorité du Chriſt, ſa Mort,
„ ſa Réſurrection &c.; les devoirs de la
„ Charité envers Dieu, envers J. Chriſt,
„ envers les hommes; l'obligation de
„ craindre Dieu, d'être juſte, véritable,
„ ſobre, &c. Ces Points dont tous les
„ Chrétiens conviennent, ſont en beau-
„ coup plus grand nombre que ceux
„ touchant leſquels ils ſe partagent; &
„ leurs différences, après tout, quelque
„ nombreuſes qu'elles ſoient, n'empêchent
„ pas que la Religion Chrétienne, telle
„ en ceci que la Loi de Nature, ne ſoit
„ en elle-même une choſe ſimple & in-
„ variable..... Pendant que notre *Phi-*
„ *loſophe* prodiguoit tout ce verbiage, jar-
„ gon uſé de certaines gens, il ne con-
„ ſideroit pas que tout ce qu'il diſoit con-
„ tre la Revélation, pouvoit ſe dire avec
„ autant de droit contre la *Loi de Natu-*
„ *re*, dont il prétend être le Défenſeur.
„ Il m'avouera, j'eſpère, que la Religion
„ Naturelle au moins eſt *néceſſaire* au gen-
„ re humain: & il ignore pourtant pas que
„ les Dogmes & les Préceptes de la Re-
„ ligion Naturelle ont été entendus &
„ expliquez auſſi *différemment* que ceux
„ de l'Evangile. La Religion Naturelle,
„ ſelon quelques-uns, enſeigne l'Exiſten-
„ ce & l'Adoration *d'un ſeul Dieu*; &, ſelon
„ d'au-

„ d'autres, *de pluſieurs Dieux*. Divers „ Payens, honorez du titre de Philoſophes, „ ont enſeigné qu'il eſt permis de „ faire des choſes que d'autres Philoſophes „ vous ſoutiendront être défendues „ par la Religion Naturelle. S'enſuivra-t-il „ de-là que cette Religion ſoit une „ chimère? Religion Naturelle, Religion „ Revélée, l'une & l'autre ſont quelque „ choſe de réel & de fixe que les bevûes „ des hommes ne détruiſent point; „ & elles peuvent également l'une & l'autre, „ malgré toutes les bevûes des hommes, „ être néceſſaires au genre humain.

§. XVIII. Notre *Philoſophe* croit nous propoſer une queſtion fort épineuſe, lorſqu'il introduit ſon *Philalèthe* demandant à *Théophane*, *pag.* 32. *Quelle différence il pouvoit y avoir, ſous la Théocratie Moſaïque, entre la Religion & la Loi Civile*? La réponſe qu'il prête à *Théophane* eſt *impertinente*. Mais il en fournit lui-même une meilleure, ſans y penſer, lorſqu'à la *page* 39. „ La Loi cérémonielle & la Loi „ morale [dit-il] étant également des „ Loix divines [dans l'opinion du Peuple] „ l'on étoit également à l'égard de „ l'une & de l'autre dans l'obligation „ d'obéir par principe de Religion, de „ conſcience & de ſoûmiſſion à Dieu. „ L'obſervation des Cérémonies n'étoit „ point un gage de ſa faveur indépen-

„ damment d'une vertu réelle; & l'ob-
„ ſervation des devoirs moraux étoit de
„ même inutile ſans une obſervation re-
„ ligieuſe des Cérémonies. Les deux
„ Loix étoient abſolues & obligatoires
„ en commun, entant qu'elles émanoient
„ également de l'autorité du même
„ Dieu". Si cela eſt, il importe aſſez peu de ſçavoir comment les Juifs pouvoient diſtinguer entre la Religion & la Loi Civile, puiſque la Loi Civile, auſſi-bien que la Loi Cérémonielle, faiſoit partie de leur Religion.

§. XIX. *St. Paul prêcha une Doctrine nouvelle, contraire à Moïſe & aux Prophetes*: C'eſt-là une des Thèſes favorites de notre *Philoſophe*, *pag.* 41. Et parmi les propoſitions particulieres deſtinées à la prouver, la première eſt, *que, ſelon Moïſe, la Loi étoit établie pour ſubſiſter éternellement ou juſqu'à la fin du monde, au lieu que, ſelon St. Paul, elle n'avoit été donnée qu'occaſionnellement & pour un tems.* Mais la fauſſeté de cette prétendue contradiction ſe démontre par des obſervations ſi ſolides, & qui ont été faites ſi ſouvent, qu'il ſeroit aſſez ſuperflu de rapporter comment notre Auteur les fait valoir contre le *Philoſophe.* Il ſuffira de remarquer, que cet *Honnête-homme*, qui fait ſemblant de les ignorer, ne les ignoroit pourtant pas, & qu'il eſt ici jugé à cet égard [comme le mauvais Serviteur de l'Evan-

gle]

gile] par ſes propres paroles: car à la *page* 51. il dit lui-même en autant de termes, que *Moïſe donna ſa Loi pour être une Ordonnance perpétuelle, ou pour avoir force de Loi, tant que les Juifs continueroient à former un Corps de Nation à part.*

§. XX. *Moïſe enſeigne*, dit-il, *que le pardon du péché s'obtient par le ſang des Animaux, au lieu que, ſelon la doctrine de St. Paul, il eſt impoſſible que le ſang des Taureaux & des Boucs ôte le péché, pag.* 41. Mais ceux qui entendent Moïſe ne peuvent ignorer, que le ſang des Animaux étoit uniquement deſtiné à lever cette eſpece de coulpe qui expoſoit le coupable à mourir d'une mort prématurée, ſoit par une ſentence du Magiſtrat, ou par un Jugement immédiat du Ciel. Or c'eſt-là préciſement ce que St. Paul prêchoit. Il ne nia jamais que les Sacrifices Lévitiques n'eûſſent la vertu de *ſanctifier, quant à la purification de la chair.* Il ſoutint ſeulement que leur vertu n'alloit pas plus loin.

§. XXI. Au dire de notre *Philoſophe, pag.* 42. *Moïſe commande d'employer le fer & le feu pour exterminer toute Idolâtrie, & dans le Païs de Canaan, & dans toute le reſte du monde. Au lieu que St. Paul défend toute ſorte de guerre & de violence à cet égard, & laiſſe à chacun la liberté de juger pour ſoi-même.* Mais il eſt faux que l'ordre de Moïſe embraſſât tous les Peuples du monde. On peut voir là-deſſus ce qui a déja été dit dans le Paragraphe II. Et ſi l'Idolâtrie devoit être exterminée & punie de mort dans le Païs de Canaan, c'eſt par une raiſon particuliere, contre laquelle St. Paul n'a jamais rien dit: c'eſt parce que l'Idolâtrie étoit naturellement cenſée Rebellion & Haute-trahiſon dans un Païs où Dieu vouloit être Roi d'une manière immédiate.

§. XXII. *Moïſe inſtitua*, ſelon notre *Philoſophe, un Ordre de gens, appellez Prêtres, qui gouverneroient la Nation en qualité de Repréſentans de la Divinité, & qui épuiſeroient toute la ſubſtance, toutes les richeſſes de l'Etat, au profit de l'Egliſe, comme cela ſeroit infailliblement arrivé, ſi la Loi à cet égard eût été exécutée à la rigueur: Au lieu que St. Paul réduiſoit les Miniſtres de l'Evangile à vivre de charitez*, pag. 42. Or en ſuppoſant même que tout cela ſoit exactement vrai, où ſeroit la contradiction? Moïſe dit-il que les Miniſtres de l'Evangile ne doivent pas vivre de charitez? St. Paul dit-il que les Lévites ne devoient pas être pourvûs conformément à la Loi Moſaïque? Mais il eſt faux en premier lieu, que cette Loi épuiſât l'Etat en faveur de l'Egliſe. Une partie de la Terre de promiſſion apartenoit de droit aux Lévites. Le Statut qui la leur ôta, leur aſſigna en échange, outre les Prémices & les Dîmes (qui, jointes à quelques autres

tres revenus, montoient à environ un cinquième du produit du Païs) quarante-huit Villes & fauxbourgs pour y tenir leurs familles & leurs beſtiaux. *Nomb. XVIII.* 23, 24. & *XXXV.* 2, 7. On peut avouer que tout cela enſemble faiſoit aux Lévites une ample compenſation, ſans avouer qu'il y eût-là de quoi épuiſer les autres Tribus, à qui il reſtoit, avec la proprieté de toutes les Terres du Païs, quatre cinquièmes du produit de ces Terres. Le *Philoſophe* cependant, qui ne pouvoit pas ignorer ces choſes, s'enhardit juſqu'à dire, *pag.* 128. *que le Revenu des Lévites montoit à vingts ſols par livre, bien comptez, ſur toutes les Terres des Iſraëlites*: & notre Auteur a la patience de faire un raiſonnement pour prouver l'abſurdité de ce Paradoxe. Il eſt faux, en ſecond lieu, que St. Paul ait réduit les Miniſtres de l'Evangile à vivre de charitez. Tout le monde ſçait ce que l'Apôtre écrivoit là-deſſus aux Corinthiens. 1 *Cor. IX.* 13, 14. Si l'on veut dire après cela que les Miniſtres de l'Evangile vivent d'aumônes, il faudra le dire auſſi des Médecins, des Avocats & des Rois.

§. XXIII. Le *Philoſophe* ajoute, *pag.* 51: que St. *Paul repréſente la Loi comme une Inſtitution charnelle, mondaine, tyrannique; au lieu que, ſelon Moïſe, la publication de cette même Loi formoit le privilege diſtinctif du*

Peuple de Dieu. Mais le *Philoſophe* pouvoit-il ignorer ce que dit St. Paul aux *Romains Ch. III.* ℣. 1, 2. que l'*avantage du Juif eſt grand en toute manière, & ſurtout en ce que les Oracles de Dieu lui ont été confiez?* Les Gentils, à qui la Loi n'avoit point été donnée, étoient malheureux en comparaiſon des Juifs, qui avoient la Loi; & les Juifs eux-mêmes, avec leur Loi, étoient malheureux en comparaiſon des Chrétiens, qui avoient reçû l'Evangile: voilà manifeſtement à quoi revient toute la doctrine de St. Paul ſur ce ſujet. Si le *Philoſophe* trouve là-dedans, comme il le veut, *une declaration bien nette, qu'il étoit impoſſible que la Loi Moſaïque fût d'inſtitution divine*; qu'il diſe donc comment il expliquera, dans le Texte déja cité, l'expreſſion d'*Oracles de Dieu*? Conférez *Heb. III.* 13. *X.* 30. & *Act. XXIV.* 14.

§. XXIV. *Si St. Paul*, dit-il, *avoit regardé la Loi comme établie par l'autorité de Dieu, & comme abrogée enſuite par la même autorité, il n'auroit pas pû ſe ſoûmettre à la Loi ſans démentir ſes propres déciſions, & ſans agir contre ſa conſcience, pag.* 54. Il ne l'auroit pas pû, cela eſt vrai, ſi ſes déciſions & ſa conſcience lui avoient dit, que du premier moment de la vocation des Gentils la Loi eût été tellement abrogée, que les Juifs ne pûſſent plus ſans crime obſerver les ordonnances de la

Loi. Mais c'eſt-là ce que St. Paul n'a jamais cru ni enſeigné. Sa doctrine fut conſtamment, que les Chrétiens d'entre les Gentils ne devoient point obſerver la Loi; de-là ce qu'il écrit aux *Galates V.* 1-4.; & que ceux d'entre les Juifs au contraire le pouvoient innocemment, bien qu'ils n'y fûſſent pas abſolument obligez: De-là ce qu'il écrit aux Corinthiens, 1 *Cor. X.* 27-29: De-là le vœu de Nazaréat qu'on lui voit faire dans le Livre des Actes, pour confondre ceux qui l'accuſoient d'avoir prêché que les Juifs de la diſperſion *ne devoient pas* circoncire leurs enfans, *Act. XXI.* 20-26. Il ne veut point que Tite, qui étoit *Grec*, ſoit circoncis, *Gal. II.* 3. mais il conſent que Timothée le ſoit, parce que ſa mere étoit *Juive*, *Act. XVI.* 3. La liberté d'en uſer ainſi ſubſiſta auſſi long-tems que le Temple.

§. XXV. Quoi qu'en diſe notre *Philoſophe*, *pag.* 60. la doctrine de St. Paul ſur ce ſujet & celle du Concile de Jeruſalem, ne ſont nullement contraires l'une à l'autre: & il eſt faux que le Concile *laiſſât les Chrétiens d'entre les Juifs dans l'obligation de ſe ſoûmettre à toute la Loi*. Le Diſcours de St. Pierre dans le Concile établit bien clairement, que la Loi étoit un joug auſſi inſupportable pour les Juifs eux-mêmes que pour les Gentils, *Act. XV.* 9-11. Et lorſque St. Jean propoſe au Concile de défendre toutefois aux Gentils les ſouillures des Idoles, la fornication, les choſes étouffées & le ſang, on ſçait comment il inſinue, que pour ce qui eſt des Juifs, il ne leur voudroit point addreſſer les mêmes défenſes, parce qu'ils ſont déja ſuffiſamment inſtruits, ℣. 20, 21. On ne voit, ni dans ces delibérations du Concile, ni dans ſa déciſion, rien qui ôte aux Juifs convertis la liberté où le Chriſtianiſme les mettoit par rapport à l'obſervation de la Loi. Et pour croire ſur la parole de notre *Philoſophe*, *pag.* 56, 57. que St. Paul fut mécontent de la déciſion du Concile, il faudroit ignorer qu'il donna cours à cette déciſion dans les Egliſes, *Act. XVI.* 4. & qu'il s'y conforma lui-même dans tous ſes diſcours, dans toute ſa conduite. Voyez 1 *Cor. VIII.* 7-11, 13. *IX.* 19-21. & *X.* 20, 27-29.

§. XXVI. Le *Philoſophe* ſuppoſe fauſſement, *pag.* 76. que *le but de la déciſion du Concile étoit, de ſoûmettre les Gentils à une Loi de Proſélytiſme* [par laquelle ils dûſſent être cenſez Juifs avant que d'être reconnus pour Chrétiens.] La vérité eſt, que le Concile n'exigeoit d'eux aucune profeſſion de Judaïſme. La défenſe du ſang & des choſes étouffées avoit été faite à tout le genre humain long-tems avant qu'il y eût une Religion Judaïque dans le monde. Voyez *Gen. IX.* 4. La fornicanication, & les choſes ſacrifiées à quelque Idole, conſiderées entant que telles, étoient défendues à tout le genre humain par la Loi de Nature.

§. XXVII. Le *Philoſophe* reproche au Concile d'*avoir confondu des choſes indifférentes avec des choſes néceſſaires.* Mais le Concile devoit-il regarder comme indifférentes des choſes que Dieu avoit réglées par une Loi beaucoup plus ancienne que le Lévitique?

§. XXVIII. Le *Philoſophe* prétend, que lorſque St. Paul diſoit *mon Evangile*, c'étoit par oppoſition à l'Evangile de St. Pierre & des autres Apôtres, *pag* 79. Mais cela eſt démenti par St. Paul lui-même. Voyez *Epheſ. III.* 3-5.

§. XXIX. Il voudroit fort nous perſuader, qu'il n'en veut ni à cet Apôtre, ni à Jeſus-Chriſt. Mais il les contredit manifeſtement, lorſqu'il ſoutient, *pag.* 81. que *le pouvoir d'opérer des miracles n'a point de liaiſon avec la vérité des enſeignemens de celui qui exerce ce pouvoir.* Comparez cela avec ce que dit Jeſus-Chriſt, *Jean V.* 36. *X.* 37, 38. *XIV.* 10, 11. & avec ce que dit St. Paul, 2 *Cor. XII.* 12. & *Heb. II.* 3, 4. *De faux Prophetes*, pourſuit-il, *ont eu le pouvoir d'opérer des miracles, & ont exercé actuellement ce pouvoir: donc les miracles ne ſont point une marque de vérité.* Il feint de ne pas voir, que quand Dieu permet des miracles en faveur du Menſonge,

ſonge, comme dans le cas des Magiciens d'Egyptes, ce même Dieu ſe trouve toûjours engagé par ſes perfections à effacer de pareils miracles par d'autres miracles plus grands en faveur de la vérité; tellement que ceux des faux Prophetes ne vont jamais à un point où il ſoit *poſſible* que cela *ſéduiſe les Elus*, *Matth. XXIV.* 24. C'eſt ſe moquer au reſte, que de prétendre n'appercevoir aucune liaiſon entre des miracles divins & la vérité de la doctrine en faveur de laquelle ils ſont opérez. La liaiſon, pour n'être pas *immédiate*, n'en eſt ni moins réelle, ni moins ſenſible. Les miracles que Dieu opére par ſes ſerviteurs, ſont manifeſtement pour nous l'équivalent d'un diſcours où Dieu nous diroit en autant de termes: ,, Ces hommes qui parlent à ,, vous en mon nom, ont droit de le faire: Recevez leur parole comme la ,, mienne: Voyez que je ſuis avec eux, ,, & me prenez moi-même pour garant de la fidélité avec laquelle ils ,, vous communiqueront toutes les véritez dont je les aurai inſtruits pour ,, vous en inſtruire par leur miniſtère.

§. XXX. La néceſſité du Sacrifice de Jeſus-Chriſt eſt une des véritez qui font le plus de peine à notre *Philoſophe*. *Que Jeſus-Chriſt mourût*, dit-il, *ou ne mourût pas; toûjours falloit-il que Dieu reçût en grace les Pécheurs pénitens*, *pag.* 149, 150. *Nos*

Nos Théologiens ſyſtématiques, ajoute-t-il, *ont toûjours été extrêmement embaraſſez, lorſqu'ils ont voulu concilier la néceſſité d'une ſatisfaction préalable avec la gratuité du Pardon accordé à la Repentance*, *pag.* 150. Mais ſi, après lui avoir abandonné les expreſſions indiſcretes de quelques Théologiens, on ſe réduit à la pure doctrine de l'Ecriture, que deviendront tous ſes raiſonnemens? " Suppoſons une priſon
,, remplie de Rebelles condamnez à mort:
,, ſuppoſons enſuite que la clémence du
,, Roi le diſpoſe à leur accorder grace,
,, ſi d'un côté ils ſe repentent, & que
,, de l'autre il puiſſe les ſauver de ma-
,, nière à mettre à couvert l'autorité de
,, ſon gouvernement & l'honneur de ſes
,, Loix: ſuppoſons enfin, que le *Roi* juge
,, à propos d'autoriſer le *Prince* à ſauver
,, les Rebelles, pourvû qu'il aille paſſer
,, quelque tems avec eux dans leur pri-
,, ſon, pour les porter à la repentance.
,, Le Prince reçoit ce pouvoir, mais ce
,, n'eſt qu'en ſe ſoûmettant à la condi-
,, tion preſcrite. . . . La *néceſſité* où il eſt
,, de remplir cette condition, empêche-
,, t-elle que le Pardon qu'il va offrir à
,, ceux qui ſe repentiront ne ſoit *gra-*
,, *tuit*? Et la *gratuité* de ce Pardon em-
,, pêche-t-elle que la condition impoſée
,, au Prince ne ſoit *néceſſaire* . . . ? Il en eſt
,, de même à l'égard de Dieu, de Jeſus-
,, Chriſt & de nous. Dieu pouvoit nous
,, laiſ-

„ laiſſer ſous la puiſſance de la mort „ pour toûjours, ſans jamais nous en „ délivrer par une Réſurrection : C'eſt „ par pure grace qu'il a formé pour „ nous un plan de ſalut, ſuivant lequel „ Jeſus-Chriſt a dû ſouffrir la mort pour „ acquérir le droit de nous ſauver, &c." Mais pourquoi ne lui accorder ce droit que ſous une condition ſi rude? *Cette condition fut exigée*, répond le Théologien, *afin de démontrer que Dieu, quelle que ſoit ſa miſericorde, haït au dernier point tout ce qui eſt péché.*

§. XXXI. Notre *Philoſophe* oſe ſoutenir, *pag.* 156, que ſi la Mort de Jeſus-Chriſt eſt véritablement le prix en vertu duquel nous ſommes délivrez de l'empire du Diable, il faudra dire que c'eſt au Diable, & non pas à Dieu, que ce prix a été payé. Ce diſcours n'eſt point d'un homme ſage. La Mort de Jeſus-Chriſt eſt véritablement le prix en vertu duquel nous ſommes délivrez de l'empire du Diable, parce qu'elle eſt le prix par lequel Jeſus-Chriſt a acquis le droit que Dieu ſeul pouvoit lui donner, de nous délivrer de cet empire *en détruiſant le Diable*, *Heb. II.* 14. Conclure de-là qu'il a payé ce prix au Diable lui-même, ce ſeroit s'aviſer d'une des plus hautes impertinences dont l'eſprit humain ſoit capable.

§. XXXII. Pour combattre les Mérites

de la Mort de Jeſus-Chriſt, le *Philoſophe* ajoute, *pag.* 154, que *Jeſus-Chriſt, par ſon obéïſſance, quelque libre & quelque volontaire qu'elle ait été, n'a rien fait à quoi il ne fût néceſſairement obligé par la volonté de Dieu.* Il y a-là de l'équivoque. [Jeſus-Chriſt s'étant chargé de l'exécution du plan de notre ſalut, il étoit néceſſairement obligé, par cela même, de ſe conformer à la volonté de ſon Pere dans tout ce qu'elle ſe trouveroit avoir réglé par rapport à ce plan: mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. La volonté de Dieu obligeoit-elle néceſſairement Jeſus-Chriſt à ſe charger d'un pareil office? Son engagement dépendoit-il originairement d'un ordre ſupérieur, ou étoit-il de la nature de ces engagemens libres, qu'on ne contracte que parce qu'on le veut bien? C'eſt-là proprement la queſtion.] Jeſus-Chriſt s'eſt engagé à ſouffrir des peines & une mort qu'il ne méritoit pas: un tel engagement n'a pû être que libre dans ſon origine: il a pû par conſequent être méritoire, & mériter à Jeſus-Chriſt la gloire qui lui étoit promiſe en cas qu'il voulût le remplir; la gloire de ſauver des hommes qu'il étoit maître d'abandonner à leur miſere. [Jeſus-Chriſt ſans doute ne s'étoit déterminé que par de bonnes raiſons à ſubir tout ce que le plan de notre ſalut lui offroit de rigoureux: & ſon Pere ſans doute avoit eu de bonnes raiſons auſſi pour faire entrer dans ce plan l'Incarnation, les Souffrances & la Mort de ſon fils.] Les mêmes raiſons qui ont déterminé le Fils à entrer dans ce plan, doivent avoir déterminé le Pere à le former tel qu'il étoit; & les mêmes raiſons qui ont déterminé le Pere à former ce plan, ont dû déterminer le Fils à s'y conformer. Mais on ne pourra jamais conclure de-là, qu'il ne s'y ſoit conformé très-librement. La *liberté* du conſentement eſt *néceſſaire*, dès qu'il s'agit de conſentir à des ſouffrances qu'on n'a pas méritées: *& ſi Jeſus-Chriſt n'avoit pas conſenti librement à mourir, ſon Pere ne lui en auroit nullement fait un devoir.*

§. XXXIII. *Jeſus-Chriſt lui-même*, à ce que dit le *Philoſophe*, *pag.* 155, *paroît n'avoir eu aucune idée comme celle que nous nous faiſons de la néceſſité de ſa Mort pour le ſalut du genre humain. Car s'il avoit cru que ſa Mort fût la condition indiſpenſable de notre ſalut, il n'auroit pas ſi ſouvent & ſi ardemment prié Dieu de lui épargner cette épreuve, & de faire paſſer arriere de lui, s'il étoit poſſible, cette coupe d'affliction.* Mais de deux choſes l'une. Ou bien Jeſus-Chriſt, dans cette priere, avoit quelque autre objet en vûë que ſa mort; d'habiles gens en ont jugé de la ſorte; & cela poſé, la difficulté s'evanouït d'elle-même: ou bien c'eſt réellement de ſa mort qu'il parle; & ſes paroles alors ne pourront être ſujettes à difficulté, qu'après que le *Philoſophe Honnête-homme* en aura ſupprimé la clauſe *s'il eſt poſſible.* Cette clauſe conſervée, ce ſera tout le contraire. La paraphraſe de la priere de Jeſus-Chriſt reviendra naturellement à ceci : " S'il eſt „ poſſible de ſauver les hommes ſans que „ je meure pour eux, ô mon Pere, diſ„ penſez-moi de mourir : Mais ſi cela „ eſt néceſſaire, *que votre volonté ſoit fai„ te, & non pas la mienne.*

§. XXXIV. Tout ce que St. Paul nous dit du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, ſignifie ſimplement, ſelon notre *Philoſophe*, *que Jeſus-Chriſt, comme Martyr, a ſcellé ſa Religion de ſon ſang, pag.* 164. Mais ſi Jeſus-Chriſt n'eſt mort qu'en qualité de Martyr, comment ſa mort prouvera-t-elle que tous les hommes ſont cenſez morts ou condamnez à mourir ? C'eſt-là cependant ce que St. Paul veut qu'elle prouve : *Si un ſeul eſt mort pour tous*, dit-il, *tous donc étoient morts*, 2 *Cor. V.* 14. C'eſt le même Apôtre qui enſeigne aux *Galates III.* 13, 14, en parlant de la mort de Jeſus-Chriſt, *qu'il a été fait malédiction pour nous . . . afin que la bénédiction d'Abraham parvînt aux Gentils.* Mais s'il n'eſt mort que comme Martyr, & n'a par conſequent été que Prophete, qui ne voit que ce qu'il avoit de mieux à faire pour répandre parmi les Gentils la bénédiction d'Abraham, c'étoit de *vivre*,

& non pas de *mourir*? St. Paul au moins en jugeoit de la ſorte, lorſque parlant de lui-même, en qui il ne pouvoit conſiderer que l'équivalent d'un Prophete, il diſoit aux *Philippiens I.* 22, 23: *Mon déſir tend à déloger pour être avec Jeſus-Chriſt, ce qui eſt de beaucoup le meilleur pour moi: mais il eſt plus néceſſaire pour vous que je demeure.* C'eſt St. Paul encore qui ſoutenoit aux *Galates II.* 21. que *ſi la Juſtification eſt venue par la Loi, il faut que Jeſus-Chriſt ſoit mort inutilement.* La mort de Jeſus-Chriſt ſeroit donc inutile, ſelon St. Paul, ſi nous avions pû être juſtifiez ſans elle; Or, ſelon St. Paul, elle n'eſt certainement pas inutile: Donc, ſelon lui, nous ne pouvions être juſtifiez ſans elle. On ne parle point ainſi de la mort d'un ſimple Martyr.

§. XXXV. Le *Philoſophe* prétend, *pp.* 201, 202, que les cérémonies extérieures du Bâtême & de la Ste Cène ſont des moyens qui n'ont aucune liaiſon raiſonnable avec leur but; vû que le but de l'*ablution corporelle* du Bâtême, ſi nous l'en croyons, c'eſt de *purifier l'ame*; & que celui de la *partie élémentaire* de la Ste Cène, c'eſt de nous *communiquer la Grace.* Tout cela eſt faux. Le but du Bâtême eſt de nous introduire dans l'Egliſe Chrétienne, & de nous repréſenter d'une manière ſignificative & ſymbolique, que par cette introduction nous ſommes cenſez mourir au péché, pour vivre d'une vie nouvelle, comme ayant été régénerez: Voyez *Rom. VI.* 4, & *Tite III.* 5. Le Bâtême n'a rien qui ne réponde fort naturellement à ce but. Le but de la Ste Cène eſt de nous rappeller la mémoire de la mort de Jeſus-Chriſt, afin de nous exciter par-là à l'amour que nous lui devons, à l'imitation de ſes vertus, à l'amour de Dieu & des hommes. Le *Philoſophe* ne pouvoit pas l'ignorer. Or le but & le moyen, à ce compte, correſpondent ſenſiblement. Et quand nous ne verrions pas la correſpondance, le témoignage de Dieu nous l'indique; nous devrions la croire ſur la foi de ſon témoignage.

§. XXXVI. C'eſt jouer ſur les mots que de nier l'inſtitution divine de ces deux Sacremens, ſous ombre que l'on s'imagine pouvoir dire dans un certain ſens, *qu'ils étoient en uſage parmi les Juifs ſur le pied de coûtumes nationales avant Jeſus-Chriſt, pp.* 202, 203. Coûtumes Judaïques tant qu'on voudra avant que Jeſus-Chriſt les inſtituât en qualité de Cérémonies Chrétiennes; s'enſuivra-t-il que, comme telles, elles n'ont pas été inſtituées par Jeſus-Chriſt? S'enſuivra-t-il que les Juifs avoient en elles le Bâtême Chrétien & l'Euchariſtie Chrétienne? Voilà pour le raiſonnement: voici pour le fait.

§. XXXVII. *Il eſt certain*, ſelon le *Philoſophe, que les Juifs bâtiſoient tous leurs Proſélytes, & qu'ils avoient eu cette coûtume pluſieurs ſiécles avant le tems de Jeſus-Chriſt*, *pp.* 104. & 105. Cela n'eſt point du tout ſi certain. Au moins le Docteur *Gale* ſemble-t-il avoir bien prouvé le contraire dans ſa *neuvième Lettre ſur l'Hiſtoire du Bâtême des petits Enfans* par le Docteur *Wall.* Et les Juifs, du tems de Jeſus-Chriſt, regardoient ſi peu le Bâtême comme une pratique ancienne & commune, qu'ils demanderent à Jean-Bâtiſte, pourquoi il bâtiſoit, s'il n'étoit ni le Chriſt, ni Elie, ni le Prophete; perſonnages qui, ſelon eux, étoient encore à venir. *Jean I.* 25. Le Bâtême de Jean, au reſte, & celui de Jeſus-Chriſt, ſont deux Bâtêmes très-différens. Jean ne bâtiſoit que les *Juifs*, & Jeſus-Chriſt ordonna de bâtiſer *toutes les Nations.* Le Bâtême du premier n'*étoit pas*, & celui du ſecond *étoit*, un Bâtême *au nom du Pere, du Fils & du St. Eſprit.* Auſſi voyons-nous que St. Paul diſtinguoit ſoigneuſement l'un de l'autre; & qu'en vertu de cette diſtinction, les Fidèles qui n'avoient reçu que le Bâtême de Jean, recevoient encore après cela le Bâtême de Jeſus-Chriſt. Voyez *Act. XIX.* 3-6.

§. XXXVIII. Pour ce qui eſt de la Ste. Cène, le *Philoſophe* en trouve l'origine *dans une Coûtume nationale, qui conſiſtoit à faire*

faire paſſer de main en main après le ſouper, un Biſcuit, & une Coupe où il y avoit du Vin, pag. 204. Mais 1°. quand même on lui accorderoit que c'étoit-là réellement une coûtume établie du tems de Jeſus-Chriſt, & que ce fut en vertu de cette coûtume que Jeſus-Chriſt donna à ſes Diſciples la Coupe dont parle St. *Luc* au *dix-ſeptième verſet du Chapitre vingt-&-deux* de ſon Evangile, cela ne prouveroit rien, s'il n'étoit prouvé préalablement que cette Coupe, donnée aux Diſciples ſelon l'uſage national, doit être confondue avec celle qu'il conſacra à un uſage nouveau, lorſqu'il dit: *Cette Coupe eſt la nouvelle Alliance* &c. Or le contraire paroît par la comparaiſon du *verſet dix-ſept* avec les *trois verſets ſuivans.* 2°. Il s'agit particulierement ici des coûtumes pratiquées au ſouper de la Pâque. Or les Ecrivains Juifs témoignent expreſſément, que le Maître eſt le dernier qui mange de l'Agneau Paſchal, & qu'après cela il ne goûte plus d'aucune nourriture. Voyez *Lightfoot, vol. II. pag.* 258. Ce que les Juifs modernes diſent de quatre Coupes Paſchales, regarde des tems poſtérieurs à Jeſus-Chriſt: & ſuppoſer que celles dont St. Luc parle ſont les deux dernieres des quatre, ſuppoſer que la première des deux dont il parle eſt celle qui fut conſacrée par Jeſus-Chriſt à l'uſage de la Ste Cène; c'eſt non ſeulement admettre une hypothèſe fort embaraſſée, c'eſt encore contredire manifeſtement Jeſus-Chriſt. Car s'il s'agit ici des quatre Coupes prétendues du Souper Paſchal, Jeſus-Chriſt devra naturellement avoir bû lui-même de toutes les quatre, & ſes propres paroles cependant prouveront, qu'il devra au moins n'avoir pas bû de la quatrième, puiſqu'après avoir donné la troiſième à ſes Diſciples, il leur dit en termes exprès: *Je ne boirai plus du fruit de la vigne, juſques à ce que le régne de Dieu ſoit venu*, ℣. 18.

§. XXXIX. Le *Philoſophe* ſoutient, *pag.* 244, que *tout ce qu'on attribue de mérite au Sacrifice de Jeſus-Chriſt, diminue néceſſairement l'obligation d'obéïr* PERSONELLEMENT *aux Loix de Dieu.* S'il avoit dit d'*obéïr* PARFAITEMENT, on le lui accorderoit; mais PERSONELLEMENT, cela eſt faux.

§. XL. Il ne craint pas d'affirmer, *pag.* 251, que l'*Hiſtoire de l'Exode & de la Conquête du Païs de Canaan.... eſt écrite dans un goût dramatique; & que, prendre ce Drame dans le ſens littéral qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, ce ſeroit faire de Moïſe un Ecrivain plus fabuleux & plus romaneſque qu'un Homere, un Eſope, un Ovide, ou tel autre qu'on voudra nommer parmi les Poètes & les Mythologues du Paganiſme.* Mais comment prouve-t-il ce paradoxe? *Moïſe*, dit-il, *repréſente un Dieu, qui, à la façon des hommes, ſe montre, comme ſi c'étoit un*

Etre fini, d'une forme circumſcrite. Cela eſt faux. Moïſe dit aux Iſraëlites en autant de termes: *Vous n'avez vû aucune reſſemblance* &c. Et il fonde même là-deſſus la défenſe de repréſenter Dieu ſous quelque Image viſible que ce ſoit, *Deut. IV.* 12, 15, 16. On doit interpréter, conformement à cette declaration expreſſe, tous les paſſages où Moïſe parle de Dieu comme d'un Objet pour les ſens: on le doit, dis-je, & on le peut, ſans recourir à une ſuppoſition auſſi violente que celle d'une Allégorie qui ne finit point.

§. XLI. Le *Philoſophe Honnête-homme* dit, que ſelon l'Hiſtoire de l'Exode, *Dieu étoit fait au holà de Moïſe*; & que *Moïſe étoit avec Dieu ſur un ſi bon pied, qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vouloit*; *pag.* 251. Cette parodie de l'Hiſtoire eſt auſſi fauſſe qu'indécente. Moïſe témoigna toûjours à l'égard de Dieu la plus profonde humilité, & n'obtint pas toûjours les graces qu'il lui demandoit. Voyez *Exod. IV.* 13, 14. & *XXXIII.* 18-20. Moïſe rapporte dans le *Ch. IX. du Deuteronome* comment il a intercedé pour le Peuple, & intercedé avec ſuccès: cela eſt vrai. Mais on peut dire cela, ſans dire, comme le *Philoſophe*, que *lorſque Dieu avoit réſolu de détruire les Iſraëlites, Moïſe lui faiſoit ſouvent changer d'avis.*

§. XLII. *Moïſe*, dit-il encore, *parvint à ſes fins en tout point, excepté le point capital,*

tal, qui étoit la Conquête du Païs: les Iſraëlites ne la purent faire qu'au tems de David, environ quatre-cens ans après le terme expiré de la promeſſe faite à Abraham, pag. 253. Pour éviter le reproche de corrompre l'Hiſtoire, il falloit ne pas ſupprimer ce qu'elle nous apprend touchant la cauſe de l'impuiſſance des Iſraëlites, *Nomb. XIV.* 27-35. *Jug. IV.* 1, 2, 3, 23, 24, & *VI.* 1, 2. Il falloit ne pas confondre deux promeſſes différentes faites à Abraham, qui toutes deux furent accomplies fidèlement, ſelon la teneur particuliere de chacune. Conférez *Gen. XV.* 16. & *XVII.* 8.

§. XLIII. Il eſt dit dans le Livre des *Juges, Ch. I.* ℣. 19, ſelon les termes de la Traduction Angloiſe, que *le Seigneur fut avec Juda, &* qu'*il chaſſa les Habitans de la Montagne, mais ne put pas chaſſer les Habitans de la Vallée, parce qu'ils avoient des chariots de fer.* L'inconvénient de cette Traduction eſt ſenſible; ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Libertins s'en ſont prévalus; & la petite raillerie très-froide que cela leur fournit, a été repouſſée plus d'une fois par de bonnes raiſons. Le *Philoſophe* le ſçavoit, & cependant il n'a pas eu honte d'y revenir, comme ſi c'étoit une poliſſonerie toute nouvelle, dont la gloire lui apartînt toute entiere, & qui lui parût ſans replique. *Ils ne purent pas*, dit-il, *chaſſer les Habitans*

tans des Plaines, parce qu'ils avoient des Chariots de fer, ou parce que Dieu ne les mit jamais en état, comme Fantaſſins, de tenir pied devant la Cavalerie Cananéenne. Le Texte Hébreu peut fort bien ſignifier qu'*ils ne voulurent pas tenter*, ce que la Traduction dit qu'*ils ne purent pas.* Et ſi l'on demande par quel obſtacle ils étoient retenus? la réponſe eſt prête: c'étoit par leur lâcheté, par la foibleſſe de leur foi, par une crainte toute ſemblable à celle que les chariots de fer des Cananéens avoient déja cauſée aux Enfans de Joſeph: Voyez *Joſué XVII.* 16, 18.

§. XLIV. On a vû tout-à-l'heure comment le *Philoſophe*, pour turlupiner ſur la promeſſe faite à Abraham, la ſuppoſe tacitement une de ces promeſſes *abſolues* qui doivent s'accomplir à quelque prix que ce ſoit. Le voici à préſent qui, s'oubliant lui-même à la *page* 258, où il ne ſonge qu'à turlupiner les Juifs, ſe moque d'eux, parce qu'ils ſemblent ſouvent n'avoir pas conſideré que cette Promeſſe étoit *conditionelle.* Qui ne croiroit que ſur une pareille contradiction le Théologien va citer au *Philoſophe* le Proverbe, *Qu'il faut qu'un Menteur ait bonne mémoire?* Il ne va pourtant pas ſi loin. Mais au défaut du Proverbe il trouve une ſentence qui dit: *Que pour écrire l'Hiſtoire d'imagination, il faut avoir la mémoire forte.*

§. XLV. Le *Philoſophe* affirme du ton le plus poſitif, & comme une choſe *évidente*, que lorſque Samuel ſignifia à Saül qu'il eût à détruire tous les Amalécites & à ne laiſſer aucun butin pour les vainqueurs, c'étoit de la part du Prophete un deſſein formé de perdre le Roi, qui ne pouvoit défendre le pillage ſans revolter contre lui-même toute ſon armée; & cela pourquoi? Parce que le ſoldat, *dans toutes les guerres précedentes, n'avoit jamais été privé de l'avantage du butin*, dit le *Philoſophe*, *pag.* 298. Mais pour le convaincre de falſification ſur ce point d'Hiſtoire, il ſuffit d'indiquer ce que le *Philoſophe* lui-même avoit lû touchant la priſe de *Jérico* & la mort d'*Acan.* Voyez *Joſué VI. & VII.*

§. XLVI. Pour ôter à la Religion Chrétienne la preuve tirée des Prophéties, le *Philoſophe* obſerve ſçavamment, *que Mahomet auroit pû être annoncé d'avance par les Prophetes, auſſi-bien que Jeſus-Chriſt*, *pag.* 332. C'eſt dommage qu'il n'ait pas ajouté, que Mahomet, auſſi-bien que Jeſus-Chriſt, pouvoit être annoncé comme un Envoyé de Dieu, comme un Prophete que Dieu vouloit qu'on *écoutât.* L'accompliſſement des anciens Oracles leur donne un caractère inconteſtable de Divinité, & ces mêmes Oracles qui ſont divins nous avertiſſent, que le Perſonnage en qui ils ſeront accomplis, doit être écouté comme Dieu lui-même. Tout le monde ſçait que c'eſt-là proprement en quoi conſiſte le fort de la preuve tirée des Prophéties en faveur de Jeſus-Chriſt. Il n'y a que le *Philoſophe* qui l'ignore. Il s'imagine que le fort de la preuve conſiſte preciſement à dire, que Jeſus-Chriſt a été prédit.

§. XLVII. ,, Depuis la *page* 343, juſ-
,, qu'à la *page* 346, le *Philoſophe* parle
,, comme ſi les Miracles même ne prou-
,, voient rien en fait de Religion, &
,, comme ſi la Religion n'admettoit rien
,, de ce qu'on appelle Inſtitution poſiti-
,, ve. Or il faut l'avouer ; ſi la Religion
,, Chrétienne ne renferme en effet au-
,, cun dogme, aucun précepte, aucune
,, promeſſe qu'on ne puiſſe connoître par
,, la ſeule lumiere naturelle, elle ne
,, ſçauroit être prouvée par des Miracles.
,, Mais puiſqu'elle a des dogmes, des
,, préceptes, des promeſſes, que nous
,, ne pouvions pas connoître par la ſeu-
,, le lumiere naturelle, les Miracles peu-
,, vent & doivent la prouver. Il y a
,, trois ſortes de choſes leſquelles il eſt
,, poſſible qu'un homme nous enſeigne :
,, les unes ſont telles que la raiſon ſuf-
,, fit pour en découvrir la *vérité* ; les
,, autres ſont telles que la raiſon ſuffit
,, pour en découvrir la *fauſſeté*. Celles
,, de la troiſième eſpece ſont telles que la
,, raiſon ne ſçauroit en découvrir ni *la*
,, *fauſſe-*

,, *fauſſeté, ni la vérité.* Celles dont la vé-
,, rité ſe découvre par la raiſon, n'ont
,, pas beſoin de Miracles.... & tous
,, les Miracles du monde ſeroient inuti-
,, les pour prouver celles dont la
,, raiſon découvre la fauſſeté.... L'uſa-
,, ge donc des Miracles, c'eſt de prouver
,, celles qui par elles-mêmes ne paroiſ-
,, ſent à la raiſon, ni vrayes, ni fauſſes:
,, & les Miracles ſont la preuve unique
,, par laquelle on puiſſe décider qu'elles
,, ſont vrayes & enſeignées de la part
,, de Dieu. Tout ce qu'on peut tirer ici
,, de la nature même des choſes en fa-
,, veur d'un Dogme ou d'un Précepte,
,, c'eſt que ce Dogme n'eſt point con-
,, tradictoire, c'eſt que ce Précepte n'eſt
,, point mauvais, c'eſt que ce Dogme ou
,, Précepte eſt *capable* d'être prouvé *di-*
,, *vin*: mais ce qui le prouve *actuellement*
,, tel, ce ſont *uniquement* les Miracles.
,, Suppoſons un homme qui ſe diſe Pro-
,, phete, & qui nous enſeigne, comme de
,, la part de Dieu, qu'il nous faut faire
,, le ſigne de la Croix quand nous com-
,, munions: .... La ſeule nature de ce
,, Précepte ne prouvera jamais qu'il ne
,, vienne pas de Dieu: nous ne le re-
,, jetterons comme purement humain,
,, qu'autant que nous verrons qu'il n'eſt
,, pas établi par des Miracles. Ainſi la
,, ſeule nature du Bâtême & de la Ste.
,, Cène, ne prouve pas que ce *ſont*,
,, mais

„ mais ſeulement que ce *peuvent être*, des
„ choſes d'inſtitution divine. Elles n'ont
„ rient d'abſurde ou de mauvais en ſoi.
„ Mais ſi elles n'avoient point été éta-
„ blies par des Miracles, elles n'auroient
„ jamais pû être reconnues pour *divi-*
„ *nes*. . . . . Ajoutons ſeulement, que ces
„ Cérémonies ont en elles-mêmes quel-
„ que choſe de plus que de n'être ni ab-
„ ſurdes, ni mauvaiſes, & paroiſſent di-
„ gnes à tous égards d'avoir été inſtituées
„ par un Etre ſouverainement ſage . . . .

VOILA le précis que j'avois promis de donner, des Obſervations par leſquelles notre *Théologien* prétend prouver la *Malhonnêteté du Philoſophe Honnête-homme* : & il faut avouer, que ſi ſeulement en général elles ſont juſtes, elles ſuffiſent au moins pour le faire regarder comme un *Philoſophe très-remarquable* par une loquacité impetueuſe, inconſiderée & pétulante. Mais ne pourroit-on pas expliquer cela ſans nier qu'il mérite le titre d'*Honnête-homme*? Avoir des vapeurs, & être malhonnête-homme, ſont deux choſes fort différentes. L'Angleterre eſt pleine d'honnêtes gens qui ont la Maladie Angloiſe. Or les Médecins diſent qu'une loquacité impétueuſe, inconſiderée & pétulante, eſt aſſez ſouvent un des ſymptomes de cette Maladie. Quoi qu'il en ſoit, il a répondu au Théologien ; & le Théologien a repliqué : peut-être rendrons-nous compte de cette diſpute dans quelques Articles ſuivans.

ARTICLE II.

A complete Collection of the Hiſtorical, Political, and Miſcellaneous Works of *John* MILTON, &c. C'eſt-à-dire: *Recueil complet des Oeuvres Hiſtoriques, Politiques & Mêlées de* Jean Milton, &c. (Voyez la première Partie du Tome XIII. de cette Bibliothèque, *pag.* 135, & la première Partie du Tome XIV. *pag.* 21 & ſuiv.)

NOus avons rendu compte des Piéces Théologiques qui ſont contenues dans le premier Volume des Oeuvres de MILTON. Celles qui ſuivent roulent ſur la Politique. La première eſt intitulée, *The Tenure of Kings and Magiſtrates*, &c. C'eſt-à-dire: „ Traité dans lequel „ on examine à quel titre les Rois & „ les Magiſtrats poſſedent leur autorité; „ & où l'on prouve qu'il eſt permis à „ ceux qui en ont le pouvoir, d'obliger „ un Tyran, ou un méchant Roi, à rendre compte de ſa conduite, & de le „ dépoſer, & même de le faire mourir, „ après l'avoir dûëment convaincu, au „ cas que les Magiſtrats ordinaires ayent „ negli-

„ négligé ou refuſé de le faire. On fait „ voir auſſi, que ceux qui depuis peu condamnent ſi fort la dépoſition des Rois, „ ont eux-mêmes pratiqué cette doctrine.

Wood prétend * que cette Piéce fut compoſée avant la mort de Charles I. Mais *Milton* lui-même nous aſſure †, qu'elle ne fut publiée qu'après la mort de ce Roi, & cela dans la vûë de tranquilliſer l'eſprit du peuple, plutôt que de décider rien par rapport à ce Prince infortuné. *Liber iſte*, dit-il, *non niſi poſt mortem Regis prodiit, ad componendos potiùs hominum animos factus, quàm ad ſtatuendum de Carolo quicquam, quod non mei, ſed Magiſtratuum intererat, & peractum jam tum erat.* Et Mr. *Birch* a vû un Exemplaire imprimé de cette Piéce, dans lequel quelqu'un avoit écrit, qu'elle fut publiée en Février 1648—9. §.

On voit par le titre, quel eſt le ſentiment de *Milton*. Il ſoutient que les Rois tiennent toute leur autorité du peuple, qu'ils ne ſont établis que pour procurer le bien de la Societé, & que lorſqu'ils abuſent de leur pouvoir, & qu'ils ne rempliſſent pas le but pour lequel ils ont été établis, ils ſont reſponſables de leur conduite au peuple, ou aux Repréſentans du peuple, qui ont droit de les dépoſer, & même de les punir de mort, après leur avoir fait leur procès ſuivant les régles de l'équité & de la juſtice. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail ſur cette Piéce, parce qu'on peut voir ce ſujet traité plus au long, & peut-être avec plus d'exactitude, dans divers autres Ouvrages, & ſur-tout dans celui d'*Algernon* SIDNEY, intitulé *Diſcourſes concerning Government, ou Diſcours ſur le Gouvernement*, dont Mr. *Bernard* a donné de longs Extraits dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* *.

---

* Athen. Oxon. *Col.* 264, 265.

† Defenſio ſecunda, *pag.* 93. *de l'Edition de* 1654, & *pag.* 333, 334. *du* II. *Tome de cette Edition-ci.*

§ Birch, Vie de Milton, à la tête de cette Edition, *pag.* XXVII.

On trouve après cette Piéce le *Traité de Paix* conclu au nom de Charles I. par le Comte d'*Ormond*, Viceroi d'Irlande, avec les Catholiques Romains de ce païs-là, le 17. Janvier 16$\frac{48}{49}$; la *Lettre* que ce Seigneur écrivit le 9. Mars 16$\frac{48}{49}$ au Colonel *Michel* JONES, Gouverneur de Dublin, pour l'engager à ſe declarer contre le Parlement; la *Réponſe* du Colonel, qui ne voulut point ſe laiſſer gagner par les promeſſes, ni épouvanter par les menaces du Viceroi; & enfin une *Repréſentation du Conſiſtoire de Belfaſt*, petit lieu dans le Nord d'Irlande, datée du 15. Février 1649, & addreſſée à tous ceux qui ſont commis à leurs ſoins, & à tous les bien-intentionnez du Royaume; où on leur met devant les yeux les dangers auxquels la Religion, les Loix & la Liberté ſont expoſées par les mauvaiſes pratiques des Sectaires d'Angleterre, & où on les exhorte à s'acquitter de leurs devoirs par rapport au *Covenant*. Tout cela eſt ſuivi des *Obſervations* de *Milton* ſur chacune de ces piéces: nous rapporterons quelques-unes de celles qu'il fait ſur le *Traité de Paix* dont on vient de parler.

---

* *De l'année* 1700, Mars, *Art.* I. *pag.* 243. *& ſuiv.* Avril, *Art.* V. *pag.* 426. *& ſuiv.* & Mai, *Art.* V. *pag.* 553. *& ſuiv.*

Par le *neuvième Article* de ce Traité le Roi permet aux Catholiques d'Irlande de poſſeder, auſſi-bien que les Proteſtans, toute ſorte de Charges & d'Emplois civils & militaires, d'être faits Gouverneurs des Châteaux, Forts & Garniſons du Païs; il ordonne qu'en attendant la tenue du Parlement d'Irlande, il y aura dans le païs une Armée de quinze-mille hommes d'Infanterie, & de deux-mille cinq-cens hommes de Cavalerie, tous Catholiques Romains; & il commet le Gouvernement civil & militaire entierement à des perſonnes de la même Religion. *Milton* ſe recrie beaucoup contre cet Article du Traité de Paix, prétendant que c'étoit-là aliener le Royaume d'Irlande, & le rendre tout-à-fait indépendant du Parlement d'Angleterre; crime pour lequel ſeul Charles méritoit, dit-il, d'être dépoſé. Il y a plus, ajoute-t-il: ce n'étoit pas ſeulement aliener un Royaume entier, c'étoit le livrer à des ennemis, & à des ennemis irréconciliables; ce qui aggravoit infiniment ſon crime.

Par l'*Article XVIII.* le Roi accorde une Amniſtie générale pour tout ce qui a été fait depuis le 23. d'Octobre 1641, juſqu'au jour de la date de ce Traité. Il eſt à remarquer que ce fut le 23. d'Octobre 1641. que commença la Rebellion d'Irlande, dans laquelle fut commis l'horrible maſſacre où deux-cens mille Proteſtans perdirent la vie. On avoit ſouvent demandé juſtice d'une ſi affreuſe cruauté; le Roi lui-même avoit ſouvent avoué qu'il étoit juſte de la punir; il avoit ſouvent promis de le faire; & voici que par un Traité de paix il pardonne à tous ces Barbares tout le ſang innocent qu'ils avoient ſi inhumainement répandu. Il fait plus: il leur accorde tous les avantages, tous les privileges dont jouïſſoient ſes ſujets Proteſtans, qu'il livre ainſi à la merci de leurs plus cruels ennemis. Si l'on peut juſtifier une pareille action, ou ſi on ne doit pas en punir

nir l'auteur, il n'y aura plus de Religion, plus de bonne-foi, plus de juſtice ſur la terre, & autant vaut-il abandonner la Societé à la confuſion & à une parfaite Anarchie. C'eſt la refléxion de *Milton.*

On trouve enſuite la *Réponſe* de notre Auteur à l'Ἔικων Βασιλικὴ; elle eſt intitulée Ἰκονοκλάϛης, *in anſwer to a Book intitled* Ἔικων Βασιλικὴ. Ce Livre a été traduit en François ſous ce titre, ICONOCLASTES; *ou Réponſe au Livre intitulé* ICON BASILIKÉ, *ou le Pourtrait de Sa Sacrée Majeſté durant ſa ſolitude & ſes ſouffrances.* Par le Sr. *Jean* MILTON. *Traduite de l'Anglois ſur la ſeconde & plus ample Edition, & revûë par l'Auteur. A laquelle ſont ajoutées diverſes piéces mentionnées en ladite Réponſe, pour la plus grande commodité du Lecteur.* A Londres par *Guill. Dugars*, Imprimeur du Conſeil d'Etat, l'an 1652. en 12. Ce Livre étant donc en François, il eſt inutile d'en donner ici l'Extrait. Nous dirons ſeulement, que quelque tems après que l'Original eût paru, on en publia une Refutation ſous ce titre: Ἔικων Ἄκλαϛος, *The Image unbroken*, &c. „ Le Portrait en ſon entier, „ où l'on repréſente l'impudence, la „ fauſſeté, la vanité & la profanation „ d'un Libelle intitulé *Iconoclaſtes* ". Ce Livre de *Milton* ayant été réimprimé à Amſterdam l'an 1690. *in* 8°, on en publia à Londres une nouvelle Refutation, intitulée,

tulée, *Vindiciæ Carolinæ, or a Defenſe of* Ἐικων Βασιλικὴ *. *Défenſe du Pourtrait Royal, &c.*

La Piéce qui ſuit eſt la fameuſe *Apologie de la Nation Angloiſe* contre *Saumaiſe*. Elle eſt ici en Anglois, de la traduction apparemment de Mr. *Waſhington*, qui la publia en cette langue l'an 1692. *in* 8. Car on ſçait que *Milton* l'écrivit en Latin, & c'eſt auſſi en Latin qu'on la trouve dans le 2 Volume de cette Edition de ſes Oeuvres. Dès que l'Ouvrage de *Saûmaiſe* eût paru en Angleterre, le Conſeil d'Etat chargea *Milton* de compoſer cette Apologie: Elle lui acquit d'abord une grande réputation; elle fut brûlée à Paris par la main du Boureau, non pas par l'ordre du Parlement, mais par celui du Lieutenant Civil; elle fut auſſi brûlée à Toulouſe: mais cela ne fit que lui procurer un plus grand nombre de Lecteurs. L'Auteur de l'*Apologia pro Rege & Populo Anglicano contra Johannis Polypragmatici (aliàs Miltonis Angli) Defenſionem deſtructivam Populi Anglicani*, ſe plaint, qu'à grand peine le Livre de Saumaiſe a pû être imprimé une ſeule fois, tandis que celui de Milton l'a été pluſieurs. Sa *Défenſe* n'eut pas plutôt

---

* Vie de Milton *à la tête de cette Nouvelle Edition de ſes* Oeuvres, *pag.* XXVIII.

tôt paru, qu'il fut viſité par tous les Ambaſſadeurs qui étoient alors à Londres, ſans en excepter même ceux des Têtes couronnées. Mr. *Adrien Paauw*, Ambaſſadeur des Provinces Unies, lui témoigna une eſtime toute particuliere; il fut auſſi complimenté par pluſieurs perſonnes d'Allemagne & de France, qui lui écrivirent des lettres de félicitation ſur ce ſujet; & *Leonard Philaras*, Athénien de Nation, & Ambaſſadeur du Duc de Parme à la Cour de France, compoſa un bel éloge de cette Défenſe de Milton, qu'il lui envoya avec ſon Portrait. Mais ce qu'il y eut de plus ſolide pour lui, c'eſt que la Nation qu'il avoit ſi bien défendue, lui donna mille Livres Sterling pour le recompenſer de ſes peines *.

La Piéce ſuivante eſt un *Traité ſur le Pouvoir Civil dans les Cauſes Eccléſiaſtiques*, *où l'on fait voir qu'il n'eſt permis à aucune Puiſſance de la Terre de contraindre perſonne en matière de Religion.* La principale raiſon ſur laquelle *Milton* inſiſte pour établir ſa thèſe, c'eſt que la Religion conſiſte dans la conviction de l'eſprit, & dans un Culte dicté par la conſcience, & qu'on ne peut, ni convaincre l'eſprit par la violence, ni forcer la conſcience;

---

* Vie de Milton, *ubi ſuprà*, *pag.* XXIX. XXX.

d'où il ſuit que la contrainte ne peut produire tout au plus que des Hypocrites, & par conſequent que perſonne n'a droit de l'employer en matière de Religion.

Cela n'empêche pas que les Chrétiens qui conviennent entre eux d'un certain nombre d'Articles, ne puiſſent former des Societez Religieuſes; & quand même il y auroit un grand nombre de ces Societez dans un Etat, le Public ne ſçauroit en ſouffrir aucun préjudice, pourvû qu'elles ſoient toutes également protegées par le Magiſtrat ſuprême; le danger ne vient que de l'intolerance, de ce qu'une de ces Societez ne veut pas ſouffrir les autres, & veut les contraindre, malgré la conviction de leur eſprit, & les mouvemens de leur conſcience, à admettre certains dogmes, & à pratiquer un certain Culte.

Mais, dit-on, que faut-il faire à l'égard de ceux qui ſe rendent coupables de Blaſphême, ou d'Héréſie? Premièrement, à l'égard du Blaſphême, dit *Milton*, je conſeille à ceux qui employent ce mot, de ne pas embaraſſer & allarmer le peuple par un mot Grec dont il n'entend pas bien le ſens; mais de lui expliquer ce que ce mot ſignifie. *Blaſphêmer*, c'eſt calomnier, c'eſt parler mal, & avec malice, ſoit de Dieu, ſoit des hommes; & perſonne ne peut prétendre que ſa conſcience l'oblige à parler mal de Dieu. *Milton* nous renvoye ici à un Acte de Parlement paſſé le 9. Août 1650, où cette Aſſemblée, dit-il, a défini le Blaſphême, entant que c'eſt un crime contre Dieu, dont la connoiſſance apartient au Magiſtrat Civil, *pleniùs ac meliùs Chryſippo & Cratone*, c'eſt-à-dire en bon François, avec plus de précaution, avec plus de jugement, & d'une manière plus orthodoxe, que tous les Théologiens n'ont fait dans un grand nombre de gros Volumes. Nous ſouhaiterions que *Milton* nous eût donné cette définition du Parlement, car nous n'avons pas pû la trouver.

A l'égard de l'*Héréſie*, c'eſt un autre mot Grec qu'on employe pour faire peur au peuple, au lieu qu'on devroit lui apprendre, que ce mot ſignifie dans l'original le choix de quelque opinion, bonne ou mauvaiſe, ſoit en matière de Religion, ſoit dans quelques autres Sciences. Ce terme ſe prend en bonne part dans le XV. des Actes ℣. 5. L'HÉRÉSIE *des Phariſiens*; & dans le XXVI. Chap. du même Livre, ℣. 5. l'HÉRÉSIE *, *la plus exquiſe de notre Religion*. Lorſque l'Héréſie ſe prend en mauvaiſe part, elle ne diffère pas beaucoup du Schiſme; comme dans 1 *Cor.* XI. 18, 19. *J'entens qu'il y a des* SCHISMES † *parmi vous .... car il faut auſſi qu'il y ait des Héréſies.* Ceux qui ont écrit ſur l'Héréſie ſuivant leurs propres imaginations, voudroient nous perſuader qu'elle eſt pire que le Schiſme. Au lieu que le Schiſme emporte diviſion, & cela dans le ſens le plus mauvais; l'Héréſie au contraire n'eſt que le choix d'une certaine opinion, préférablement à celle qui lui eſt oppoſée; ce qui peut avoir lieu ſans qu'on ſe ſepare des autres. Dans le tems des Apôtres, avant que leurs Livres fûſſent écrits, l'Héréſie étoit une doctrine oppoſée à celle qu'ils enſeignoient: mais en ce tems ici on ne ſçauroit définir l'Héréſie autrement, qu'en diſant que c'eſt une doctrine que l'on ſoutient contre la lumiere que l'Ecriture ſainte peut ſeule nous fournir. Puis donc qu'aucun homme, aucun Synode, aucune Aſſemblée, quand même on la nommeroit Egliſe, ne peut juger définitivement quel eſt le ſens de l'Ecriture, tellement que les autres ſoient obligez en conſcience de ſe ſoûmettre à cette déciſion (ce qui eſt la Maxime fondamentale de tous les Proteſtans) il ſuit de-là, que celuiqui n'admet un ſentiment, que parce qu'il lui paroît évidemment ou probablement fondé ſur l'Ecriture Sainte, ne ſçauroit être juſtement condamné comme Hérétique; puiſque ceux qui le condamneroient, feroient préciſement la même choſe pour laquelle ils le cenſureroient. Tout ce qu'il y a donc à faire par rapport à ceux qui ne reçoivent pas les opinions admiſes dans la Societé Religieuſe dont ils ſont membres, c'eſt de les *excommunier*, ſuivant l'avis de St. Paul, Tit. III. 10. c'eſt-à-dire, de les retrancher ou ſeparer de cette Societé; mais cette Excommunication ou ſeparation ne ſçauroit les priver d'aucun des avantages dont ils ont droit de jouïr en qualité de membres de la Societé Civile. Les ſeuls que *Milton* exclut de cette Tolerance univerſelle qu'il voudroit établir, ſont les Catholiques Romains: mais il ne les en exclut pas entant que Societé Religieuſe, ou à cauſe de leurs ſentimens en matière de Religion; c'eſt uniquement parce qu'ils forment tous enſemble une Monarchie Temporelle, ſous un Chef ſuprême, dont ils reconnoiſſent l'autorité en tout païs; de ſorte que par-tout, excepté à Rome, ils obéïſſent à un Magiſtrat ſouverain, différent de celui qui gouverne dans le païs où ils ſont.

---

* Il y a dans notre Verſion la Secte, & dans le Grec Αἵρεσις, dans ces deux paſſages.

---

† Il y a *des partialitez* dans notre Verſion, mais le mot Grec eſt. *Σχίσματα.*

Pour ce qui eſt de l'*Idolâtrie*, comme

elle eſt diamétralement oppoſée à l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, & qu'elle eſt par conſequent une véritable Héréſie, ou plutôt une impieté, en faveur de laquelle on ne ſçauroit alleguer les mouvemens de la conſcience; & comme d'ailleurs les Actes en ſont ſi manifeſtes qu'on ne ſçauroit gueres s'y tromper, le Magiſtrat peut l'interdire, ou empêcher au moins qu'on ne s'y livre d'une manière publique & ſcandaleuſe.

On trouve enſuite une Piéce intitulée, *Conſiderations touchant les moyens les plus convenables pour chaſſer les Mercénaires de l'Egliſe; Où l'on traite auſſi des Dîmes, de l'Honoraire qu'on paye aux Miniſtres pour les Bâtêmes, les Mariages & les Enterremens, & des Revenus Eccléſiaſtiques; on y examine auſſi, s'il eſt poſſible de faire quelque Loi pour aſſurer aux Miniſtres un Revenu fixe.*

Au commencement du Traité précedent *Milton* avoit remarqué, qu'il y a deux choſes qui cauſent un préjudice infini à l'Egliſe, la Contrainte en matière de Religion, & la Corruption des Paſteurs. Celle-ci, dit-il, eſt beaucoup plus dangereuſe que l'autre. Souvent la véritable Religion fleurit bien mieux ſous la perſécution, contre l'intention des Perſécuteurs pourtant, que dans un état tranquille; mais la corruption des Paſteurs, cauſée le plus ſouvent par les gages qu'ils reçoivent, ruine la vérité même lorſqu'ils la prêchent. On a ſuffiſamment traité de la Perſécution dans le Diſcours dont nous venons de rendre compte; le *Salaire* des Miniſtres fait proprement le ſujet de celui-ci. Mais on ſe ſouviendra que *Milton* eſt dans les principes des *Indépendans*, & que nous ne faiſons ici que la fonction d'Hiſtoriens.

Le *Salaire*, dit *Milton*, n'eſt point une choſe mauvaiſe en elle-même; ce mot n'a point de ſens odieux; car il ne ſignifie proprement qu'une *Recompenſe*, comme lorſque Notre-Seigneur dit, que l'*Ouvrier eſt digne de ſon ſalaire* *. Mais ce qui rend le Salaire ſi dangereux dans l'Egliſe, ce qui fait proprement le *Mercénaire*, terme qui ſe prend toûjours en mauvaiſe part, c'eſt l'excès du Salaire, ou la mauvaiſe manière de le donner & de le recevoir. Peut-être qu'on n'a pas connu par expérience combien un Salaire exceſſif eſt dangereux, avant le Siécle de Conſtantin. Ce Prince étoit ſi zèlé, qu'il penſoit qu'il ne pourroit jamais être un *Nouricier* trop libéral de l'Egliſe; de ſorte qu'on peut dire, qu'en la chériſſant trop, il l'a en quelque ſorte étouffée entre ſes bras. Mais même avant que l'Egliſe eût acquis des richeſſes, l'amour du lucre a attiré des Mercénaicénaires. Sans parler ici de *Judas*, ni de *Simon le Magicien*, ſur leſquels pourtant notre Auteur inſiſte aſſez, contentons-nous de remarquer d'après lui, ou plutôt d'après St. Paul & St. Pierre, que l'Eſprit mercénaire eſt très-ancien dans l'Egliſe, puiſqu'il y étoit dès le tems de ces Apôtres, comme on le peut voir dans les paſſages que nous citons au bas de la page *. *Milton* conclut de-là, que ce ne fut pas ſeulement la grandeur du gain, tel qu'on en pouvoit faire dans le tems où l'Egliſe étoit devenue riche, qui a fait que des Mercénaires ſe ſont intrus dans le miniſtère; ils s'y ſont intrus même dans les premiers Siécles, où l'Egliſe étoit encore pauvre, & où par conſequent le gain qu'ils pouvoient faire n'étoit pas conſiderable: ce qui montre que la mauvaiſe manière de donner ou de recevoir un Salaire, quelque médiocre qu'il ſoit, fait un Mercénaire, auſſi-bien que le plus grand profit. C'eſt pourquoi il eſt difficile de bannir entierement les Mercénaires de l'Egliſe, à moins qu'on ne puiſſe engager tous les Miniſtres de l'Evangile à enſeigner *gratis*, à l'exemple de St. Paul; mais on en trouvera bien peu qui veuillent ſuivre cet exemple.

---

* Luc X. 7.

---

* Voyez Act. XX. 29. Tit. I. 11. 2 Pierre II. 3.

Il faut donc leur accorder quelque Salaire, quelque recompenſe. Mais en quoi conſiſtera ce Salaire? En Dîmes, diſent les Miniſtres Anglicans, en ce que l'on paye pour les Bâtêmes, les Mariages & les Enterremens, & en Revenus Ecléſiaſtiques. *Milton* n'eſt point du tout de ce ſentiment. Si les particuliers veulent bien donner aux Miniſtres la dixième ou la cinquième partie de leurs revenus; à la bonne-heure, il ne s'y oppoſe pas: mais que les Miniſtres ayent droit d'exiger les Dîmes ſous l'Evangile, c'eſt ce qu'il nie de toute ſa force. Il s'attache à faire voir fort au long, qu'il n'y a pas un ſeul mot dans le Nouveau Teſtament qui puiſſe favoriſer cette prétention des Eccléſiaſtiques; qu'au contraire J. C. & ſes Apôtres n'ont accordé aux Miniſtres qui prêchent l'Evangile, que ce qui leur ſeroit donné librement par ceux à qui ils le prêchent; & qu'ils n'ont jamais dit un mot qui puiſſe ſeulement inſinuer que les Dîmes leur ſont dûës. Auſſi les plus zèlez défenſeurs des Dîmes ſont-ils forcez de convenir, que durant les trois premiers ſiécles de l'Egliſe les Miniſtres n'ont point eu d'autre Salaire que les Offrandes libres des Fidèles. Pour ce qui eſt des Droits qu'on exige pour les Bâtêmes, les Mariages & les Enterremens, *Milton* cite quelques Ca-

Canons du Concile de Trente, qui condamnent comme Simoniaques tous ceux qui exigent quelque Salaire dans ces occaſions. De plus, dit-il, ſi le Miniſtre eſt payé pour toutes les fonctions de ſon miniſtère qu'il exerce; pourquoi demanderoit-il encore un nouveau payement pour chaque fonction particuliere? Et pour ce qui eſt des Mariages & des Enterremens, les Miniſtres ont ſi peu droit d'en exiger le payement, que ce ſont-là des fonctions qui n'apartiennent aucunement à leur charge, & qui ſont uniquement du reſſort du Magiſtrat. Il eſt vrai que les Eccléſiaſtiques, pour ſe rendre néceſſaires, & pour faire venir l'eau au moulin, ont introduit dans la ſolemniſation des Mariages & dans les Enterremens diverſes cérémonies, que *Milton* croit parfaitement inutiles, & que par conſequent il voudroit qu'on ſupprimât.

Il conclut de tout cela, que pour bannir les *Mercénaires* de l'Egliſe, il faut abolir les Dîmes, & tous les Salaires attachez à quelque fonction particuliere du miniſtère. On convient pourtant qu'il faut accorder quelque choſe aux Miniſtres pour leur ſubſiſtance; & que faut-il leur accorder? C'eſt ce qu'on examine enſuite.

Si l'on veut conſulter l'Ecriture, dit *Milton*, la queſtion ſera bientôt décidée.

Que celui qui eſt enſeigné en la parole, dit S. Paul *, *faſſe participant de tous ſes biens celui qui l'enſeigne.* Et ailleurs: *Si nous vous avons ſemé les choſes ſpirituelles, eſt-ce une gande choſe que nous recueillions de vos biens temporels* †? Pourquoi donc recevroit-on quelque Salaire de ceux qu'on n'a point enſeigné, devant qui on n'a rien ſemé, à qui on n'a point été utile? *Que les Anciens qui préſident dûement ſoient reputez dignes de double honneur, principalement ceux qui travaillent à la parole & à l'inſtruction* §. Il paroît par ces paſſages, que la Recompenſe étoit donnée par chaque particulier qui avoit été inſtruit; ou qu'elle étoit donnée par tous en commun, & depoſée dans le Tréſor de l'Egliſe, pour être diſtribuée à chaque Miniſtre, à proportion de ſes travaux. Cela eſt ſi raiſonnable, dit *Milton*, qu'on ne ſçauroit aſſez deplorer la violence & l'iniquité qui ont depuis prévalu dans l'Egliſe, par leſquelles il a été ordonné, que ceux-là même ſeroient obligez de recompenſer le Miniſtre de la Paroiſſe, qui ne l'ont point choiſi pour leur Paſteur, & qui ne reçoivent aucune inſtruction de lui, ſoit parce qu'il ne reſide pas parmi mi eux, ſoit parce qu'il eſt incapable de les inſtruire.

---

* Gal. VI. 6.

† 1 Cor. IX. 11.

§ 1 Tim. V. 17.

On demandera peut-être, que feront donc ceux qui ne ſont pas en état d'entretenir un Miniſtre? ce qui eſt le cas des habitans de pluſieurs Villages. Faudra-t-il qu'ils ſe paſſent d'inſtruction, puiſqu'on ne veut point qu'il y ait de Salaire établi pour les Miniſtres? „ Je „ répons, dit *Milton*, que l'Ecriture en„ ſeigne dans pluſieurs endroits ce qu'il „ faut faire en pareil cas. Premièrement, „ je demande à tout homme de bon„ ſens, s'il croit que la connoiſſance de la „ Religion Chrétienne ſoit plus difficile „ à acquerir, que celle de quelque au„ tre Science ou de quelque Art que ce „ ſoit? Je me perſuade qu'on m'accor„ dera qu'elle eſt beaucoup plus aiſée, „ tant en elle-même, qu'à cauſe de l'aſ„ ſiſtance du St. Eſprit, qui ne nous eſt „ promiſe que pour cette étude-là uni„ quement. J. C. declare qu'il eſt envoyé „ pour annoncer l'*Evangile aux pauvres* *; „ il faut donc que l'Evangile ſoit pro„ portionné à leur capacité. Les pre„ miers qui enſeignerent ſa Doctrine a„ près lui, étoient des gens ſans étude. „ L'Ecriture eſt traduite dans toutes les „ langues, ce qui ſuppoſe qu'on eſt per

---

* Luc IV. 18.

„ ſuadé que dans tout ce qui eſt eſſentiel
„ au ſalut, elle eſt claire & à la portée
„ des plus ſimples, qui, auſſi-bien que
„ leurs Docteurs, reçoivent l'Eſprit de
„ Vérité, pour les conduire en toute vérité *.

„ Puis donc qu'il eſt ſi facile, même
„ pour les genies les plus bornez, d'acquerir la connoiſſance de la Religion
„ Chrétienne, il ne ſçauroit être difficile
„ de trouver des moyens pour l'enſeigner
„ aux plus pauvres, & pour recompenſer ceux qui la leur enſeignent. Premièrement, que les Miniſtres, qui prétendent qu'ils ſont appellez & envoyez
„ pour prêcher l'Evangile, ceux ſur-tout
„ qui ne ſont attachez à aucun Troupeau
„ particulier, imitent notre Sauveur &
„ ſes Diſciples, qui alloient prêchant
„ non ſeulement par les Villes, mais
„ auſſi par les Villages, où ils prêchoient
„ aux pauvres auſſi-bien qu'aux riches,
„ n'attendant de recompenſe que dans
„ le Ciel. *Levez vos yeux & regardez les*
„ *contrées; car elles ſont déja blanches pour*
„ *moiſſonner: or celui qui moiſſonne reçoit le*
„ *Salaire, & aſſemble le fruit en vie éternelle* †. C'étoient-là leurs *gages*.

„ Mais, repliqueront nos Mercénaires,
„ nous n'avons pas de quoi. Qui eſt-ce
„ qui

---

* Jean XIV. 26. & XVI. 13.
† Jean IV. 35. 36.

„ qui payera les fraix de nos voyages? „ On pourroit leur répondre, qu'il n'y „ a pas d'apparence qu'ils ſont plus pauvres que ceux dont on leur propoſe „ l'exemple. Et s'ils n'ont pas la même „ foi qu'avoient ces Diſciples, pour ſe „ confier, comme eux, en Dieu & aux „ promeſſes de J. C. & pour attendre „ de ſa bonne providence les choſes néceſſaires à la vie; & ſi malgré cela „ ils ſe ſont intrus dans le miniſtère ſans „ avoir de quoi vivre, ils ſe ſont follement expoſez à une terrible tentation, „ & ſouvent ils ſe ſont mis dans une „ triſte néceſſité, ou de mourir de faim, „ ou de chercher à plaire à ceux qui les „ payent, plutôt qu'à Dieu; & ils donnent lieu de ſoupçonner, que ce n'eſt „ point d'en-haut qu'ils ont été appellez „ pour prêcher la parole. Mais quand „ on accorderoit qu'il eſt néceſſaire de „ leur payer les fraix de leurs voyages, „ & de leur donner un Salaire pour leurs „ travaux, ce ſera alors le devoir „ des Congrégations riches, qui pour „ l'ordinaire ont des Miniſtres de reſte, „ d'en envoyer quelques-uns dans les „ Villages voiſins, comme les Apôtres „ envoyerent Pierre & Jean de Jeruſalem à Samarie & aux Villages des „ environs *, ou comme l'Egliſe de Je- „ ruſa-

---

* Act. VIII. 14. 25.

„ ruſalem envoya Barnabas à Antioche *,
„ & comme d'autres Egliſes envoyerent
„ Luc voyager avec Paul †, quoiqu'il ne
„ ſoit pas dit ſi l'Egliſe les défrayoit
„ ou non.

„ Si l'on objecte que cette manière
„ ambulatoire de prêcher ne ſuffit pas
„ pour bien établir l'Evangile dans ces
„ lieux-là, à moins que ceux qu'on y
„ envoye n'y demeurent un tems raiſonnable;
„ je répons, que s'ils y demeurent
„ un an ou deux, ce qui eſt le tems
„ le plus long que les Apôtres avoient
„ coûtume de reſter au même endroit, cela
„ ſuffira pour enſeigner à ceux qui voudront
„ être attentifs, & qui voudront apprendre
„ tous les points de la Religion
„ qui ſont néceſſaires au ſalut; enſuite formant
„ diverſes congrégations, on choiſira
„ quelques-uns des membres les plus
„ habiles & les plus zèlez, pour en faire
„ des *Anciens*, qui pourront continuer à
„ inſtruire les autres, & les gouverner;
„ & après les avoir exhorté à demeurer
„ fermes dans la foi, on pourra en toute
„ ſureté les confier à la Providence
„ divine, & à la conduite du S. Eſprit,
„ juſques à ce que Dieu fourniſſe quelque
„ autre occaſion de les viſiter encore,
„ pour les confirmer dans la foi. Quand
„ on

---

* Act. XI. 22.

† 2 Cor. VIII. 19.

„ on aura fait cela, on aura fait tout ce „ que les Apôtres avoient coûtume de faire lorſqu'ils établiſſoient l'Evangile en „ quelque endroit *.

Nous avons traduit tout ce long paſſage, parce qu'il nous a paru un expoſé aſſez net de ce que *Milton* penſoit ſur la manière d'entretenir les Miniſtres de l'Egliſe, & d'en bannir ceux qu'il appelle *Mercénaires*. Il examine enſuite une autre objection qu'on pourroit lui faire. Il en coûtera beaucoup, dira-t-on, pour entretenir & défrayer ces Miniſtres ambulans, ne fut-ce que pour un an ou deux. *Milton* répond, que ce n'étoit pas-là la penſée de ceux qui dans les commencemens établirent le Chriſtianiſme de cette manière: de plus, ajoute-t-il, cette dépenſe, quelque grande qu'on la ſuppoſe, ſera beaucoup moins conſiderable que ce qu'il en coûte à louer des Bénéficiers pour toute leur vie; & ce ſera d'ailleurs un moyen de chaſſer de l'Egliſe tous les Mercénaires. Enfin, ſi cette dépenſe eſt trop onereuſe aux Egliſes, elles peuvent s'addreſſer au Magiſtrat Civil, qui a entre ſes mains des fonds (ce ſont les biens qui avoient apartenu à l'Egliſe) qu'il peut employer, s'il le juge à propos, à l'entretien de ces

---

* *Voyez* Act. XIV. 21, 22, 23. XV. 36, 41.

Miniſtres ambulans, ou à l'établiſſement d'un grand nombre d'Ecoles par tout le païs, bien fournies de bonnes Bibliothèques, & où l'on puiſſe enſeigner aux jeunes gens tout de ſuite les Langues, les Arts & les Sciences, ſans les obliger à voyager d'un lieu dans un autre pour achever le Cours de leurs études. Mais de quoi vivront-ils après être ſortis de ces Ecoles? La réponſe eſt aiſée, ſuivant *Milton*: pendant qu'on leur enſeignera les Langues, les Arts & les Sciences, on pourra épargner aſſez de tems pour leur apprendre quelque métier, par lequel ils pourront honnêtement gagner leur vie, ſans être à charge à l'Egliſe. S. Paul n'eut pas honte de travailler de ſes mains: bien loin de-là, ce travail le mit en état de prêcher généreuſement l'Evangile en Aſie & en Europe, à ſes propres fraix. Les Miniſtres des anciens Vaudois s'attachoient auſſi à quelque métier, ou à quelque profeſſion, afin de n'être point à charge à l'Egliſe.

Comme, malgré tout ce qu'on vient de dire, *Milton* a pourtant accordé qu'il eſt permis de donner un Salaire ou une recompenſe aux Miniſtres, il examine vers la fin de ce Traité, de quelle manière Dieu a ordonné qu'on les recompenſât. Il n'a point ordonné qu'on leur donnât des fonds de terre, ni que le Magiſtrat Civil fit des loix pour leur aſſurer un revenu fixe ſur les biens de leurs Troupeaux: il n'a établi leur revenu que ſur la bienveillance & la reconnoiſſance de ceux qui les reçoivent chez eux: * *Prêchez, diſant le Royaume des Cieux eſt approché .... vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement.* Puis donc que Dieu a ordonné aux Miniſtres de prêcher *gratuitement*, ſoit qu'on les recompenſe ou non, il ſuit de-là évidemment, qu'il leur a défendu d'exiger une recompenſe par force, ou d'engager d'autres à forcer leurs Troupeaux de les recompenſer. Mais il veut bien regarder ce qu'on leur donne librement, comme ſi on le donnoit à lui-même. *Vous m'avez envoyé une fois, & même deux fois, ce dont j'avois beſoin*, dit S. Paul †. *Ce n'eſt pas que je recherche des préſens, mais je cherche le fruit qui abonde pour votre compte. J'ai tout reçu, & je ſuis dans l'abondance, & j'ai été comblé de biens en recevant d'Epaphrodite ce qui m'a été envoyé de votre part, comme une odeur de bonne ſenteur, comme un ſacrifice que Dieu accepte, & qui lui eſt agréable.* Or ce ſacrifice ne ſçauroit être agréable à Dieu lorſqu'il eſt forcé & fait à contre-cœur. La même choſe eſt dite des Aumônes: *Ne mettez point en oubli la bénéficence & la communication; car Dieu prend plaiſir à de tels*

---

* Luc X. 7, 8.

† Philip. IV. 16, 17, 18.

tels ſacrifices *. De-là vient que les Miniſtres de l'Egliſe primitive n'avoient point honte de recevoir toute leur ſubſiſtance ſur le pied d'Aumônes de la part de leurs Auditeurs. Ceux même qui ſoutiennent que les Dîmes ſont de droit divin, citent ce fait comme s'il favoriſoit leur cauſe, au lieu qu'il eſt directement contre eux: ils prouvent par l'autorité d'Origene, de Tertullien, de Cyprien & d'autres, que le Clergé ne ſubſiſtoit autrefois que par la ſeule charité de leurs Auditeurs, qui donnoient ce qu'ils vouloient, non au Clergé, mais à l'Egliſe; on en allouoit une partie aux Miniſtres, qui venoient chercher leur pitance dans des paniers; de-là vient qu'on les appella *Sportularii*. Leur pitance étoit aſſez maigre: on ne leur donnoit préciſement que ce qu'il falloit pour leur entretien, ſuivant le précepte de J. C. †: le reſte étoit diſtribué aux pauvres. *Milton* conclut de tout cela, que ſi les Miniſtres n'ont pas de quoi s'entretenir eux-mêmes, les Fidèles qu'ils enſeignent ſont obligez de s'acquitter envers eux des devoirs de la Bénéficence & de la Charité; mais les Miniſtres n'ont aucun droit de les y forcer, ni d'exiger rien au-delà de ce qu'on veut bien leur donner librement. Voici comment *Milton* finit ce Traité.

---

* Hebr. XIII. 16.

† Matth. X. 7. &c.

„ Dans les premiers tems du Chriſtianiſme
„ (& l'Egliſe ſeroit heureuſe s'il
„ en étoit encore de même) les Miniſtres
„ de l'Evangile n'étoient diſtinguez
„ des autres Chrétiens que par leurs
„ connoiſſances ſpirituelles & par la ſainteté
„ de leurs mœurs; c'étoit pour cela
„ que l'Egliſe les choiſiſſoit pour Docteurs
„ & Inſpecteurs, quoique ce choix
„ ne les empêchât pas de ſuivre la vocation
„ qu'ils avoient auparavant, comme
„ il paroît par l'exemple de S. Paul,
„ & par l'Hiſtoire de l'Egliſe primitive.
„ Mais lorſque ces Miniſtres commencerent
„ à s'appeller *le Clergé*; lorſqu'ils
„ devinrent, pour ainſi dire, une Tribu
„ particuliere de *Levites*, un Parti, ou
„ un Ordre diſtinct dans l'Etat; lorſqu'ils
„ furent élevez dans le jargon des Ecoles
„ pour devenir *Théologiens*; lorſqu'ils
„ furent entretenus aux dépens du Public,
„ n'étant bons à rien qu'à ce qui
„ ne vaut rien; ils devinrent bientôt
„ pareſſeux: la pareſſe & l'*abondance de pain*
„ produiſirent bientôt chez eux l'orgueil,
„ & des diſputes perpetuelles avec
„ ceux qui les entretenoient, je
„ veux dire les Laïques, qu'ils mépriſerent
„ ſouverainement; ce qui a toûjours
„ duré depuis, au grand préjudice de la
„ Religion & de tout le Chriſtianiſme,
„ qu'ils

,, qu'ils ont rempli de troubles & de
,, confuſion. Et l'on peut aſſurer avec
,, confiance, qu'il en ſera toûjours de
,, même, auſſi long-tems qu'ils ſeront ain-
,, ſi ſoutenus indépendans de l'Egliſe, de
,, laquelle ſeule, ils dépendoient autre-
,, fois, & qu'entretenus par le Magiſtrat
,, aux dépens du Public, ils formeront
,, une faction nombreuſe de perſonnes
,, indigentes, qui autrefois extrêmement
,, pauvres & n'ayant eu qu'une très-
,, mauvaiſe éducation, ſe ſont intrus dans
,, l'Egliſe, où ils prétendent avoir un
,, droit divin à la poſſeſſion de la dixiè-
,, me partie de tous nos biens, & font
,, un monopole du miniſtère, comme s'il
,, leur apartenoit en propre, au lieu
,, qu'il eſt libre & ouvert à tout Chré-
,, tien choiſi par l'Egliſe. Sous ce pré-
,, texte, exempts de toute autre occu-
,, pation, & s'enrichiſſant aux dépens
,, du Public, ils deviennent enfin de
,, vrais incendiaires, qui *élevent leurs*
,, *Cornes* contre le Magiſtrat même qui les
,, entretient, comme le Prêtre de Rome
,, s'éleva bientôt contre l'Empereur ſon
,, bienfaiteur, & comme les Prêtres
,, d'Ecoſſe ont fait depuis. On pourroit
,, ſe delivrer bientôt de cette troupe de
,, Mercénaires, & de tous les maux, de
,, toutes les diſſentions, de tous les trou-
,, bles, de toutes les guerres qu'ils ont
,, cauſées, ſi les Chrétiens vouloient ſeu-
,, lement

„ lement connoître leur propre dignité,
„ leur liberté, leur adoption, & qu'on
„ ne s'étonne pas de ce mot, leur Prê-
„ triſe ſpirituelle, par laquelle ils ont
„ tous également un libre accès à tou-
„ tes les fonctions du Miniſtère, lorſque
„ leur capacité & l'Egliſe les y appel-
„ lent, quoiqu'ils n'ayent jamais pris
„ leurs degrez, ni été à aucune Univer-
„ ſité. Mais tandis que les Proteſtans,
„ pour éviter la peine d'étudier & d'en-
„ tendre leur Religion, ſe contenteront
„ de la laiſſer dans la tête, ou plutôt
„ dans les Livres d'un Eccléſiaſtique,
„ pour la recevoir de lui par parcelles
„ & par morçeaux, ſelon qu'il la diſtri-
„ bue dans ſes harangues du Dimanche,
„ ils ſeront toûjours à apprendre, & ne
„ ſçauront jamais rien; ils ſeront toûjours
„ enfans; toûjours les vaſſaux de leur
„ Miniſtre, comme les Laïques Catholi-
„ ques Romains le ſont de leurs Prêtres:
„ ou bien, ils ſeront toûjours en diſpu-
„ te avec lui, les Principes des Proteſ-
„ tans les éclairant aſſez pour ne leur
„ permettre pas d'être en tout de ſon
„ opinion; ce qui produira, comme on
„ ne l'a vû que trop, des déſordres in-
„ finis dans l'Etat.

Après ce Traité on trouve deux Piéces fort courtes, que *Milton* écrivit lorſque l'Armée eût diſſout le Parlement, & que *Richard Cromwell* eût été obligé de reſigner la dignité de Protecteur Dans la première, qui eſt en forme de *Lettre à un Ami*, *Milton* donne l'Idée d'un Gouvernement Républicain, non pas ſelon ce qui lui paroiſſoit être le meilleur, mais ſelon ce qu'il croyoit le plus praticable alors, pour prévenir le rétabliſſement du Gouvernement Monarchique, & les déſordres domeſtiques, juſques à ce qu'il ſe préſentât une occaſion favorable d'établir une Démocratie parfaite. L'autre Piéce eſt écrite dans la même vûë, & paroît addreſſée au Général *Monk*. Ces deux Piéces furent communiquées à Mr. *Toland* par un Gentilhomme, qui les avoit reçues d'un neveu de *Milton*, peu de tems après la mort de l'Auteur; & Mr. *Toland* les fit inſerer dans l'Edition des Oeuvres de *Milton* * publiée en 1698, in folio †.

La Piéce ſuivante eſt intitulée, *Méthode prompte & aiſée d'établir une République libre*; *avec les avantages d'un pareil Gouvernement, comparez avec les inconveniens & les dangers auxquels la Nation s'expoſera ſi elle rétablit le Gouvernement Monarchique*. *Milton* commence ce Traité en juſtifiant le Parlement ſur la violation du *Covenant*: il fait voir que le Roi l'ayant violé le premier, le Parlement & la Nation en général n'étoient plus obligez de le tenir. „ *Nous avions ſtipulé,* dit-„ il, *que nous conſerverions la Perſonne du* „ *Roi, & ſon Autorité, pendant qu'il main-*„ *tiendroit la vraye Religion & nos Libertez,* „ mais non pas lorſqu'il entreprendroit „ de gêner nos conſciences en introdui-„ ſant une Religion Papiſte, de détruire „ nos Libertez en établiſſant l'eſclavage, „ de nous faire perdre la vie même, en „ donnant occaſion au Maſſacre d'Irlan-„ de, s'il ne l'a pas même complotté, „ comme on l'a découvert dans la ſuite ". *Milton* étale après cela les ſujets de plainte qu'on avoit contre le Roi, afin de faire voir qu'on a pû juſtement le dépoſer: il montre qu'après avoir long-tems combattu pour la Liberté civile & religieuſe, & après avoir vaincu, il y auroit une honte extrême à retourner à l'eſclavage par le rétabliſſement de la Monarchie. Il allegue à ſes Compatriotes l'exemple des Provinces Unies, qui ne ſe ſont point donné de repos, juſques à ce qu'elles euſſent entierement ſecoué le joug de la Tyrannie, & aſſuré ſolidement leur liberté.

---

* *Pag*. 86. & *ſuiv*.

† Vie de Milton, *pag*. XXXIV. & XXXV.

„ De plus, dit-il, ſi nous rétabliſſons „ la Monarchie, & que nous nous en re-„ pentions bientôt après, comme cela „ arrivera infailliblement, lorſque nous „ appercevrons qu'on entreprendra de

„ nouveau de gêner nos conſciences, „ car nous devons nous y attendre, un „ Roi & des Evêques étant toûjours in„ſeparablement unis d'intérêt, nous ſe„rons peut-être forcez de combattre „ encore comme nous avons déja fait...; „ & qui nous aſſurera d'un heureux ſuc„cès, après que par notre conduite in„conſtante nous nous ſerons rendus indi„gnes de la faveur & de la protection dont „ Dieu nous avoit honorez.....? Dieu „ donna un Roi aux Iſraëlites dans ſa „ colere.... Mais J. C. défend évidem„ment à ſes Diſciples d'établir un pa„reil Gouvernement, qui eſt purement „ Payen. *Les Rois des Nations les maîtri„ſent*, dit-il, *& ceux qui uſent d'autorité „ ſur elles ſont nommez bienfaiteurs: Mais „ il n'en ſera pas ainſi de vous: au contraire, „ que le plus grand entre vous ſoit comme „ le moindre, & celui qui gouverne comme ce„lui qui ſert* *.... Y a-t-il quelque eſpe„ce de Gouvernement qui approche „ plus du modèle que J. C. nous donne„là qu'une République libre, dans la„quelle ceux qui ſont les plus grands „ ſont toûjours les ſerviteurs, &, pour „ ainſi dire les eſclaves du Public, le ſer„vant à leurs propres fraix & dépens, „ & negligeant leurs propres affaires „ pour le bien de l'Etat, ſans être pour

---

* Luc XXII, 25. 26.

„ tant élevez au-deſſus de leurs Freres,
„ vivant dans leurs familles avec ſobrieté, marchant dans les ruës comme
„ les autres hommes, & à qui on peut
„ parler librement, familierement, en
„ ami, & ſans aucune adoration? Au
„ lieu qu'un Roi veut être adoré comme
„ un demi-Dieu; il a autour de lui une
„ Cour fiere & diſſoluë, d'une grande
„ dépenſe, d'un luxe exceſſif, à qui il
„ faut des Spectacles & des Maſcarades,
„ ce qui ne peut que corrompre les mœurs
„ de notre Nobleſſe. Il y aura une Reine, qu'il faudra auſſi entretenir à
„ grands fraix, & qui, ſuivant toutes les
„ apparences, ſera étrangere & Papiſte:
„ ſans parler de la Reine-Mere * que
„ nous connoiſſons déja. Il leur faudra
„ à chacune une Cour, & un grand train.
„ Enſuite viendra une Famille Royale:
„ chacun des Enfans du Roi voudra auſſi
„ avoir une Cour nombreuſe; ce qui
„ produira une infinité de vils eſclaves,
„ même parmi la Nobleſſe & les Gentilshommes, qui ſeront élevez dans
„ l'eſpérance d'obtenir, non des emplois
„ utiles au Public, mais des poſtes à la
„ Cour.... Et plus leur cœur ſera depravé par l'eſprit de la Cour, toûjours
„ incompatible avec la vertu & la re-
„ for-

---

* Il veut parler de la Mere de Charles II.

,, formation des mœurs, plus ils ſeront fiers, hautains, & prodigues d'un argent levé ſur le peuple, & gagné par de pures baſſeſſes . . . . . .

,, D'ailleurs, un Roi qu'eſt-il de plus qu'un autre homme, pour en acheter ſi cher le rétabliſſement? Suivant l'expreſſion même d'un Poëte Courtiſan, un Roi n'eſt que comme un grand ZERO mis à la tête d'une nombreuſe ſuite de Chiffres, où il ne ſignifie rien. C'eſt même un bonheur pour le peuple lorſque le Roi n'eſt qu'un *Zero*: il en eſt ſouvent le malheur, la peſte, le fleau, & ce qu'il y a de plus terrible encore, c'eſt qu'on ne peut ni le contrarier, ni le chaſſer, moins encore l'accuſer ou le punir, ſans expoſer l'Etat à une entiere ruine, ſans en ébranler & preſque en renverſer les fondemens. Au lieu que, dans une République libre, tout Gouverneur ou Conſeiller qui ſe conduit mal, peut être dépoſé & puni, ſans qu'il en arrive aucun trouble. Certainement il faut qu'un peuple ſoit fol, ou étrangement infatué, lorſqu'il établit ſa principale eſpérance de la félicité ou de la ſureté commune ſur un ſeul homme, qui, s'il ſe trouve bon, ne peut pas faire plus de bien qu'un autre, & qui, s'il ſe trouve méchant, peut faire lui ſeul, & ſans qu'on puiſſe s'y oppoſer,

,, plus de mal que des millions d'autres ,, hommes. Le bonheur d'une Nation ne ,, ſçauroit jamais être plus aſſuré que dans ,, une République, gouvernée par un ,, Sénat libre, choiſi par elle-même, & ,, où aucun homme en particulier, mais ,, la raiſon ſeule domine.

Ceci conduit *Milton* à examiner, par quel moyen on pourroit établir une pareille République. Lorſqu'il écrivoit ce Traité, on avoit envoyé par toute l'Angleterre des ordres pour choiſir des Membres pour un nouveau Parlement. *Milton* vouloit donc qu'on ſe ſaiſit de cette occaſion pour choiſir des gens qui ne fûſſent attachez ni à une perſonne particuliere, (il veut parler de Charles II.) ni à une Chambre des Seigneurs, mais qui fûſſent zèlez pour la liberté civile & religieuſe, & d'ailleurs ſages, intelligens & moderez. Ce choix une fois fait, la République eſt établie, dit-il, ou du moins les fondemens en ſont poſez d'une manière ſolide. Dans ce Parlement, ou plutôt dans ce Grand Conſeil, doit reſider toute l'Autorité ſuprême; il faut qu'on lui commette toutes les forces de l'Etat par mer & par terre, pour la conſervation de la paix & de la liberté; il faut qu'il leve les revenus publics, & qu'il en diſpoſe, avec cette reſtriction pourtant, qu'il y aura des Inſpecteurs qui examineront comment on aura diſpoſé de ces revenus, pour la ſatisfaction du peuple. Il faut que ce Conſeil faſſe ou propoſe les Loix civiles, qu'il dirige tout ce qui regarde le commerce, la paix & la guerre avec les Nations étrangeres; & que, pour ce qui regarde les affaires qui demandent du ſecret & de la diligence, il choiſiſſe parmi ſes Membres un nombre de perſonnes pour former un Conſeil d'Etat.

Milton vouloit que le Grand Conſeil, ayant été une fois bien choiſi, fût perpetuel: premièrement, parce que le tems qu'il faudroit employer à choiſir & à aſſembler un nouveau Conſeil, cauſeroit une interruption dans les affaires, & particulierement dans les affaires du dehors, qui ne pourroit qu'être préjudiciable à l'Etat, & feroit ſouvent perdre des occaſions favorables. En ſecond lieu, parce que le nouveau Conſeil qui auroit été choiſi ne ſeroit pas ſi bien au fait, il faudroit du tems, & un tems conſiderable, avant qu'il pût reprendre, pour ainſi dire, le fil des affaires. Enfin il y auroit lieu de craindre que les Membres d'un Conſeil tout nouveau n'eûſſent d'autres vûës, d'autres deſſeins, & peut-être d'autres maximes que ceux de l'ancien qui auroit été diſſout; ce qui ne pourroit que cauſer des troubles & des diviſions dans l'Etat.

Milton répond enſuite à quelques objections qu'on peut faire contre ſon ſentiment. Puis il étale les avantages d'une République gouvernée ainſi par un Conſeil perpetuel ; avantages dont elle ſeroit privée ſous un Roi, qui ſe croiroit en droit de n'aſſembler un Parlement que lorſqu'il le jugeroit à propos ; qui ne l'aſſembleroit que le plus rarement qu'il lui ſeroit poſſible, & ſeulement pour ſes intérêts particuliers, & non pas pour le bien public. Il étale ſur-tout les diſputes perpetuelles qui ne pourroient, ſelon lui, manquer de s'élever entre un Roi & ſon Parlement, au ſujet de la Prérogative Royale d'un côté, & des droits & libertez du Peuple, de l'autre. Mais comme s'il eût craint que ſes raiſonnemens ne fiſſent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit d'une Nation laſſe de l'Anarchie, il prend dans la ſuite un autre tour pour la diſſuader de rétablir la Monarchie. Il repréſente vivement ce que l'on aura à craindre d'un Roi irrité de la mort de ſon Pere, & de l'exil auquel il a été reduit lui-même. Il étale les maux auxquels les particuliers ſeront expoſez ; les accuſations, les plaintes, les informations, les recherches qu'on fera infailliblement : & qui, dit-il, pourra ſe flatter de n'être pas inquiété plus ou moins, au ſujet de ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de Charles I. ?

Il employe le reſte de ce Traité à faire voir quelles meſures on pourroit prendre pour établir ſolidement la liberté civile & religieuſe; & de quelle manière il faudroit établir les Loix, afin qu'elles fûſſent plus généralement approuvées. Il ne vouloit pas que le Grand Conſeil eût ſeul le droit de les faire. Il vouloit qu'il y eût dans chaque Ville conſiderable, ou du moins dans chaque diſtrict d'une certaine étendue, un Conſeil particulier, composé de la Nobleſſe & des principaux Gentilshommes des environs; & que ce Conſeil jugeât définitivement les différens qui ſurviendroient entre les particuliers de ſon diſtrict. Il vouloit auſſi qu'on propoſât à chacun de ces Conſeils les Loix qu'on avoit deſſein de propoſer au Grand Conſeil de la Nation, qui ne devoit leur donner force de Loix, qu'après qu'elles auroient été approuvées par la plus grande partie de ces Conſeils particuliers. Voilà en général quel étoit le Plan de *Milton*, dont l'exécution étoit certainement très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les tems de trouble & de tumulte où il écrivoit. C'étoit en 1659. *Wood* * dit, que ce Traité parut en Février 1659-60; ce ne fut donc que peu de mois avant la Reſtauration.

Dès que ce Traité eût paru, il fut

---

* Athen. Oxon. *col.* 266.

attaqué dans un Livre intitulé, *The Dignity of Kingſhip, la Dignité de la Royauté,* dont l'Auteur ne s'eſt deſigné que par ces deux Lettres initiales, G. S. Il fut auſſi attaqué dans une Brochure burleſque, qu'on prétendit avoir été écrite par la Societé Républicaine de Mr. *Jaques Harrington.* Elle étoit intituliée, *The Cenſure of the Rota, &c. Cenſure de la* Roue ** *ſur le Livre de* Milton *intitulé, Méthode prompte & aiſée,* &c. 1660. 16 pages in 4to. †.

La Piéce ſuivante contient de courtes *Remarques ſur un Sermon* du Docteur MATTHIEU GRIFFITH, Chapelain de Charles I.

Enfin la derniere Piéce de ce Volume eſt une *Grammaire de la Langue Latine,* écrite en Anglois.

Nous rendrons compte une autre fois du ſecond Volume de ce Recueil.

** On a donné ce nom à ceux qui approuvoient le ſyſtême de Mr. *Harrington*, parce que cet Auteur avoit propoſé une forme de Gouvernement; ſelon laquelle l'Autorité ſuprême devoit circuler ou *rouler* entre un certain nombre de perſonnes qui devoient compoſer le Grand Conſeil de la Nation, & dont le tiers devoit ſortir de charge tous les ans, & un pareil nombre entrer à leur place. Voyez Nouv. de la Rép. des Lettres, 1700. *Sept. Art.* I. *pag.* 260, *& ſuiv. Milton* étoit en cela d'un ſentiment tout différent de celui de *Harrington*, comme on l'a vû dans cet Article.

† Vie de Milton, à la tête du I *Vol. de cette Edition de ſes* Oeuvres, *pag.* XXXV.

AR-

ARTICLE III.

*Mêlange de Piéces fugitives —— Redigé par Mr. L. C. M******. A Londres, aux dépens de l'Auteur. Imprimé par Lourant, MDCCXL. In Octavo. Pages* 192. *pour une Partie du Recueil, & pages* 110. *pour une autre Partie.*

QUOIQUE le titre de ce Mêlange diſe qu'il eſt imprimé *à Londres*, il y a tout lieu de croire qu'il a été imprimé ailleurs. Mais de quelque Païs qu'il vienne, nous ſommes d'autant plus en droit d'en parler, qu'il contient diverſes Piéces compoſées en Angleterre.

Le titre porte, *Aux dépens de l'Auteur.* Cela inſinue que l'Editeur & l'Auteur ſont au fond un ſeul & même homme; & que toutes les Piéces dont il ne nomme pas les Auteurs, doivent être cenſées de ſa façon. Il ne faut pas s'y tromper. Il y a ici pluſieurs Piéces ſans nom d'Auteur, leſquelles nous ſçavons que l'Editeur n'a pas faites, ou auxquelles on reconnoît quelque autre main que la ſienne, pour peu qu'on y faſſe attention. On entrevoit même que la publication de ce Mêlange doit avoir été l'ouvrage de deux Editeurs & Auteurs aſſociez. Car quelque égalité de mérite qu'il y ait, dans un certains ſens, entre les diverſes Piéces qui ſemblent n'avoir pû être jugées dignes de l'impreſſion que par leur propre Auteur, elles ne laiſſent pourtant pas d'être aſſez différentes les unes des autres, pour faire croire qu'elles ne ſont pas toutes la production d'un ſeul & même Genie.

La première Piéce de la première Partie de ce Mêlange eſt intitulée, VARSOVIE RIDICULE. C'eſt une Piéce du même genre que la *Rome ridicule* de *St. Amand.* Mais heureuſement elle n'eſt pas à beaucoup près auſſi longue. En voici la meilleure Strophe:

Au bruit de cent bottes ferrées
J'entens arriver le Patron.
A l'écart! Place à l'Eſcadron
De ces Mouſtaches effarées!
C'eſt un des premiers Palatins,
Suivi de cent nobles Gredins
Prêts à fouiller dans la pochète;
Et qui, pour quelques pots de vin,
Rompent ſouvent une diète
En trois mots de mauvais Latin.

Quoique cette Piéce ne ſoit pas un Chef-d'œuvre, & que l'Auteur n'en ſoit pas nommé, on peut preſque aſſurer qu'elle n'eſt, ni de Mr. L. C. M******, ni de ſon Confrere: mais les Piéces qui ſuivent paroiſſent être de l'un des deux.

Ce ſont quelques *Odes Anacréontiques*, qui ne viennent certainement pas d'un Mr. *La Motte*, & quelques *Epigrammes*, que l'on ne ſera jamais tenté d'attribuer, ni à Mr. *Rouſſeau*, ni au Chevalier *de Cailly*.

Les petites *Odes Galantes* ou *Bacchiques* de Mr. *La Motte* ne peuvent être appellées *Anacréontiques* qu'aſſez improprement. Elles ſont, en général, dans un tout autre goût que celles d'*Anacréon*. Ce ſont deux *manières* très-différentes. Mais au moins les ſujets ſont-ils rians, agréables, dignes d'*Anacréon*, ou même empruntez de lui. La manière d'*Anacréon* eſt peut-être preférable; & je crois qu'à tout prendre, je la preférerois ſans balancer. Mais après tout, celle de Mr. *La Motte* a ſon mérite. Ses Odes, dans leur eſpece, ſont aſſez parfaites pour ſervir de modèle; & lorſqu'on aura traité, auſſi-bien que lui, des ſujets comme les ſiens, ſi l'on juge à propos de donner à ce qu'on aura fait le titre d'ODES ANACRÉONTIQUES, je ne diſputerai gueres ſur ce qu'il y aura d'impropre dans ce titre. La queſtion ici eſt ſeulement de ſçavoir, ſi des *Odes Anacréontiques*, en petites Strophes de quatre vers de huit ſyllabes; ſi des Odes dont le titre & la forme invitent le Lecteur à les comparer avec celles de Mr. *La Motte*, peuvent ſoutenir cette comparaiſon. On en jugera par les deux Strophes que je vais tirer de l'*Ode III*, dans leſquelles j'entrevois que le Pöete a voulu dire, que des Bergers qui jouoient avec l'Amour, ſe trouverent ſurpris d'une langueur ſecrete, & que l'Amour obſervoit leur embaras avec un malin ſoûrire. Je ne ſçais pas au juſte comment Mr. *La Motte* auroit exprimé cela; mais je ſuis bien ſûr qu'il ne l'auroit pas exprimé par des vers tels que ceux-ci:

Une ſecrette violence
Eſt peinte des traits de langueur,
Malgré la joyeuſe apparence
Dont l'eſprit maſque encor le cœur.

⁂

Toute la joye enfin s'efface:
L'Enfant rit de les voir confus;
Et d'une piquante grimace
Aigrit leurs chagrins ſuperflus.

⁂

J'avouerai cependant avec plaiſir, que tout n'eſt pas de ce ſtile, & que l'Ode du *Songe* eſt beaucoup meilleure que les autres. La voici, à une Strophe près, dans laquelle le Poète a mis des *Nuditez*, dont certains Lecteurs ne trouveroient peut-être pas bon que j'ornaſſe cette page, &

qui du reſte ne ſont point eſſentielles à la Piéce.

Je trouvai dans un Songe aimable
Philis ſenſible à mon amour,
Qui d'une voix douce & traitable
M'aſſûroit d'un tendre retour.

❧

Après l'aveu de ſa défaite
La Belle rougit, ſoupira,
Jugeant bien qu'en ce tête-à-tête
Je n'en demeurerois pas-là.

❧

L'occaſion étoit trop belle,
Je ne fus point reſpectueux;
Et Philis n'étant plus cruelle,
Rien ne m'empêcha d'être heureux.

❧

Le reveil mit fin à mon Songe:
Adieu, Plaiſirs, Félicité!
Plaiſirs trop vifs pour un menſonge,
Trop courts pour une vérité.

❧

Un Critique bien difficile dira peut-être, que dans cette petite Piéce il y a des fautes de ſtile, de mauvaiſes rimes, des expreſſions peu élégantes, des bienſéances negligées, des tours manquez, & un certain air de copie, qui, aux yeux des Connoiſſeurs, diſtingue preſque infailliblement l'Auteur copiſte d'avec l'Auteur original. Mais il ne faut pas toûjours y regarder de ſi près. Contentons-nous d'obſerver, que ſi notre Poète n'a copié perſonne, il s'eſt au moins rencontré d'une façon bien remarquable avec l'Auteur d'une vieille Chanſon, où le récit d'un Songe galant ſe termine par deux vers dont voici les propres termes, ſi ma mémoire ne me trompe:

Ce Plaiſir fut trop vif pour n'être qu'un menſonge,
Mais il dura trop peu pour une vérité.

Parmi les EPIGRAMMES, il y en a une auſſi qui eſt un peu mieux tournée & un peu mieux verſifiée que les autres, mais qui avec cela eſt très-mauvaiſe, parce qu'elle ne contient qu'une ſottiſe groſſiere & profane, qui n'a ni ſel ni vraiſemblance. C'eſt l'Epigramme *ſur un Crucifix*. Mais en revanche il y en a trois ou quatre autres dont les ſujets ou les penſées ſont plus *Epigrammatiques*, & qui ſeroient bonnes, ſi ſeulement elles étoient bien faites. Celle que je vais tranſcrire n'eſt pas une des moindres. C'eſt celle qui roule ſur la différente fortune de deux Médecins. La penſée au reſte ne me paroît pas nouvelle. Voyons ſi l'Auteur ſe l'eſt appropriée en habile homme.

D'où vient que par un ſort étrange
En caroſſe l'on voit l'ignorant Miſalbin,
Tandis qu'au milieu de la fange
Doncant, ce Bel-Eſprit, ce ſçavant Médecin,
Reçoit ſouvent éclabouſſades
Et coups de coudes par milliers ?
C'eſt que l'un eſt payé par les malades,
Et l'autre par les héritiers.

❧

A la ſuite des Epigrammes le Collecteur a placé diverſes CHANSONS, dont la plupart auroient bien pû demeurer dans ſon Porte-feuille ; & quelques-unes des meilleures auroient peut-être dû y demeurer, ou n'être publiées que dans un Recueil de Poliſſonneries. La petite Piéce intitulée, *Bouquet d'hyver, envoyé à une Dame avec une ſeule Marguerite*, ſe trouve parmi les Chanſons. Je ne ſçais ſi c'en eſt une. Mais ſoit *Chanſon* ou *Madrigal*, elle eſt du nombre de celles que les honnêtes gens peuvent lire avec plaiſir, pourvû qu'ils ne l'examinent pas trop rigoureuſement, & qu'au reſte ils n'ayent pas perdu le goût d'une certaine galanterie qui étoit, ce ſemble, plus à la mode dans le ſiécle paſſé que dans le nôtre. Voici le *Bouquet* en queſtion.

Triſte hyver, ennemi des fleurs,
Dont en ce jour j'aurois dû faire emplette;
Sur les fleurs, ſur les fruits, exerce tes rigueurs,
Pourvû que la Reine des cœurs
Faſſe à Philis agréer ma fleurette.

* * *

Après les Chanſons viennent des EPITAPHES. La ſeule qui mérite d'être lue, eſt celle de Mr. *Lenfant*. Il faut ſuppoſer, pour l'entendre, qu'elle a été faite à *Berlin*, & que Mr. *Lenfant* avoit eu juſqu'à la mort quelque Ennemi violent, & reconnu pour tel, qui ſe nommoit *Paſcal*.

LENFANT *repoſe en ce lieu froid & ſombre:*
En lui la Vérité perd un fidèle Ami:
L'Erreur & le Menſonge, éveillez à demi,
Ont encor frayeur de ſon Ombre.
Toûjours tout prêt à rendre un bienfait pour un mal,
Envers le plus chétif, humble, doux, charitable,
Il n'eut en ce Païs d'ennemi que le Diable
Sous la figure de Paſcal.

Les

* * *

Les Epitaphes ſont ſuivies de deux CANTATES. La première eſt celle de *Léandre*, la même qui a déja paru dans le *Tome XII. de la Bibliothèque Britannique.* Mais elle n'a été imprimée ici que d'après quelque Copie très-peu exacte. La ſeconde a pour titre *Le Feu*, & a été faite, nous dit-on, à l'occaſion de l'*Incendie de Copenhague.* Il ſe pourroit bien auſſi qu'elle eût été faite par quelque Danois. Qu'on juge de la douceur, de l'élégance & de la juſteſſe des expreſſions par ces vers :

> *Parmi les noirs frimats & les glaces, que donne*
> *Le ſouffle de Borée & celui d'Aquilon,*
> *Tu nous fais voir l'une & l'autre Saiſon,*
> *Où brille Flore, où préſide Pomone.*
> *Sans toi, ſans ton ſecours, les tréſors que Cybèle*
> *Renferme dans ſon ſein, nous ſeroient inconnus;*
> *Nos meilleurs mets, ſans toi, ſont ſuperflus,*
> *Tout ſe reſſent de ton ardeur fidèle.*

Le Poète parle enſuite de *l'Incendie de Co-*

Copenhague : il appelle Neptune au ſecours contre Jupiter, & lui dit :

> *Accordez-nous votre aſſiſtance,*
> *Sans quoi le genre humain finit.*

Suit une EPITRE *en Stile Marotique*, à une Dame, en lui envoyant ſon Portrait, fait par l'Auteur. Le Poète dit, en parlant de ce Portrait, *Qu'il n'eſt Chef-dœuvre en l'art du Titien.* On peut ajouter, en parlant de l'Epître, le mot d'Horace, qui dit que la Poéſie reſſemble à la Peinture : *Ut Pictura Poeſis erit.* Les Piéces qui viennent après celle-là, ſont:

1°. Une LETTRE *au Comte de Flemming*, en lui envoyant des STANCES *Irrégulieres*, dont l'Auteur paroît avoir quelque talent pour la verſification & pour l'amplification.

2°. Une eſpece de petite EPITRE au Comte de S***. ſur ſon Exil ; dans laquelle il y a quelques negligences, quoiqu'elle ſoit fort courte, mais qui malgré ces negligences doit être miſe infiniment au deſſus de la plupart des autres Poéſies de ce Recueil. En voici le commencement & la fin:

> *Partez, Comte, fuyez ces perfides climats,*
> *L'Exil même eſt heureux quand on fuit des Ingrats.*

- - - - - - - - - - - - -

Vous,

. . . .

Vous qui des Scipions rappellant la mémoire,
A celle des Romains égalez notre hiſtoire,
Partez ſans murmurer, & ſouffrez ſans chagrin
Qu'un ſemblable mérite ait un même deſtin.
Si l'on doit maltraiter le parfait Héroïſme,
Si la haute vertu mérite l'Oſtraciſme,
Comte, vous ne pouviez vous ſauver de ſes coups,
Et le ſeul qu'on pouvoit attaquer, c'étoit vous.

3°. Quelques CONTES qui ſont fort au deſſus de ceux de la Fontaine pour la Saleté, mais fort au deſſous pour tout le reſte, ſauf néanmoins ce qu'on pourroit dire en faveur du dernier, & principalement du quatrième, intitulé *Acteon*, Piéce connue, & très-connue depuis plus de ſoixante ans.

4°. Une FABLE que le Collecteur à fourrée parmi les Contes: Piéce médiocre.

5°. Une ODE *à Mr. de Voltaire*, ſur ſes démêlez avec Mr. *Rouſſeau* & l'Abbé *Des Fontaines*: Piéce déja publiée ailleurs, ſi je ne me trompe, & qui, ſans être un Chef-d'œuvre, ni pour la beauté de la Poéſie, ni pour la juſteſſe de la Critique, doit cependant ne pas être confondue dans la foule des Piéces médiocres de ce Mêlange. En voici la première Strophe:

Quelle odieuſe frénéſie
T'entraîne dans ſes noirs accès?
Quoi! d'une baſſe jalouſie
Eſpères-tu quelque ſuccès?
Que t'ont fait Rouſſeau, Des Fontaines?
Contre eux lorſque tu te déchaînes
Que te produiſent tous tes ſoins?
Vains efforts d'une affreuſe rage!
T'en eſtime-t-on davantage,
Ou les en eſtime-t-on moins?

La concluſion eſt exprimée dans les deux vers ſuivans:

Rouſſeau, Voltaire, Des Fontaines,
Le bien public doit vous unir.

6°. Une EPITRE, intitulée *La République de Platon*. Pour peu que l'on ſoit au fait, on reconnoît facilement que cette Epître eſt de la façon de quelque jeune Poète de *Berlin*, & que c'eſt à Mr. *Jordan* qu'elle eſt addreſſée. L'éloge qui s'y trouve d'un *Roi Philoſophe*, ne peut convenir dans toute ſon étendue qu'au *Roi de Pruſſe*. Il n'y aura point de Lecteur qui ne ſoit bien-aiſe de trouver ici quelques échantillons de la Piéce.

J'entreprens de rimer, & ma Muſe novice
A beſoin d'un Lecteur indulgent & propice.....
Partiſan des Ecrits du Poète fameux
Qui dépeint des Ligueurs le zèle furieux,
Ton goût trop épuré va trouver inſipide
Ce que te trace ici ma main foible & timide.
Mais oublie un moment ces Chefs-d'œuvre de l'art,
Et qu'il me ſoit permis de rimer au hazard.
Au fond d'une retraite à mes maux favorable,
Je tâche d'éloigner la Parque inexorable......
Et puiſant dans mon ſein des conſolations,
Je me berce & m'endors dans mes illuſions.
Trop heureux de me plaire à d'agréables ſonges,
Il m'importe fort peu ſi ce ſont des menſonges:
Et même quelquefois par l'extaſe emporté,
Je jurerois qu'ils ſont pleins de réalité.......
Je ſongeois l'autre jour, que changeant de climat,
J'abordois à cette Iſle, à ce fameux Etat,
Dont le divin Platon nous a tracé l'image,
Où la Vertu domine, où régne le ſeul Sage....
Ravi d'être arrivé dans cet heureux ſéjour,
J'avance & j'apperçois la floriſſante Cour,
Qui du ſage Monarque entouroit la perſone:
J'éleve mes regards & les porte à ſon Trône:
Mais à l'aſpect charmant de ce Prince accompli,
De quel étonnement fus-je auſſi-tôt rempli!....
Tout annonçoit en lui ſa Royale origine,

J'étois même tenté de la croire divine;
Et j'aurois de bon cœur offert ſur ſes Autels
Le parfum qu'on reſerve aux Etres immortels. . . . .
Son âge ſeul, plus propre à régner dans Cythère
Qu'à régir de ce lieu la République auſtère,
Son âge me ſurprend; & rempli du déſir
D'apprendre quel motif pour Roi l'a fait choiſir,
J'aborde un Citoyen qui s'offre ſur ma route,
Et ſans perdre de tems lui propoſe mon doute.
,, Etranger, me dit-il, j'excuſe ton erreur:
,, Mais apprens aujourd'hui notre extrême ,, bonheur. . . . .
,, A la Cour, près du Trône, ou la Philoſophie
,, Dans le ſein du tumulte eſt rarement ouïe,
,, Dans une Région où du terrible Mars
,, On voit de tous côtez floter les Etendars,
,, Nous avons rencontré cet heureux Aſſemblage
,, Des qualitez qui ſont le grand Prince & le ,, Sage. . . . .
,, En lui d'aucun défaut on n'apperçoit la ,, trace:
,, Il penſe heureuſement, il s'exprime avec ,, grace:
,, Laiſſant l'ombre, il s'attache à la réalité,
,, Et chaque pas qu'il fait tend à la vérité.
,, Protecteur des Sçavans, lui-même il les devance,

,, *Plus rapidement qu'eux dans la lice il s'élance. . . . .*
,, *Des Enfans d'Apollon, par un facile accès,*
,, *Il réveille l'ardeur, augmente les ſuccès.*
,, *Voltaire eſt à leur tête, & conduit la cohorte*
,, *Qu'une docte fureur au Parnaſſe tranſporte:*
,, *Notre Chef ſe délaſſe au ſon de leurs accens,*
,, *Ils étalent pour lui leurs charmes ſéduiſans,*
,, *Et par un rare accord on voit la Poéſie*
,, *S'unir dans notre Cour à la Philoſophie* ”...
J'allois lui repliquer, lorſqu'un fâcheux reveil
Vint terminer mon ſonge en troublant mon ſommeil.
Cher Ami, que t'en ſemble? Eſt-il énigmatique,
Et ſera-t-il beſoin qu'à préſent je l'explique?
Mais comment pourrois-tu méconnoître un portrait
Dont tu vois tous les jours juſques au moindre trait?

* * *

Je ne ferai qu'indiquer l'*Avis à Melle D* * * * *, & la *Réponſe* de cette *jeune Sapho de nos jours*. Ces deux petites Piéces auroient beſoin d'un Commentaire que je ne ſçaurois donner. Mais je tranſcrirai la Piéce ſuivante avec d'autant plus de confiance, que je m'imagine qu'elle paroît ici pour la première fois. C'eſt une EPITRE *de Mr. de* VOLTAIRE, ou plutôt (ſi je ne me trompe) une ſaillie poétique tirée de quelqu'une de ſes Lettres, écrite à Mr. ALGAROTTI, du Château de *Cirey*, apartenant à M^{e}. la Marquiſe *du Châtelet*, à l'occaſion du voyage où il ſuppoſe que Mr. *Algarotti* devoit accompagner Mrs. de *Maupertuis* & *Clairaud*, envoyez vers le Nord pour y faire leurs obſervations touchant la figure de la Terre, pendant que Mrs. *Godin*, *Bubier* & *Contamine* feroient les leurs en Amérique, dans les contrées voiſines de l'Equateur.

Lorſque le grand Courier de la Philoſophie,
Contamine l'Obſervateur,
De l'Afrique au Pérou conduit par Uranie,
Par la Gloire ou par la Manie,
S'en va griller ſous l'Equateur;
Maupertuis & Clairaud dans leur docte fureur
Vont gêler au Pole du Monde.
Je les vois d'un degré meſurer la longueur,
Pour ôter au Peuple Rimeur
Le beau mot de Machine ronde,
Que nos flaſques Auteurs, en chevillant leurs vers,
Donnoient à l'avanture à ce plat Univers.
Les Aſtres étonnez de leur oblique courſe,
Le grand, le petit Chien, & le Cheval & l'Ourſe,
Se diſent l'un à l'autre en langage des Cieux:

Certes, ces gens ſont fous, ou ces gens ſont des Dieux.
Et vous, Algarotti, vous Cygne de Padoue,
Elève harmonieux du Cygne de Mantoue,
Vous allez donc auſſi ſous le Ciel des frimats
Porter en grelottant la lyre & le compas?
Allez donc, & du Pole obſervé, meſuré,
*Revenez aux François apporter des nouvelles *.*
Cependant je vous attendrai,
Tranquille admirateur de votre Aſtronomie,
Sous mon Méridien dans les champs de Cirey,
N'obſervant déſormais que l'Aſtre d'Emilie:
Echauffé par le feu de ſon brillant genie,
Et par la lumiere éclairé,
Sur la Lyre je chanterai
Son ame univerſelle autant qu'elle eſt unique:
Et j'atteſte les Cieux, meſurez par vos mains,
Que j'abandonnerois pour ſes charmes divins
L'Equateur & le Pole Arctique.

⁂

La Piéce ſuivante eſt une ODE *ſur les Contradictions de l'Homme*, en treize Strophes de dix vers, précedées de trois quatrains de différente meſure, qui ſont comme l'Exorde de la Piéce. Le ſujet eſt traité d'une manière plus abſtraite que poétique ; l'ordonnance du tout & la liaiſon des parties ſont plus artificielles qu'ingenieuſes ; on ſent qu'une certaine chaleur répandue dans tout l'ouvrage n'eſt point cette chaleur naturelle qui vient du Sentiment & du Genie ; on n'y remarque point cette varieté de ſtile & de tour qui eſt pour l'Eſprit, en fait d'Éloquence & de Poéſie, ce que ſont pour l'oreille, en fait de Muſique, la modulation, le changement de meſure, & la modification des mouvemens ; le Poète n'a pas même toûjours cette netteté & cette juſteſſe d'expreſſion dont un *Poète Philoſophe* doit être plus jaloux qu'un autre ; il approche quelquefois du galimatias ; mais malgré tout cela on ne ſçauroit nier ſans injuſtice qu'il n'ait beaucoup de talent, & que ſon Ode ne renferme des beautez qui doivent nous empêcher de la confondre avec les Piéces médiocres de ce Recueil. En voici deux Strophes par leſquelles on pourra juger d'une partie de tout ce que je viens de dire. Le Poète parle de l'Homme.

---

* Il faut qu'il manque ici quelque choſe, car il n'y a point de vers qui rime à *nouvelles*.

L'Amour, l'Ambition, l'Avarice, la Haine,
Ont ſur lui des droits preſque égaux :
Chacun d'eux le diſpute, & ſous ſon joug l'entraîne
Sans l'arracher à ſes Rivaux.
Je le vois à la fin par un deſtin bizare,
Tendre, cruel ; prodigue, avare ;

Fier & bas ; teméraire & timide en un jour :
Au ſein de la Vertu criminel par ſurpriſe,
Quelquefois lâche Amant d'un Objet qu'il mépriſe,
Quelquefois jaloux ſans amour.

* * *

Un Objet l'a frappé : quels tranſports ! quel délire !
Le trouble en ſon ſein s'établit :
L'obſtacle l'aiguillone & le refus l'attire,
L'Objet en fuyant s'embellit.
C'en eſt fait, il l'obtient. A peine il le poſſede
Qu'aux tranſports le dégoût ſuccede. . . . .
Quoi ! Soudain tant d'attraits ont pû s'évanouïr ?
Fortune ! ſon travers rend tes dons inutiles :
Son ſort eſt d'être en proye à des déſirs ſtériles,
Ou de poſſeder ſans jouïr.

* * *

La derniere Piéce de la première Partie eſt une COMÉDIE *en un Acte*, intitulée *Le double Déguiſement*, qu'on a déja vûë ailleurs, ſi je ne ſuis le plus trompé du monde. Quoi qu'il en ſoit, elle paroît ici avec ſon titre à part, & ce titre porte *A Londres. Pour l'Auteur.* 1739. Si cela n'a pas été mis-là pour en impoſer aux Lecteurs, ou par pure étourderie; il faudra dire que voilà un troiſième Auteur ou Editeur aſſocié aux deux premiers pour la publication de ce Recueil: car il n'y a pas apparence que la Comédie du *Double Déguiſement* ait été écrite ni par Mr. L. C. M******, ni par l'Auteur des Odes Anacréontiques, des Epigrammes, & de telles autres Piéces. Je ne ſçais même s'il n'y en a pas un quatrième. Au moins n'en vois-je aucun des trois qui me paroiſſe capable, ni d'avoir compoſé une Lettre, ſignée *Rébedau-Valdo*, dont je donnerai tout-à-l'heure un échantillon, ni d'avoir jugé cette Lettre digne de la reconnoiſſance du Public, à moins que Mr. *Rebédau-Valdo* ne ſoit fort de leurs Amis, & ne ſoit entré dans leur ſocieté pour les fraix de l'impreſſion.

CETTE Lettre eſt la première Piéce de la ſeconde Partie du Recueil, & porte pour titre: LA VOIX DE LA NATURE ET DE LA RAISON, *ou Lettre d'un Gouverneur au Pere de ſon Elève.* Elle eſt la première Piéce ſpécifiée dans le titre de la ſeconde Partie, & il y a encore au bas de ce tître, *A Londres, pour l'Auteur.* Le ſujet de la Lettre eſt exprimé en ces termes: ,, Je me ſuis engagé, Monſieur, à ,, vous *donner* ſuccintement par écrit *la* ,, *manière avec laquelle* je conduis Mr. ,, votre Fils". La Lettre même eſt telle, que pour la bien connoître il faut la lire toute entiere. Elle eſt pleine d'une ſorte d'eſprit qui s'évaporeroit abſolument par l'*Analyſe logique* d'un Journaliſte. Le meilleur parti que j'aye à prendre, c'eſt d'en détacher un morceau, qui ſuffira pour faire admirer *la manière avec laquelle* notre Gouverneur *donne* au Pere de ſon Elève, *la manière avec laquelle il* s'acquite de ſon devoir. Cela divertira ceux qui ſçavent rire, & ſur-tout ceux qui avec cela aiment à obſerver les progrès de la Langue Françoiſe & les travers burleſques de l'Eſprit humain. D'ailleurs, les Articles que je choiſis ne ſont pas les moins intéreſſans: ce ſont ceux qui regardent le *Commerce du Beau-Sexe*, & les *Refléxions ſur l'Hiſtoire*. Voici donc ſur ces deux chefs, en tout ou en partie, les propres termes de Mr. *Rebédau-Valdo*.

„ Je n'*effarouche* point, Monſieur, l'*in-*
„ *clination* de Mr. votre Fils à aimer la
„ converſation des Dames. Son cœur
„ n'eſt pas un mauvais Conſeiller. Le
„ *délaſſement* qu'il lui *inſpire*, eſt auſſi utile
„ qu'agréable. C'eſt une maxime géné-
„ ralement reçue, que le mêlange bien
„ entendu de l'occupation avec les plai-
„ ſirs eſt le principe du bonheur. Tite-
„ Live les unit enſemble par une eſpe-
„ ce de ſocieté mutuelle, quoique
„ de leur nature ils ſoient fort différens.
„ Les

,, Les Egyptiens aſſuroient que l'harmonie
,, de l'Univers ſe formoit des *embraſſemens*
,, de Mars *avec* Venus. Ces fictions
,, ingénieuſes *inſpiroient l'homme à devenir*
,, laborieux, ſans être ennemi des
,, plaiſirs de la Societé, où ſans contredit
,, le Beau-Sexe joue *les rôles les plus*
,, *polis.* Il n'y a point de Cavalier galant
,, qui ne lui *cede à bon droit* la première
,, place ; nous lui devons *le peu*
,, *d'eſprit traitable* que nous avons. Les
,, Anciens en avoient cette opinion avantageuſe:
,, ils attribuoient les Sciences
,, aux Muſes, la douceur aux Graces,
,, l'inſpiration prophétique aux *Sibylles.*
,, L'homme, ſans de fréquentes
,, leçons de cette aimable école, *reſte*
,, toûjours *agreſte* & *rude.* Il ne ſe rachete
,, de cette condition ſauvage,
,, que par la complaiſante & ſpirituelle
,, liaiſon qu'il ſçait former avec les Dames:
,, *c'eſt la ſource charmante d'où coule*
,, *une éternelle ſucceſſion d'hommes* affables &
,, propres à figurer dans le grand monde;
,, *là l'on apprend à parler avec agrément.*
,, Il n'y a point de régles établies
,, pour juger de la converſation du Beau-Sexe;
,, les Dames ſont elles-mêmes les
,, juges nez de la belle expreſſion, de
,, la délicateſſe & du tour de la penſée.
,, Tout ſe débite dans un cercle de Dames
,, choiſies avec une aiſance negligée,
,, qui *enveloppe* ſous les charmes de la

„ ſimplicité & de l'ordre irrégulier de la „ nature, *mille beautez* que les Sçavans ne „ peuvent imiter. Le cœur du Beau-„ Sexe eſt un petit monde merveilleux. „ De la bouche des Dames il ne ſort „ rien de cette juſteſſe gênante du Col-„ lege, qui reſſemble à de fauſſes fenè-„ tres, ſeulement faites pour la ſymmé-„ trie. Le Beau-Sexe ignore *l'art de tromper* „ *par l'art* ennuyeux des ſillogiſmes. Les „ Dames ſe laiſſent aller au gré de l'eſ-„ prit naturel, que les Graces accom-„ pagnent: *juſqu'à leurs petites fautes* à deſ-„ ſein, ou par mégarde, *ſont profitables.*

A ces petits défauts marquez dans la peinture,
L'Eſprit avec plaiſir reconnoît la nature. *

„ L'amuſement eſt noble, il enchan-„ te, il charme, il enleve & ravit; mais „ l'habileté eſt d'en ſortir heureuſement. „ Il y a pour le moins autant de bon-„ heur & d'adreſſe à faire à propos di-„ verſion avec les plaiſirs, qu'avec la „ douleur & le chagrin. La jeuneſſe *en-„ tendroit* mal à traiter avec des *Puiſſan-„ ces amies*, ſi on ne lui *apprend* à s'en dé-„ fier avec *la même politeſſe d'un Courtiſan* „ habile qui étudie toutes les démarches „ d'un Miniſtère étranger, *pour les accor-„ der à la deſtination* du ſien. Elle *cour-*

---

* Boileau

„ *roit* où l'impétuoſité de l'âge & des „ ſens la *précipite* : la force de ſon tem„ pérament feroit ſa foibleſſe ; tout pa„ roîtroit rire devant elle dans ce prin„ tems où les épines portent leurs fleurs. „ Les premières pertes feroient des tro„ phées, les défaites glorieuſes ; mais he„ las ! ces troubles enchanteurs ſont de „ peu de durée. *Le ſejour des plaiſirs*, „ des jeux & des ris *change les portraits* „ de l'amour & de ſes agrémens en ta„ bleaux difformes, en hideuſes peintu„ res. Le théâtre où Venus & ſa ſuite „ jouoient de ſi beaux rôles, n'offre plus „ que de ſombres décorations, ou que „ l'éclat du tragique. La fleur des épi„ nes tombe, & fait place aux fruits a„ mers qu'elles produiſent. Cependant „ l'art d'éviter les naufrages eſt d'étu„ dier & de *pratiquer* les écueils : le dan„ ger eſt dans le calme comme il eſt „ dans la tempête. Le Tartre émétique „ n'eſt plus poiſon, lorſqu'on le mitige „ & qu'il eſt bien préparé. Il ſied donc „ bien mieux, les dangers de part & „ d'autre *ſondez*, de *riſquer à faire* un heu„ reux naufrage, où l'appas & l'attrait „ nous conduiſent avec la gayeté du „ triomphe, que de s'expoſer à ſe per„ dre ſans expérience, ou *par brutalité qui* „ *fait brouter* l'animal, & ne laiſſe *après* „ *rien digne* de l'homme. Ce péril néceſ„ ſaire devient *une néceſſité praticable*, les

„ obſtacles s'applaniſſent. *L'habitude à* „ *fréquenter* le Beau-Sexe fortifie le na„turel le plus foible. La fuite feroit ſon „ écueil, quoique l'ingénieuſe & ſpiri„tuelle Madame des Houllieres diſe, „ que la raiſon n'eſt rien dès que le cœur „ agit. L'amour eſt une fureur, *ſi-tôt* „ qu'il eſt en captivité, & la fuite ne fait „ que *la changer de nom*. Le mal touche „ les deux ſexes, & le remede eſt éga„lement *applicable* à l'un & à l'autre. „ Le plus ſûr eſt, d'accoûtumer ſes yeux „ *à toute ſorte* d'attraits. Cette *familiarité* „ diſſipe le trop de feu, qu'il eſt dange„reux de cacher ſous le bois verd & la „ cendre. Refléchir ſur tant *d'illuſtres* „ malheureux dont l'amour a fait la per„te, eſt un autre excellent préſervatif „ qui ſe diſtribue ſur la Seine & ſur la „ Tamiſe, où il n'y a rien moins que „ diſette de ces *maladies épidémiques*. Le „ cœur ne ſe joue pas toûjours des régles „ qu'on lui préſcrit. *Une meſure agréable* „ ne le *choque* point, quand même elle „ *traverſeroit d'autres douceurs* qui l'occu„pent; la prudence peut prendre aſſez „ ſur lui, pour compaſſer tous les mou„vemens ſur l'idée de ne pas *offenſer la* „ *bienſéance*, ou de trahir ſon repos. Pour „ nous, ne cherchons qu'à tromper l'i„magination ſuſceptible *de toutes fauſſes* „ *illuſions*, pour ne pas *chanceler dans le* „ *vrai*, & dans le bon goût des plaiſirs:

„ c'en eſt un aſſez ſenſible de pouvoir „ regarder d'un œil fixe l'épouvantail „ que Salomon plante dans un ſi beau „ chemin, lorſqu'il dit que les femmes „ ſont plus amères que la mort. ; que „ leurs maiſons ſont la voye de l'Enfer, „ qui conduit dans la profondeur du „ trépas. Cet Eſprit ſage ſans doute entend „ parler des Courtiſanes, toûjours „ prêtes à vendre fort cher le plaiſir „ avec les douleurs ; nous les *exceptons* „ auſſi *du commerce* de tout honnête homme. „ Après la converſation du Beau-„ Sexe choiſi, où l'on *érudit* ſes mœurs, „ je ne crains plus, Monſieur, de permettre „ à Mr. votre fils de porter lui-„ même ſon jugement ſur le caractère „ des Tyrans. ... La liberté que je donne „ à Mr. votre fils de juger lui-même, „ avant de declarer mes ſentimens, „ eſt une pierre-de-touche admirable „ pour éprouver ſon naturel. La Religion „ & la Vertu le trouvent en tout „ attentif & infléxible. *Quelle ſoupleſſe ne „ faut-il pas dans la grandeur, pour ne pas „ rompre aux deux extrémitez, ou dans le „ milieu, le point où ſe concentrent tous les efforts ! „ Le reſſort eſt ſi délicat, qu'il ne veut „ être touché que par la main de l'expérience „ & de l'adreſſe.* Mr. votre fils, Monſieur, „ ſçait admirablement bien menager cette „ délicateſſe : jaloux de connoître „ toutes les parties de la belle gloire, „ &c.

,, & de la diſtinguer des funeſtes chaînes
,, de la fauſſe, il ne paſſe pas même
,, un moment de plaiſir ou d'amuſement
,, dont il ne faſſe l'application à cette
,, Science univerſelle: Plus d'une fois
,, nous retournons ſur nos pas. Dans la
,, plus haute & la plus longue avenue
,, nos yeux ne s'égarent point du droit
,, & du vrai. Auguſte s'y promene avec
,, nous.... Nous n'oſons décider en préſence
,, de Céſar; ſi c'eſt en lui peur,
,, honte ou décence de ſe couvrir la
,, tête de ſon manteau lorſqu'on l'aſſaſſine;
,, peut-être devoit-il ſervir d'exemple
,, à la devote réſignation du Cardinal
,, Bourbon: mais nous aimons dans
,, Lucrèce cette pudeur triomphante,
,, qui prend ſoin au milieu de l'effroi,
,, des allarmes & des coups de la mort,
,, de garder la nobleſſe des attitudes que
,, l'amour chaſte ſeul a droit de connoître
,, & de *toucher*.... Nous ne paſſons
,, point à Alexandre, naturellement bon
,, & généreux, ſur le pied de belle gloire,
,, la gloire extravagante de traîner
,, après ſon char le Gouverneur d'une
,, Ville. Nous lui preférerions dans bien
,, des endroits Tamerlan, le redoutable
,, épouvantail des Villes aſſiégées. Les
,, étendarts différens que faiſoit arborer
,, ce dernier, expliquoient au moins ſes
,, intentions, *toutes injuſtes qu'elles fuſſent*,
,, d'exiger des Gouverneurs de ſe rendre

„ avant le troiſième jour, après lequel „ tout paſſoit au fil de l'épée. N'aimeroit-on pas mieux voir l'Empereur de „ la Chine, ou *Mogol le Grand*, rendre ſon „ ame Payenne dans l'habit d'un Moine, „ que de *trouver Alexandre ſe chamailler* à „ table avec un Clitus, *de* le ſabouler „ en archer, & *de* le tuer en boureau mal „ adroit"? La concluſion de la Lettre mérite d'être rapportée. *Je finis ma longue Lettre pour ne pas vous ennuyer plus longtems en termes* MAGNIFIQUES. *Je crois ma faute pardonnée en faveur de la néceſſité de répondre par l'expreſſion & les penſées à la majeſté des choſes que l'on traite. Je m'arrête à ce preſſentiment, pour ne rien diſtraire de mon attention & de mes ſoins, que je dédie entierement au plaiſir d'avoir pour Elève un fils tout-à-fait digne de ſon Pere. La recompenſe me ſuit par-tout: je ne vous demande que la grace* [de quoi?] *de la fixer* [à quoi?] *à la bonté de m'honorer en particulier* [de quoi?] *d'un jugement auſſi favorable que celui de Plutarque, qui ſe perſuadoit en général* [dévinez quoi?] *mieux connoître les mœurs par les paroles, que les traits du viſage. J'ai l'honneur d'être V. T. H. S. Rebédau-Valdo.*

Une Note de l'Auteur, à l'occaſion de ſon nom, annonce au Public deux nouvelles importantes: l'une, c'eſt que *l'Auteur donnera les Heures de Recréation à l'uſage de la Nobleſſe de l'Europe*: l'autre, que *comme l'Auteur n'eſt pas fort connu dans la République des Lettres, il ſe propoſe de faire tirer ſon portrait par le plus habile Peintre, & graver par la main la plus forte & la plus douce.* D'autres font graver leur portrait, parce qu'ils ſont fort connus. Mr. *Valdo* fera graver le ſien, parce qu'il n'eſt pas fort connu.

Après cela vient une *Lettre en réponſe* à la précedente. L'Auteur s'y fait dire par le Pere de ſon Elève: „ Le Public „ ne pourra que me ſçavoir gré de lui „ faire part de votre Lettre ... & par égard pour les *bonnes choſes* qu'il y trouvera, il vous paſſera ſans doute volontiers *cette aimable negligence* qui caractériſe les ouvrages que l'on n'a point eu „ l'intention de lui communiquer". Il m'a échapé de dire que c'étoit l'Auteur qui faiſoit parler le Pere de ſon Elève. Je puis m'être trompé. Qui ſçait? Peut-être le Pere & le Gouverneur ſont-ils ici de moitié pour la publication de ces Lettres: Et voilà, à ce compte, un cinquième Auteur & Editeur aſſocié aux quatre autres. Je n'y comprens rien: mais cela me donne toûjours l'idée d'une très-jolie invention, qui feroit de ſe mettre cinq ou ſix enſemble, & de ſe *cottiſer* pour faire imprimer un Livre où chacun fourniroit quelque petit ouvrage de ſa façon. Les fraix de l'impreſſion ſeroient alors une bagatelle pour chacun des

Auteurs: & moyennant cette bagatelle de la part de chacun, ils iroient tous à la gloire en bonne compagnie par un même Livre, tout comme on peut aller pluſieurs enſemble de Calais à Paris par le même Coche.

LES DEUX LETTRES dont je viens de parler ſont ſuivies de deux autres, qui partent de quelque Plume bien différente. Elles ſont écrites de Londres. La première roule uniquement *ſur le Caractère des Anglois.* L'une & l'autre paroiſſent être des Lettres proprement ainſi nommées. Il y a toute apparence que ſi elles avoient été écrites pour le Public, on n'y trouveroit ni certaines negligences, ni certains traits d'un ſtile un peu plus que Cavalier. Peut-être même n'auroient-elles pas ce naturel, cette légereté & cette vivacité qui nous plaiſent dans les Lettres familieres, & qui nous dédommagent agréablement des petits défauts de juſteſſe qui ne manquent gueres de s'y gliſſer. Quoi qu'il en ſoit, voici quelques traits de la première. „ Je „ vous dirai peu de choſe du Païs, „ que je ne connois qu'à trente milles „ aux environs de Londres; ce que j'en „ ai vû m'a paru aſſez ſemblable à un „ Jardin potager. Cette Campagne, tou„ te parſemée de maiſons, préſente d'a„ bord aux yeux quelque choſe d'aſſez „ riant; mais comme ce Peuple-ci y por

„ te ordinairement la taciturnité qu'il a
„ en ville, & que ces maiſons, preſque
„ toutes fermées, ſemblent être inhabi-
„ tées, on la prendroit plutôt pour un
„ Magazin de maiſons à vendre, que pour
„ un lieu deſtiné au plaiſir. —— Londres,
„ qui n'a que trois principales ruës de
„ largeur, ſur deux lieuës de France de
„ longueur, & dont les bâtimens reſſem-
„ blent en général à des baraques, pré-
„ ſente d'abord l'idée d'une Armée ba-
„ raquée ſur trois lignes le long d'une
„ riviere. La ſureté avec laquelle on
„ paſſe à toute heure de nuit dans les
„ endroits les plus propres à favoriſer
„ un vol ou un aſſaſſinat, ne fait pas un
„ des moindres agrémens de cette gran-
„ de Ville. Quand on conſidere la pro-
„ digieuſe quantité de lieux publics, qui
„ ouvrent ordinairement la porte à la li-
„ cence & au déſordre; la douceur, &
„ même la défectuoſité des Loix, qui
„ ſemblent moins avoir été faites pour
„ punir le crime que pour le laiſſer im-
„ puni; la garde de nuit, qui ne conſi-
„ ſte que dans quelques centaines de Mi-
„ ſerables, répandus un à un dans diffé-
„ rens quartiers, & qui n'ont pour toute
„ défenſe qu'un bâton & un Chien, au-
„ tant & plus pacifique qu'eux-mêmes;
„ quand, dis-je, on conſidere toutes ces
„ choſes, & le peu d'accidens qui arri-
„ vent dans Londres, on ne peut s'em-

,, pêcher de convenir qu'il faut que cette
,, Nation-ci ſoit la meilleure Nation du
,, monde, & la moins portée au mal.——
,, Il n'y a point de Ville où il y ait tant
,, d'Egliſes & ſi peu de Religion. Les Anglois
,, ſont naturellement ennemis du
,, merveilleux; & comme le merveilleux
,, eſt inſeparable des Myſtères.., ils les
,, nient avec autant de franchiſe & d'aſſurance,
,, qu'un Mathématicien nieroit
,, qu'un Tout n'eſt pas plus grand que ſa
,, Partie. L'amour violent qu'ils ont pour
,, la liberté, & qui leur fait deteſter le
,, Gouvernement deſpotique, leur donne
,, auſſi de l'éloignement pour le Deſpotiſme
,, divin. Ils voudroient, je m'aſſure,
,, qu'il y eût entre eux & l'Etre ſuprême,
,, un Parlement, où ils pûſſent
,, dreſſer des Actes, par leſquels ils ne
,, fûſſent point engagez à croire des choſes
,, qui ſoient au deſſus ou contraires à
,, la raiſon; d'autres qui leur permîſſent
,, de ſatisfaire à tous les penchans de la
,, nature; & d'autres enfin qui leur aſſurâſſent
,, une vie à venir, meilleure
,, que celle-ci. Sous ces conditions, je
,, crois qu'on en pourroit faire d'aſſez
,, bons Chrétiens.——— Il paroît ici un
,, grand nombre de petits Ouvrages qui
,, ont pour titre, *Reflèxions Politiques*;
,, mais à quoi ſe réduiſent ces Reflèxions?
,, Ce ſont de petits Ecrits pour ou contre
,, le Gouvernement, qui, contre l'in-

„ tention de leurs Auteurs, ne ſont ni
„ bien ni mal. La Politique Angloiſe
„ n'eſt pas voyageuſe, rarement paſſe-t-
„ elle la Mer; auſſi ne voit-on pas que
„ les Anglois ayent fait de grandes prou-
„ eſſes par la voye de la négociation.
„ ——— Ils ont peu de délicateſſe dans
„ leurs repas & dans leurs amours. La
„ ſatieté eſt preſque le ſeul but qu'ils ſe
„ propoſent dans l'un & dans l'autre.
„ ——Les femmes ſont aſſez dans le mê-
„ me goût.—On trouveroit parmi elles
„ plus de Paſiphaés que d'Eloïſes". &c.
Le Lecteur au reſte voudra bien nous diſpenſer de faire ſur tout cela des refléxions qui nous meneroient trop loin. Paſſons à ce qu'il y a de plus important dans ce Recueil. Ce ſont les deux dernieres Lettres.

L'UNE, addreſſée à feu Mr. LENFANT par quelqu'un qui n'eſt pas nommé, contient quelques difficultez ſur la Religion. L'autre, qui eſt de Mr. *Lenfant*, contient ſa réponſe à ces mêmes difficultez. L'Anonyme paroît d'abord avoir aſſez bonne envie de croire ſon ame immortelle, & de croire par conſequent la Revélation, hors de laquelle il ne reconnoît point de preuve de l'Immortalité de l'ame. La partie myſtérieuſe de la Revélation ne l'arrête point. Il admet, à l'égard des Myſtères, les droits de la Foi ſur la Raiſon. Mais la partie *purement hiſtorique*, où tout doit être *à la portée de la Raiſon humaine*, lui cauſe de l'embaras, & lui fait naître ſur l'inſpiration des Livres de Moïſe quelques doutes, qui rejailliſſent, ſelon lui, ſur la Religion Chrétienne elle-même; parce que *c'eſt ſur la vérité de cette inſpiration*, dit-il, *qu'eſt fondée la Religion Chrétienne.* Il ne ſçait que penſer, par exemple, de tout ce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire de la Geneſe, au ſujet de l'ARBRE DE VIE: & comme ſi cet exemple étoit le plus embaraſſant qu'il pût choiſir, il ſe borne à celui-là. Si l'Hiſtoire de l'Arbre de Vie eſt fauſſe, tous les Livres de Moïſe deviennent ſuſpects : & ſi elle eſt véritable, elle paroît aumoins incompatible avec la Sageſſe & avec la Puiſſance de Dieu. Le fruit de l'Arbre de Vie doit rendre Adam & Eve immortels, s'ils en mangent, & il ne leur eſt point défendu d'en manger.: *N'étoit-il pas inutile, & dangereux même, d'expoſer un pareil tréſor à la diſcrétion de l'homme & de la femme?* Pour les empêcher d'en manger après leur chute, Dieu les chaſſe du Jardin, & poſe une Garde de Chérubins ſur le chemin qui conduit à l'Arbre de Vie: *N'eût-il pas été plus facile... de retirer tout d'un coup la vertu vivifiante de cet Arbre?* Dieu dit, en parlant de l'homme coupable & condamné par cela même à la mort, qu'il faut prendre garde qu'il ne prenne de l'Arbre de Vie & ne vive à toûjours: *Ne peut-on pas naturellement tirer cette conſequence de ces paroles, que ſi l'homme eût mangé du fruit de cet Arbre, il eût été hors du pouvoir de Dieu de lui ôter ſon Immortalité?* Telles ſont en ſubſtance toutes les difficultez propoſées en quatre pages dans la Lettre de l'Anonyme.

L'AUTRE commence par quelques refléxions qui tendent à confirmer l'Anonyme dans ſes doutes ſur l'inſuffiſance des preuves purement philoſophiques de l'Immortalité de l'Ame. Mais le fort de la Lettre tend à le guérir de ſes doutes ſur la Revélation: premièrement, par diverſes conſiderations en faveur de la vérité des Livres de Moïſe; & ſecondement, par l'examen de la difficulté particuliere, tirée de l'Hiſtoire de l'Arbre de Vie: A quoi Mr. *Lenfant* ajoute, en troiſième lieu, quelques éclairciſſemens, dont le but eſt de faire voir, „ que ce n'eſt pas principalement dans „ l'Ancien Teſtament qu'il faut chercher „ la certitude de l'Immortalité de l'Ame; „ mais qu'elle eſt ſi inconteſtablement „ établie dans le Nouveau, qu'il faut, ou „ le croire, ou ne pas croire à l'Evan„ gile". On pourra lire tout cela avec plaiſir dans le Livre même. Il ſuffira de rapporter ici ce qui regarde le plus directement l'objection propoſée par l'Anonyme; y compris une refléxion générale ſur toutes les objections de cette eſpece.

„ Quoiqu'elles ne ſoient pas mépriſables [dit Mr. *Lenfant*] parce qu'elles ont un fondement ſpécieux; je ne crois pourtant pas, qu'à en juger équitablement, elles puiſſent prévaloir aux raiſons qu'on vient d'alleguer pour établir la vérité. Il y a dans l'Hiſtoire ancienne & moderne, il y a même de nos jours, des faits certains & reconnus, dont les circonſtances ne ſont pas vraiſemblables, & qui peuvent fournir des objections & des difficultez embaraſſantes; mais qui ne ſçauroient pourtant en ébranler la certitude, ni donner droit de douter du fonds des choſes mêmes. Il faut, tout de même, bien diſtinguer, dans quelque Livre ou dans quelque Hiſtoire que ce ſoit, entre les faits ou les choſes mêmes, & la manière de les dire & de les raconter. C'eſt de tout tems que les Légiſlateurs, les Philoſophes, les Orateurs, & même les Hiſtoriens, ont employé les Emblêmes, les Symboles, les Apologues, les Paraboles, les Allégories, & autres artifices auſſi innocens qu'ingenieux, pour exprimer certaines véritez, & pour accompagner certains faits........On ne s'imaginera pas, par exemple, que les Harangues qui ſe trouvent dans Hérodote, dans Thucydide, dans Tite-Live, dans Joſephe, dans Salluſte, ayent été prononcées par les Généraux ou Ora-

„ teurs que ces Hiſtoriens font parler ;
„ cependant on ne s'eſt jamais aviſé de
„ douter de la vérité de leurs Hiſtoires.
„ Cette méthode allégorique, qui enve-
„ loppe des faits & des véritez ſous des
„ images ingenieuſes, étoit familiére aux
„ Egyptiens, parmi leſquels Moïſe avoit
„ été élevé...... Il y a auſſi pluſieurs exem-
„ ples de la même méthode dans les Li-
„ vres de l'Ancien & du Nouveau Teſ-
„ tament. Lorſque Dieu ordonne, par
„ exemple, au Prophete Oſée d'épouſer
„ une femme proſtituée, & qu'il lui dit
„ que de ce commerce criminel il naîtra
„ deux Enfans, &c: ce ſont des *Emblê-*
„ *mes* qui cachent des véritez très-cer-
„ taines & très-importantes. La femme
„ proſtituée, c'eſt le Peuple Juif tombé
„ dans l'Idolâtrie, qui eſt un adultère
„ ſpirituel : l'Epoux, c'eſt le Prophete
„ que Dieu envoye à ce Peuple, & qui
„ eſt marié avec lui, comme un Paſteur
„ eſt marié avec ſon Troupeau : & les
„ deux Enfans qui naiſſent de ce maria-
„ ge métaphorique, c'eſt la vengeance
„ divine ſur Iſraël & ſur Juda, parce
„ qu'ils n'ont pas voulu ſe convertir. Il
„ en eſt de même de la Parabole du mau-
„ vais Riche & de Lazare. Elle contient
„ de grandes véritez. C'eſt qu'il y a des
„ recompenſes pour les Juſtes, & des pei-
„ nes pour les Méchans : que c'eſt dès
„ cette vie qu'il faut ſe mettre en état
„ d'acquérir les unes & d'éviter les au-
„ tres :

„ tres : & que c'eſt inutilement qu'après „ les enſeignemens de Moïſe & des Prophetes, on attend, pour ſe convertir, „ de nouvelles revélations & de nouveaux miracles. Tout le reſte, de l'aveu de tout le monde, eſt une fiction, „ pour repréſenter ces véritez d'une façon populaire, & conforme aux opinions d'alors ſur l'état des bons & des „ méchans après la mort.

„ Ces refléxions m'amenent à l'objection tirée de l'Arbre de Vie..... En général j'y trouve ce défaut; c'eſt qu'on „ prend à la lettre ce qui eſt figuré, pour „ avoir un prétexte de révoquer en doute ce qui eſt vrai à la lettre. Elle roule toute ſur les *Emblêmes*, & non pas „ ſur les *Véritez* cachées ſous les Emblêmes, mais d'ailleurs clairement expoſées dans l'Hiſtoire même. Ces Véritez ſont: I. Que le Monde a eu un „ commencement, & que Dieu a fait le „ Monde, & ſpécialement l'Homme: II. „ Qu'en qualité de Créateur, Dieu eſt „ le Maître du Monde, le ſouverain Légiſlateur de l'Etre raiſonnable; qu'il a „ droit de commander ce qu'il lui plaît, „ & de punir la déſobéïſſance: III. Que „ l'Homme a déſobéï: IV. Qu'il en a été „ puni, & que de-là ſont venus tous les „ malheurs du genre humain. Ces Véritez & ces faits ſont repréſentez ſous „ des Emblêmes, qui, à la vérité, pris

„ à

„ à la lettre, peuvent faire naître des objections & des difficultez à l'infini.... mais qui, conſiderez comme des *Emblêmes*, laiſſent les Véritez mêmes au-deſſus de toute atteinte, à moins qu'on n'ait d'ailleurs des raiſons de les conteſter. Et certainement ces Emblêmes m'ont toûjours paru beaux, & bien dignes des Véritez qu'ils repréſentent. Que ſi pourtant ils ne ſont pas au gré de quelques-uns, les Véritez n'en doivent pas ſouffrir, parce que les Emblêmes ſont arbitraires. Il n'étoit pas néceſſaire que Moïſe fût inſpiré à l'égard des mots, du tour & des figures de la narration; il ſuffiſoit qu'il le fût à l'égard du fond des choſes mêmes. Et même, ſi quelque Incrédule ne vouloit pas croire ſon inſpiration à ce dernier égard, il ne ſeroit pas diſpenſé pour cela d'ajouter foi à ſon Hiſtoire, à moins qu'il ne fût en état de prouver que Moïſe n'eſt pas un témoin digne de foi, & qu'il a avancé des faits qu'il ne pouvoit pas ſçavoir. Or nous avons fait voir la fauſſeté de ces deux ſuppoſitions. Il demeure donc conſtant, que Moïſe a été un fidèle Hiſtorien. Si quelqu'un trouve qu'il n'a pas été bon Peintre, c'eſt une queſtion à démêler entre les Peintres, parmi leſquels Moïſe trouvera bien ſans doute des partiſans. Il

„ n'y a nulle néceſſité de croire, comme „ le ſuppoſe l'objection, que la vie & la „ mort fuſſent attachées à l'Arbre de Vie. „ Mais il me ſemble qu'il *repréſente* fort „ bien, que c'eſt Dieu qui donne la vie „ aux conditions qu'il lui plaît, & qui „ l'ôte auſſi quand on viole ces conditions. A l'égard de l'Arbre de ſcience „ de bien & de mal, interdit à Adam & „ à Eve, il n'y a point non plus de néceſſité à croire, que cette Science fût „ phyſiquement attachée à cet Arbre. On „ ſçait que Dieu n'attache point ſes graces à des Symboles: mais il étoit fort „ propre à *repréſenter* la triſte expérience qu'ils firent après en avoir mangé, „ & la différence qu'ils trouverent entre „ le Vice & la Vertu. Et quoiqu'il paroiſſe indifférent en ſoi de manger d'un „ fruit ou de s'en abſtenir, rien n'exprimoit pourtant mieux la ſageſſe de Dieu „ que cette défenſe. Pendant qu'Adam „ & Eve furent ſeuls, ils ne pouvoient „ violer aucun des commandemens de „ la Loi morale, à la réſerve de la défenſe de la Convoitiſe. Il eſt inconcevable „ qu'ils pûſſent tomber dans l'Idolâtrie au „ ſortir des mains de Dieu, ni qu'ils péchâſſent contre aucun article de la première Table. Ils ne pouvoient non plus, „ ni tuer, ni commettre d'adultère, ni „ médire de leur Prochain. Ce fruit interdit *exprimoit* donc parfaitement bien

„ la ſuprême autorité de Dieu, & ſa „ ſuprême liberté dans tout ce qu'il défend & dans tout ce qu'il commande; „ l'obligation indiſpenſable de l'Homme „ à obéïr, même à l'égard des choſes les „ plus indifférentes en apparence. Il en „ eſt de même de tous les autres *Emblêmes* de cette ſainte Hiſtoire. Pleins de „ difficultez à les prendre à la lettre, ils „ ſont pleins de ſageſſe à en examiner „ le but. Il paroît par-là, Monſieur, que „ l'Emblême de l'Arbre de Vie ne fait ni „ pour ni contre l'Immortalité de l'Ame.... „ puiſque cet Arbre n'étoit que l'Emblême de l'Immortalité *dans cette vie*, dont „ Adam auroit pû jouïr s'il n'eût pas „ tranſgreſſé la Loi de Dieu; & non de „ l'Immortalité de l'Ame *après ſa ſeparation du Corps*. &c.

ARTICLE IV.

SUITE *des* CHARTRES ET LOIX *concernant l'Etabliſſement de la Colonie de* PENSYLVANIE *en Amerique.*

[On en peut voir le commencement Tome XV. de cette Bibliothèque Part. II. Art. IV. pag. 310.]

Loix dont on eſt convenu en Angleterre *entre*

tre le Gouverneur & pluſieurs des Hommes libres de la Penſylvanie, *leſquelles doivent être expliquées plus au long, & confirmées par le premier* Conſeil Provincial *& par la première* Aſſemblée Générale *qui ſe tiendra dans ladite Province.*

I.

„ LA Chartre des Libertez, accordée le vingt-&-cinquième du ſecond mois, communément nommé le mois d'Avril, de l'an 1682. par GUILLAUME PENN Gouverneur & Proprietaire en chef de la *Penſylvanie*, à tous les Hommes libres & Planteurs de ladite Province, eſt ici ratifiée & confirmée, & ſera déſormais regardée comme le fondement du Gouvernement.

II.

„ Tout Habitant de la Province qui aura acheté cent acres de terre ou au-deſſus; & toutte perſonne qui aura payé ſon frêt, & aura loué cent acres de terre à un ſol par acre, & qui en aura defriché dix acres; & toute perſonne qui aura été Domeſtique ou Serviteur ; & aura enſuite acquis ſa li-

„ berté, & qui aura loué cinquante a-
„ cres de terre, & en aura defriché vingt;
„ & tout autre habitant & ouvrier de la-
„ dite Province qui payera les taxes au
„ Gouvernement, ſera cenſé un Homme
„ libre de la Province, & aura droit de
„ donner ſa voix dans les Elections, &
„ pourra lui-même être choiſi Membre
„ du Conſeil Provincial, ou de l'Aſſem-
„ blée Générale.

III.

„ Toutes les Elections des Membres
„ ou Repréſentans de la Province de
„ *Penſylvanie*, tant au Conſeil Provin-
„ cial qu'à l'Aſſemblée Générale, ſeront
„ entierement libres; & tout Electeur
„ qui recevra quelque préſent ou re-
„ compenſe, en argent, vivres, ou au-
„ trement, perdra ſon droit d'élire; &
„ toute perſonne qui, directement ou
„ indirectement, donnera ou promet-
„ tra quelque recompenſe ou préſent
„ pour être élue, perdra ſon Election; &
„ ſera déchû du droit de ſervir. Le Con-
„ ſeil Provincial & l'Aſſemblée Généra-
„ le ſeront ſeuls Juges de la régularité
„ ou de l'irrégularité des Elections de
„ leurs Membres reſpectifs.

I V.

„ On ne pourra point lever d'argent, „ ou de contribution, ſur les habitans „ de la Province, ni leur impoſer aucune „ Taxe ni Péage, que par une Loi faite „ exprès pour cela; & quiconque prétendra lever de l'argent en aucune autre manière ſur ladite Province, ſera „ cenſé un ennemi public, & trahir la „ liberté du peuple.

V.

„ Toutes les Cours de Juſtice ſeront „ ouvertes, & on ne vendra, ni ne refuſera, ni ne renverra de rendre juſtice à qui que ce ſoit.

V I.

„ Les gens de toute Secte ſeront admiſes dans les Cours de Juſtice, & „ auront droit d'y plaider leurs Cauſes „ par eux-mêmes, ou par leurs amis: „ Et la première procedure ſera de produire ſa plainte, ce qui ſe fera quinze „ jours avant le jugement, afin que la „ perſonne dont on ſe plaint ait le tems „ de ſe préparer; & ladite plainte lui „ ſera notifiée, & on lui en donnera co-

„ pie chez elle, au moins dix jours à l'avance. Les Juges ne recevront les „ plaintes de qui que ce ſoit, à moins „ que la perſonne qui ſe plaint, ne declare ſolemnellement devant la Cour „ de Juſtice, qu'elle croit en conſcience „ que ſa cauſe eſt juſte.

VII.

„ Toutes les procedures & tous les „ plaidoyez ſeront courts & en langue „ *Angloiſe*, & ſeront écrits en caractères ordinaires & liſibles, afin que tout „ le monde puiſſe les lire & les entendre, & que la Juſtice ſoit promptement „ adminiſtrée.

VIII.

„ Toutes les affaires ſeront examinées „ par un *Juré de douze hommes*, leſquels „ ſeront, autant que faire ſe pourra, les „ pairs ou égaux des parties intéreſſées, „ & de leur voiſinage, & ſeront gens à „ qui on ne puiſſe rien reprocher: Dans „ les cas de vie & de mort, le Sherif nommera premièrement vingt-quatre perſonnes pour faire la première information, dont il faudra qu'il y en ait „ douze qui trouvent l'accuſation fondée. „ Le Sherif nommera enſuite douze autres hommes ou pairs, qui termineront

„ finalement la choſe : On permettra „ toûjours à l'Accuſé de recuſer, ou tout „ le Juré, ou une partie de ceux qui le „ compoſent, s'il en donne des raiſons „ valables.

I X.

„ Les fraix dans tous les cas ſeront „ modiques & fixez par le Conſeil Provincial & par l'Aſſemblée Générale: „ il y en aura une liſte dans toutes les „ Cours de Juſtice, que chacun pourra „ conſulter; & tout Officier ou Clerc „ qui ſera convaincu d'avoir pris plus „ qu'il ne lui étoit dû, perdra ſa place, „ & rendra le double de ce qu'il aura „ pris, dont la moitié ira à la perſonne „ qui aura été lézée.

X.

„ Il y aura dans chaque Comté une „ Priſon publique, où l'on fera travailler „ tous les Criminels, Vagabonds, & tous „ ceux qui menent une vie deréglée.

X I.

„ Tous Priſonniers pourront obtenir „ leur liberté en donnant caution, à „ moins qu'ils ne ſoient accuſez de crimes

„ capitaux, & qu'il n'y ait des preuves „ claires, ou des préſomptions bien fortes contr'eux.

XII.

„ Toute perſonne qu'on aura mis en „ priſon, ou pourſuivi injuſtement, aura „ droit de recouvrer le double de ce „ qu'elle aura perdu par-là, ſur celui qui „ l'aura pourſuivi ou fait mettre en priſon.

XIII.

„ Il n'en coûtera rien aux Priſonniers „ pour l'entrée ni la ſortie de la priſon, „ non plus que pour leur nourriture „ ni leur logement.

XIV.

„ On pourra vendre toutes les Terres „ & tous les meubles d'un homme pour „ payer ſes dettes, à moins qu'il ne laiſſe des enfans légitimes; en ce cas-là „ on ne pourra vendre que la troiſième „ partie de ſes Terres, mais on pourra „ vendre tous ſes meubles & autres effets.

XV.

„ Tout Teſtament fait, tant au dedans

„ qu'au dehors de la Province, & qui „ ſera atteſté par deux témoins, ſera „ cenſé valide, pourvû qu'on le prouve légalement quarante jours après „ la mort du Teſtateur.

XVI.

„ Une Poſſeſſion de *ſept ans* donnera un „ droit inconteſtable, à moins qu'il ne „ s'agiſſe de Mineurs, de Lunatiques, de „ Femmes mariées, ou de gens qui ſont „ au-delà de la mer.

XVII.

„ On punira ſévèrement toute Extorſion & toute Corruption.

XVIII.

„ On n'impoſera jamais que de modiques Amendes, pour ne point ruiner les „ particuliers.

XIX.

„ On encouragera tous Mariages qui „ ne ſont pas défendus par la Loi de „ Dieu: mais on conſultera premièrement les Peres & Meres ou les Tuteurs des parties. On annoncera le Ma-

„ riage quelque tems avant qu'on le ſo-
„ lemniſe ; la ſolemniſation ſe fera en
„ préſence de témoins dignes de foi ; &
„ on en dreſſera un Certificat, ſigné par les
„ témoins & les parties, qu'on enregiſ-
„ trera dans le Regiſtre de la Comté.

X X.

„ Pour prévenir les Fraudes & les Pro-
„ cès injuſtes, il y aura un *Regiſtre pu-*
„ *blic* dans toute la Province, où l'on
„ enregiſtrera toutes les Chartres, &
„ tous Actes touchant l'achat ou la ven-
„ te des Terres ; comme auſſi tous les
„ Baux, excepté ceux qui ne ſont que
„ pour un an & au deſſous : on y enregiſ-
„ trera pareillement tous Billets, Obliga-
„ tions ou Contrats, au deſſus de cinq
„ livres & payables au-delà de trois mois
„ de tems, faits dans la Province ; &
„ cela ſe fera dans l'eſpace de deux mois
„ après que leſdits Actes auront été
„ paſſez, autrement ils ne feront d'au-
„ cune valeur : Quant aux Actes paſſez
„ hors de ladite Province, & qui auront
„ du rapport aux affaires du Païs, on
„ les fera enregiſtrer ſix mois après
„ qu'ils auront été paſſez.

X X I.

„ Tout homme qui changera ou al-

„ térera en aucune manière des Chartres, Obligations, Billets, Teſtamens,
„ Contrats & aucun autre Acte, ou qui
„ fera enregiſtrer des choſes fauſſes,
„ rendra le double du tort qu'il aura fait,
„ dont la moitié ira à la partie lézée; il
„ ſera incapable de poſſeder aucun Emploi de confiance, & ſera cenſé infame.

XXII.

„ Il y aura un Regiſtre particulier pour
„ les Naiſſances, Mariages, Enterremens,
„ Teſtamens & Lettres d'Adminiſtration, lequel ſera différent du Regiſtre
„ public dont on vient de parler.

XXIII.

„ Il y aura auſſi un Regiſtre pour les
„ Domeſtiques, où on marquera leurs
„ noms, leurs gages, le tems pour lequel
„ ils ſe ſont engagez, & celui auquel les
„ Maîtres ont promis de les payer.

XXIV.

„ Tous biens de Félons ſeront employez à faire une double ſatisfaction à la
„ perſonne lézée; & au défaut de biens,
„ le Félon ſera obligé de travailler dans

„ la Priſon publique, juſqu'à ce qu'il ait
„ ſatisfait ceux qu'il a fait ſouffrir.

X X V.

„ Les Terres de ceux qui ſeront coupables
„ de crimes capitaux, comme
„ de Trahiſon ou de Meurtre, paſſeront,
„ un tiers au plus proche parent
„ de la perſonne offenſée, & le reſte
„ au plus proche du Criminel.

X X V I.

„ Toute perſonne qui ſera appellée à
„ être témoin dans une Cour de Juſtice,
„ ou devant quelque Juge de la Province,
„ promettra ſolemnellement de
„ ne dire que la vérité, & de declarer
„ tout ce qu'elle ſçait de l'affaire en queſtion;
„ & au cas qu'un témoin fût dans
„ la ſuite convaincu de fauſſeté, il ſouffrira
„ la même peine, ou le même dommage
„ qu'il auroit voulu faire ſouffrir à
„ ceux contre qui il a témoigné; il ſera
„ ſatisfaction à ceux à qui il a fait tort, &
„ ſera declaré infame, & incapable de
„ ſervir de témoin dans aucune Cour,
„ & devant quelque Magiſtrat que ce ſoit
„ de la Province.

XXVII.

„ Afin que tous les Emplois publics „ ſoient d'autant mieux adminiſtrez, „ perſonne ne pourra poſſeder plus d'un „ Emploi en même tems.

XXVIII.

„ On enſeignera à tous les Enfans de „ la Province, des l'âge de douze ans, „ quelque Art ou Profeſſion utile, afin „ qu'il n'y en ait aucun qui vive dans la „ fainéantiſe; mais que les pauvres puiſſent „ gagner leur vie, & que les riches, „ s'ils deviennent pauvres, ne manquent „ pas de pain.

XXIX.

„ On ne retiendra point les Domeſtiques „ au-delà de leur terme: on traitera „ avec équité & humanité ceux qui „ s'acquitteront bien de leur devoir, & „ à la fin de leur tems on les équipera „ honnêtement, ſuivant la coûtume.

XXX.

„ On punira ſévèrement, & comme „ perturbateurs du repos public, tous

„ Médiſans, Rapporteurs, Calomniateurs, „ Inventeurs de fauſſes nouvelles & „ ſemblables, ſoit que ce qu'ils diſent „ regarde les Magiſtrats, ou ſimplement „ les particuliers.

XXXI.

„ Tout Facteur ou Commis qui ſera „ le moindre tort à ſon Maitre ou Committant, lui donnera ſatisfaction, & un „ tiers au-delà: Et en cas de mort d'un „ Facteur ou Commis, le Bureau de „ Commerce aſſurera telle portion du „ bien dudit Commis qui apartiendra „ à ſes Commettans.

XXXII.

„ Il eſt requis que les Tréſoriers, „ Grands-Juges de la Province, Maîtres „ des Rôles, Sherifs, Juges à paix, & „ autres Officiers quelconques, ayant „ ſéance dans les Cours de Juſtice, ou „ place dans le Gouvernement, comme „ auſſi tous les Membres qu'on choiſira „ pour ſervir au Conſeil Provincial ou „ dans l'Aſſemblée Générale, ainſi que tous „ ceux qui les choiſiſſent; il eſt, dis-je, „ requis que toutes ces perſonnes faſſent profeſſion de la Foi en *Jeſus-Chriſt*, „ que ce ſoient des gens de bonnes

„ mœurs & de bonne renommée, & qu'ils „ ayent atteint l'âge de vingt-un ans „ au moins; alors ils pourront jouïr des „ Emplois & Privileges ci-deſſus mentionnez.

XXXIII.

„ Tous ceux qui reconnoiſſent un ſeul „ Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, „ & qui ſe croyent obligez en conſcience „ de vivre en paix avec leurs voiſins, ne „ ſeront nullement inquiétez, ni moleſtez „ pour leurs idées ou pratiques particulieres en matière de Religion, & on ne „ pourra point les obliger à fréquenter aucune Aſſemblée Religieuſe, ni à contribuer à l'entretien d'aucun Miniſtre, à „ moins qu'ils ne le faſſent volontairement.

XXXIV.

„ Suivant l'exemple des premiers „ Chrétiens, & pour le repos de toutes les Créatures, on s'abſtiendra le „ premier jour de la ſemaine de tout „ ouvrage ordinaire, afin que chacun „ ſoit mieux diſpoſé à ſervir Dieu ſelon „ ſon jugement.

XXXV.

„ La mauvaiſe Adminiſtration de la

„ Juſtice attire la colere de Dieu ſur les „ Magiſtrats, & la Corruption des Mœurs „ attire auſſi l'indignation de l'Eternel „ ſur les peuples; pour prévenir ces „ maux, on défend abſolument les Juremens & Malédictions, le Menſonge „ & la Profanation, l'Yvrognerie, les „ Paroles obſcenes, l'Inceſte, la Sodomie, le Rapt, la Paillardiſe, & toute „ autre Impureté, qui ne doivet pas ſeulement être nommées parmi les Chrétiens; toute Trahiſon, Meurtre, Duels, „ Félonies, Sédition & Vols; toutes Repréſentations de Théâtre, Jeux de Cartes, Dez, Maſquarades, Combats de Taureaux, Combats de Coqs & autres „ Divertiſſemens ſemblables, leſquels portent le peuple à l'Irreligion, à la cruauté & à la débauche: & on recommande „ au Conſeil Provincial & à l'Aſſemblée „ Générale, de faire des Loix pénales „ pour prévenir tous ces abus.

XXXVI.

„ Il y aura une Copie de ces Loix dans „ la Chambre où s'aſſemblera le Conſeil „ Provincial, & dans toutes les Cours „ de Juſtice: on lira ces Loix à l'ouverture de chaque Conſeil Général, de „ chaque Aſſemblée Générale & de toutes les Cours de Juſtice; & tous les

„ Aſſiſtans teſtifieront leur approbation „ de ces Loix en ſe tènant de bout.

XXXVII.

„ On ne fera jamais aucun changement aux ſuſdites Loix ſans le conſentement du Gouverneur & des ſix „ ſeptièmes des habitans de la Province.

XXXVIII.

„ Toutes les autres choſes qui ont du „ rapport au bien & à la proſperité de „ ladite Province, ſont renvoyées à „ la prudence & à la juſtice du Gouverneur & des Hommes libres de la Province, leſquels s'aſſembleront de tems „ en tems en Conſeil Provincial & en „ Aſſemblée Générale dans ladite Province.

Signé & ſcelé par le Gouverneur & les Hommes libres ci-deſſus mentionnez, ce *cinquième jour du troiſième mois, appellé communement le mois de Mai, l'an Mille ſix-cens quatre-vingt deux.*

Chartre des Privileges *accordez par* GUILLAUME PENN, *Ecuyer, aux Habitans de*

de la Penſylvanie *& de ſon Territoire.*

„ GUILLAUME PENN, Proprietaire & Gouverneur en chef de la *Penſylvanie* & de ſon Territoire, à tous ceux qui les préſentes verront, ſalut.

„ D'autant que le Roi CHARLES SECOND, par ſes Lettres Patentes ſous le grand Sceau d'*Angleterre*, portant date du *quatrième Mars de l'an Mille ſix-cens quatre-vingt*, m'a donné & accordé, à moi & à mes Héritiers à jamais, la Province de *Penſylvanie*, avec divers Privileges & Juriſdictions pour la bien gouverner.

„ Et d'autant que le très-cher frere du Roi, JAQUES *Duc d'York & d'Albanie*, par un Acte en dûë forme, ſigné de ſa main & ſcelé de ſon ſceau, portant date du *vingt-quatrième d'Août Mille ſix-cens quatre-vingt-deux*, m'a cedé & accordé, à moi & à mes héritiers à jamais, toute cette étenduë de terre qui s'appelle la *Penſylvanie*.

„ Et d'autant que, pour encourager les Hommes libres & les Planteurs qui pourroient s'établir dans ladite Province, Je GUILLAUME PENN, en l'an Mille ſix-cens quatre-vingt-trois,

,, leur ai accordé diverſes libertez & ,, franchiſes compriſes dans une Chartre ,, intitulée, *Forme du Gouvernement de la ,, Province de Penſylvanie*, laquelle Chartre ,, ſe trouvant défectueuſe à quelques ,, égards, m'a été remiſe le troiſième mois ,, de l'année Mille ſept-cens, par ſix ſeptièmes ,, des Hommes libres de ladite ,, Province, comme il avoit été ſtatué ,, auparavant.

,, Et d'autant que je leur promis alors ,, que je leur rendrois ladite Chartre ,, avec les Changemens néceſſaires, ou ,, qu'au lieu de ladite Chartre je leur ,, en donnerois une autre plus convenable ,, aux circonſtances où ils ſe trouvent ,, ; ce que l'Aſſemblée Générale, ,, maintenant aſſemblée à *Philadelphie*, me ,, requiert de faire.

,, Je fais ſçavoir, que pour le plus grand ,, bien & l'heureux gouvernement de ,, ladite Province, & en conſequence ,, des Pouvoirs ci-deſſus mentionnez, Je ,, GUILLAUME PENN accorde & ,, confirme à tous les Hommes libres & ,, Planteurs de ladite Province les Franchiſes ,, & Privileges ſuivans, afin qu'ils ,, en jouïſſent, eux & leurs ſucceſſeurs, à ,, jamais.

,, *Premièrement* donc, comme aucun ,, peuple ne ſçauroit être heureux, au ,, milieu même de la plus parfaite li-

,, ber

„ berté civile, à moins qu'il ne jouïſſe „ en même tems de la *Liberté Religieuſe*; „ & que Dieu ſeul eſt le maître de la „ Conſcience, comme étant le Pere des „ Lumieres, & l'Auteur, auſſi-bien que „ l'Objet de toute connoiſſance & Foi „ divine, comme c'eſt lui ſeul qui illumine les cœurs & perſuade l'entendement des peuples: Je declare que tout „ homme habitant de cette Province qui „ reconnoîtra un ſeul Dieu Créateur & „ Conſervateur du monde, & qui ſe „ croira obligé en conſcience de vivre „ tranquillement ſous le Gouvernement „ Civil, ne ſera, ni ne pourra être moleſté en ſa perſonne, ou en ſes biens, „ pour quelque autre Croyance, ou pratique religieuſe que ce ſoit, ni ne ſera „ obligé de fréquenter aucune Aſſemblée, „ ni de contribuer à l'entretien d'aucun „ Miniſtre, à moins qu'il ne le faſſe volontairement.

„ Et tout homme faiſant profeſſion de „ croire en Jeſus-Chriſt le Sauveur du „ monde, pourra par-là même (quelque „ idée ou pratique particuliere qu'il puiſſe „ avoir en matière de Religion); il pourra, dis-je, jouïr de toute ſorte d'Emplois dans le Gouvernement, en promettant cependant, lorſqu'il y ſera requis, Loyauté au Roi, & Fidélité au „ Gouverneur, & faiſant la Declaration

,, préſentement établie par la Loi faite à
,, *Newcaſtle* en l'an mille ſept-cens, intitulée,
,, *Acte touchant les Declarations que doivent*
,, *faire tous les Officiers & Miniſtres de la Province.*

,, *Secondement* : Afin que ladite Province
,, en ſoit d'autant mieux gouvernée, il y
,, aura une Aſſemblée annuelle, compoſée
,, de quatre Membres de chaque Comté
,, que choiſiront les Hommes libres deſdites
,, Comtez, leſquels Membres ſeront
,, les perſonnes les plus conſiderables par
,, leur ſageſſe, vertu, & habileté dans les affaires ;
,, il ſera au pouvoir du Gouverneur
,, & de l'Aſſemblée, d'augmenter encore le
,, nombre deſdits Membres : l'Aſſemblée
,, ſera toûjours convoquée le premier
,, d'Octobre, & commencera ſes ſéances
,, le quatorzième dudit mois dans la ville
,, de *Philadelphie*, à moins que le Gouverneur
,, & le Conſeil ne nomment un autre
,, lieu de la Province. Cette Aſſemblée
,, aura le privilege de ſe choiſir un Orateur,
,, & d'autres Officiers, & jugera
,, elle-même de la légalité de l'Election
,, de ſes Membres ; elle nommera des
,, Commitez pour les différentes affaires,
,, préparera les Bills néceſſaires, pourſuivra
,, les Criminels, redreſſera les
,, Griefs, & jouïra de tous les autres
,, Privileges d'une Aſſemblée Générale,
,, ſelon les droits de tous les ſujets libres
,, *d'Angleterre*, & ſuivant les Coûtumes
,, uſitées dans toutes les Plantations

„ de Sa Majeſté en *Amerique.* Que ſi „ quelque Comté ou Comtez refuſent, „ ou negligent d'élire leurs Repréſentans, „ ou qu'après que leſdits Repréſentans „ auront été élus, ils negligent de ſe „ rendre à l'Aſſemblée, le reſte de l'Aſ„ſemblée jouïra cependant d'un pouvoir „ plein & entier, comme ſi ladite Aſ„ſemblée eût été complette; pourvû „ néanmoins que ladite Aſſemblee ſoit „ compoſée des deux tiers de tout le „ nombre des Repréſentans de la Pro„vince. Tout ce qui regarde les qua„litez des perſonnes des Electeurs, ou „ des Elus, & toute autre choſe ayant „ du rapport aux Elections, demeurera „ ſur le pied où il eſt fixé par la Loi fai„te à *Newcaſtle*, l'an mille ſept-cens, „ intitulée, *Acte pour fixer le Nombre des* „ *Membres de l'Aſſemblée, & pour en régler les* „ *Elections.*

„ *Troiſièmement*: Lorſque les Hommes „ libres de chaque Comté s'aſſembleront „ pour choiſir leurs Repréſentans à l'Aſ„ſemblée, ils pourront auſſi choiſir le „ double d'hommes néceſſaires pour être „ Sherifs & Commiſſaires pendant trois „ ans, & les préſenter au Gouverneur, „ afin qu'il en choiſiſſe un pour chaque „ Office, ce qui ſe fera le troiſième jour „ après ladite préſentation; ou ſi le „ Gouverneur omet de choiſir, alors le „ premier de ceux qui ſont nommez par

„ les

„ les Hommes libres, ſervira pour l'Office „ pour lequel il eſt nommé, pendant le „ tems fixé ci-deſſus, en cas de mort, „ ou de faute eſſentielle dans leſdits „ Officiers; alors le Gouverneur remplira „ les Vacances pour le tems qui „ reſte: Pourvû toûjours que lorſque les „ Hommes libres omettront de choiſir leſdits „ hommes, ceux qui ſeront dans ces „ Emplois-là auparavant continueront „ d'en jouïr juſqu'à ce qu'on les déplace „ par une nouvelle Election. Les „ Juges à paix de chaque Province auront „ le pouvoir de nommer & de „ préſenter au Gouverneur trois hommes „ pour leur ſervir de Secretaire „ dans ladite Comté, dont le Gouverneur „ en nommera un, & lui accordera „ une Commiſſion dix jours après ladite „ préſentation; autrement le premier „ nommé jouïra dudit Emploi tant „ qu'il ſe comportera bien.

„ *Quatrièmement*: Les Loix de ce Gouvernement „ ſe publieront ſous la forme „ ſuivante, *De la part du Gouverneur, & avec „ le Conſentement & l'Approbation des „ Hommes libres en l'Aſſemblée Générale*; & „ après qu'elles auront été ratifiées par le „ Gouverneur, elles ſeront inceſſamment „ enregiſtrées dans l'Office des Rôles, „ qui ſera à *Philadelphie*, à moins que le „ Gouverneur & l'Aſſemblée ne nomment „ un autre lieu.

„ *Cinquièmement* : Toute perſonne ac„ cuſée de quelque crime que ce ſoit, „ jouïra des mêmes privileges que ſes ac„ cuſateurs ; c'eſt-à-dire qu'elle pourra „ avoir des Avocats pour plaider ſa Cau„ ſe, & faire venir des témoins en ſa „ faveur.

„ *Sixièmement* : Aucune perſonne ne ſe„ ra obligée de comparoître, ſur quelque „ plainte que ce ſoit qui ait rapport à „ ſes biens, devant le Gouverneur ni „ devant le Conſeil, ni dans aucun au„ tre lieu, que devant les Cours ordi„ naires de Juſtice ; à moins que les „ Loix n'établiſſent dans la ſuite des Ap„ pels.

„ *Septièmement* : Perſonne dans la Pro„ vince ne pourra obtenir une Licence „ du Gouverneur pour tenir un Ordinai„ re, Cabaret, ou Taverne, ſans pro„ duire préalablement une recomman„ dation des Juges à paix de ſa Comté, „ ſignée dans leur Cour ; & leſdits Ju„ ges à paix auront le pouvoir de ſup„ primer & défendre leſdits Cabarets „ & Tavernes, lorſqu'il y arrivera quel„ que déſordre, & de punir les Cabare„ tiers ſuivant l'exigence du cas ; ils en „ recommanderont auſſi d'autres à leur „ place.

„ *Huitièmement* : Que ſi quelqu'un par „ mélancolie, ou autrement, ſe détruit „ lui-même, ſes terres & autres biens

„ paſſeront cependant à ſa femme & à „ ſes enfans, comme s'il étoit mort de „ mort naturelle; & les terres, ou biens, „ de ceux qui commettront quelque „ meurtre, ne feront point non plus con- „ fiſquez au profit du Gouverneur.

„ On ne pourra faire déſormais aucun „ Acte, Loi, ou Ordonnance quelcon- „ que, tendant à changer ou altérer en „ aucune manière la forme & teneur de „ la préſente Chartre, ou quelqu'une de „ ſes Clauſes, ſans le conſentement du „ Gouverneur & des ſix ſeptièmes de „ l'Aſſemblée Générale. Et comme le „ bonheur du genre humain dépend in- „ finiment de la Liberté de Conſcience, „ je declare & promets ici ſolemnelle- „ ment pour moi & mes héritiers, que „ le premier Article de la préſente Char- „ tre qui s'y rapporte, ni aucune des „ clauſes qui y ſont renfermées, ne pour- „ ront être changez, mais feront exac- „ tement obſervez, & demeureront à ja- „ mais inviolables.

„ Enfin, Je GUILLAUME PENN, „ Proprietaire en chef & Gouverneur „ de la Province de *Penſylvanie* & du „ Territoire qui y apartient, declare „ & confirme ſolemnellement, pour moi „ & mes héritiers à jamais, les Liber- „ tez & Privileges contenus en la pré- „ ſente Chartre, & promets que nous „ ne ferons jamais rien pour les enfrain-

,, dre ou diminuer en aucune manière;
,, & que ſi quelqu'un faiſoit une entrepriſe
,, de cette nature, tout ce qu'il pourroit
,, faire ſeroit cenſé nul & ſans force.

,, En foi de quoi, Je GUILLAUME
,, PENN ai ſigné & ſcelé de mon grand
,, Sceau la préſente Chartre, à *Philadelphie*
,, en *Penſylvanie* le *vingt-&-huitième*
,, *Octobre de l'an mille ſept-cens-un*, la treizième
,, année du Régne de GUILLAUME
,, III. Roi d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*, de
,, *France & d'Irlande*, & la vingt-&-unième
,, de mon Gouvernement.

Chartre accordée à la Ville de Philadelphie.

,, GUILLAUME PENN, Ecuyer,
,, Proprietaire en chef & Gouverneur
,, de la Province de *Penſylvanie*; A tous
,, ceux qui les Préſentes verront, ſalut.

,, Fais ſçavoir, que ſur la très-humble
,, Requête des Habitans de la Ville de
,, *Philadelphie*, qui ſont les premiers qui ſe
,, ſont établis dans la Province de *Penſylvanie*,
,, afin que ladite Ville en ſoit
,, d'autant mieux gouvernée, & que le
,, Commerce y devienne tous les jours
,, plus floriſſant, & en vertu des Lettres
,, Patentes du Roi qui m'ont été accordées
,, ſous le grand Sceau d'*Angleterre*,
,, j'ai érigé, & par les Préſentes j'érige
,, ladite Ville de *Philadelphie* en une Ci-

„ *té*, laquelle Cité ſera compriſe dans
„ les bornes qui ſont déja marquées,
„ c'eſt-à-dire entre la Riviere *Delaware*,
„ & le lieu nommé *Skoolkill*.

„ J'ordonne, que les ruës de ladite
„ Cité continueront dans la même diſ-
„ poſition où elles ſont à préſent, & que
„ les bouts de chaque ruë aboutiſſante à
„ la Riviere *Delaware*, feront ouverts,
„ & à l'uſage du Public, qui pourra en
„ faire ce qu'il jugera le plus avantageux
„ pour ladite Cité, y bâtir des Quais
„ le long de la Riviere, ou autrement,
„ ſelon que le trouveront convenable le
„ Maire, les Aldermans, & le Conſeil de
„ la Cité, dont nous parlerons tout-à-
„ l'heure.

„ Je nomme *Edward Shippen* pour être
„ le préſent Maire, lequel continuera à
„ exercer cet Emploi, juſqu'à ce qu'on
„ en ait choiſi un autre, ſuivant la ma-
„ nière qui ſera préſcrite ci-deſſous.

„ Je nomme & appointe *Thomas Story*,
„ pour être le préſent *Recorder*, & pour
„ exécuter tout ce qui peut apartenir
„ à cet Office.

„ Je nomme *Thomas Farmer* pour être
„ le preſent Sherif, & *Robert Aſheton* pour
„ être le préſent Clerc ou Secretaire de
„ la Ville, Secretaire des Juges à paix &
„ de leur Cour.

„ Je nomme & conſtitue *Joſué Carpen-
„ ter*, *Griffith Jones*, *Antoine Morris*, *Jo-*

,, *ſeph Wilcox*, *Nathan Stanbury*, *Charles*
,, *Read*, *Thomas Maſters*, & *Guillaume Carter*,
,, Citoyens & habitans de ladite
,, Cité, pour être les préſens Aldermans
,, de *Philadelphie*.

,, Je nomme & appointe *Jean Parſons*,
,, *Guillaume Hudſon*, *Guillaume Lee*, *Nehemie*
,, *Allen*, *Thomas Paſchall*, *Jean Budd*
,, le jeune, *Edward Smout*, *Samuel Bulkley*,
,, *Jaques Atkinſon*, *Penhioſt Teague*, *François*
,, *Cook*, & *Henri Badcoke*, pour être
,, les préſens Membres du Commun
,, Conſeil de ladite Cité.

,, Je declare par les Préſentes, pour moi
,, & mes Succeſſeurs, que ledit Maire,
,, Recorder, Aldermans & Commun Conſeil,
,, & ceux qui leur ſuccederont ciaprès
,, dans ladite Cité, formeront
,, déſormais un Corps Politique, qu'on
,, appellera *le Maire & la Communauté de*
,, *Philadelphie*, dans la Province de *Penſylvanie*.

,, J'ordonne, que leſdits *Maire & Communauté*
,, *de la Cité de Philadelphie* auront
,, une ſucceſſion perpétuelle, & qu'eux
,, & leurs ſucceſſeurs pourront acquérir,
,, poſſeder & jouïr des terres, maiſons &
,, autres héritages qu'on pourroit leur
,, laiſſer, ſoit pour un terme d'années,
,, ſoit pour jamais; ils pourront auſſi
,, poſſeder & jouïr des meubles, marchandiſes
,, & autres choſes quelconques;
,, ils pourront vendre ou louer leſdi-

,, tes terres, maiſons & héritages de la
,, manière qu'ils jugeront la plus convenable:
,, Ils auront encore le pouvoir de
,, plaider & de défendre leurs Cauſes
,, devant tous Juges & Cours de Juſtice
,, de la Province, & de faire tous
,, autres Actes néceſſaires pour leur avantage
,, & préſervation. Leſdits *Maire
,, & Communauté de la Cité de Philadelphie*
,, auront un Sceau commun, pour
,, expédier les affaires de la Corporation,
,, avec le Privilege de changer ledit
,, Sceau à leur plaiſir.

,, J'accorde auxdits Maire, Recorder
,, & Commun Conſeil de ladite Cité
,, de *Philadelphie*, ou à cinq des Aldermans,
,, ou à neuf & plus du Commun
,, Conſeil, ayant avec eux le Maire &
,, le Recorder régnant, le privilege de
,, s'aſſembler le troiſième jour de la première
,, ſemaine du hutième mois annuellement,
,, & de nommer & élire un
,, des Aldermans pour être Maire l'année
,, ſuivante.

,, Ils ajouteront auſſi au nombre d'Aldermans
,, & de Membres du Conſeil
,, Commun, un certain nombre de Bourgeois
,, de ladite Cité, ſuivant que le
,, Maire, les Aldermans & le Commun
,, Conſeil le jugeront convenable, pour
,, les aſſiſter dans la ſuſdite Election. Celui
,, qui aura été choiſi Maire de la manière
,, preſcrite ci-deſſus, trois jours
,, après

,, après ſon Election ſera préſenté au Gouverneur ou à ſon Deputé, & ſouſcrira devant lui ſa Declaration & Profeſſion de la Foi Chrétienne, conformement à un Acte de Parlement fait la première année du Roi GUILLAUME, intitulé: *Acte pour exempter ceux des ſujets de Sa Majeſté qui ne ſont pas Membres de l'Egliſe Anglicane, des peines portées par quelques Loix.* Le nouveau Maire fera auſſi alors ſon Affirmation ſolemnelle pour la bonne & dûë exécution de ſon Office.

,, Le Recorder, le Sherif, les Aldermans, les Membres du Conſeil Commun & tous les autres Officiers de ladite Cité, ſeront auſſi obligez, avant que d'être admis dans leurs Offices reſpectifs, de faire la ſuſdite Declaration & Profeſſion, & cela en préſence du Maire, qui aura le pouvoir de recevoir ladite Declaration & Profeſſion.

,, Le Maire, le Recorder & les Aldermans ſeront Juges à paix tant qu'ils ſeront en Charge, & auront le pouvoir d'exercer ledit Emploi dans la Cité & dans ſon enceinte, tout comme les autres Juges à paix exercent le leur dans les autres parties de la Province.

,, Les ſuſdits Magiſtrats tous enſemble, ou quatre d'entr'eux ſeulement, dont deux doivent être le Maire & le Re-

,, corder régnant, auront le pouvoir de
,, tenir une Cour dans la Ville, pour s'informer
,, & s'enquerir des Trahiſons,
,, Meurtres, & autres crimes & offenſes
,, capitales, ſuivant les Loix de la Province,
,, & celles d'*Angleterre*; comme
,, auſſi de juger finalement toute perſonne
,, coupable de Larcin, de Tumulte,
,, ou d'avoir été dans quelque Aſſemblé
,, défenduë, tous Yvrognes, Jureurs,
,, Perturbateurs du repos public,
,, leſquels doivent être punis ſuivant les
,, Loix de la Province par amendes, priſon,
,, ou par le fouet: Ils auront auſſi
,, le droit de pourſuivre tous Séditieux,
,, toute perſonne de mauvaiſe renommée
,, & tous autres Criminels, tout
,, comme les autres Juges à paix peuvent
,, faire; & cela ſans qu'ils ſoient reſponſables
,, à moi ou à mes héritiers pour
,, les amendes ou autres châtimens qu'ils
,, infligeront.

,, Je donne encore le pouvoir aux ſuſdits
,, Magiſtrats, ou à quatre d'entr'eux
,, (dont deux ſeront le Maire & le Recorder
,, régnant) enſemble le Sherif
,, & le Secretaire de la Cité, de tenir
,, tous les trois mois, ou plus ſouvent,
,, s'ils le jugent néceſſaire, une autre
,, Cour, pour juger & terminer tous les
,, déſordres qui pourroient arriver dans
,, les ruës de ladite Cité, les prévenir
,, autant qu'en eux eſt, & punir ceux

„ qui en ſeront les auteurs, ſuivant les „ Loix & l'uſage.

„ Je nomme auſſi par les Préſentes le „ Maire, le Recorder & les Aldermans „ ci-deſſus mentionnez, pour Juges à „ paix dans toutes les affaires criminelles „ de ladite Cité; je leur donne le pouvoir de ſiéger avec les autres Juges à „ paix de la Comté de *Philadelphie*, aux „ Seſſions qui ſe tiennent tous les trois „ mois pour terminer toutes les affaires „ qui ſont de leur reſſort, & pour pourſuivre devant les autres Cours les Criminels qui ne ſont pas de leur Juriſdiction.

„ Ledit Maire & Communauté, ou „ leurs ſucceſſeurs, auront le pouvoir, „ quand ils le jugeront à propos, de „ faire bâtir une priſon dans l'enceinte „ de la Cité, comme auſſi d'ériger un „ bâtiment pour y tenir leurs Cours.

„ Le Maire & le Recorder régnant auront le droit de faire faire des Reconnoiſſances pour dette, & d'y appliquer „ le Sceau de la Cité, comme auſſi aux „ Certificats qu'ils en donneront.

„ Le Maire régnant aura le pouvoir „ de nommer un Clerc du Marché, lequel réglera le prix du bled, du vin, „ de la biere, du bois, & autres marchandiſes & denrées.

„ Le *Coroner* ou Commiſſaire qui aura „ été choiſi pour la Comté de *Philadelphie*,

„ ſera auſſi Commiſſaire pour ladite „ Cité & toute ſon étenduë ; & les habitans de la Cité, auſſi-bien que ceux „ de la Comté, auront la liberté de re„commander de tems en tems des per„ſonnes propres pour ledit Office de „ Commiſſaire.

„ Celui qui ſera Sherif de ladite „ Cité & Comté ſera en même tems „ *Baillif d'Eau*, c'eſt-à-dire que ſa Juriſ„diction s'étendra juſques ſur la Riviere „ de *Delaware*, & les autres Rivieres na„vigables de ladite Province.

„ Au cas que le Maire de ladite „ Cité ſe conduiſît mal, & fit des fau„tes capitales durant le tems de ſon „ Office, je donne pouvoir au Recorder, „ aux Aldermans, & au Commun Con„ſeil, ou à cinq Aldermans, & neuf „ des Membres du Commun Conſeil de „ ladite Cité de *Philadelphie*, de caſſer „ ledit Maire, & de lui ôter toute Juriſ„diction: En ce cas-ci, comme auſſi en „ cas de mort du Maire régnant, on „ choiſira quatre jours après une autre „ perſonne propre pour ledit Office de „ la manière ci-deſſus mentionnée.

„ Dans l'intervalle de la Vacance, a„lors le premier Alderman, ou à ſon „ défaut le ſecond, & ainſi de ſuite, au„ront le pouvoir & l'autorité du Maire, „ & pourront exercer toutes les fon„ctions qui dépendent dudit Office.

„ Au cas que le Recorder, ou quelqu'un „ des Aldermans, ou quelque Membre „ du Conſeil Commun ſe conduiſent mal, „ & faſſent des fautes capitales dans „ l'exercice de leurs Emplois, on les „ en mettra dehors, & on en choiſira „ d'autres en leur place; c'eſt-à-dire que „ le Recorder pourra être déplacé par „ le Maire & les deux tiers des Aldermans, & les deux tiers des Membres du „ Conſeil Commun.

„ Les Aldermans qui ſe conduiront „ mal ſeront mis dehors par le Maire, „ le Recorder & neuf des Aldermans „ & du Conſeil Commun; & en tel cas „ on en choiſira, dans l'eſpace de quatre „ jours, pour remplir leurs places: Les „ Membres du Conſeil Commun, les Connétables, & le Clerc du Marché qui „ ſe conduiront mal, ſeront déplacez de „ la même manière que les Aldermans.

„ J'accorde auſſi par les Préſentes „ pour moi & mes ſucceſſeurs, au *Maire & à la Communauté de ladite Cité de „ Philadelphie*, & à leurs ſucceſſeurs, le „ pouvoir ſuivant; c'eſt que lorſqu'ils „ auront choiſi quelqu'un de leurs Citoyens pour être Maire, Aldermans ou „ Membres du Conſeil Commun, & que „ ledit choix aura été notifié à ceux „ qu'il concerne, ſi leſdites perſonnes „ ainſi choiſies refuſent de s'acquitter de „ leurs Offices; en ce cas le Maire, le „ Re-

„ Recorder, les Aldermans & les Membres du Conſeil Commun, pourront „ leur impoſer des amendes moderées; „ l'amende pour le Maire n'ira pas au-delà de quarante livres; celle pour les „ Aldermans, au-delà de trente-cinq; „ & celle pour les Membres du Conſeil „ Commun, au-delà de vingt livres: leſquelles amendes on levera ſur leurs „ biens de la manière accoûtumée.

„ Dans ces cas on choiſira d'autres „ perſonnes pour remplir les places des „ Refuſans.

„ Il ſera permis au Maire, Recorder, „ & trois Aldermans conjointement, „ d'aſſembler un Commun Conſeil toutes les fois qu'ils le jugeront convenable.

„ Aucune Aſſemblée des Citoyens ne „ ſera cenſée légitime, & ne pourra avoir d'autorité, à moins que le Maire, „ le Recorder & trois des Aldermans „ régnant au moins, & neuf Membres du „ Commun Conſeil, n'y ſoient préſens.

„ Ledit Maire, Recorder, Aldermans „ & Commun Conſeil, auront le pouvoir „ d'admettre de nouveaux Bourgeois dans „ la Communauté de ladite Cité de „ *Philadelphie*.

„ Ils auront auſſi le pouvoir de faire de „ nouvelles Loix, ſelon qu'ils le jugeront „ convenable, pourvû que leſdites Loix „ ne ſoient point contraires aux Loix

„ d'*Angleterre* & à celles de la Province „ de *Penſylvanie.*

„ Les Loix ſeront miſes en exécution „ par les Officiers de ladite Cité, leſquels „ auront auſſi le pouvoir de rappeller „ leſdites Loix, de les changer „ & refondre ſuivant l'exigence du „ cas.

„ Ils auront auſſi le pouvoir d'impoſer „ des Amendes ſur ceux qui violeront „ leſdites Loix, leſquelles Amendes „ iront au profit de la ditte Cité, ſans „ que le Maire, Aldermans, & autres „ Officiers ſoient obligez de m'en rendre „ compte à moi, ni à mes ſucceſſeurs.

„ On ne pourra déſormais admettre „ aucun nouveau Bourgeois dans ladite „ Cité, qui ne ſoit âgé de vingt-&-un „ ans & au deſſus, & qui ne poſſede „ cinquante livres, ſoit en fonds dans „ ladite Cité, ou en argent, & qui „ n'ait habité deux ans auparavant dans „ ladite Cité.

„ J'accorde audit Maire & Communauté „ de ladite Cité de *Philadelphie*, „ le privilege de tenir déſormais deux „ jours de Marché par ſemaine pendant „ toute l'année, l'un deſquels ſera le „ quatrième jour de la ſemaine, & l'autre „ le ſeptième : leſdits marchez ſe „ tiendront dans les lieux marquez pour „ cet effet par la dite Communauté.

,, Ils pourront auſſi avoir deux Foires par an, dont l'une commencera le ſeizième jour du troiſième mois, qu'on appelle communement le mois de Mai, & durera pendant trois jours; la ſeconde commencera le ſeizième jour du neuvième mois, & durera auſſi trois jours.

,, Suivant le pouvoir qui m'a été accordé par les Lettres Patentes du Roi, j'établis & érige ladite Cité de *Philadelphie* en Port, ou Havre, pour charger & décharger toute ſorte de marchandiſes; & permets au Maire, Aldermans & Commun Conſeil, d'y faire bâtir des Quais, & d'y établir tels réglemens qu'ils jugeront néceſſaires pour lever plus aiſément les droits du Roi, & pour encourager le Commerce.

,, J'ordonne que la préſente Chartre ſera entendue & expliquée dans toutes les Cours de Juſtice, de la manière la plus favorable & la plus avantageuſe pour ladite Cité de *Philadelphie*, & pour ſes habitans.

,, En foi de quoi je l'ai ſignée de ma main, & y ai appoſé mon grand Sceau. Donné à *Philadelphie le vingt-&-cinquième Octobre de l'an* 1701, la treizième année de GUILLAUME III Roi *d'Angleterre*, & la vingt-&-unième de mon Gouvernement.

(L. S.) GUILLAUME PENN.

ARTICLE V.

Second Mémoire touchant le Microſcope Catoptrique de Monſieur B A R K E R.

IL Y A près de cinq ans qu'ayant ouï parler d'un *Microſcope* **CATOPTRIQUE**, inventé par Monſieur **BARKER**, & ayant appris de bon lieu en quoi conſiſtoit cette Invention, nous dreſſames un petit Mémoire deſtiné à la faire connoître au Public. Ce Mémoire ſe trouve dans la Bibliothèque Britannique, *Tome* VII. *pp.* 428--435.

Celui que Monſieur *Barker* avoit dreſſé lui-même, & qu'il avoit lû à la Societé Royale, a paru depuis dans les *Tranſactions Philoſophiques*, N°. 442. En voici la Traduction preſque littérale.

„ QUOIQUE les Microſcopes qui ne „ ſont compoſez que de Verres dioptri„ques, ayent été portez à un très-haut „ degré de perfection, quant à leur pro„prieté de groſſir les objets; ils n'ont „ pas laiſſé d'être toûjours ſujets à de ſi „ grands inconvéniens, que leur uſage, „ par rapport à pluſieurs Arts, auxquels „ il ſeroit à ſouhaiter qu'on en fit l'ap„plication, n'eſt pas, à beaucoup près, „ auſſi étendu qu'on pourroit ſe l'imagi„ner..

„ Entre ces divers inconvéniens, „ voici ceux qui ſont les plus conſiderables.

„ I. Comme, pour groſſir beaucoup, il „ faut que le Verre objectif ſoit un ſegment d'une Sphère extrêmement petite, & que ſon foyer, par cela même, „ ſe trouve extrêmement proche; il „ faut néceſſairement auſſi que l'Objet „ qui doit être placé dans ce foyer, ſe „ trouve ſi près du Microſcope, que le „ Microſcope l'obſcurcira. L'Objet dès „ lors n'eſt plus viſible que par la lumiere à laquelle il donne paſſage, s'il „ eſt diaphane: & il n'eſt plus viſible du „ tout, s'il eſt opaque.

„ II. Lorſqu'un Objet n'eſt vû qu'à „ la faveur de la lumiere à laquelle il donne paſſage, on peut dire que c'eſt „ moins un Objet véritablement vû, „ qu'un Objet qui éclipſe la lumiere dont „ la refléxion peut ſeule le faire véritablement voir. Il n'y a preſque alors „ que le contour de l'Objet qui ſoit „ exactement repréſenté à l'œil. Les „ élevations ou dépreſſions des parties, „ dans l'enceinte du contour, ne paroiſſent plus que comme autant d'ombres ou de lumieres, ſelon leurs divers degrez d'opacité ou de tranſparence. C'eſt l'oppoſé, en un mot, de „ la Viſion ordinaire, où les lumieres & „ les ombres réſultent des différentes

„ expoſitions des parties de la ſurface à „ la lumiere incidente.

„ III. Si l'on veut obſerver une petite partie d'un grand Objet, on ne „ peut gueres la préſenter au Microſcope qu'après l'avoir détachée de ſon „ Tout: ce qui reduit l'uſage de cet Inſtrument à rien dans la Diſſection des „ corps vivans; parce que la partie détachée meurt auſſi-tòt, & perd le „ mouvement que l'Anatomiſte voudroit „ y obſerver.

„ IV. Le foyer d'un Microſcope *dioptrique* étant très-peu éloigné, & par „ cela même extrêmement délicat, de „ ſorte que la moindre déviation met „ l'Obſervateur hors d'état de voir nettement l'Objet; il n'y a jamais, dans „ un objet irrégulier, qu'une très-petite „ partie qui puiſſe être vûë bien nettement.

„ Pour remedier à ces défauts, j'ai „ inventé un Microſcope ſur le modèle „ du Téleſcope inventé par le Chevalier *Newton*; & j'ai été heureuſement „ ſecondé par un excellent Ouvrier, qui „ eſt le Sieur *Scarlet*, le Fils. J'ai l'honneur de préſenter à cette ſçavante „ Societé le nouvel Inſtrument: cela „ me diſpenſe de parler de ſes effets: Je „ dirai ſeulement, que la diſtance à laquelle il groſſit les Objets, eſt de neuf

„ pouces & au deſſus, juſqu'à la con-
„ currence de vingt-quatre.

Afin de ſatisfaire la curioſité des Lecteurs qui compareront ce Mémoire avec celui que nous leur donnames il y a quatre ans, il eſt bon de les avertir;

1. Qu'au lieu de la diſtance de neuf pouces à vingt-quatre, Monſieur *Barker* n'avoit marqué originairement que celle de huit à douze; mais que ſon Mémoire n'a été imprimé qu'aſſez tard, & dans un tems où il avoit perfectionné ſa nouvelle Invention, de manière à pouvoir dire, que la diſtance en queſtion eſt de neuf pouces à vingt-quatre.

2. Que nous avions ouï parler du Microſcope actuellement préſenté à la Societé Royale, comme d'un Inſtrument fait à la hâte & *groſſo modo*, qui étoit moins une exécution parfaite des idées de l'Inventeur, qu'un Eſſai de leur exécution, à laquelle on devoit revenir à nouveaux fraix, juſques à ce qu'on eût fait un modèle auquel on pût s'en tenir, & d'après lequel on pût travailler à multiplier le Microſcope pour l'uſage du Public. Ajoutez, que nous ne connoiſſions pas aſſez bien l'Inſtrument déja fait, pour entreprendre de le décrire.

CEUX QUI pouſſeront la curioſité juſqu'à vouloir s'en former une idée ſenſible, pourront lire, ou ſe faire traduire, ce qui eſt imprimé dans les Tranſactions Philoſophiques, à la ſuite du petit Mémoire dont nous venons de leur donner la traduction.

Ils l'y trouveront accompagné d'une Planche, & d'une Explication des cinq Figures qu'elle contient.

La première repréſente la Forme extérieure du Microſcope.

La ſeconde (à laquelle il faut joindre la troiſième & la quatrième, qui en ſont des dépendances) eſt une Couppe, ou Section, qui repréſente l'intérieur de la conſtruction méchanique de l'Inſtrument.

La cinquième eſt un Diagramme, qui en repréſente la conſtruction optique, & qui ne diffère proprement de celui que nous en avons donné dans ce Journal, que par rapport à une choſe qui n'eſt pas de la derniere importance: c'eſt la poſition du Verre plan-convexe, placé au deſſus de l'ouverture du grand Miroir, pour faire converger les rayons refléchis par le petit. La ſurface plane de ce Verre, dans la Planche des Tranſactions Philoſophiques, eſt tournée vers la Lentille oculaire, conformement à la première idée de l'Inventeur, au lieu d'être tournée vers les Miroirs, comme dans la Planche de ce Journal, & conformement à une ſeconde idée, à laquelle nous ſçavions que l'Inventeur s'en tenoit quand nous la publiames.

C'EST à cette idée auſſi que l'on s'en eſt tenu depuis dans l'exécution, laquelle il eſt tems enfin que nous annoncions au Public, à préſent qu'elle a été portée au degré néceſſaire de perfection, & que les Curieux en peuvent profiter en achetant le nouveau Microſcope.

Le Sieur *Scarlet*, qui devoit y travailler, ayant eu d'autres occupations qui l'en détournoient, le Sieur *Jackſon*, Ouvrier très-habile en Inſtrumens de Mathématiques, s'eſt chargé de cet Ouvrage, & il y a réuſſi comme on le ſouhaitoit; ce qui a produit un nouveau Mémoire, publié depuis peu, avec une Planche qui repréſente un Profil du Microſcope, tel qu'il ſe fait & ſe vend par ledit Sr. *Jackſon*, demeurant dans *Angel-Court*, près du *Strand*.

CETTE PLANCHE eſt la même que l'on trouvera ci-jointe. Et pour ce qui eſt du Mémoire, il ſe reduit à quatre Articles principaux.

Le premier roule ſur les inconvéniens des Microſcopes ordinaires, & eſt tiré mot-à-mot du Mémoire des Tranſactions Philoſophiques.

Le ſecond nous apprend, que moyennant quelques changemens, dont nous par-

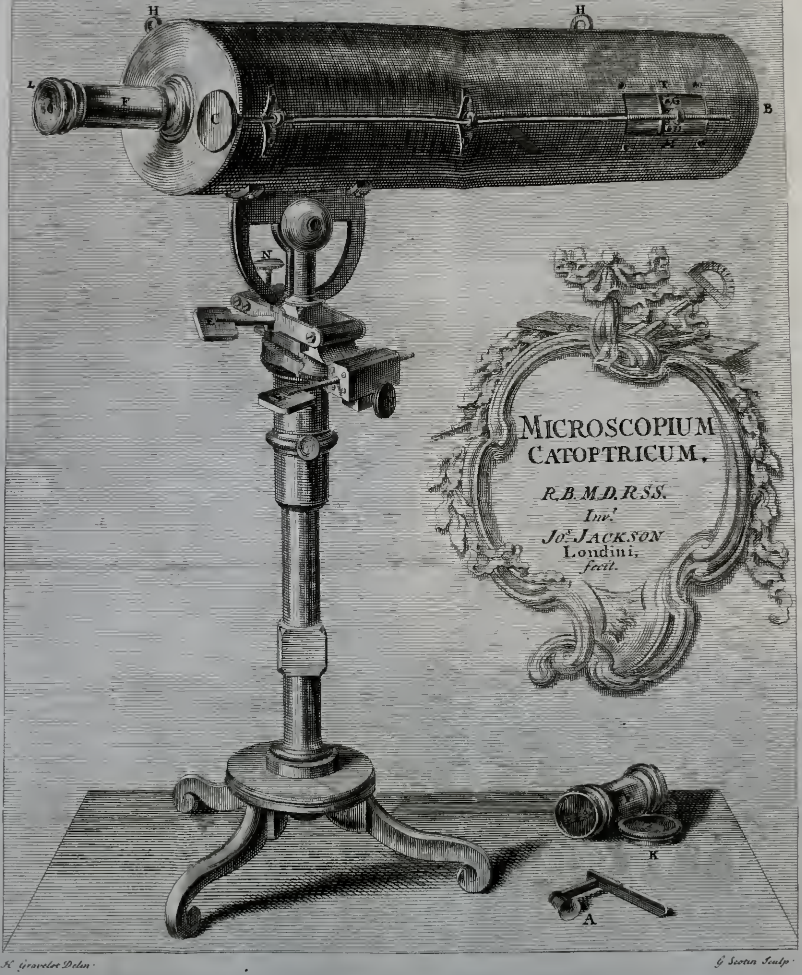
H
H
L
F
C
B
N
MICROSCOPIUM
CATOPTRICUM,
R.B. M.D. R.S.S.
Inv.t
Jo.s JACKSON
Londini,
fecit.
K
A

H. Gravelot Delin.   G. Scotin Sculp.

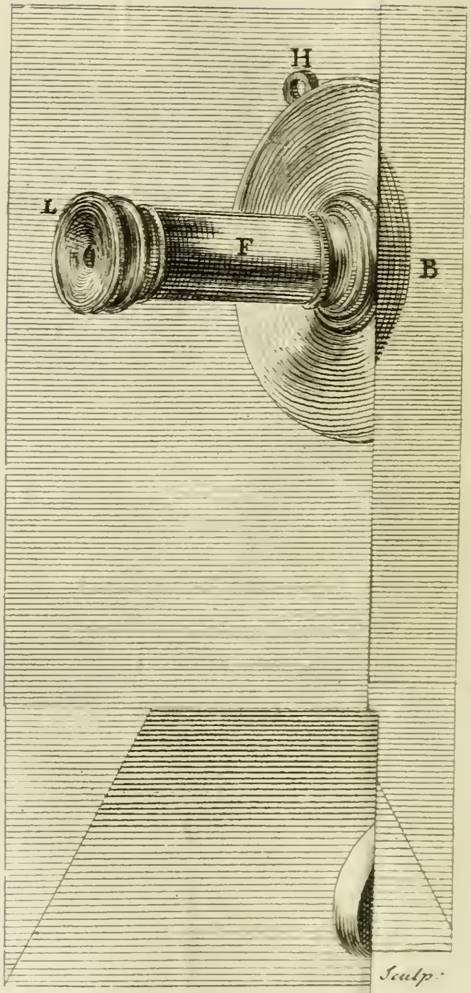

H. Gravelot Delin: Sculp:

parlerons tout-à-l'heure, le nouveau Microſcope peut ſervir auſſi comme Téleſcope Grégorien; & que la forme du grand Miroir, telle qu'il a fallu qu'elle fût pour le Microſcope, contribue en même tems à en faire un Téleſcope, qui l'emporte conſiderablement, en lumiere & en netteté, ſur la plupart des Téleſcopes catoptriques qu'on a vûs juſqu'à préſent.

Le troiſième Article & le quatrième, expliquent la Planche, autant que cela eſt néceſſaire pour nous mettre au fait du double uſage de l'Inſtrument.

[1] Quand on veut qu'il ſerve en qualité de MICROSCOPE, il faut d'abord faire gliſſer le petit Miroir A dans ſa Couliſſe, vers l'embouchure B du grand Tube, dans lequel il eſt ſitué à l'oppoſite du grand Miroir, fixé au fonds du même Tube: Et la Vis C, qui ſert à faire avancer ou reculer le petit Miroir, doit ſe tourner juſques à ce que l'Alidade D coupe un des nombres à M. Il faut enſuite éloigner de l'Objet l'embouchure du grand Tube, & l'éloigner à la diſtance d'autant de pouces qu'en indiquera le nombre coupé par l'Alidade; puis détacher le petit Tube F, qui contient le Verre plan-convexe & la Lentille oculaire: moyennant quoi, l'on pourra diriger le grand Tube vers l'Objet, en cherchant celui-ci de l'œil à travers

l'ouverture pratiquée dans le grand Miroir; & fixer la juſte poſition du Tube, à l'aide des deux Vis-ſans-fin EE; enſorte que l'image de l'Objet ſoit viſible au milieu du petit Miroir. Cela fait, il faut remettre à ſa place le petit Tube F, & fermer ſon ouverture avec la petite plaque de léton L, qui tourne ſur un pivot excentrique. Au milieu de cette plaque eſt le petit trou par lequel on regarde pour faire les obſervations.

Notez au reſte, que comme la diſtance du petit Miroir, fixée au point moyen indiqué par M, ne convient pas indifféremment à tous les yeux, chacun doit chercher celle qui lui convient, en tournant un peu la Vis C, ſoit en dedans ou en dehors, juſques à ce que l'image de l'Objet, dans le petit Miroir, paroiſſe bien diſtinctement; & ſe régler après cela ſur le nombre coupé par l'Alidade, pour la diſtance qu'il y aura à laiſſer entre l'Objet & l'Inſtrument, comme on l'a déja dit.

[2.] Pour convertir le Microſcope en TÉLESCOPE, il faut ôter d'abord le petit Miroir A; lui en ſubſtituer un autre qui eſt moins petit; faire gliſſer le nouveau Miroir vers l'embouchure B du Tube; & tourner la Vis C, juſques à ce que la marque G, qui eſt ſur l'Alidade, rencontre la marque T: ce qui donne la poſition du petit Miroir, pour obſerver tout Objet placé à une grande diſtance. Il faut auſſi tourner en dehors la plaque de léton où eſt le petit trou par lequel on regarde quand l'Inſtrument ſert de Microſcope ; & regarder après cela par l'ouverture naturelle du petit Tube F.

L'Inſtrument ſe dirige vers l'Objet, au moyen des Pinnules H H.

Quand on veut obſerver le Soleil, on applique le verre noirci K, ſur l'ouverture par laquelle on regarde.

N N ſont deux Vis, qui ſervent (ſelon qu'on les tourne) ou à tenir les parties des deux Vis-ſans-fin E E en état d'engrenage, ou à les dégager quand on le veut.

ARTICLE VI.

Supplement aux Eſſais de Michel Seigneur de Montagne: Contenant la Vie de Montagne par Mr. le Préſident Bouhier, de l'Académie Françoiſe: Le Caractère & la Comparaiſon d'Epictéte & de Montagne, par Mr. Pascal; & autres Piéces, dont on peut voir un Jugement en détail dans l'Avis qui eſt à la tête de ce Supplement. *A Londres, chez Guillaume Darres, au Coin du Marché au Foin, & Jean Brindley*

ley dans New-Bond-Street. 1740, *in* 4*to.*, *pagg.* 18. *pour l'Avis*, *&* 95. *pour le reſte.* *

ON nous dit dans l'*Avis* au Lecteur, que „ la derniere Edition des Eſ„ ſais de Montagne, qui a été miſe au „ jour en 1739. contenant quelques Pié„ ces qui n'avoient point été publiées „ dans les précedentes, on les publie ici, „ pour être ajoutées en forme de *Supplé„ ment* à l'Edition de Paris in 4to de l'an „ 1725". On a ajouté à cela la Piéce de Mr. *Paſcal* dont il eſt fait mention dans le Titre, & qui n'a jamais paru dans aucune Edition de Montagne. Il ne faut pas croire pourtant qu'elle paroiſſe ici pour la première fois; on l'a déja vûë dans le ſecond Tome † des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Port-Royal*, par Mr. Fontaine, imprimez à Utrecht l'an 1736. Mais comme ces Mémoires ne ſont pas fort communs, car on dit qu'ils ont été ſupprimez, nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs de leur donner quelque idée de cette Piéce, après que nous aurons rendu compte des au-

---

* Cet Ouvrage ſe trouve auſſi à *la Haye* chez *Pierre de Hondt*, de même qu'un Aſſortiment de toute ſorte de Livres Anglois.

† Pag. 56. *& ſuiv.*

autres qui ſe trouvent dans ce Supplément.

La première a été inſerée dans la quatrième Edition de Montagne ſous ce Titre, *Mémoires ſur la Vie & les Ouvrages de Michel de Montagne.* „ C'eſt Mr. le Préſi-
„ dent *Bouhier* qui en eſt l'Auteur, nous
„ dit-on dans l'Avis. Outre bien des
„ particularitez remarquables qu'on y
„ trouve concernant les Ancêtres de
„ Montagne, Mr. Bouhier y fait le Por-
„ trait de Montagne, de ſes Inclinations,
„ de ſon Genie, des agrémens de ſon
„ Eſprit, de la bonté de ſon Cœur, des
„ principes de ſa Morale; & l'on peut
„ dire en général, que ce Jugement plein
„ de candeur ſera toûjours honneur à la
„ penétration de cet illuſtre Préſident,
„ & qu'il fixera le vrai caractère de
„ Montagne dans l'eſprit de tous ceux
„ qui, ſans partialité, l'examineront avec
„ toute l'attention requiſe pour en pe-
„ nétrer les fondemens. Ce ſera déſor-
„ mais un accompagnement eſſentiel aux
„ Eſſais de Montagne, & dont on ne man-
„ quera pas d'orner toutes les Editions
„ qui ſe feront à l'avenir de cet Ouvrage.

La ſeconde Piéce eſt celle de Mr. *Paſcal*, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

La troiſième eſt le fameux Ouvrage de *la Boëtie*, intitulé *la Servitude Volontaire*, ou *Le Contr'un.* „ Quoique cet Ouvra-
„ ge n'eût jamais été joint aux Eſſais de
„ Montagne, l'on peut dire que c'eſt u-
„ ne

„ ne parure qui leur eſt en quelque ſor-„ te eſſentielle. Montagne lui avoit deſ-„ tiné une place dans cet excellent Cha-„ pitre de *l'Amitié**, où il fait l'éloge de „ de la Boëtie, & de ce petit diſcours „ qui donna occaſion à leur première „ entrevûë, & par cela même à cette „ tendre & fidèle amitié qui ſe forma „ entre eux, & dont Montagne conſer-„ va un ſentiment auſſi vif après la mort „ de cet illuſtre Ami que durant ſa vie. „ Il eſt vrai qu'en finiſſant ce Chapitre „ il s'excuſe tout d'un coup d'y joindre „ l'Ouvrage de la Boëtie, comme il l'a-„ voit réſolu. Mais ce ne fut que ſur „ des conſiderations politiques, & de „ peur que durant les troubles qui agi-„ toient alors la France on n'abuſât „ des Principes de cet Ouvrage contre „ l'intention de l'Auteur". Ce n'eſt point-là ce que dit Montagne. La raiſon pour laquelle il changea de réſolution, c'eſt que l'Ouvrage étoit déja publié. Voici ſes propres expreſſions, qui nous apprennent auſſi que la Boëtie compoſa ce Traité dans ſa jeuneſſe. *Parce que j'ay trouvé*, dit Montagne §, *que cet Ouvrage a eſté depuis mis en lumiere, & à mauvaiſe fin, par ceux qui cherchent à troubler, &*

---

* C'eſt le XXVII. du Premier Livre.

§ Là-même, vers la fin.

& à changer l'eſtat de noſtre police, ſans ſonger s'ils l'amenderont, qu'ils ont meſlé à d'autres eſcrits leur farine, je me ſuis dédit de le loger icy. Et afin que la mémoire de l'Auteur n'en ſoit interreſſée en l'endroit de ceux qui n'ont peu cognoiſtre de près ſes opinions & ſes actions; je les aviſe que ce ſujet fut traité par luy en ſon enfance, par manière d'exercitation ſeulement, comme ſujet vulgaire & tracaſſé en mille endroits des livres. Je ne fay nul doute qu'il ne creuſt ce qu'il eſcrivoit: car il eſtoit aſſez conſciencieux pour ne mentir pas meſme en ſe jouant: & ſçay davantage que s'il euſt eu à choiſir, il euſt mieux aimé eſtre nay à Veniſe qu'à Sarlac, & avec raiſon. Mais il avoit une autre Maxime ſouverainement empreinte en ſon ame, d'obeïr & de ſe ſoumettre très religieuſement aux Loix ſous leſquelles il eſtoit nay. Il ne fut jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de ſon pays, ni plus ennemi des remuemens & nouvelletez de ſon temps, il euſt bien pluſtoſt employé ſa ſuffiſance à les eſteindre qu'à leur fournir de quoy les eſmouvoir davantage.

Quoi qu'il en ſoit, ,, pluſieurs années ,, auparavant * Montagne mettant au jour ,, quelques Piéces poſthumes de *la Boëtie*, ,, avoit reſiſté à la tentation d'inſerer ,, dans ce Recueil *la Servitude Volontaire*, ,,

---

* Huit ou neuf ans avant la première Edition des Eſſais, qui parut à *Bourdeaux* en 1580.

„ par la raiſon, dit-il lui-même, *qu'il luy* „ *trouvoit la façon trop delicate & mignarde* „ *pour l'abandonner au groſſier & peſant air* „ *d'une ſi malplaiſante Saiſon:* Ce qui veut „ dire en termes plus ſimples, qu'il crai„ gnoit que la Cour de France ne vît de „ mauvais œil un Ouvrage où l'on cen„ ſure ſi vivement la conduite des mé„ chans Princes, la dureté & les extor„ ſions de leurs Miniſtres, &c. Monta„ gne étoit ſi bien inſtruit des diſpoſi„ tions où ſe trouvoit alors la Cour & „ le peuple de France, qu'on peut ſur „ cet Article s'en rapporter ſurement à „ lui, ſans aller conſulter l'Hiſtoire de „ ce tems-là. Mais il eſt aiſé de voir par „ tout ce qu'il nous dit du Diſcours de „ ſon Ami, & par les raiſons qui l'avoient „ empêché deux fois de le publier, qu'à „ préſent c'eſt en quelque manière exé„ cuter ſa volonté que de le joindre à ſes „ Eſſais; à préſent, dis-je, que la Fran„ ce jouït d'une profonde paix ſous un „ jeune Monarque, qui s'étant chargé „ lui-même de la conduite de ſon Royau„ me, * *veut ſe donner tout entier à l'amour* „ *qu'il doit à ſes peuples, dans le deſſein de* „ *ren-*

---

* Ceci eſt copié mot pour mot d'un Ecrit intitulé, *Expoſition de ce que le Roi a declaré de ſes intentions dans ſon Conſeil d'Etat, tenu le 16 Juin*, 1726. Voyez la *ſuite des* Nouvelles d'Amſterdam du 25 Juin 1726.

„ *rendre ſon Gouvernement glorieux, en le* „ *rendant utile à ſon Etat & à ſes peuples,* „ *dont le bonheur*, dit-il *, *ſera toûjours le* „ *premier objet de ſes ſoins.* Des Princes de „ ce caractère ne peuvent non plus être „ choquez de la liberté que la Boëtie a „ pris de décrier la moleſſe, l'injuſtice „ & la dureté des méchans Rois, qu'Alexandre le Grand l'auroit été d'entendre „ tourner en ridicule un faux Brave.

„ Mr. *Coſte* ayant inſeré ce Diſcours de „ la Boëtie dans la troiſième Edition des „ Eſſais de Montagne faite à la Haye, & „ dans la quatrième en 1739, un habile „ homme en publia en 1735. une belle „ Traduction en Anglois, augmentée „ d'une Note très-curieuſe ſur un endroit „ aſſez obſcur, que Mr. Coſte n'avoit pû éclaircir, comme il l'avoue ingenûment". Voici cette Note, traduite par Mr. Coſte lui-même, telle qu'on nous la donne à la *page* 8. *de ce Supplément.* La Boëtie parle de l'uſage qu'un grand Poëte comme Ronſard peut faire de ce que l'on conte de l'*Oriflame*, de la ſainte *Ampoule* &c. *Il menagera*, dit-il, *notre Ampoule, auſſi-bien que les Athéniens leur Panier d'Eriſicthone.*

---

* Ceci eſt copié mot pour mot d'un Ecrit, intitulé, *Expoſition de ce que le Roi a declaré de ſes intentions dans ſon Conſeil d'Etat, tenu le 16 Juin* 1726. Voyez la *Suite des* Nouvelles d'Amſterdam du 25 Juin 1726.

Sur quoi Mr. Coſte a dit: *Dans les deux Editions que j'ai données de* LA SERVITUDE VOLONTAIRE, *je n'avois pû rendre raiſon de ce que veut dire ici* la Boëtie: *mais un habile homme, qui a mis au jour en* 1735. *une Traduction Angloiſe de cet Ouvrage, d'un ſtile plus net, plus coulant & plus poli que l'Original, ayant mis ici une Note très-curieuſe qui ne laiſſe rien à déſirer ſur cet article, la voici fidèlement traduite en faveur de ceux qui pourroient ignorer, comme moi, ce que c'eſt que* le Panier d'Eriſicthone.

,, CALLIMAQUE, dans ſon *Hymne à Cerès*, parle d'une Corbeille qu'on ſuppo-
,, ſoit deſcendre du Ciel, & qui étoit
,, portée ſur le ſoir dans le Temple de
,, cette Déeſſe, lorſqu'on célébroit ſa
,, Fête. *Suidas*, ſur le mot Κανηφοροὶ, *Porteurs*
,, *de Corbeilles*, dit que la cérémonie des
,, Corbeilles fut inſtituée ſous le Régne
,, d'Eriſicthon; & c'eſt peut-être ſur
,, cela que la Boëtie s'eſt aviſé de l'ap-
,, peller *Panier d'Eriſicthone.* Il peut ſem-
,, bler d'ailleurs, que c'eſt à quoi Cal-
,, limaque fait alluſion dans ſon Hymne
,, Vers 32, où il dit Αχείρων Ερισιχθονος
,, ἅψατο βȣλὰ, *qu'Eriſicthon prit une réſolu-*
,, *tion plus impie*, à préſent qu'Eriſicthon
,, inſulte à Cères, & coupe un Arbre
,, conſacré à cette Déeſſe; dont il fut
,, puni par une Faim inſatiable, comme
,, Ovide le rapporte au long vers la fin
,, du VIII. Livre de ſes Métamorphoſes,

„ d'après Callimaque, de qui Ovide a „ emprunté cette Fable.

On trouve un quatrième Article dans ce Supplément; mais il eſt inſeré dans l'Avis au Lecteur, & eſt intitulé, *Défenſe de Montagne contre Balzac & Mrs. de Port-Royal.* Voici de quoi il s'agit. Balzac a trouvé mauvais que Montagne, dans ſes Eſſais, *ait oublié* de dire *qu'il avoit été Conſeiller au Parlement de Bourdeaux. On ſoupçonnoit quelque deſſein en cette omiſſion, & que Montagne avoit peut-être appréhendé que cet article de Robe-longue ne fît tort à l'épée de ſes Prédeceſſeurs, & à la Nobleſſe de ſa Maiſon.*

Cette Cenſure, toute frivole qu'elle eſt, a été rélevée depuis, comme une preuve ſolide de la vanité de Montagne. *Un Auteur* * *célèbre*, nous dit-on dans l'Art de Penſer, *remarque agréablement, que Montagne ayant eu ſoin fort inutilement, de nous avertir en deux endroits de ſon Livre qu'il avoit un Page...., il n'avoit pas eu le même ſoin de nous dire qu'il avoit eu auſſi un Clerc, ayant été Conſeiller du Parlement de Bourdeaux. Cette Charge, quoique très-honorable en ſoi, ne ſatisfaiſant pas aſſez la vanité qu'il avoit de faire paroître par-tout une humeur de Gentilhomme & de Cavalier, & un éloignement de la Robe & des Procès. Il y a néanmoins de l'apparence, qu'il ne nous eût*

---

* *Balzac*, qu'on nomme expreſſément à la marge, dans quelques Editions de *l'Art de Penſer*, III Part. Ch. XIX.

eût pas celé cette circonſtance de ſa vie, s'il eût pû trouver quelque Maréchal de France qui eût été Conſeiller de Bourdeaux.

„ Voilà, dit l'Auteur de l'Avis au Lec-
„ teur, de pieux Solitaires, qui ne font
„ pas conſcience d'accuſer Montagne de
„ vanité, ſur une omiſſion qui n'a pû
„ fournir à Balzac qu'un léger prétexte
„ de l'en ſoupçonner : prétexte pourtant
„ aſſez mal fondé, de ſon propre aveu,
„ puiſqu'il reconnoît que cette omiſſion
„ pourroit bien n'avoir pas été faite à
„ deſſein. Mais eſt-elle du moins bien
„ certaine, cette omiſſion? A voir l'air
„ déciſif dont Balzac & ſes Copiſtes nous
„ en aſſurent, il ne ſemble pas qu'il
„ ſoit poſſible d'en douter. Cependant
„ il eſt ſi peu vrai que Montagne ait
„ évité ou negligé d'apprendre au public
„ qu'il a été Conſeiller au Parlement de
„ Bourdeaux, qu'il l'en avoit informé
„ fort naturellement, neuf ans avant la
„ première publication de ſes Eſſais,
„ dans un Livre compoſé de quelques
„ Ouvrages Poſthumes de ſon Ami la
„ Boëtie, où il ſe donne ſans façon le
„ titre de Conſeiller au Parlement de
„ Bourdeaux, comme on peut le voir au
„ devant de la Lettre où il rend compte à
„ ſon Pere de la mort de cet illuſtre A-
„ mi.....". Mais ſans inſiſter ſur cette
preuve, „ Mr. le Préſident Bouhier a
„ diſſipé d'une manière plus directe &

„ plus expreſſe le reproche qu'on fait à
„ Montagne d'avoir affecté de ne point
„ parler dans ſon Livre de la Charge
„ de Conſeiller, comme s'il eût voulu
„ cacher à la poſterité qu'il eût été de
„ Robe. Il a démontré clairement la
„ nullité de cette imputation, par quelque
„ peu de paroles tirées des Eſſais
„ même de Montagne; paroles qui avoient
„ échapé aux recherches de
„ Mr. Coſte, quoiqu'il eût feuilleté cet
„ Ouvrage bien des fois.

Comme tous ceux qui liront ceci, n'auront peut-être pas la commodité de conſulter la Vie de Montagne par Mr. le Preſident Bouhier, nous croyons leur faire plaiſir de rapporter ici les paſſages qu'il cite. „ Montagne, après avoir dit
„ que les occupations publiques ne lui
„ convenoient pas, ajoute; *Enfant, on*
„ *m'y plongea juſques aux oreilles, & il ſuccedoit.*
„ *Si m'en deprins-je de bonne-heure* *.
„ C'eſt auſſi de cela dont il a voulu parler
„ ailleurs † en diſant: *De ce peu que*
„ *je me ſuis eſſayé en cette Vocation, je m'en*
„ *ſuis d'autant dégouté.* Comment en effet
„ auroit-il pû diſſimuler une choſe auſſi
„ notoire que le fait de cette Charge? Il
„ eſt vrai qu'il paroît avoir eu peu de
„ goût

---

* Eſſais de Montagne, *Tom. III. pag.* 9.

† *Là-même, pag.* 239.

„ goût pour ce métier, & qu'il va juſqu'à dire quelque part*, qu'il ſçait ſeulement en gros, *qu'il y a une Juriſprudence*; mais qu'il n'a jamais *gouté des Sciences que la croûte première en ſon enfance*: Ce fut apparemment ce qui lui „ fit prendre le parti de quitter cet Emploi.

Pour cinquième & dernier Article de ce Supplément, on donne encore dans l'Avis au Lecteur, un *Sonnet à la Louange de Montagne*, & tout ce qu'a dit Mr. Coſte ſur l'Auteur de ce Sonnet dans ſon *Avis* ſur la quatrième Edition des Eſſais.

Enfin, pour rendre ce Supplement complet, dit encore l'Auteur de l'Avis, „ il auroit fallu le groſſir de toutes les nouvelles Notes que Mr. Coſte a inſerées dans „ ſon Edition de 1739. Mais ayant conſideré le grand nombre de ces Remarques, „ dont les unes ſont moins importantes „ que les autres, & qui ne pouvoient „ être deſignées par des renvois dans le „ Texte de l'Edition de 1725, j'ai conclu, que peu de gens s'aviſeroient de „ les conſulter. C'eſt pourquoi je me „ ſuis contenté d'en publier deux ſur „ *Arius & Leon ſon Pape*. Cette expreſſion de Montagne, dont on avoit cherché

---

* *Là-même Tom.* I. *pag.* 135.

„ ché inutilement l'explication dans les „ trois premières Editions publiées par „ Mr. Coſte, lui a été communiquée „ enfin dans la quatrième Edition par „ un ſçavant Profeſſeur en Droit à Groningue, Mr. Barbeyrac, fameux par „ tant d'excellens Ouvrages dont il ne „ ceſſe d'enrichir la République des Lettres". C'eſt par ces deux *Notes ſur Arius & Leon ſon Pape*, que finit cet Avis au Lecteur. Venons au *Caractère & à la Comparaiſon d'Epictète & de Montagne par le célèbre Mr. Paſcal.*

„ EPICTÈTE, dit Mr. Paſcal, eſt un „ des hommes du monde qui ait mieux „ connu les Devoirs de l'Homme. Il „ veut, avant toutes choſes, qu'il regarde Dieu comme ſon principal objet; qu'il ſoit perſuadé qu'il fait tout „ avec juſtice; qu'il ſe ſoûmette à lui „ de bon cœur, & qu'il le ſuive volontairement en tout, comme ne faiſant „ rien qu'avec une très-grande ſageſſe: „ qu'ainſi cette diſpoſition arrêtera toutes les plaintes, tous les murmures, „ & préparera ſon cœur à ſouffrir tous „ les évenemens les plus fâcheux. Ne „ dites jamais, dit-il, J'ai perdu cela, „ dites plutôt, Je l'ai rendu. Mon fils „ eſt mort, Je l'ai rendu; .... ainſi des „ biens, & de tout le reſte. Mais celui „ qui me l'ôte eſt un méchant homme, „ direz-vous. Pourquoi vous mettez-

„ vous en peine, par qui celui qui vous
„ l'a prêté vient le redemander? .... Souvenez-vous, dit-il encore, que vous
„ êtes ici comme un Acteur, & que vous
„ jouez votre perſonnage dans une Comédie, tel qu'il plaît au Maître de vous
„ le donner ..... C'eſt votre fait de bien
„ jouer le perſonnage qui vous eſt donné, mais de le choiſir, c'eſt le fait d'un
„ autre. Ayez tous les jours devant les
„ yeux la mort, & les maux qui ſemblent les plus inſupportables, & jamais
„ vous ne penſerez rien de bas, & ne
„ déſirerez rien avec excès. Il montre
„ en mille manières ce que l'Homme doit
„ faire: il veut qu'il ſoit humble Il
„ ne ſe laſſe point de repéter, que toute
„ l'étude & le déſir de l'Homme doit être, de connoître la volonté de Dieu &
„ de la ſuivre.

„ Telles étoient les lumieres de ce grand
„ Eſprit: heureux s'il avoit auſſi connu
„ ſa foibleſſe! Après avoir ſi bien compris ce qu'on doit faire, il ſe perd
„ dans la préſomption de ce que l'on
„ peut. Dieu, dit-il, a donné à tous
„ les Hommes les moyens de s'acquitter
„ de toutes leurs obligations; ces moyens
„ ſont toûjours en ſa puiſſance; il ne
„ faut chercher ſa félicité que par les
„ choſes qui ſont en notre pouvoir,
„ puiſque Dieu nous les a données à
„ cette fin. Il faut voir ce qu'il y a en
„ nous

„ nous de libre: Les biens, la vie, l'eſ„ time ne ſont pas en notre puiſſance, „ & ne menent pas à Dieu: Mais l'Eſ„ prit ne peut être forcé de croire ce „ qu'il ſçait être faux, ni la Volonté d'ai„ mer ce qu'elle ſçait qui la rend mal„ heureuſe; ces deux Puiſſances ſont „ donc pleinement libres, & par elles „ ſeules nous pouvons nous rendre par„ faits, connoître Dieu parfaitement, „ l'aimer, lui obéïr, lui plaire, ſurmon„ ter tous les Vices, acquerir toutes les „ Vertus, & ainſi nous rendre ſaints & „ compagnons de Dieu. Ces orgueil„ leux principes conduiſent Epictète à „ d'autres Erreurs; comme, que l'Ame „ eſt une portion de la Subſtance Divine; „ que la Douleur & la Mort ne ſont pas „ des maux; qu'on peut ſe tuer quand „ on eſt ſi perſécuté, qu'on peut croire „ que Dieu nous appelle, &c.

„ MONTAGNE, né dans un Etat Chré„ tien, fait profeſſion de la Religion „ Catholique. Mais comme il a voulu „ chercher une Morale fondée ſur la „ Raiſon, ſans les lumieres de la Foi, il „ prend ſes principes dans cette ſuppo„ ſition, & conſidere l'Homme deſtitué „ de toute Revélation. Il met donc tou„ tes choſes dans un doute ſi univerſel „ & ſi général, que l'Homme doutant „ même s'il doute, ſon incertitude roule „ ſur elle-même dans un cercle perpetuel

„ & ſans repos, s'oppoſant également à
„ ceux qui diſent que tout eſt incertain,
„ & à ceux qui diſent que tout ne l'eſt pas;
„ parce qu'il ne veut rien aſſurer. C'eſt
„ dans ce Doute qui doute de ſoi, &
„ dans cette Ignorance qui s'ignore, que
„ conſiſte l'eſſence de ſon opinion. Il
„ ne peut l'exprimer par aucun terme
„ poſitif. Car s'il dit qu'il doute, il ſe
„ trahit, en aſſurant au moins qu'il doute;
„ ce qui étant formellement contre
„ ſon intention, il eſt reduit à s'expliquer
„ par interrogation; de ſorte que
„ ne voulant pas dire, *Je ne ſçais*, il dit,
„ *Que ſçais-je*? De quoi il a fait ſa deviſe,
„ en la mettant ſous les baſſins d'une
„ balance, leſquels péſant les contradictoires,
„ ſe trouvent dans un parfait
„ équilibre. En un mot, il eſt pur Pyrrhonien..... Il
„ détruit inſenſiblement
„ tout ce qui paſſe pour le plus certain
„ parmi les hommes, non pas pour établir
„ le contraire avec une certitude de
„ laquelle ſeule il eſt ennemi, mais pour
„ faire voir ſeulement, que les apparences
„ étant égales de part & d'autre,
„ on ne ſçait où aſſeoir ſa créance.

„ Dans cet eſprit il ſe moque de toutes
„ les aſſurances. Il combat, par exemple,
„ ceux qui ont penſé établir
„ un grand remede contre les Procès par
„ la multitude & la prétendue juſteſſe
„ des Loix..... Il dit à cette occaſion,

„ qu'*il vaudroit autant ſoûmettre ſa cauſe au „ premier paſſant, qu'à des Juges armez de „ ce nombre d'Ordonnances.* Il n'a pas l'ambition de changer l'ordre de l'Etat; il „ ne prétend pas que ſon avis ſoit le „ meilleur, il n'en croit aucun bon. Il „ veut ſeulement prouver la vanité des „ opinions les plus reçues, montrant que „ l'excluſion de toutes Loix diminueroit „ plutôt le nombre des différens, que „ cette multitude de Loix, qui ne ſert „ qu'à l'augmenter, parce que les obſcuritez croiſſent à meſure qu'on eſpère „ les ôter, elles ſe multiplient par les „ Commentaires; & le plus ſûr moyen „ d'entendre le ſens d'un Diſcours eſt, „ de ne le pas examiner, de le prendre „ ſur la première apparence; car ſi peu „ qu'on l'obſerve, toute ſa clarté ſe diſſipe.

„ Sur ce modèle, il juge à l'avanture „ de toutes les actions des hommes & „ des points d'Hiſtoire, tantôt d'une manière, & tantôt d'une autre, ſuivant „ librement ſa première vûë, & ſans „ contraindre ſa penſée ſous les régles „ de la Raiſon, qui n'a, ſelon lui, que de „ fauſſes meſures. Ravi de montrer par „ ſon exemple les contrarietez d'un même Eſprit, dans ce genie tout libre, „ il lui eſt également bon de s'emporter „ ou non dans les Diſputes, ayant toûjours, par l'un ou l'autre exemple, un

,, moyen de faire voir la foibleſſe des opinions; étant porté avec tant d'avantage dans le doute univerſel, qu'il s'y fortifie également par ſon triomphe & par ſa défaite.

,, C'eſt dans cette aſſiéte, toute flotante & toute chancelante qu'elle eſt, qu'il combat avec une fermeté invincible, & foudroye l'impieté horrible de ceux qui aſſurent que Dieu n'eſt point. Il les entreprend particulierement dans l'Apologie de *Raimond de Sebonde*, & les trouvant dépouillez volontairement de toute Revélation, & abandonnez à leur lumiere naturelle, tout fait mis à part, il les interroge de quelle autorité ils entreprennent de juger de cet Etre ſouverain, qui eſt infini par ſa propre définition, eux qui ne connoiſſent véritablement aucune des moindres choſes de la Nature? Il leur demande ſur quels principes ils s'appuyent? & il les preſſe de les lui montrer. Il examine tous ceux qu'ils peuvent produire, & il penètre ſi avant, par le talent où il excelle, qu'il montre la vanité de tous ceux qui paſſent pour les plus éclairez & les plus fermes. Il demande, ſi l'Ame connoît quelque choſe; ſi elle ſe connoît elle-même; ſi elle eſt Subſtance ou Accident, Corps ou Eſprit; ce que c'eſt que chacune de ces choſes, &

„ s'il n'y a rien qui ne ſoit quelqu'un de „ ces Ordres ; ſi elle connoît ſon propre „ Corps ; ſi elle ſçait ce que c'eſt que „ Matière ; comment elle peut raiſonner „ ſi elle eſt matérielle ; & comment elle „ peut être unie à un Corps particulier, „ & en reſſentir les Paſſions , ſi elle eſt „ ſpirituelle ? ..... Il demande encore, ſi „ les Animaux raiſonnent, penſent, parlent ; qui peut décider ce que c'eſt „ que le tems, l'eſpace , l'étendue, le „ mouvement, l'unité, toutes choſes qui „ nous environnent , & entierement inexplicables ; ce que c'eſt que Santé, „ Maladie, Mort , Vie, Bien, Mal, Juſtice, Péché dont nous parlons à toute heure ? Si nous avons en nous des „ principes de Vrai, & ſi ceux que nous „ croyons , & qu'on appelle Axiomes , „ ou Notions communes à tous les hommes, ſont conformes à la Vérité eſſentielle ? Puiſque nous ne ſçavons que „ par la ſeule Foi, qu'un Etre tout bon „ nous les a donnez véritables, en nous „ créant pour connoître la Vérité ; qui „ ſçaura , ſans cette lumiere de la Foi , „ ſi , étant formez à l'avanture , nos Notions ne ſont pas incertaines , ou ſi , „ étant formez par un Etre faux & „ méchant, il ne nous les a pas données fauſſes pour nous ſéduire ? ....

„ Enfin *Montagne* examine profondement toutes les Sciences ; la Géomé-

„ trie ,

„ trie, dont il tache de montrer l'incertitude dans ſes Axiomes, & dans les
„ termes qu'elle ne définit point, comme d'*Etendue*, de *Mouvement*, *&c*; la
„ Phyſique & la Médecine, qu'il deprime
„ en une infinité de façons; l'Hiſtoire,
„ la Politique, la Morale, la Juriſprudence & le reſte: de ſorte que ſans
„ la Revélation nous pourrions croire,
„ ſelon lui, que la Vie eſt un Songe,
„ dons nous ne nous éveillons qu'à la
„ mort, & pendant lequel nous avons
„ auſſi peu les principes du Vrai que
„ durant le ſommeil. C'eſt ainſi qu'il
„ gourmande ſi fortement & ſi cruellement la Raiſon denuée de la Foi,
„ que lui faiſant douter ſi elle eſt raiſonnable, & ſi les Animaux le ſont ou non,
„ ou plus ou moins que l'Homme, il la
„ fait deſcendre de l'excellence qu'elle
„ s'eſt attribuée, & la met par grace en
„ parallèle avec les Bêtes, ſans lui permettre de ſortir de cet ordre, juſqu'à
„ ce qu'elle ſoit inſtruite par ſon Créateur même, de ſon rang qu'elle ignore; la menaçant, ſi elle gronde, de
„ la mettre au deſſous de toutes..... On
„ ne peut voir ſans joye dans cet Auteur la ſuperbe Raiſon ſi invinciblement froiſſée par ſes propres armes,
„ ...... & on aimeroit de tout ſon cœur
„ le miniſtre d'une ſi grande vengeance,
„ ſi, en ſuivant les régles d'une bonne

„ Morale, il portoit ces hommes, qu'il „ avoit ſi utilement humiliez, à ne pas „ irriter par de nouveaux crimes, „ celui qui peut ſeul les tirer de ceux „ qu'il les a convaincus de ne pouvoir „ pas ſeulement connoître. C'eſt ici le „ foible de *Montagne*. Voyons ſa MORALE.

„ De ce principe, que hors de la Foi „ tout eſt dans l'incertitude, & conſiderant combien il y a de tems qu'on „ cherche le Vrai & le Bien, ſans grands „ progrès vers la trànquillité, il conclut, „ qu'on doit en laiſſer le ſoin aux autres, „ demeurer cependant en repos, coulant légerement ſur ces ſujets, de peur „ d'y enfoncer en appuyant, prendre „ le Vrai & le Bien ſur la première apparence, ſans les preſſer, parce qu'ils „ ſont ſi peu ſolides, que quelque peu „ que l'on ſerre la main, ils s'échapent „ entre les doigts & la laiſſent vuide. „ Il fuit donc le rapport des Sens & les „ Notions communes, parce qu'il faudroit ſe faire violence pour les démentir, & qu'il ne ſçait s'il y gagneroit, ignorant où eſt le Vrai. Il fuit „ auſſi la Douleur & la Mort, parce que „ ſon Inſtinct l'y pouſſe, & qu'il n'y veut „ pas reſiſter par la même raiſon: mais „ il ne ſe fie pas trop à ces mouvemens „ de crainte, & n'oſeroit en conclure que

„ ce ſoient de véritables maux; vû qu'on „ ſent auſſi des mouvemens de plaiſir, „ qu'on accuſe d'être mauvais, *quoique* „ *la Nature*, dit-il, *parle au contraire.* „ *Ainſi je n'ai rien d'extravagant dans ma* „ *conduite*, pourſuit-il; *j'agis comme les* „ *autres, & tout ce qu'ils font dans la ſot-* „ *te penſée qu'ils ſuivent le vrai Bien, je le* „ *fais par un autre principe; qui eſt que les* „ *vrayſemblances étant pareilles de l'un &* „ *de l'autre côté, l'exemple & la commodité* „ *ſont les contrepoids qui m'entraînent.* Il „ ſuit les mœurs de ſon païs, parce que „ la Coûtume l'emporte...... Il ſe fait „ même quelque violence pour éviter „ certains vices; il garde la fidélité au „ Mariage, à cauſe de la peine qui ſuit „ les déſordres; la régle de ſes ac- „ tions étant en tout la Commodi- „ té & la Tranquillité. Il rejette donc „ bien loin cette Vertu Stoïque, qu'on „ peint avec une mine ſévère, un re- „ gard farouche, des cheveux hériſſez, „ le front ridé & en ſueur, dans une poſ- „ ture pénible & tendue, loin des hom- „ mes, dans un morne ſilence, & ſeule ſur „ la pointe d'un rocher. Fantôme, dit „ *Montagne*, capable d'effrayer les enfans, „ & qui ne fait autre choſe avec un tra- „ vail continuel, que de chercher un „ repos où elle n'arrive jamais: au lieu „ que ſa Science eſt naïve, familiere,

„ plaiſante, enjouée, & pour ainſi dire, „ folâtre : elle ſuit ce qui la charme, & badine negligeamment des accidens bons „ & mauvais, couchée mollement dans „ le ſein de l'oiſiveté tranquille, d'où „ elle montre aux hommes qui cherchent la félicité avec tant de peine, „ que c'eſt-là ſeulement où elle repoſe, „ & que l'ignorance & l'incurioſité ſont „ deux doux oreillers pour une tête „ bien faite, comme il le dit lui-même". Venons à la *Comparaiſon d'Epictete & de Montagne.*

„ En liſant *Montagne*, dit Mr. *Paſcal*, „ & le comparant avec *Epictete*, on ne „ peut ſe diſſimuler qu'ils étoient aſſurément les deux plus grands défenſeurs „ des deux plus célèbres Sectes du monde infidèle, & qui ſont les ſeules entre celles des hommes deſtituez de la „ lumiere de la Religion, qui ſoient en „ quelque ſorte liées & conſequentes. „ En effet, que peut-on faire ſans la Révélation que de ſuivre l'un ou l'autre „ de ces deux ſyſtêmes? Le *premier*: Il „ y a un Dieu, donc c'eſt lui qui a créé „ l'homme : il l'a fait pour lui-même ; il l'a „ créé tel qu'il doit être pour être juſte & „ devenir heureux : donc l'homme peut „ connoîtrela Vérité, & il eſt à portée de s'élever par la ſageſſe juſqu'à „ Dieu, qui eſt ſon ſouverain Bien. *Second Syſtême.* L'Homme ne peut s'éle-

„ ver juſqu'à Dieu; ſes inclinations con„ trediſent la Loi ; il eſt porté à chercher „ ſon bonheur dans les biens viſibles ,& „ même en ce qu'il y a de plus honteux. „ Tout paroît donc incertain, & le vrai „ Bien l'eſt auſſi; ce qui ſemble nous „ reduire à n'avoir ni régle fixe pour les „ mœurs, ni certitude dans les ſcien„ ces.

„ Il y a un plaiſir extrême à remar„ quer dans ces divers Raiſonnemens, en „ quoi les uns & les autres ont apperçu „ quelque choſe de la Vérité qu'ils ont „ eſſayé de connoître...... Il ſemble que „ la ſource des Erreurs d'*Epictete* & des „ *Stoïciens* d'une part, de *Montagne* & des „ *Epicuriens* de l'autre, eſt de n'avoir pas ſçû „ que l'état de l'homme à préſent diffè„ re de celui de ſa Création. Les uns, „ remarquant quelques traces de ſa pre„ mière grandeur, & ignorant ſa cor„ ruption, ont traité la Nature comme „ ſaine, & ſans beſoin de Reparateur, „ ce qui les mene au comble de l'or„ gueil. Les autres, éprouvant ſa miſere „ préſente, & ignorant ſa première di„ gnité, traitent la Nature comme né„ ceſſairement informe & irréparable; „ ce qui les précipite dans le déſeſpoir „ d'arriver à un véritable Bien, & de-là „ dans une extrême lâcheté. Ces deux „ Etats, qu'il falloit connoître enſemble „ pour voir toute la Vérité, étant con-

„ nus ſeparément, conduiſent néceſſai-
„ rement à l'un de ces deux vices, à
„ l'orgueil ou à la pareſſe......

„ On s'imaginera peut-être, qu'en al-
„ liant ces deux Syſtêmes on pourroit
„ former une Morale parfaite; mais au
„ lieu de cette paix, il ne reſulteroit de
„ leur aſſemblage qu'une guerre & une
„ deſtruction générale: car les uns éta-
„ bliſſant la certitude, & les autres le
„ doute, les uns la grandeur de l'hom-
„ me, les autres ſa foibleſſe, ils ne ſçau-
„ roient ſe réunir & ſe concilier; ils ne
„ peuvent ni ſubſiſter ſeuls, à cauſe de
„ leurs defauts, ni s'unir, à cauſe de la
„ contrarieté de leurs opinions.

„ Il faut qu'ils ſe briſent & s'anéan-
„ tiſſent, pour faire place à la vérité de
„ la Revélation; c'eſt elle qui accorde
„ les contrarietez les plus formelles par
„ un art tout divin. Uniſſant tout ce qui
„ eſt de vrai, chaſſant tout ce qu'il y
„ a de faux, elle enſeigne avec une ſa-
„ geſſe véritablement céleſte, le point
„ où s'accordent les principes oppoſez,
„ qui paroiſſent incompatibles dans ces
„ doctrines purement humaines. En
„ voici la raiſon. Les Sages du monde
„ ont placé les contrarietez dans un mê-
„ me ſujet; l'un attribuoit la force à la
„ Nature, l'autre la foibleſſe à cette mê-
„ me Nature, ce qui ne peut ſubſiſter:
„ Au lieu que la Foi nous apprend à

„ les mettre en des ſujets différens : tou„ te l'infirmité apartient à la Nature ; „ toute la Puiſſance au ſecours de Dieu. „ Voilà l'union étonnante & nouvelle „ que Dieu ſeul pouvoit enſeigner, que „ lui ſeul pouvoit faire.

„ C'eſt ainſi que la Philoſophie con„ duit inſenſiblement à la Théologie ; & „ il eſt difficile de n'y pas entrer, quel„ que vérité que l'on traite, parce qu'el„ le eſt le centre de toutes les véritez : „ ce qui paroît ici parfaitement, puiſ„ qu'elle renferme ſi viſiblement ce „ qu'il y a de vrai dans ces opinions „ contraires. Auſſi ne voit-on pas com„ ment aucun d'eux pourroit refuſer de „ la ſuivre. S'ils ſont pleins de la gran„ deur de l'homme, qu'en ont-ils imagi„ né qui ne cede aux promeſſes de l'E„ vangile ? Et s'ils ſe plaiſent à voir l'in„ firmité de la Nature, leur idée n'é„ gale point celle de la véritable foi„ bleſſe du péché. Chaque parti y trou„ ve plus qu'il ne deſire, &, ce qui eſt „ admirable, y trouve une union ſolide, „ eux qui ne pouvoient s'allier dans un „ degré infiniment inférieur.

„ On s'imagine que les Chrétiens ont „ peu de beſoin de ces Lectures Philo„ ſophiques : on a tort, ſur-tout dans un „ ſiécle comme le nôtre. *Epictete* a un art „ incomparable pour troubler le repos „ de ceux qui le cherchent dans les

„ choſes extérieures, & pour les forcer „ à connoître qu'ils ſont de véritables „ Eſclaves, & de miſerables aveugles; „ qu'il eſt impoſſible d'eviter l'erreur & „ la douleur qu'ils fuyent, s'ils ne ſe „ donnent ſans reſerve à Dieu ſeul. „ *Montagne* eſt incomparable pour confondre l'orgueil de ceux qui ſans la foi „ ſe piquent d'une véritable Juſtice, pour „ déſabuſer ceux qui s'attachent à leurs „ opinions, & qui croyent, indépendamment de l'Exiſtence & des Perfections „ de Dieu, trouver dans les ſciences, „ des véritez inébranlables; & pour „ convaincre ſi bien la Raiſon de ſon „ peu de lumiere & de ſes égaremens, „ qu'il eſt difficile après cela d'être tenté de rejetter les Myſtères, parce „ qu'on croit y trouver des repugnances. „ Mais *Epictete*, en combattant la pareſſe, „ mene à l'orgueil, & pourroit être „ nuiſible à ceux qui ne ſont pas perſuadez de la corruption de toute juſtice „ qui ne vient pas de la Foi. *Montagne* „ paroît auſſi pernicieux de ſon côté, à „ ceux qui ont quelque pente à l'impieté & aux vices. Ces Lectures doivent être réglées avec beaucoup de „ ſoin, de diſcrétion, & d'égard à la „ condition & aux mœurs de ceux qui „ s'y appliquent. Mais il ſemble qu'en „ les joignant elles ne peuvent que réüſſir, parce que l'une s'oppoſe au mal

„ de l'autre. Il eſt vrai qu'elles ne peuvent donner la vertu, mais elles troublent dans les vices, l'homme ſe trouvant combattu par les contraires, dont „ l'un chaſſe l'orgueil, & l'autre la pareſſe.

Dans l'Avis au Lecteur, qui eſt au devant de ce Supplément, on porte une eſpece de jugement, non ſur toute cette Piéce de *Paſcal*, mais ſur la Concluſion. „ Quant à la Concluſion où *Paſcal* cenſure les Principes d'*Epictete* & „ de *Montagne*, dit l'Auteur de l'Avis, „ j'ai vû quelques ſçavans Anglois d'un „ eſprit très-juſte & très-délicat, qui d'abord frappez de la penétration, de la „ netteté & de l'exactitude qui paroiſſent dans les Caractères que Paſcal a „ faits d'*Epictete* & de *Montagne*, n'ont „ pas jugé ſi avantageuſement de la manière dont il critique leur Doctrine. „ Il bâtit cette Critique, dit d'abord un „ de ces Meſſieurs, ſur des Principes „ trop ſubtils, peu conformes à la Doctrine de l'Evangile deſtinée à l'inſtruction du ſimple peuple; Principes purement Métaphyſiques, qui mettent „ la Religion fort au deſſus de la portée du peuple, & la rendent par conſequent inutile à la Societé. Beau „ moyen de recrimination de la part „ d'une Societé fort reſpectée, contre „ Paſcal & les Janſeniſtes! Vous avez

„ raiſon, reprit un autre, & je m'étonne que ce moyen-là n'ait pas été employé plus vivement par cette Societé „ à laquelle ils font la guerre, & qui la „ leur fait depuis ſi long-tems.

Je ne ſçais ſi ces Meſſieurs Anglois entendoient bien les Syſtêmes des Janſeniſtes & des Jéſuites; mais il me ſemble que la Concluſion de *Paſcal* ne pouvoit donner aucune priſe ſur lui aux Ennemis de ſon Parti: Il ne raiſonne que ſur des Principes qui ſont communs à tous les Chrétiens, l'innocence primitive de l'homme, ſa chute, & le beſoin qu'il a de la Grace pour ſe rétablir; & ce ſont-là des Principes que les Jéſuites n'ont jamais revoqué en doute, que je ſçache.

Au reſte, ſi quelqu'un s'aviſoit de revoquer en doute que la Piéce dont on vient de voir l'Extrait fût de Paſcal, je ne ſçais comment on l'en pourroit convaincre. Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Piéce eſt inſerée dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Port-Royal*, qu'elle y paroît en forme de *Converſation entre Mr. Paſcal & Mr. de Sacy*, & qu'on a retranché ici tout ce que Mr. *Fontaine* y fait dire à Mr. *de Sacy*. Mais d'où Mr. Fontaine a-t-il tiré cette Converſation? Eſt-ce Mr. de Sacy ou Mr. Paſcal qui l'a miſe par écrit? L'a-t-on publiée ſur le Manuſcrit de l'un ou de

l'autre de ces Meſſieurs ? C'eſt ce qu'il faudroit ſçavoir pour juger de l'autenticité de la Piéce ; & c'eſt ce que nous ignorons parfaitement.

ARTICLE VII.

D. Mich. MAITTAIRE *Epiſtola ad D.* Petr. DES MAIZEAUX, *de* Indice *in* Annales Typographicos.

MICHAEL MAITTAIRE

Clariſſimo Doctiſſimoque Viro

PETRO DES MAIZEAUX. R. S. S.

P. S. D.

DIU, Vir celeberrime, ex quo de fide datâ quidem, & (certè piget) non liberatâ, me amicè poſtulaſti. Tandem libero : & *Index*, quem deſiderabant *Annales Typographici*, & ſinè quo nihil aliud erant atque opus mancum ac mutilum, ſub prœlo jam ſudans ad finem brevì perducetur. Moras iſtas eò æquiore animo feres, eò minùs tu cum lectoribus meis candidioribus mihi indignaberis ; quòd haud ſpontè, ſed adverſâ fortunâ hactenùs coactus, id diſtulerim. Librarii plures à me ſollicitati, meas haſce nugas litterarias, hujus ætatis genio non ſatis accommodatas, neglexerunt, ne ſibi res detrimento foret : in aliis operibus edendis occupati, ex quibus plus lucri (cujus avidiores ſunt plerique) facturos arbitrabantur. Nihil meæ unquàm magìs indoli diſplicuit, quàm promiſſis non ſtare, aut eſſe in iiſdem complendis ceſſatorem: nihil itaque quicquam magìs placuit, quàm locum dari denique, ubi poſſit tibi & amicis hunc Indicem efflagitantibus ſatisfieri. Londini nunc huic imprimendo operam locant duo (ut citiùs in lucem prodeat) Typographeia. Porrò percommodè accidit, quod plus curæ in Indicem, quàm antea in Annales, impendere mihi liceat: quippe qui poſſim præſens recognoſcendi officium, quod abſens priùs nequibam præſtare.

De hujus *Indicis* diſpoſitione, non te morabor, cujus uberrima jam dudùm facta eſt mentio in mea ad Annalium Volumen ultimum [ann. 1733.] *Præfatione*, & in Epiſtola ad te data [*Hiſtor. Litterat.* Num. X. Lond. M. DCC. XXXI. pag. 401.] ubi adjunctum eſt illius Diſpoſitionis in CICERONE ſpecimen. Fruſtrà (ni fallor) foret actum agere; tibique & Lectori tædium per repetitionem minùs neceſſariam facere.

Eſt autem, quod nolim Annalium Emptores neſcire: quodque eoſdem hìc monere viſum eſt.

Volumen primum, cui titulus [*Annales Typographici* &c. — *Editio nova, auctior*

& emendatior Tomi primi Pars prior —— poſterior. Amſtelodami. Apud Petrum Humbert. M. DCC. XXXIII.] fuit propriè non Volumen *Primum*, ſed *Supplementum* ad Volumen *Primum*, quod *Hagæ-Comitum apud Iſaacum Vaillant. M. DCC. XIX.* prodierat: multaque in hoc *Supplemento* omiſſa ſunt, quæ in *Primo* Volumine pleniùs declarata repetere ſupercedi. Neceſſe eſt igitur, *hoc* non minùs quàm *illud* comparari, ut opus iñtegrum compleatur. Id verò diſſimulare Humberto libuit.

Humbertus, dum apud ipſum illud Volumen imprimebatur, me rogaverat Indicem: qui ſanè, priuſquàm totum opus abſolveretur, poterat nullo modo confici. Hunc opere abſoluto concinnatum imprimendi optionem Humberto primùm dedi. Recuſavit ille: & tantùm abeſt ut repulſam ægrè patiar, ut potiùs ingentes homini habeam gratias: per quem ſtetit, quominùs hic *Index*, me præſente, curetur.

Vale, Vir humaniſſime: mihique perge, utì conſueviſti, benevelle.

Londini, ex Muſeolo. M. DCC. XL.
XV. Cal. Dec.

P. S. *Index* iſte in duas diſtribuetur Partes: quarum cùm prioris, tùm poſterioris, centum octoginta paginæ jam excuſæ ſunt.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE DUBLIN.

IL paroit ici depuis peu un Volume de Sermons ſur l'Exiſtence & les Perfections naturelles de Dieu ; où l'on prouve ce premier Principe de toute Religion par la conſideration de la conſtruction de ce Monde matériel, de la Vie animale & de la faculté de raiſonner, de l'Intelligence & de la Liberté humaine : & où l'on explique les Attributs de la Spiritualité, de l'Unité, de l'Eternité, de l'Immenſibilité, de la Toute-puiſſance, de la Toute-ſcience & de la Sageſſe infinie de Dieu. Par Mr. *Jean Abernethey* Maître ès Arts. Chez *J. Smith*, & ſe trouve à Londres chez *J. Longman* dans *Pater-noſter-Row*. Ce ſont ici des Traitez plutôt que des Sermons, qui ont été parfaitement bien reçus du Public. Il y a du nouveau, & l'on dit même qu'ils ne le cedent point du côté de la clarté, de la préciſion & de l'élégance du ſtile à aucun des Ouvrages de cette nature qui ont paru dans ce Païs.

DE LONDRES.

LES *Méthodiſtes* continuent à avoir des Societez religieuſes & des Aſſemblées publiques dans cette ville, quoiqu'ils paroiſſent

ſent perdre du terrein, ſur-tout depuis que leur Apôtre WHITEFIELD s'eſt aviſé de publier deux Lettres, dans leſquelles il attaque avec beaucoup de violence les Sermons du fameux *Tillotſon*, & la *Pratique des Vertus Chrétiennes* (*a*), ſoutenant que ces Livres ne renferment point les vrais principes du Chriſtianiſme, & que leurs Auteurs ne croyent pas plus à Jeſus-Chriſt que ne font les Mahometans. Cette inſulte faite à deux Ouvrages que le Public eſtime infiniment, & avec juſtice, a ſi fort irrité tout le monde contre les Méthodiſtes, que la populace même s'en eſt mêlée, & les a plus d'une fois extrêmement maltraitez. Plus d'un Auteur a pris la plume pour refuter leurs calomnies, & pour faire connoître l'eſprit de la Secte. Mr. *Bowman*, entre autres, le même qui publia il y a quelques années un Sermon qui fit beaucoup de bruit ſur les Traditions Humaines en matière de Religion, vient de faire imprimer une grande Brochure *in* 8°., ſous ce titre, *The Impoſture of Methodiſm diſplayed*, *&c.* C'eſt-à-dire: „ L'Impoſture du Méthodiſme devoilée, „ &c ". S'il faut l'en croire, ce n'eſt qu'un eſprit d'orgueil, de faction & d'avarice qui anime ceux qui ſont dans ce parti. D'un autre côté, Mr. *Seward*, fameux Proſelyte de Mr. *Whitefield* (*b*), a publié un Journal de ſon

---

(a) *The Whole Duty of Man.* Cet Ouvrage eſt entre les mains de tout le monde, ayant été réimprimé plus de vingt fois, tant en Anglois qu'en François.

(*b*) Il en eſt beaucoup parlé dans la *Lettre Paſtorale* de Mr. l'Evêque de Londres, dont nous avons rendu compte il n'y a pas long-tems. Voyez la I. P. du Tome XV. de cette Bibliothèque.

ſon Voyage en Amerique, dans le goût de ceux de ce prétendu Reformateur, c'eſt-à-dire tout auſſi fanatique. Il n'y parle que d'inſpirations & de miracles, & ſon Héros eſt un parfait Apôtre qui a reçu du Ciel une Miſſion immédiate, & qui la confirme par les converſions les plus miraculeuſes, par les plus grands prodiges, & par la vie la plus pure & la plus ſainte.

La diſpute qui s'eſt élevée au ſujet du Livre de Mr. l'Evêque de *Wincheſter* ſur le Sacrement de la Ste. Cène, a donné lieu au Projet ſuivant qu'on vient de publier.

„ Projet pour imprimer par voye de Souſ-
„ cription une *Explication véritable & hiſtori-*
„ *que du Sacrement de la Cène*; où l'on traite
„ par occaſion pluſieurs autres matières impor-
„ tantes; comme, 1. celle qui regarde les Di-
„ mes, les premiers Fruits & les Offrandes ſous
„ l'économie Judaïque, la manière dont on les
„ payoit dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſ-
„ me, & leur Inſtitution divine. 2. Diverſes
„ ſortes de Formules dont on avoit accoûtumé
„ de ſe ſervir en les offrant. 3. Les Collectes
„ pour les Pauvres, que les premiers Chré-
„ tiens faiſoient dans leurs repas de charité.
„ 4. Les Hymnes & les Doxologies des Epitres
„ de St. *Ignace*, & en particulier l'Hymne qui
„ prouve la genuinité de la ſeconde Epître de
„ St. *Clement*, laquelle n'eſt pas généralement
„ reçue. 5. Pluſieurs Décrets des Synodes
„ & des Conciles contre les Hérétiques & les
„ Héréſies. 6. *La Table des Diables*, ou Traité
„ des Sacrifices des Payens, des Démons par-
„ ticuliers auxquels ils étoient offerts, & de
„ ce qu'ils avoient de commun avec les Sacrifi-

„ ces tant des Juifs que des Chrétiens. En un „ mot, ce Livre renferme en quelque manière „ un Syſtême complet de Théologie avec les „ citations tirées des Auteurs les plus célèbres „ dans preſque toutes les Langues, & appliquées „ aux divers ſujets que l'on traite, &c. Par *George Adams*, Maître ès Arts, Prédicateur de l'Après-midi à la *Savoye*, & Miniſtre de *Sibſey* dans la Province de *Lincoln.*

Un Anonyme a publié depuis peu, *The Ruin and Recovery of Mankind : Or an Attempt to vindicate the ſcriptural Account of theſe great Events upon the plain Principles of Reaſon*, &c. C'eſt-à-dire : „ La Chute & le Rétabliſſement du Genre humain : Ou Eſſai tendant à juſtifier par „ les principes les plus clairs de la raiſon, l'idée que l'Ecriture Ste. nous donne de ces „ grands évenemens. Avec une Réponſe aux „ principales difficultez ſur le Péché originel, „ ſur la Dépravation générale de la nature & „ ſur la Malédiction de la mort ; ſur les offres de „ Grace faites à tous les hommes, ſur la Prédeſtination infaillible de quelques-uns au ſalut, „ & ſur le ſort des Payens & de ceux qui „ meurent dans l'enfance. On y a ajouté trois „ courtes Diſſertations qui ont pour objet la „ Chute de l'homme prouvée par ſa miſere, „ l'imputation du Péché & de la Juſtice, & „ l'atrocité & la ſouillure du Péché. Chez „ *R. Hett* & *J. Brackſtone.* Gros *in* 8°. C'eſt l'Ouvrage d'un Calviniſte zèlé & raiſonnable, qui, perſuadé que le Syſtême qu'il a embraſſé eſt ſujet à bien des difficultez, tâche de les lever, en faiſant voir que ce ſyſtême ne renferme rien que de conforme aux plus pures lumieres de la Raiſon. Mais c'eſt de quoi il perſuadera difficilement les Théologiens Rationaux. Je ne ſçais même ſi ceux de ſon parti lui ſçauront bon gré de ſa peine, puiſque, ſelon eux, la Raiſon doit ſe taire dès que l'Ecriture parle, & que l'Ecriture enſeigne très-clairement les dogmes dont il s'agit.

Rivington a imprimé & débite *Thirty ſix ſelect Diſcourſes Doctrinal and Practical upon the moſt important Points of the Chriſtian Religion*, &c. C'eſt-à-dire : „ Trente-ſix Sermons choiſis ſur les plus importans ſujets de la Religion Chrétienne, ſoit de doctrine, ſoit de pratique ; ſçavoir, 1. les grands Intérêts d'une „ Vie à venir, après la diſſolution de ce monde. „ 2. Les Avantages qui reviennent, par rapport à la pieté, de l'Obſervation des Fêtes „ & des Jeûnes de l'Egliſe Anglicane. 3. Les „ vrais principes de l'obéïſſance Chrétienne developpez ſous les articles de la Foi, de la „ Crainte, de l'Eſpérance & de l'Amour ; comme auſſi l'ordre & la liaiſon des Béatitudes „ dont il eſt parlé dans le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne. 4. Le vrai Chemin „ de la Perfection Chrétienne ; où l'on fait voir „ la néceſſité des progrès continuels dans la „ Foi & dans la Sainteté, les moyens qui peuvent „ nous les faciliter, & les motifs qui doivent nous „ y porter. Par *Samuel Johnſon* Maître ès Arts, „ & Miniſtre de *Torrington* dans *Devonſhire* „. 2. vol. *in* 8°. Ces Sermons ſont fort eſtimez pour leur ſimplicité & leur clarté, de même que pour la préciſion & l'onction qui y régnent.

Voici un Ouvrage qui roule ſur une matière très-curieuſe ; mais nous ne le connoiſſons encore que par le titre: *A new and compendious Syſtem of Opticks*, &c. C'eſt-à-dire: „ Syſtême „ d'Optique, nouveau & abregé, en trois Par- „ ties. I. La Catoptrique, ou la Doctrine de la „ Viſion par les rayons reflèchis des Miroirs ou „ des ſurfaces polies. II. La Dioptrique, ou „ la Théorie de la Viſion par les rayons rompus „ au travers des Lentilles ou des Subſtances „ tranſparentes. III. Deſcription des Inſtru- „ mens & des Machines les plus utiles en fait „ d'Optique; & Explication de leur conſtruc- „ tion fondée ſur la théorie; comme l'œil, la „ chambre obſcure, les Microſcopes ſimples & „ doubles, les Téleſcopes à Refraction & à Re- „ fléxion, les Lunettes d'approche, la Lan- „ terne magique, &c. la manière d'ajuſter „ les Micromètres & les Téleſcopes à Refléxion. „ Le tout illuſtré par un très-grand nombre „ de figures de grandeur naturelle. Par *Ben-* „ *jamin Martin*". chez *J. Hogdes*, *in* 8°.

Mr. *Guillaume Hillary*, Médecin de *Bath*, vient de publier, *A Practical Eſſay on the ſmall* „ *Pox*, &c. „ Eſſai Pratique ſur la petite „ Verole; où l'on propoſe une nouvelle ma- „ nière de préparer le Corps avant que la ma- „ ladie ſe déclare tout-à-fait, & de détourner „ la matière de la petite verole des parties vi- „ tales, vers les extrêmitez du Corps, pour „ en prévenir les fâcheuſes ſuites; comme auſſi „ une Méthode pour guérir la petite Verole par „ la réſolution des humeurs, ou en ôtant l'in- „ flammation: Avec un Examen de l'Origine & „ des Progrès de cette Maladie. On y a joint „ un Journal des principales variations du tems „ & des Maladies épidemiques qui les ont ac-

„ compagnées à *Rippon* & autres lieux voiſins „ dans la Province d'*York*, depuis l'an 1726. „ juſqu'en 1734". Chez *Hitch in* 8°.

L'*Hiſtoire Univerſelle* va toûjours ſon train : on a actuellement commencé à publier le ſixième Volume ; & ſi cela continue avec la même diligence, nous en verrons bientôt la ſin.

On publiera au premier jour en un volume *in* 4°. *Johannis Miltoni Paradiſus Amiſſus, Latinè rèdditus. Interprete* JOSEPHO TRAPP. *S. T. P. Volumen primum, ſex Libros priores complectens. Impenſis Lawtoni Gilliver & Johannis Wood, Bibliopolarum Londinenſium.*

La Societé pour l'Encouragement des Lettres vient de faire imprimer magnifiquement en Grec & en Latin ΜΑΞΙΜΟΥ ΤΥΡΙΟΥ ΛΟΓΟΙ. *Maximi Tyrii Diſſertationes, ex recenſione Johannis Daviſii Coll. Regin. Cantab. Præſidis. Editio altera, ad duos Codices MSS. locis quamplurimis emendata, notiſque locupletioribus aucta. Cui acceſſerunt Viri eruditiſſimi Jer. Marklandi, Coll. Div. Petri Cantabr. Socii, Annotationes.* Un vol. *in* 4°. chez *Straham*, *Rivington* & autres Libraires de cette Societé.

Mr. *Perronet*, dont nous avons déja eu occaſion plus d'une fois de parler dans ce Journal, a publié tout nouvellement un Ouvrage ſous ce titre, *Some Enquiries chiefly relating to Spiritual Beings, &c.* C'eſt-à-dire : „ Recherches qui ont principalement pour objet les „ Etres Spirituels : Où l'on examine le ſentiment d'*Hobbes* ſur la Senſation, la Subſtance „ immatérielle, & les Attributs de la Divinité ; „ comme auſſi juſqu'où la ſuppoſition d'un Tentateur inviſible peut ſe défendre en ſuivant

„ les principes de la droite raiſon. En quatre „ Dialogues ”. *in* 8°. chez les *Knapton* & „ *Gyles*.

Mr. *Arthur Bedford* a fait imprimer ſes Sermons pour la Lecture de Madame *Moyer*, prononcez dans les années 1739. & 1740, au nombre de huit, ſous ce titre, *A Defence of the Doctrine of the Holy Trinity, &c.* C'eſt-à-dire : „ Défenſe de la Doctrine de la Ste. Trinité „ & de l'Incarnation du Fils de Dieu, fondée „ ſur le témoignage des plus anciens Juifs ”. Ces Sermons ſont conſidérablement augmentez & accompagnez de notes & d'éclairciſſemens néceſſaires.

Guillaume Darrez, au coin du Marché au Foin à Londres, ſe propoſe d'imprimer les *Opuſcules de Plutarque en Grec & en Latin*, ſuivant l'Edition de *Henri Etienne*, ſous la direction de *Mr. Maittaire* : Et afin de faciliter l'acquiſition de cet Ouvrage à ceux qui ne ſont pas aſſez *pécunieux* pour acheter un gros Livre tout à la fois, il publiera celui-ci par Brochures, commençant par les *Apophthegmata Laconica*, qui ſont actuellement ſous preſſe.

⁂

Le Lecteur eſt prié de corriger les deux fautes ſuivantes dans le Tome XIV, p. 239 — Ligne 4. *Baker*, liſez *Barker* ; — Ligne 9. *Sur le Mémoire* &c. effacez toute cette ligne & les ſept qui la ſuivent.

PIERRE DE HONDT,

Libraire à la Haye, a Imprimé.

HORNII accuratiſſima Orbis Delineatio, ſive Geographia Vetus, Sacra & Prophana; exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatuum, Rerumpublicarum, ab initio rerum ad præſentem uſque mundi ſtatum, fuit. Præmiſſa eſt Introductio ad Geographiam antiquam, quâ Orbis vetus, Gentium migrationes, Populorum Origines, & quicquid Hiſtorias illuſtrare poteſt; breviter refertur. Hagæ Com. 1740. cum LXII. Tabl. Geogr., Forma Atlantica; &c.

*Deſcription exacte de l'Univers, ou l'*ANCIENNE GEOGRAPHIE *Sacrée & Profane; à laquelle eſt jointe une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéreſſans, arrivez dans les Empires, les Royaumes, les Souverainetez & les Républiques, depuis leur établiſſement juſques au Siécle préſent. Cet Ouvrage eſt précedé d'une Introduction à la Géographie ancienne, où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'ancien Monde, les Tranſmigrations des Nations, les Origines des Peuples, & généralement tout ce qui peut ſervir à éclaircir l'Hiſtoire. Haye 1740. avec LXII. Cartes Géogr. Format d'Atlas.*

Le même Libraire a ſous preſſe, & publiera dans peu.

BOILÆANA, *ou Entretiens de Mr. de Moncheſnay, avec Mr. Boileau Deſpreaux.* 12.

Les Commentaires Critiques & Philologiques de Mr. de BEAUSOBRE *ſur le Nouveau Teſtament* 4.

Le Maſque de Fer, ou les Avantures du Pere & du Fils, par Mr. le Chevalier de MOUHY. 4. *vol.* 12.

Médailles de grand & de moyen Bronze, du Cabinet de la REINE CHRISTINE; *frappées tant par ordre du Sénat, que par les Colonies Romaines, & par les Villes Grecques, gravées auſſi délicatement qu'exactement d'après les Originaux, par le celèbre Pietro-Santi-Bartolo; en LXIII. Planches, par Mr. S. Havercamp. fol. François & Latin.*

Nummophylacium REGINAE CHRISTINAE, quod comprehendit Numiſmata ærea Imperatorum Romanorum, Latina, Græca, atque in Coloniis cuſa, quondam à Petro Santi-Bartolo ſummo artificio ſummâque fide æri inciſa; nunc primùm prodeunt cum Commentario Sigeberti Havercampi, cum LXIII. Tabulis Numiſmatum; Latinè & Gallicè.

On trouve chez le ſuſdit Libraire.

La Méthode pour dreſſer les Chevaux, par le Duc de Newcaſtle. Lond. 1737. *fol. fig.*

——— *le même ſur du papier Imperial.*

L'Hiſtoire des anciens Parlemens de France, par le Comte de Boulainvilliers. Lond. 1737. *fol.*

Etat de la France, par le même. Lond. 1727. 3 *vol. fol.*

Aſtronomie Phyſique, par Mr. de Gamaches. Paris 1740. *fig.* 4.

Amours de Mad. d'Elbeuf. Paris 1739. 8.

Arithmetique des Géometres. Paris 1740. 3 *vol.* 4.

Académie Galante. Paris 1740. 2 *vol.* 12.

Anecdotes, ou Hiſtoire Secrete de la Maiſon Ottomane. *Paris* 1740 4 *vol.* 12.

Antiquitez de la Maiſon de France , & des Maiſons Merovingienne & Carlienne. Paris 1739. 4.

Architecture Moderne , & Diſtribution des Maiſons de Plaiſance. Paris 1738. 4 *vol. fig.* 4.

——— *Hydraulique , par Mr. de Belidor. Paris* 2 *vol. fig.* 4.

Calmet, Commentaire Litéral ſur la Bible, Diſſertations, Prolegomenes, Explication des Textes difficiles, Hiſtoire des Juifs & de l'Ancien Teſtament, Commentaire ſur la Régle de S. Benoît, Paris 37. *vol.* 4.

Calmet Commentaire ſur la Bible, 9 *vol. fol.*

——— *Dictionaire ſur la Bible*, 4 *vol. fol.*

Caloandro Fidele , traduit de l'Italien. Paris 1740. 3 *vol.* 12.

Caprices de l'Imagination, *Paris* 1740. 12.

Deſcription Hiſtorique & Géographique de la Chine, par le P. du Halde, Paris 1735. 4 *vol. fol.*

Délices du Païs de Liége. fol. 1738. *fig.*

Dictionaire Botanique & Pharmaceutique, Par. 1738. 8

——— *du Voyageur , Genev.* 1722. 8.

Deſcription de la Haute Normandie, Paris 1740. 2 *vol.* 4. *fig.*

Dictionaire Chronologique, Hiſtorique, Critique ſur l'Origine de l'Idolâtrie , Paris 1736. 4.

Doyen de Killerine , Paris 1736. 6 *Parties.* 12.

Dons de Comus, ou Délices de la Table, Paris 1739. 12.

Dictionaire de l'Académie Françoiſe, Paris 1740. 2. *vol. fol.*

Deſcription des Plantes qui naiſſent ou ſe renouvellent aux environs de Paris , par Mr. Fabregou, Paris 1740. 6 *vol.* 12.

Elemens de Fortification par le Blond, Paris 1739. 12.

Examen & Refutation des Elemens de la Philoſophie de Newton de Mr. de Voltaire, par Mr. Banieres, Paris 1739. *fig.* 8.

Explication de divers Monumens ſinguliers qui ont rapport à la Religion des plus anciens Peuples; avec un Traité ſur l'Aſtronomie Judiciaire, Paris 1739. *fig.* 4.

Education Chrétienne des Filles, Paris 1740. 12.

Elemens d'Aſtronomie par Caſſins, Paris de l'Imprimerie Royale 1740. 2 *vol. fig.* 4.

Les Femmes Militaires, Paris 1739. *fig.* 12.

Généalogies Hiſtoriques des Rois, Empereurs, Princes, &c. *Paris* 1736. 4. *vol.* 4.

——— *les mêmes Tom.* 3. 4. *ſeparement.*

Geographie Phyſique, ou Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Terre, Paris 1735. 4.

Hiſtoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, avec les nouveaux Mémoires, & les Machines approuvez par l'Académie. 65. *vol.* 4.

——— *de l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres,* 13 *vol. fig.* 4.

Hiſtoire des Auteurs Sacrez & Eccléſiaſtiques, par Dom Cellier, Paris 1729 — 1740. 8 *vol.* 4.

——— *de Jaques II. Roi de la Grande-Bretagne, Brux* 1740. 8.

——— *de Madlle. de Salins; par Madame ***, Paris* 1740. 2 *vol.* 12.

——— *d'Epaminondas, Paris* 1739. 12

——— *Hiſtoire Romaine de Catrou, Paris* 20 *vol.* 4. *compl. & divers volumes ſeparez.*

——— *Générale & Particuliere des Finances & de la Compagnie des Indes. Paris* 1738 3 *vol.* 4.

——— *de Philippe de Macedoine, par Mr. Olivier, Paris* 1740. 2 *vol.* 12.

Hiſtoire des Ducs de Bretagne, *Paris* 1739. 6. *vol.* 12.

——— *du Vicomte de Turenne*, *Paris* 1735. 2 *vol.* 4.

——— *des deux Sphères Celeſte & Terreſtre, par Griffon*, *Paris* 1739. 4.

——— *du Card. Ximenez*, *Paris* 1739. 2 *vol.* 12.

——— *de Jean de Brienne Roi de Jeruſalem*, *Paris* 1727. 12.

——— *de Louïs Anniaba, Roi d'Eſſenie en Afrique*, *Paris* 1740. 2 *vol.* 8.

*Lettres de Madame * * *, contenant deux Hiſtoires Françoiſes*, *Paris* 1739. 12.

Mizirida Princeſſe de Firando, *Paris* 1738. 3 *vol.* 12.

Manière de diſcerner les Médailles antiques de celles qui ſont contrefaites, *Paris* 1739. 4.

Mémoires de la Comteſſe de Linſka, Hiſtoire Polonoiſe, *Paris* 1739. 12.

Mèthode des Fluxions, & des Suites Infinies, par Newton, *Paris* 1740. 4.

Le Maître à Danſer, par Mr. Rameau, *Paris* 1734. 8.

Memoires d'Angleterre, contenant l'Hiſtoire des deux Roſes, *Paris* 1740. 12.

Mœurs & Uſages des Romains, *Paris* 1739. 12.

Mémorial Alphabetique des Matières des Eaux & Forêts, Pêches & Chaſſes, *Paris* 1737. 4.

Nouveau Cours de Mathematique à l'uſage du Genie & de l'Artillerie, par Mr. Belidor, *Paris* 1725. 4.

Neuwtonianiſme pour les Dames, *Paris* 1738. 2 *vol.* 12.

Nouvelle Méthode pour apprendre à deſſiner ſans maître, *Paris* 1740. *avec* 120 *Planches*. 4.

Obſervations importantes ſur le Manuel des Accouchemens, par van Deventer, *Paris* 1734. 2 *vol. fig.* 4.

——— *Mathematiques, Aſtronomiques & Phyſiques, par Souciet*, *Paris* 1729. 3 *vol.* 4.

Optique des Couleurs, par Caſtel, Paris 1740 *fig.* 12.

Oeuvres de Boileau Deſpreaux, avec des éclairciſſemens Hiſtoriques, & de belles Vignettes, Paris 1740. 2 *vol.* 4.

Parallèle du Cœur, de l'Eſprit & du Bon-ſens, Paris 1740. 8.

Paſtor Fido, nouvelle Traduction Françoiſe, avec l'Aminte du Taſſe, & l'Arcadie de Sannazar, Paris 1733. 3 *vol.* 12.

Parallèle des Romains & des François, Paris 1740. 2 *vol.* 12.

Principes de la Morale & du Goût, avec la Boucle des Cheveux, par Pope, Paris 1737. 12.

Principes de l'Hiſtoire pour la Jeuneſſe, par l'Abbé Lenglet, Paris 1736. 6 *vol.* 12.

Perſiles & Sigiſmonde, Hiſtoire Septentrionale, Paris 1738. 3 *vol.* 12.

Remarques de Vaugelas, Paris 1738. 3 *vol.* 12.

Recherches ſur un Ouvrage des Romains, nommé Briquetage de Marſal, Paris 1740. *fig.* 8.

Recueil Hiſtorique, Chronologique & Topographique des Archevêchez, Evêchez &c. Paris 1726. 2 *vol.* 4.

Romans, Lettres & Theâtre de Bourſault., Paris 1739. 10 *vol.* 12.

Statique des Vegetaux, & Analyſe de l'Air, par Hales, Paris 1735. *fig.* 4.

Science des Ingenieurs par Belidor, Paris 1729. *fig.* 4.

Supplément aux Eſſais de Montagne, Lond. 1740. 4.

Singularitez Hiſtoriques & Littéraires, Paris 1738. 4 *vol.* 12.

Science des Médailles, avec des Remarques Hiſtoriques & Critiques, Paris 1739. 2 *vol. fig.* 12.

Tranſactions Philoſophiques de la Societé de Londres, Paris 1738. 3 *vol.* 4.

Traité des Finances & de la fauſſe Monnoye des Romains, *Paris* 1740. 12.
——— *de la petite Verole & de la manière de la guérir*, *Paris* 1740. 12.
——— *des Tribunaux de Judicature, par Mr. Roques*, *Baſle* 1740. 4.
——— *de la Culture des Auricules*, *Brux.* 1738. 8.
——— *des Bois ſervant à tout uſage*, *Paris* 1717. 2 *vol.* 8.
La Verité triomphante de l'Erreur, *Paris* 1738. 12.
Vie de S. Paul Apôtre des Gentils, *Paris* 1740. 3 *vol.* 12.

Libri Latini.

Biblia Sacra Vulgatæ Editionis, cum notis du Hamel. Lovan. 1740 fol. 2 vol.
Ciceronis Tuſculanæ Diſputationes, de Divinatione, de Oratore, & Academica. Cantabr. 4 vol. 8.
Gallia Chriſtiana, ſtudio Sammarthani, Pariſ. 1716. — 1738. 6 vol. fol.
——— Tomus ſextus, ſeparatim. fol.
Hofmanni Opera omnia Phyſico-Medica, Genev. 1740. 6 vol. fol.
Marckii Comment. in XII. Prophetas Minores. Tub. 1734. 2 vol. fol.
Michelotti de Separatione Fluidorum in corpore animali. Venet. 1721. 4.
Minucius Felix Daviſii. Cantabr. 1712. 8.
Origenis Opera omnia, Gr. Lat. Paris 1733. 3 vol. fol.
——— Tomus Tertius, ſeparatim. fol.
Reyheri Thuringia Sacra. Francof. 1737. fol. fig.
Seldeni Opera omnia, Lond. 1726. 3 vol. fol.

Saluſtius, Julius Exſuperantius, Porcius Latro, & Fragmenta Hiſtoricorum veterum, cum notis Waſſe, Cantabr. 1710. 4.

Terentii Comœdiæ, Phædri Fabulæ, Publii Syri Sententiæ, cum notis R. Bentleji. Cantabr. 1726. 4.

Werenfelſii Opuſcula Theologica, Philoſophica, & Philologica, Lauſannæ 1739. 2 vol. 4.

Antoninus de Rebus ſuis, cum notis Dacherii, Gr. Lat, Lond. 1697. 4.

Arithmetica Univerſalis, ſive de Compoſitione & Reſolutione Arithmetica, Lond. 1722. 8.

Artimonium Initium Evangelii Johannis ex Antiquitate reſtitutum, 1726. 2 vol. 8.

Baconis Opus majus, ad Clementem Quartum, Lond. 1733. fol.

Baxter Gloſſarium Antiquitatum Britannicarum, Lond. 1733. 8.

Bulſtrodi Tentamen de Tranſmigratione in Pythagoræ Defenſionem, Lond. 1725. 8.

Buchanani Opera omnia, Edimb. 1715. 2 vol. fol.

Boerhius Anglo-Saxonicè redditus ab Alfredo Anglo-Saxonum Rege, Oxon. 1698. 8.

Braikenridge Exercitatio Geometrica de Deſcriptione Linearum Curvarum, Lond. 1733. 4.

Battely Antiquitates Rutupinæ, Oxon, 1711. fig. 8.

Burrow Meletemata Darringtoniana, Lond. 1725. 8.

Bedæ Hiſtoria Eccleſiaſtica Gentis Anglorum, Cantabr. 1722. fol.

Batrachomyomachia Græcè, ad Veterum Exemplarium fidem caſtigata, Lond. 1721. 8. Editio nitidiſſima Rubro-nigra.

Cave Scriptorum Eccleſiaſticorum Hiſtoria Litteraria, Oxon. 1740. fol.

Concilia Magnæ Brittanniæ, Lond. 1737. 4. vol. fol.

J.

J. Cajus de Canibus Brittannicis; de Rariorum Animalium & Stirpium Hiſtoria; de Libris propriis; de Pronunciatione Græcæ & Latinæ Linguæ, cum ſcriptione nova, Lond. 1729. 8.

Dictionarium Anglo-Brittannicum, Lond. 1721. 8.

Dodwel de Veteribus Græcorum Romanorumque Cyclis; Acced. Annales Thucididei & Xenophontei, Oxon. 1701. 4.

——— de Parma Equeſtri Woodwarcliana, Oxon. 1713. 8.

Epicteti Manuale, Cebetis Tabula, Prodicii Hercules, Theophraſti Characteres; cum notis Simpſonis, Lond. 1740. 8.

Edmundi Epiſcopi Londinenſis, Epiſtola Paſtoralis, Lond. 1731. 8.

Fieni Libri Chirurgici duodecim, de præcipuis Artis Chirurgicæ Controverſiis, Lond. 1733. 4.

Freind Prælectiones Chymicæ, Lond. 1726. 8.

Grammatica Linguæ Græcæ, Edimb. 1738. 8.

Grabe Spicilegium S S. ut & Hæreticorum ſæculi poſt Chriſtum natum, Oxon. 1714. 2 vol. 8.

Glandorpii Opera omnia, Lond. 1729. 4.

Hare Epiſtola Critica, in qua Horatii & aliquot Veterum Autorum Loca emendantur, Cant. 1723. 8.

Hiſtoria Typographorum aliquot Pariſienſium, Lond. 1717. 8.

Hickeſii Linguarum Veterum Septentrionalium Theſaurus, Oxon. 1705. 2 vol. fol.

Horatius cum emendat. Bentleji, Cuninghami &c. Lond. 1740. 12.

Hieronymi Vidæ Poemata, Lond. 1732. 2 vol. 12.

Juſtinus Martyr, cum notis St. Thirlbii, Lond. 1722. fol.

Julius Cæſar, cum notis Daviſii, Cant. 1727. 4.

Juſtini ex Trogi Pompeji Hiſtoriis externis Libri XLIV. Lond. 1732.

Lloydii Dictionarium Hiſtoricum, Geographicum & Poeticum, Lond. 1686. fol.

Lambardi Dictionarium Angliæ Topographicum & Hiſtoricum, Lond. 1730. 4.

Lutleton Dictionarium Latino-Anglicum, Lond. 1735. 4.

Lyſiæ Athenienſis Orationes, Gr. Lat. Cant. 1740. 8.

Lelandi Commentarius de Scriptoribus Brittannicis, Oxon. 1739. 2 vol. 8.

Martinius de Similibus Animalibus & Animalium Calore, Lond. 1740. 8.

Mandey Synopſis Mathematica Univerſalis, Lond. 1729. fig. 8.

Mulierum Græcarum, quæ Oratione proſa uſæ ſunt, Fragmenta & Elogia, Gr. Lat. Lond. 1739. 4.

Newton de Mundi Syſtemate Liber. Lond. 1731. 4.

Puffendorf de Officio Hominis & Civis. Lond. 1737. 8.

Prælectiones Academicæ in Schola Hiſtorices Camdeniana, cum Appendice, Oxon. 1692. 8.

Parkers Diſputationes de Deo & Providentia Divina, Lond. 4.

Poetriarum Octo Fragmenta & Elogia, Gr. Lat. 1734. 4.

Pergæi Conicorum libri Octo; & de Sectione Cylindri & Coni, Oxon. 1710. fol.

——— de Sectione Rationis, Oxon. 1706. 8.

Plutarchi Vitæ parallelæ, cum ſingulis aliquot, Gr. Lat. Lond. 1729. 5 vol. 4.

Pharmacopæa Collegii Regii Medicorum Edimburgenſium, Lond. 1736. 12.

Propoſitiones Mechanicæ, Hydroſtaticæ, Hydraulicæ, Pneumaticæ, Opticæ, Aſtronomicæ, in Academia Cantabrigienſi. 4.

Pantheiſticon, ſive, Formula celebrandæ Sodalitatis Socraticæ; continens Pantheiſtarum ſive Sodalium Mores & Axiomata; Numen & Philoſophiam, Libertatem & non fallentem Legem neque fallendam, 1720. 8.

Quintilianus de Inſtitutione Oratoria, Lond. 1714. 8.

Ramazzini Opera omnia Medica, & Phyſiologica Genev. 1724. 4.

Simſonis de Re Medica Diſſertationes quatuor, Edimb. 1726. 8.

Sibbaldi Scotia Illuſtrata, Edimb. 1684. fol.

Sydenham Compendium Praxeos Medicæ, Lond. 1719. 12.

Spencerus de Legibus Hebræorum Ritualibus, & earum rationibus, Cantab. 1727. 2. vol. fol.

Tyrii (Maximi) Diſſertationes, Gr. Lat. Cantabr. 1703. 8.

Tovey Anglia Judaica, Oxford. 1738. 4.

Triveti Annalium Continuatio; ut & Adami Murethenſis Chronicon, acc. J. Boſtoni Speculum Cœnobitarum, & Edm. Boltoni Hypercritica, Oxon. 1722. 8.

J. A. Thuani Hiſtoriæ ſui Temporis, Lond. 1733. 7 vol. fol.

Welkman XXXIX. Articuli Eccleſiæ Anglicanæ; cum notis, Oxon. 1738. 8.

Whitby Diſſertatio de Sacrarum Scripturarum Interpretatione, ſecundùm Patrum commentarios, Lond. 1714. 8.

Vitæ Selectorum aliquot Virorum, qui Doctrina, Dignitate, aut Pietate claruerunt, Lond. 1681. 4.

M. H. Vida, Scacchia Ludus: *or the Game of Cheſſ*. Lond. 1736. 8.

CATALOGUE

Engliſh Books.

Anderſon Roial Genealogies of Emperors, Kings, of Princes, from Adam to theſe Times, Lond. 1726. fol.
Leonis Alberti Architectura, English and Italian, Lond. 1739. 3 vol. fol. fig.
Blair Sermons, with a Preface of Waterland, Lond. 1740. 4. vol. 8.
Bunjan the Works, reviſed by Wilſon, Lond. 1737. 2 vol. fol. fig.
Bingham Works. Lond. 1726. 2 vol. fol.
British Merchant, Lond. 1721. 3 vol. 8.
Barnes Hiſtory of Edward III. Cambridge 1738. fol.
The Life of John Barwich, Lond. 1724. 8.
Bradley the Experimental Husbandman, Lond. 1726. fig. 4.
——— Dictionarium Botanicum, Lond. 1728. 2 vol. 8.
——— Complete Body of Husbandry, Lond. 1727. 8.
——— Survey of the ancient Husbandry, Lond. 1725. fig. 8.
——— Philoſophical Account of the Works of Nature, Lond. 1721. fig. 4.
——— New Improvements of Planting and Gardening, Lond. 1739. 8.
——— the Country Houſewife, and Lady's Director, Lond. 1736. 8.
——— Courſes upon the Materia Medica, Lond. 1730. 8.
——— Country Gentleman, Lond. 1736. 8.

Breval Remarks on ſeveral Parts of Europe relating to the Hiſtory, Antiquities, and Geography, Lond. 1726. 2 vol. fol. fig.

Bacon Hiſtorical and Political Diſcourſe of the Laws and Gouvernment of England, Lond. 1739. fol.

——— Works, Lond. 1740. 4 vol. fol.

Bulſtrode Reflexions upon the Reign of Charles the I. and Charles II. Lond. 1721. 8.

Brockwel Natural and Political Hiſtory of Portugal, Lond. 1726. 8.

Birtright the lively Oracles in the cuſtody and uſe of the Holy Scripture, Oxford. 1723. 8.

Betagh Voyage round the World, Lond. 1728. 8.

Bernard, Birch, and Lochman Univerſal Dictionary Hiſtorical and Critical, Lond. 1734. 9. vol. fol.

Browne Sermons, Lond. 1722. 8.

Baker Hiſtory of the Inquiſition, Lond. 1734. fig. 4.

Biſhop Sermons, Lond. 1726. 8.

Baronetage of England, Lond. 1720. 2 vol. 8.

Beveridge Theſaurus Theologicus, Lond. 1711. 4 vol. 8.

Budgell Memoirs of the Lives and Characters of the illuſtrious Family of the Boyles, Lond. 1737. 8.

Bennet Several Diſcourſes, Lond. 1730. 8.

Beaumont Treatiſe of Spirits, Lond. 1705. 8.

Bailey Dictionarium Domeſticum, Lond. 1736. 8.

Boyle XII. Sermons, by Chicheſter, Lond. 1708. 8.

——— XVI. Sermons by Leng, Lond. 1730. 8.

Ben Pedahzur Religion, Ceremonies and Prayers of the Jews, Lond. 1738. 8.

Bates Works, Lond. 1723. fol.
Bedford Scripture Chronology, Lond. 1730. fol. fig.
Brittish Librarian. Lond. 1737. 8.
Blackprince Life and glorious Actions of Edward Prince of Wales. Lond. 1740. 8.
Collier Eccleſiaſtical Hiſtory of Great Britain. Lond. 1714. 2 vol. fol.
——— Several Diſcourſes. Lond. 1726. 8.
——— Eſſays upon ſeveral Subjects. Lond. 1732. 8.
Caſes in Midwifry, by Mr. Giffard. Lond. 1734. 8.
Calamy Sermons. Lond. 1738. 8.
Clarendon Rebellion in Ireland. Lond. 1740. 8.
Croxal Scripture Politics. Lond. 1738. 8.
Campbel Hiſtory of the Old Teſtament. Lond. 1738. 2. vol. fig. fol.
——— Enquiry in to the original of moral Virtue. Lond. 1734. 8.
Chapmans tho Improvement of Midwifry. Lond. 1735. 8.
Cruden Concordance of the Holy Scriptures. Lond. 1738. 4.
Cudworts Intellectual Syſteme of the Univerſe. Lond. 1732. 2 vol. 8.
Clifton Hippocrates upon Air, Water, and Situation. Lond. 1734. 8.
—— Phyſick ancient and modern. Lond. 1732. 8.
Crawford Lives and Characters of the Officers of the Crown and State of Ireland. Lond. 1736. fol.
Carter practical Cook. Lond. 1730. 4. fig.
Chandler on the Prophecy of Joel. Lond. 1735. 4.
Cupids Metamorphoſes. Lond. 1728. 2 vol. 8.

Cole Memoirs, containing written by Sovereign Princes, State Miniſters, Admirals, and General Officers. Lond. 1735. fol.

Collection of Procedings and Trials againſt State Priſoners. Lond. 1741. fol.

Clark Collection of the Promiſes of Scripture. Lond. 1738. 12.

Contemplations, Meditations and Divine Poems. Lond. 1739 12.

Collection of Loyal Songs, againſt the Rump Parliament. Lond. 1731. 2 vol. 12.

Dictionary Spaniſh and Engliſh, and Engliſh and Spaniſh. Lond. 1740. fol.

——— of Heraldry. Lond. 1739. 8.

Duncan Expoſition of the Epiſtle to the Hebrews. Lond. 1731. 8.

Dawkes the Midwife richtly inſtructed. Lond. 1736. 8.

Dale Hiſtory and Antiquities of Harwich and Dourcourt. Lond. 1730. fig. 4.

Dictionarium Polygraphicum. Lond. 1735. 2 vol. fig. 8.

Duke XV. Sermons. Oxford. 1730. 8.

Diſcourſe of the Grounds and Reaſons of the Chriſtian Religion. Lond. 1737. 8.

Dryden and Lee Works. Lond. 1733. 3 vol. 12.

Enquiry in to the Life and Writtings of Homer. Lond. 1735. fig. 8.

Erſkine Collection of Sermons, with a Preface of Bradbury. Lond. 1738. 8.

——— Goſpel Sonnets. Lond. 1734. 12.

Evelyn Numiſmata, or Diſcourſe of Medals ancient and modern. Lond. fol.

Eſſay Hiſtorical and Critical on the XXXIX. Articles. Lond. 1724. 8.

Flawels Works. Lond. 1740. 2 vol. fol.

Fletſcher Political Works. Lond. 1737. 8.

Faith Sermons. Oxford. 1732. 8.

Folly of their teaching diſcover'd. Lond. 1738. 8.

Greaves Miſcellaneous Works. I. Pyramidographia. II. Diſcourſe of the Roman Foot and Denarius. III. Travels in Italy, Turky, and Egypt. IV. Reflections on the Pyramidographia. V. Diſſert. upon the ſacred Cubit of the Jews. Lond. 1737. 2 vol. fig. 8.

Green Principles of Natural Philoſophy. Cambr. 1712. 8.

Gordon Itinerarium Septentrionale. Lond. 1727. fol. fig.

Grobianus, or the compleat Booby. Lond. 1739. 8.

Enquiry in to the Natural Right of Mankind. Lond. 1737. 8.

Graſſineau Muſical Dictionary. Lond. 1740. 8.

Gordon Memoirs. Lond. 1733. 12.

Gentlemans Library. Lond. 1734. 12.

Guthrie Chriſtian's great Intereſt. Lond. 1733. 12.

Hiſtory of the Ottoman Empire, with notes of Sandys, Addiſon, &c. Lond. 1740. fig. fol.

Horaces Satyrs, Epiſtles, and Art of Poetry. Lond. 1739. 8.

Hole Practical Diſcourſes. Lond. 1714. 6 vol. 8.

Hebden Sermons. Lond. 1739. 8.

Harris English Dictionary of Arts and Sciences. Lond. 1736. 2 vol. fol.

Hatten New Treatiſe of Geography. Lond. 1732. 8.

Hiſtoria Literaria, or Exact and early Account of the moſt valuable Books. Lond. 4 vol. 8.

Horſeman and Farriers Dictionary. Lond. 1726. 8

—— Lectures in Natural Philoſophy. Lond. 1739. 8.

Hiſtory and Antiquities of the Univerſity of Cambridge. Lond. 8.

Hope Vindication of the true Art of Self-defence. Edimb. 1724. 8.

Hiſtory of the Union of Great Britain. Edimb. 1709. fol.

—— of the moſt remarkable Tryals in Great-Britain and Ireland. Lond. 1725. 2 vol. 8.

Holder the Natural Grounds and Principles of Harmony. Lond. 1731. 8.

Henry Diſcourſe on Titus II. vſ. 6. Lond. 1735. 12.

—— Pleaſantneſs of a Religious Life. Lond. 1735. 12.

Hands Caſes of Polygamy, Concubinage, Adultery, Divorce, &c. Lond. 1732. 12.

Haywood Unfortunate Princeſs, or the Ambitious Stateman. Lond. 1741. 12.

Hiſtory of Popery, with ſuch Alterations. Lond. 1735. 2. vol. fig. 4.

James Voyage of the North-Weſt Paſſage in to the Southſea. Lond. 1740. 8.

Juvenals Satyres, with Notes. Lond. 1739. 8.

Journey trough the Auſtrian Nederlanders. Lond. 1732. 8.

Iliad of Homer, by Mr. Pope. Lond. 1715. 6 vol. fol.

Jones Antiquity of Great-Britain, vulgarly called Stone-heng. Lond. 1725. fig. fol.

Johnſon Lives and Avantures of the moſt famous Highwaymen, Murderers, Street-Robbers, &c. Lond. 1734. fig. fol.

—— Hiſtory of Adam and Eve. Lond. 1740. fig. fol.

Jones Secret Hiſtory of Whitehall. Lond. 1717. 2 vol. 8.

King Collection of Caſes written to recever Diſſenters to the Communion of the Church of England. Lond. 1718. 3 vol. 8.

Lewis the Hiſtory of Great-Britain, from the firſt inhabitants therof, til the Death of Cadwulader. Lond. 1729. fol.

Life of Robert Earl of Leiceſter. Lond. 1727. 8.

Langby Pomona, or the Fruit-garden illuſtraded. Lond. 1729. fol. fig.

Lobb Rational Method of Curing Fevers. Lond. 1734. 2 vol. 8.

Law and Lawyers laid open, in XII. Viſions. Lond. 1737. 12.

Littletons Dictionary Latin and English. Lond. 1735. 4.

Letter to Cleomenes King of Sparta. Lond. 8.

Lives of the moſt remarkable Criminels. Lond. 1735. 3 vol. 12.

——— and Characters of all the Claſſick Autors. Lond. 1740. 2 vol. 12.

La Motte Eſſai upon Poetry and Painting. Lond. 1730. 12.

Letters from a Perſian in England to his Freind to Iſpaham. Lond. 1735. 12.

Lives and memorable Actions of manny illuſtrious Perſons. Lond. 1739. 12.

Lediard Naval Hiſtory of England in all its Branches. Lond. 1735. 2 vol. fol.

——— Hiſtory of the Ancient Germans. Lond. 1738. 2 vol. 4.

Lewis complete Hiſtory of the ſeveral Translations of the Bible. Lond. 1739. 8.

Mallet the Life of Franç. Bacon. Lond. 1740. 8.

Montroſe Hiſtory of the Troubles of Great-Britain. Lond. 1735. fol.

Moyle (Walter) the whole Works. Lond. 1727. 8.

Moore the Life and Death in the Reign of King Henry the VIII. Lond. 1731. 8.

Moſs Sermons and Diſcourſes. Lond. 1736. 4 vol. 8.

Moreton the Secrets of the inviſible World declar'd. Lond. 1738. 8.

Millar Propagation of Chriſtianity and his overthrow of Paganiſm. Lond. 1731. 2 vol. 8.

Mogul Tales, or the Dreams of Men awake. Lond. 1736. 2 vol. 12.

Marten the Deshonour of the Gouſt. Lond. 1737. 8.

Malie Method of Delineating all the parts of the different Ordres in Architectura. Lond. 1737. fig. fol.

Muſical Miſcellany, ſet to the Violon and Flute. Lond. 1729. 6 vol. 8.

Muſes Library, or Hiſtorical and Poetical Midley. Lond. 1738. 8.

Martini Eſſays Medical and Philoſophical. Lond. 1740. 8.

Maitland Hiſtory of London, from its Foundation by the Romans , to the preſent Time. Lond. 1739. fol.

Marlborough Life, by Lediard. Lond. 1736. 3 vol. fig. 8.

Maſtertown the Doctrine of the Holy Trinity aſſerted. Lond. 1734. 8.

Memoirs of the Antiquities of Great-Britain relating to the Reformation. Lond. 1723. 12.

Memoirs Secrets and Manners of ſeveral Perſons of Quality of both Sexes, from the new Atalants. Lond. 1736. 4 vol. 12.

Nordens Preparative to his Speculum Britanniæ. Lond. 1723. 4.

Newton Chronology of ancient Kingdoms amended. Lond. 1728. 4.

——— Method of Fluxions and Infinite Series. Lond. 1737. 8.

New Account of the Eaſt-Indies. Lond. 1727. 2 vol. fig. 8.

Nunnery Tales, written by a young Nobleman. Lond. 1736. 12.

Needler Works, conſiſting of original Poems, Translations, Eſſays, and Letters. Lond. 1735. 12.

Oldmixon the Hiſtory of England, during the Reigns of William, Mary, Anne, George I. Lond. 1735. fol.

Owen Works. Lond. 1721. fol.

——— Validity of the Diſſenting Miniſtry. Lond. 1716. 8.

Ophthalmographia, or a Treatiſe of the Eye. Lond. 1713. 8.

Ogle Gualterus and Griſilda, or the Clerk of Oxford's Tale, from Bocace, Petrarch, and Chancer. Lond. 1739. 4.

Plain Dealer being Select Eſſays on ſeveral Subjects. Lond. 1734. 2 vol. 8.

Patoun complete Treatiſe of Practical Navigation. Lond. 1739. 8.

Poems by Allan Ramſay. Lond. 1731. 2 vol. 8.

Parkers Hiſtory of his own Time. Lond. 1727. 8.

Palmer Hiſtory of Printing, from the firſt Invention of it in the Citty of Mentz. Lond. 1733. 4.

Pyle Paraphraſe on the Books of the Old Teſtament. Lond. 1738. 4 vol. 8.

Poem Excurſion. Lond. 1728. 8.

Patrick XV. Sermons upon contentement and reſignation to the wil of God. Lond. 1719. 8.

Platonic Lowers. Lond. 1732. 12.

Pilgrim, or the Stranger in his own Country. Lond. 1738. 12.

Quaker and Methodiſt compared. Lond. 1740. 8.

Quinteſſence of English Poetry, or a Collection of al the beautiful Paſſages in our Poems and Plays. Lond. 1740. 3 vol. 12.

Reynolds View of Death, or the Sools departure from the World. Lond. 1735. 8.

Railton Army's Regulator, or the British Monitor. Lond. 1738. 8.

Rooke Xenophon's Epheſian Hiſtory. Lond. 1727. 8.

Ruin and Recovery of Mankind. Lond. 1740. 8.

Rocheſter, Roſcomon, and Dorſet Works. Lond. 1739. 2 vol. 8.

Redeemer and the Sanctifier of the Sacrifice of Chriſt, and the Operations of the Spirit vindicaded. Lond. 1737. 12.

Robertſon Menſuration in all its Branches. Lond. 1738. 12.

Ramſay Collections of Sects Sangs. Lond. 1733. 12.

Royer Arithmetick in all its Parts, vulgar and decimal; Compendium of Algebra, by Gordon. Lond. 1728, 8.

Strype Eccleſiaſtical Memorials Relating to Religion and the Reformation. Lond. 1733. 3 vol. fol.

——Annales of the Reformation. Lond. 1725. 2 vol. fol.

Stellingfleet Miſcellaneous Diſcourſes. Lond. 1735. 8.
Sermons on the principal Heads of the Chriſtian Religion; by J. Watts. Lond. 1739. 2 Vol. 8.
Spratt Hiſtory of the Royal Society of London. Lond. 1734. 4.
Slamon the Hiſtory of Hertfordshire. Lond. 1728. fol.
Spelman the English Works. Lond. 1727. fol
Sidney's Arcadia moderniz'd, by Mr. Stanley. Lond. 1725. fol.
Sibbald Hiſtorical Inquiries concerning the Roman Monuments and Antiquities in the North Parts of Britain. Edimburg. 1727. fol.
Survey and Antiquy of the Towns of Stamford. Lond. 1717. 8.
Sermons preached before and after the celebration of the Lords Supper. Lond. 1739. 8.
Symons the Books of Job and Pſalme paraphraſed. Lond. 1729. 3 vol. 8.
Sheffield Works. Lond. 1740. 2 vol. 8.
Sale, Koran communly called the Alcoran of Mahomed. Lond. 1734. 4. fig.
Salmon Antiquities of Surrey. Lond. 1736. 8.
Slare Experiments and Obſervations upon Oriental and other Bezoar-ſtones. Lond. 1715. 8.
Scott Chriſtian Life. Lond. 1729. fol.
Sparrow English Dictionary. Lond. 1739. 12.
Stonecaſtle Univerſal Spectator. Lond. 1736. 2 vol. 12.
Steele State of the Roman Catholick Religion. Lond. 1716. 12.
Shelton Works. Lond. 1736. 12.
Treatiſe concerning the uſe and abuſe of the Marriage Bed. Lond. 1727. 8.

Thomſon Anatomy of the Human Bones. Lond. 1734. 8.

Thomſons Works. Lond. 1736. 2 vol. fig. 4.

Tovey Anglia Judaica, or the Hiſtory and Antiquities of the Jews in England. Oxford. 1738. 4.

Tombs Antiquities of the Abbey-Church of Weſtminſter. Lond. 1722. 2 vol. fig. 8.

Treatiſe concerning the Doctrine, Diſcipline, and Worship of the Mahometans. London. 1712. 8.

Turnbull Treatiſe of ancient Painting, containing Obſervations on the Riſe, Progres, and Decline of that Art, amongſt the Greeks and Romans. Lond. 1740. fol. fig.

Turning Account of the Mineral Waters. Lond. 1733. 8.

Vernon New Hiſtory of Jamaica. Lond. 1740. 8.

Vindication of the Doctrine of the Divine Perſon and Eternal Sonship of Chriſt. Lond. 1735.

Vineyard, or the Nature of Planting and Cultivating of Vines in foreign Parts. Lond. 1732. 8.

Whitby Diſcourſe. Lond. 1735. 8.

Winter Evening Entertainments, or curious Amuſements. Lond. 1741. fig. 8.

Wright Practical Arithmetic. Lond. 1740. 12.

——— Travels in France, Italy, &c. Lond. 1730. fig. 4.

World Compaſſionate Adres. Lond. 1740. 12.

Welſter Arithmetick in Epitome. Lond. 1735. 2 vol. fig. 12.

Ware, the Plans and Elevations of Houghton in Norfolc, the Seat of Sr. Robert Walpole. 1735. fig. fol.

Wharton Memoirs of the Life and Writtings. Lond. 1731. 2 vol. 8.

Wilſon compleate Courſe of Chymiſtry. Lond. 1736. 8.

Woodward Naturall Hiſtory of the Foſſils of England. Lond. 1729. 8.

Wagſtaffe Miſcellaneous Works. Lond. 1726. 8.

Windwood Memorials of Affairs of State. Lond. 1725. 3 vol. fol.

Whitelock Memorials of the English Affairs. Lond. 1732. fol.

Wood Athenæ Oxonienſes. Lond. 1721 2 vol. fol.

Wilſon Life, Writtings, and Amours by William Congreve. Lond. 1730. 8.

——— Hiſtory of the ſeveral Dominious trough the known World. Lond. 1738. fol.

Wall Critical Notes of the Old Teſtament. Lond. 1734. 2 vol. 8.

FINIS.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
OU
HISTOIRE DES OUVRAGES
DES SÇAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois de
JANVIER, FEVRIER ET MARS
M DCC XLI.
TOME SEIZIEME,
SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M. DCC XLI.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. L'ANTI-MACHIAVEL, *ou Examen du* Prince de Machiavel. pag. 211

II. Mr. JAQUES BLAIR ; *ſes Diſcours ſur le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne.* 262

III. Mr. GUILLAUME STUKELEY ; Stonehenge, *Temple reſtitué aux Druïdes de la Grande-Bretagne.* 281

IV. *Apologie de la Vie de* Mr. CIBBER, *avec des Refléxions ſur l'Hiſtoire du Théâtre Anglois.* 314

V. *Apologie du* Philoſophe honnête-Homme, *contre une Brochure intitulée* la Malhonnêteté du Philoſophe honnête-Homme. 326

VI. *Lettre au* Philoſophe honnête-Homme, *ou Défenſe de la Brochure qui a pour titre* la Malhonnêteté

teté du Philoſophe honnête-Hommė. 330
VII. Mr. BENJAMIN ANDRÉ ATKINSON; *ſes Remarques ſur le Livre du* Philoſophe honnête-Homme. 374
VIII. *Le* Doﬀteur POCOCK ; *ſes Oeuvres Théologiques ; avec l'Hiſtoire de ſa Vie par* Mr. LEONARD TWELLS. 381
IX. *Nouvelles Littéraires.* 413.

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES DES SAVANS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois de Janvier, Fevrier et Mars. MDCCXLI.

ARTICLE PREMIER.

L'Anti-Machiavel, *ou Examen du* Prince *de Machiavel, avec des Notes hiſtoriques & politiques. A Londres, chez Guillaume Meyer, Libraire dans le Strand.* MDCCXLI. *In Octavo. pp.* 340. *ſans compter l'Avant-Propos de l'Auteur, la Préface du Prince de Machiavel par Amelot de la Houſſaye, la*

Dédicace de Machiavel à Laurent de Médicis, & la Table des Chapitres.

LA VOIX publique a d'abord attribué ce Livre à Mr. de Voltaire; & bientôt après, au Roi de Pruſſe, à qui elle continue de l'attribuer. En voilà plus qu'il n'en faut pour le mettre au nombre de ces Ouvrages que tous les Lecteurs qui entendent le François, ſouhaiteront de connoître par leurs propres yeux; & dont il eſt, par conſequent, aſſez ſuperflu de leur donner un de ces Extraits détaillez & complets qui tiennent lieu du Livre même. D'ailleurs, nous croyons leur rendre ſervice ſi nous nous bornons à en parler d'une manière générale, & à leur en préſenter quelques échantillons, qui en redoublant la curioſité, déja excitée par des noms illuſtres, & l'irritant (pour ainſi dire) ſans la ſatisfaire, obligeront les plus pareſſeux, de ne s'en pas tenir pour cette fois à ce qu'ils auront trouvé dans un Journal.

,, Le *Prince* de Machiavel eſt en fait
,, de Morale ce qu'eſt l'Ouvrage de Spi-
,, noſa en matière de Foi. Spinoſa ſapoit
,, les fondemens de la Foi, & ne ten-
,, doit pas moins qu'à renverſer l'édifice
,, de la Religion; Machiavel corrompit
,, la Politique, & entreprit de détruire
,, les préceptes de la ſaine Morale. Les
,, er-

„ erreurs de l'un n'étoient que des erreurs de ſpéculation; celles de l'autre „ regardoient la pratique. Cependant „ il s'eſt trouvé que les Théologiens ont „ ſonné le tocſin & crié aux armes contre Spinoſa, qu'on a refuté ſon Ouvrage en forme, & qu'on a conſtaté la „ Divinité contre ſes attaques; tandis „ que Machiavel n'a été que harcelé par „ quelques Moraliſtes, & qu'il s'eſt ſoutenu, malgré eux & malgré ſa pernicieuſe Morale, ſur la chaire de la Politique, juſqu'à nos jours.

C'eſt ainſi que l'Auteur de l'Ouvrage annoncé s'explique lui-même en général ſur le Prince de Machiavel, dans ſon *Avant-propos*. Ecoutons-le encore lui-même ſur ſon propre Ouvrage, & ſur les motifs qui paroiſſent le lui avoir fait écrire.

„ J'oſe prendre la défenſe de l'humanité „ contre ce Monſtre qui veut la détruire; „ j'oſe oppoſer la raiſon & la juſtice au „ ſophiſme & au crime; & j'ai hazardé „ mes Reflexions ſur le Prince de Machiavel Chapitre à Chapitre, afin que l'antidote ſe trouve immédiatement auprès „ du poiſon. ——— J'ai toûjours regardé „ le *Prince* de Machiavel comme un des „ Ouvrages les plus dangereux qui ſe „ ſoient répandus dans le monde; c'eſt „ un Livre qui doit tomber naturellement

,, entre les mains des Princes, & de
,, ceux qui ſe ſentent du goût pour la
,, Politique. Il n'eſt que trop facile qu'un
,, Jeune-homme ambitieux, dont le cœur
,, & le jugement ne ſont pas aſſez formez
,, pour diſtinguer ſûrement le bon du
,, mauvais, ſoit corrompu par des ma-
,, ximes qui flatent ſes paſſions. —— Mais
,, s'il eſt mauvais de ſéduire l'innocence
,, d'un Particulier qui n'influe que légere-
,, ment ſur les affaires du monde, il
,, l'eſt d'autant plus de pervertir des Prin-
,, ces qui doivent gouverner des peuples,
,, adminiſtrer la Juſtice, & en donner
,, l'exemple à leurs ſujets, être par leur
,, bonté, par leur magnanimité & leur
,, miſericorde les Images vivantes de la
,, Divinité. —— Les inondations qui ra-
,, vagent des contrées, le feu du ton-
,, nerre qui reduit des villes en cendres,
,, le poiſon de la peſte qui deſole des
,, Provinces, ne ſont pas auſſi funeſtes
,, au monde que la dangereuſe Morale,
,, & les paſſions effrenées des Rois. Les
,, fleaux céleſtes ne durent qu'un tems,
,, ils ne ravagent que quelques contrées,
,, & ces pertes, quoique douloureuſes,
,, ſe reparent; mais les crimes des Rois
,, font ſouffrir bien long-tems des peuples
,, entiers. —— Ainſi que les Rois ont
,, le pouvoir de faire du bien lorſqu'ils
,, en ont la volonté, de même dépend-

„ il d'eux de faire du mal lorſqu'ils l'ont „ réſolu ; & combien n'eſt point déplorable la ſituation des peuples, lorſqu'ils „ ont tout à craindre de l'abus du Souverain, lorſque leurs biens ſont en proye „ à l'avarice du Prince, leur liberté à „ ſes caprices, leur repos à ſon ambition, leur ſûreté à ſa perfidie, & leur „ vie à ſes cruautez ? C'eſt-là le tableau „ tragique d'un Etat, où régneroit un Prince comme Machiavel prétend le former. —— Je ne dois pas finir cet „ Avant-propos, ſans dire un mot à des „ perſonnes qui croyent que Machiavel „ écrivoit plutôt ce que les Princes font, „ que ce qu'ils doivent faire ; cette penſée a plû à beaucoup de monde, parce qu'elle eſt ſatyrique. —— Ceux „ qui ont prononcé cet arrêt déciſif contre les Souverains, ont été ſéduits ſans „ doute par les exemples de quelques mauvais Princes contemporains de Machiavel, citez par l'Auteur, & par la vie de quelques Tyrans „ qui ont été l'opprobre de l'humanité. „ Je prie ces Cenſeurs de penſer que, comme la ſéduction du trône eſt très-puiſſante, il faut plus qu'une vertu commune pour y réſiſter ; & qu'ainſi il „ n'eſt point étonnant que dans un Ordre auſſi nombreux que celui des Princes, il s'en trouve de mauvais parmi „ les bons. Parmi les Empereurs Ro-

„ mains, où l'on compte des Nérons,
„ des Caligulas, des Tibères, l'Univers
„ ſe reſſouvient avec joye des noms con-
„ ſacrez par les vertus des Titus, des
„ Trajans & des Antonins . . . .

Le Texte de Machiavel (traduit par Amelot de la Houſſaye) ſe trouve imprimé ici à côté des Refléxions qu'il a fait naître : de ſorte que l'ordre des Refléxions eſt entiérement rélatif à celui des Chapitres de Machiavel. Cette Méthode, qui eſt au fond la plus convenable dans un Ouvrage de Politique, eſt encore la plus agréable & la plus intéreſſante pour le plus grand nombre des Lecteurs. On aime à ſuivre un Critique qui ſuit ſon Auteur pied-à-pied; qui le prend ſur le fait à meſure qu'il le voit broncher ; qui cenſure ou qui approuve ſes penſées ; qui les limite ou qui les étend, à meſure qu'elles ſe préſentent d'elles-mêmes dans le Diſcours qu'il examine. Mais pour donner ici une idée générale des diverſes Refléxions qui compoſent cet Ouvrage, conſideré préciſement comme un Examen critique de celui de l'Auteur Italien, on pourroit avoir recours à un ordre un peu plus didactique, & les ranger ſous trois titres principaux.

I. Machiavel autoriſe, tantôt par ſes diſcours, tantôt par un ſilence très-ſuſpect, les ſentimens de cette ambition qui fait les Conquérans, les Uſurpateurs, & ces

Princes qui s'imaginent, que les Rois ne ſont pas faits pour les Peuples, mais les Peuples pour les Rois. L'innocence, la beauté, ou même la néceſſité ſuppoſée de ces ſentimens ambitieux, paroît être la baſe de tout le ſyſtême de Machiavel. Il intitule ſon Livre, *Le Prince*: Il auroit pû l'intituler *L'Uſurpateur ou le Tyran.* Il fait en grand, ce que feroit en petit un Caſuiſte, qui, dans un Traité exprès, enſeigneroit aux Fripons la manière la plus ſûre, la plus profitable & la plus glorieuſe d'exercer leur métier; & qui, pour déguiſer les odieux principes néceſſairement ſuppoſez dans l'idée d'un pareil Ouvrage, au lieu de l'intituler nettement *Le Fripon*, l'intituleroit (par exemple) *Le Négociant*, ou *L'Homme d'affaires*, ou *Le Procureur*. „ Si Machia-
„ vel avoit compoſé un Recueil de four-
„ beries à l'uſage des Voleurs, il n'au-
„ roit pas fait un Ouvrage plus blâmable
„ que celui-ci " †. Découvrir les pernicieux principes du Syſtême de Machiavel dans les endroits où ils ſont artificieuſement confondus avec des principes honnêtes, à la faveur deſquels ils pourroient s'inſinuer; relever l'impudence avec laquelle ils ſe montrent quelquefois aſſez à découvert; les refuter, & leur oppoſer les vrais principes de

---

† Anti-Machiavel, ſur le Chap. XIX.

de la Politique d'un Prince, à juſte titre ainſi nommée : voilà à quoi ſe rapporte une bonne partie des Refléxions de l'Anti-Machiavel : & telles ſont en particulier celles par où il débute. Le plus ſimple bon-ſens demande que, pour apprendre aux Souverains quels ſont leurs devoirs, ou en quoi ils doivent faire conſiſter leur perfection en qualité de Souverains, on commence par fixer leurs idées touchant l'origine ou l'établiſſement de la Souveraineté, touchant la fin ou la deſtination de cet établiſſement. On ne peut juger de la perfection des choſes inſtituées que par le but de leur inſtitution. Quel eſt le but de l'inſtitution des Princes ? C'eſt-là la première queſtion qu'examinera ici un Philoſophe qui chercheroit de bonne-foi la vérité. Machiavel élude la queſtion. Son premier Chapitre traite en peu de mots des différentes eſpeces de Principautez ; Il diſtingue celles qui ſont héréditaires, & celles qui ſont acquiſes, ſoit par les armes d'autrui, ou par des armes propres, ſoit par le bonheur ou par la vertu : c'eſt-à-dire (quand on entend bien ſon ſtile) par un heureux hazard, ou par la force & par la ruſe. „ Les Italiens appellent la Muſique, la „ Peinture, la Géométrie, *la Virtù*; mais „ la *Virtù* chez Machiavel, c'eſt la Per- „ fidie "*. Les différentes Principautez ainſi diſtinguées, ſans rien dire de la légitimité des unes ni des autres, il entre en matière; & ſe bornant preſque à remarquer, touchant les Principautez héréditaires, qu'elles ne demandent qu'un Prince médiocrement habile, ou *di ordinaria induſtria*, il paſſe ſans façon aux difficultez qui ſe rencontrent dans la conſervation des Principautez nouvelles, ou des conquêtes, & aux moyens de ſurmonter ces difficultez, comme s'il n'y avoit aucune difficulté préalable à digérer la ſuppoſition vague des conquêtes, qui ne ſont ſouvent qu'une vraye uſurpation. Or voici là-deſſus quelles ſont les premières Refléxions de ſon illuſtre Antagoniſte.

---

* Anti-Machiavel, vers la fin des Refléxions ſur le Chap. VI.

„ Avant de marquer les différences „ des Gouvernemens, Machiavel auroit „ dû, ce me ſemble, examiner leur ori- „ gine, & diſcuter les raiſons qui ont pû „ engager des hommes libres à ſe don- „ ner des Maîtres. —— Peut-être qu'il „ n'auroit pas convenu dans un Livre „ où l'on ſe propoſoit de dogmatiſer le „ crime & la tyrannie, de mettre au „ jour ce qui devoit la détruire. Il y au- „ roit eu mauvaiſe grace à Machiavel de „ dire, que les Peuples ont trouvé né- „ ceſſaire à leur repos & à leur conſer- „ vation d'avoir des Juges, pour régler „ leurs différens; des Protecteurs, pour „ les maintenir contre leurs ennemis

,, dans la poſſeſſion de leurs biens ; des
,, Souverains, pour réunirtous leur diférens
,, intérêts en un ſeul intérêt commun ;
,, qu'ils ont d'abord choiſi ceux
,, d'entr'eux qu'ils ont cru les plus ſages,
,, les plus équitables , les plus déſintéreſſez,
,, les plus humains , les plus vaillans,
,, pour les gouverner. —— C'eſt
,, donc la Juſtice qui doit faire le principal
,, objet d'un Prince ; c'eſt donc
,, le bien des Peuples qu'il gouverne ,
,, qu'il doit preférer à tout autre intérêt.
,, Le Souverain , bien loin d'être le
,, Maître abſolu des peuples qui ſont
,, ſous ſa domination , n'en eſt que le
,, Magiſtrat. —— Cette origine des
,, Souverains rend l'action des Uſurpateurs
,, plus atroce encore, qu'elle ne le
,, ſeroit en ne conſiderant ſimplement
,, que leur violence. Ils foulent aux pieds
,, cette première Loi des hommes qui
,, les réunit ſous un Gouvernement pour
,, en être protegez ; & c'eſt contre les
,, Uſurpateurs que cette Loi eſt établie.
,, —— Il n'y a que trois manières légitimes
,, pour devenir maître d'un Païs ,
,, ou par Succeſſion, ou par l'Election des
,, peuples qui en ont le pouvoir, ou lorſque,
,, par une guerre juſtement entrepriſe,
,, on fait la Conquête de quelques
,, Provinces ſur l'Ennemi. Voilà le pivot
,, ſur lequel rouleront mes Refléxions
,, dans le cours des récherches ſuivantes.

„ Les hommes ont un certain reſpect
„ pour tout ce qui eſt ancien , qui va
„ juſqu'à la ſuperſtition ; & quand le droit
„ d'Héritage ſe joint à ce pouvoir que
„ l'Antiquité a ſur les hommes , il n'y a
„ point de joug plus fort , & qu'on por-
„ te plus aiſement. Ainſi, je ſuis loin de
„ conteſter à Machiavel ce que tout le
„ monde lui accordera , que les Royau-
„ me héréditaires ſont les plus aiſez à
„ gouverner. . . . . Mais ce n'eſt
„ pas aſſez que le Prince ſoit , comme
„ dit Machiavel , *di ordinaria induſtria* ;
„ je voudrois encore qu'il ſongeât à ren-
„ dre ſon Peuple heureux. Un Peuple
„ content ne ſongera pas à ſe revolter ,
„ un Peuple heureux craint plus de per-
„ dre ſon Prince qui eſt en même tems
„ ſon bienfaiteur , que ce Souverain mê-
„ me ne peut appréhender pour la di-
„ minution de ſa puiſſance. Les Hollan-
„ dois ne ſe ſeroient jamais révoltez con-
„ tre les Eſpagnols , ſi la tyrannie des
„ Eſpagnols n'étoit parvenue à un excès
„ ſi énorme , que les Hollandois ne pou-
„ voient devenir plus malheureux. ——
„ Le Royaume de Naples & celui de
„ Sicile ont paſſé plus d'une fois des
„ mains des Eſpagnols à celles de l'Em-
„ pereur , & de l'Empereur aux Eſpa-
„ gnols ; la conquête en a toûjours été
„ très-facile , puiſque l'une & l'autre do-
„ mination leur ſembloit rigoureuſe , &

„ qu

„ que ces peuples eſpéroient toûjours „ trouver des libérateurs dans leurs „ nouveaux Maîtres. —— Quelle diffé„ rence de ces Napolitains aux Lorrains! „ Lorſqu'ils ont été obligez de changer „ de domination, toute la Lorraine étoit „ en pleurs. Ils regrettoient de perdre „ les Rejettons de ces Ducs, qui de„ puis tant de Siécles furent en poſſeſſion „ de ce Païs, & parmi leſquels on en „ compte de ſi eſtimables par leur bon„ té, qu'ils mériteroient d'être l'exemple „ des Rois. La mémoire du Duc Léo„ pold étoit encore ſi chere aux Lorrains, „ que quand ſa Veuve fut obligée de „ quitter Luneville, tout le Peuple ſe „ jetta à genoux au-devant du caroſſe, „ & on arrêta les chevaux à pluſieurs „ repriſes. On n'entendoit que des cris, „ & on ne voyoit que des larmes.

„ Le quinzième Siécle, où vivoit Ma„ chiavel, tenoit encore à la barbarie. „ Alors on preféroit la funeſte gloire des „ Conquérans, & de ces actions frap„ pantes qui impoſent un certain reſpect „ par leur grandeur, à la douceur, à l'é„ quité, à la clémence, & à toutes les „ vertus. A préſent, je vois qu'on pre„ fère l'humanité à toutes les qualitez „ d'un Conquérant, & l'on n'a plus gue„ res la démence d'encourager par des „ louanges, des paſſions cruelles qui cau„ ſent le bouleverſement du Monde.

„ ——

„ —— Je demande ce qui peut porter
„ un homme à s'aggrandir ? En vertu de
„ quoi il peut former le deſſein d'élever
„ ſa puiſſance ſur la miſere & ſur la deſ-
„ truction d'autres hommes ? Et comment
„ il peut croire qu'il ſe rendra illuſtre,
„ en ne faiſant que des malheureux ?
„ Les nouvelles conquêtes d'un Souverain
„ ne rendent pas les Etats qu'il poſſe-
„ doit déja plus opulens ; ſes peuples
„ n'en profitent point, & il s'abuſe s'il
„ s'imagine qu'il deviendra plus heureux.
„ Combien de Princes ont fait par leurs
„ Généraux conquérir des Provinces
„ qu'ils ne voyent jamais ? Ce ſont
„ alors des conquêtes en quelque façon
„ imaginaires, c'eſt rendre bien des gens
„ malheureux, pour contenter la fantai-
„ ſie d'un ſeul homme, qui ſouvent ne
„ mériteroit pas d'être connu. —— Mais
„ ſuppoſons que ce Conquérant ſoûmet-
„ te tout le monde à ſa domination ; ce
„ monde bien ſoûmis, pourra-t-il le gou-
„ verner ? Quelque grand Prince qu'il
„ ſoit, il n'eſt qu'un Etre très-borné ; à
„ peine pourra-t-il retenir le nom de ſes
„ Provinces, & ſa grandeur ne ſervira
„ qu'à mettre en évidence ſa véritable
„ petiteſſe. —— Ce n'eſt point la gran-
„ deur du Païs que le Prince gouverne,
„ qui lui donne de la gloire ; ce ne ſe-
„ ront pas quelques lieuës de plus de ter-
„ rein qui le rendront illuſtre ; ſans

„ quoi, ceux qui poſſedent le plus d'ar-
„ pens, devroient être les plus eſti-
„ mez.

Voilà un échantillon des Refléxions qui regardent proprement les principes fondamentaux du Syſtême de Machiavel, ou qui font crouler cette eſpece d'édifice, en le ſapant par ſes fondemens.

II. Il y en a pluſieurs autres qui attaquent plus directement l'édifice même, ou qui détruiſent en détail les diverſes maximes dont l'aſſemblage forme le Syſtême de Machiavel, entant que ce Syſtême eſt oppoſé à celui d'une ſaine Politique. Les Refléxions de cette ſeconde eſpece font voir, que les Maximes en queſtion péchent, ſoit contre la vérité, étant prouvées par de faux argumens, & illuſtrées par des exemples mal choiſis; ſoit contre le devoir, étant contraires aux ſentimens de la conſcience, de l'humanité, de la probité, de l'honneur, de la vertu; ſoit contre la prudence, étant incompatibles avec l'intérêt même bien entendu d'un Prince qui ne ſongeroit qu'à ſa propre grandeur & à ſa propre ſureté, qu'à ſon avantage perſonnel. Les paroles qui ſuivent immédiatement, les dernieres que nous avons tranſcrites, pourront faire juger de ce que nous diſons.

„ L'erreur de Machiavel ſur la gloire
„ des Conquérans pouvoit être générale
„ de

„ de ſon tems ; mais ſa méchanceté ne „ l'étoit aſſurément pas. Il n'y a rien de „ plus affreux que certains moyens qu'il „ propoſe pour conſerver des conquêtes ; „ à les bien examiner, il n'y en aura pas „ un qui ſoit raiſonnable ou juſte. *On* „ *doit*, dit-il, *éteindre la race des Princes* „ *qui régnoient avant votre conquête.* Peut-„ on lire de pareils préceptes ſans frémir „ d'horreur ? C'eſt fouler aux pieds tout „ ce qu'il y a de ſacré dans le monde, „ c'eſt ouvrir à l'intérêt le chemin de „ tous les crimes. Quoi ! ſi un Ambi-„ tieux s'eſt emparé violemment des Etats „ d'un Prince, il aura le droit de le faire „ aſſaſſiner, empoiſonner ! Mais ce même „ Conquérant, en agiſſant ainſi, intro-„ duit une pratique dans le monde qui „ ne peut tourner qu'à ſa ruine. Un „ autre plus ambitieux & plus habile que „ lui, le punira du Talion, envahira ſes „ Etats, & le fera périr avec la même „ cruauté qu'il fit périr ſon prédeceſſeur. „ Le ſiécle de Machiavel n'en fournit „ que trop d'exemples. Ne voit-on pas „ le Pape Alexandre VI. prêt d'être dé-„ poſé pour ſes crimes ; ſon abominable „ Bâtard, Céſar Borgia, dépouillé de tout „ ce qu'il avoit envahi, & mourant mi-„ ſerablement ; Galéas Sforce, aſſaſſiné „ au milieu de l'Egliſe de Milan ; Louis „ Sforce, Uſurpateur, mort en France „ dans une cage de fer ; les Princes

„ d'York & de Lancaſtre, ſe détruiſant „ tour-à-tour ; les Empereurs de Gréce, „ aſſaſſinez les uns par les autres, juſqu'à ce qu'enfin les Turcs profiterent „ de leurs crimes, & exterminerent „ leur foible puiſſance ? Si aujourd'hui, parmi les Chrétiens, il y „ a moins de révolutions, c'eſt que „ les principes de la ſaine Morale commencent à être plus répandus : les „ hommes ont plus cultivé leur eſprit, „ ils en ſont moins féroces ; & peut-être „ eſt-ce une obligation qu'on a aux gens „ de Lettres qui ont poli l'Europe.

„ La ſeconde Maxime de Machiavel „ eſt, que le Conquérant doit établir ſa „ réſidence dans ſes nouveaux Etats. „ Ceci n'eſt point cruel, & paroît même aſſez bon à quelques égards ; mais „ l'on doit conſiderer que la plupart des „ Etats des grands Princes ſont ſituez de „ manière qu'ils ne peuvent pas trop „ bien en abandonner le centre, ſans que „ tout l'Etat s'en reſſente " ... [A quoi l'on peut rapporter une Refléxion générale qui vient à propos d'autre choſe dans le Chapitre XIII. en ces termes :] „ Machiavel n'écrivoit que pour de petits Princes, & j'avoue que je ne vois „ gueres que de petites idées dans lui ; „ il n'a rien de grand ni de vrai, parce „ qu'il n'eſt pas honnête homme.

„ La troiſième Maxime de Politique eſt,

„ qu'il faut envoyer des Colonies, pour
„ les établir dans les nouvelles conquêtes,
„ qui ſerviront à en aſſurer la fidéli-
„ té. L'Auteur s'appuye ſur la pratique
„ des Romains ; mais il ne ſonge pas
„ que ſi les Romains, en établiſſant
„ des Colonies, n'avoient pas auſſi
„ envoyé des Légions, ils auroient bien-
„ tôt perdu leurs conquêtes ; il ne ſonge
„ pas qu'outre ces Colonies & ces Lé-
„ gions, les Romains ſçavoient encore
„ ſe faire des Alliez. Les Romains, dans
„ l'heureux tems de la République, étoient
„ les plus ſages Brigands qui ayent jamais
„ déſolé la terre. Ils conſervoient avec
„ prudence ce qu'ils acquirent avec in-
„ juſtice : mais enfin il arriva à ce peu-
„ ple ce qui arrive à tout Uſurpateur ;
„ il fut opprimé à ſon tour. Exami-
„ nons à préſent ſi ces Colonies, pour
„ l'établiſſement deſquelles Machiavel
„ fait commettre tant d'injuſtices à ſon
„ Prince, ſi ces Colonies ſont auſſi uti-
„ les que l'Auteur le dit. Ou vous
„ envoyez dans le Païs nouvellement con-
„ quis, de puiſſantes Colonies, ou vous
„ y en envoyez de foibles. Si ces Co-
„ lonies ſont fortes, vous dépeuplez
„ votre Etat conſiderablement, ce qui
„ affoiblit vos forces ; ſi vous envoyez
„ des Colonies foibles dans ce Païs con-
„ quis, elles vous en garantiront mal la
„ poſſeſſion : ainſi vous aurez rendu

,, malheureux ceux que vous chaſſez, ſans y profiter beaucoup. On fait donc bien mieux d'envoyer des troupes dans les Païs que l'on vient de ſe ſoûmettre, leſquelles, moyennant la diſcipline & le bon ordre, ne pourront point fouler les peuples, ni être à charge aux villes où on les met en garniſon. Cette politique eſt meilleure; mais elle ne pouvoit être connue du tems de Machiavel. Les Souverains n'entretenoient point de grandes armées, les troupes n'étoient pour la plupart qu'un amas de Bandits, qui pour l'ordinaire ne vivoient que de violences & de rapines. On ne connoiſſoit point alors ce que c'étoit que des troupes continuellement ſous le drapeau en tems de paix, des étapes, des caſernes, & mille autres réglemens qui aſſurent un Etat pendant la paix, & contre ſes voiſins, & même contre les ſoldats payez pour le défendre.

,, Un Prince doit attirer à lui, & proteger les petits Princes ſes voiſins, ſemant la diſſention parmi eux, afin d'élever ou d'abaiſſer ceux qu'il veut. C'eſt la quatrième Maxime de Machiavel, & c'eſt ainſi qu'en uſa Clovis; il a été imité par quelques Princes non moins cruels. Mais quelle différence entre ces Tyrans & un honnête homme, qui ſeroit le Médiateur de ces pe-

„ tits Princes, qui termineroit leurs
„ différens à l'amiable, qui gagneroit
„ leur confiance par ſa probité & par
„ les marques d'une impartialité entiere
„ dans leurs démêlez, & d'un déſintéreſ-
„ ſement parfait pour ſa perſonne ! Sa
„ prudence le rendroit le Pere de ſes
„ voiſins, au lieu de leur Oppreſſeur,
„ & ſa grandeur les protegeroit, au lieu
„ de les abîmer. Il eſt vrai d'ailleurs,
„ que des Princes qui ont voulu élever
„ d'autrez Princes avec violence; ſe ſont
„ abîmez eux-mêmes; notre ſiécle en à
„ fourni des exemples.

A ces Refléxions, tirées du Chapitre III, nous en ajouterons quelques autres que nous prendrons preſque au hazard dans les Chapitres ſuivans.

„ Il ſe trouve des Peintres ſinguliers,
„ qui n'ont peint que des Monſtres &
„ des Diables; Machiavel eſt un Pein-
„ tre de ce genre. Il repréſente l'U-
„ nivers comme un Enfer, & tous les
„ hommes comme des Démons. . . . .
„ Machiavel avance, qu'il n'eſt pas poſſi-
„ ble d'être tout-à-fait bon dans un mon-
„ de auſſi ſcelérat & auſſi corrompu,
„ ſans qu'on périſſe. Et moi, je dis que
„ pour ne pas périr, il faut être bon &
„ prudent; alors les ſcelérats vous crain-
„ dront & vous reſpecteront. Les hom-
„ mes, & les Rois comme les autres,

„ ne ſont d'ordinaire ni tout-à-fait bons,
„ ni tout-à-fait méchans ; mais, & méchans, & bons, & médiocres s'accorderont tous à menager un Prince puiſſant, juſte & habile. J'aimerois mieux „ faire la guerre à un Tyran qu'à un bon „ Roi, à un Louis XI. qu'à un Louis „ XII., à un Domitien qu'à un Trajan ; „ car le bon Roi ſera bien ſervi, & les „ ſujets du Tyran ſe joindront à mes „ troupes. Que j'aille en Italie avec dix-mille hommes contre un Alexandre „ VI., la moitié de l'Italie ſera pour moi ; „ que j'y entre avec quarante-mille hommes contre un Innocent II., toute l'Italie ſe ſoulevera pour me faire périr. Jamais Roi bon & ſage n'a été „ détrôné en Angleterre par de grandes „ armées, & tous leurs mauvais Rois „ ont ſuccombé ſous des Compétiteurs „ qui n'avoient pas commencé la guerre „ avec quatre-mille hommes de troupes „ réglées. . . . . *Ch.* XV.

„ Machiavel . . . préfère la cruauté à la „ clémence, il conſeille à ceux qui ſont „ nouvellement élevez à la Souveraineté, de mépriſer, plus que les autres, „ la réputation d'être cruels. Ce ſont „ des Bourreaux qui placent les Héros „ de Machiavel ſur le Trône, & qui les „ y maintiennent. Céſar Borgia eſt le „ refuge de ce Politique, lorſqu'il cherche

,, che des exemples de cruauté. Machiavel
,, cite encore quelques vers que Virgile
,, met dans la bouche de Didon :

[*Res dura , & regni novitas , me talia cogunt*
Moliri , & latè fines cuſtode tueri.]

,, mais cette citation eſt entierement
,, déplacée ; car Virgile fait parler Didon ,
,, comme un Auteur moderne fait parler
,, Jocaſte dans Oedipe. Le Poëte fait tenir
,, à ces perſonnages un langage qui
,, convient à leur caractère ; ce n'eſt
,, donc point l'autorité de Didon , ce
,, n'eſt donc point l'autorité de Jocaſte
,, qu'on doit emprunter dans un Traité
,, de Politique ; il faut l'exemple des hommes
,, habiles & vertueux.

,, Le Politique recommande ſur-tout la
,, rigueur envers les troupes. Il oppoſe
,, l'indulgence de Scipion à la ſévérité
,, d'Hannibal, il préfère le Carthaginois
,, au Romain , & conclut tout de ſuite ,
,, que la cruauté eſt le mobile de l'ordre
,, , de la diſcipline , & par conſequent
,, des triomphes d'une armée.
,, Machiavel n'en agit pas de bonne-foi ;
,, car il choiſit Scipion , le plus mou de
,, tous les Généraux quant à la diſcipline
,, , pour l'oppoſer à Hannibal , &
,, pour favoriſer la cruauté. J'avouë
,, que l'ordre dans une armée ne peut

,, ſub-

„ ſubſiſter ſans ſévérité : car comment
„ contenir dans leur devoir des Libertins, des Débauchez, des Scelérats,
„ des Poltrons, des Teméraires, des
„ Animaux groſſiers & méchaniques,
„ ſi la peur des châtimens ne les arrête
„ en partie ? Tout ce que je demande à
„ Machiavel ſur ce ſujet, c'eſt de la
„ modération. Si la clémence d'un honnête homme le porte à la bonté, ſa ſageſſe ne le force pas moins à la rigueur ; mais il en eſt de lui comme
„ d'un habile Pilote, on ne lui voit couper les mâts ni les cordages de ſon
„ Vaiſſeau, que lorſqu'il y eſt forcé
„ par l'orage. Il y a des occaſions où il
„ faut être ſévère, mais jamais cruel ;
„ & j'aimerois mieux un jour de bataille être aimé, que craint de mes ſoldats.

„ . . . . . Il dit qu'un Prince trouve
„ mieux ſon compte en ſe faiſant craindre qu'en ſe faiſant aimer, puiſque la
„ plupart du monde eſt porté à l'ingratitude, au changement, &c. Je ne
„ nie point qu'il y ait des Ingrats : je ne
„ nie point que la crainte ne ſoit dans
„ quelques momens très-puiſſante : mais
„ j'avance que tout Roi, dont la Politique n'aura pour but que de ſe faire
„ craindre, régnera ſur de vils eſclaves ; qu'il ne pourra point s'attendre
„ à de grandes actions de ſes ſujets ; que

„ tout ce qui s'eſt fait par crainte, en a „ toûjours porté le caractère ; qu'un „ Prince qui aura le don de ſe faire aimer, régnera ſur les cœurs, puiſque „ ſes ſujets trouvent leur propre intérêt à l'avoir pour maître, & qu'il y „ a un grand nombre d'exemples dans „ l'Hiſtoire, de grandes & de belles actions qui ſe ſont faites par amour & „ par fidélité : Je dis encore, que la mode des revolutions paroît être entierement finie de nos jours. On ne voit „ aucun Royaume, excepté l'Angleterre, „ où le Roi ait le moindre ſujet de craindre ſes peuples, & encore en Angleterre le Roi n'a rien à craindre, ſi ce „ n'eſt lui qui ſouleve la tempête. Je „ conclus donc, qu'un Prince cruel s'expoſe plutôt à être trahi qu'un Prince „ débonnaire, puiſque la cruauté eſt inſupportable, qu'on eſt bientôt las de „ craindre, que la bonté eſt toûjours aimable, & qu'on ne ſe laſſe point de „ l'aimer. Il ſeroit donc à ſouhaiter pour „ le bonheur du monde, que les Princes „ fûſſent bons, ſans être trop indulgens, „ afin que la bonté fût en eux toûjours „ une vertu, & jamais une foibleſſe. *Ch.* XVII.

„ Le Précepteur des Tyrans oſe aſſurer [dans le Ch. XVIII] que les „ Princes peuvent abuſer le monde par „ leur diſſimulation ; c'eſt par où je dois

„ com-

„ commencer à le confondre [dans les „ Refléxions ſur ce Chapitre.] On ſçait „ juſqu'à quel point le Public eſt curieux, „ c'eſt un animal qui voit tout, „ qui entend tout, & qui divulgue „ tout. Si la curioſité de ce Public „ examine la conduite des Particuliers, „ c'eſt pour divertir ſon oiſiveté ; mais „ lorſqu'il juge du caractère des Princes, „ c'eſt pour ſon propre intérêt : auſſi „ les Princes ſont-ils expoſez, plus que „ tous les autres hommes, aux jugemens „ du monde ; ils ſont comme les Aſtres „ que les Aſtronomes obſervent. La „ Cour fait chaque jour ſes remarques ; „ *un coup d'œil, un regard, un geſte les trahit*, & les peuples ſe rapprochent d'eux „ par des conjectures. En un mot, auſſi „ peu que le Soleil peut couvrir ſes taches, auſſi peu les grands Princes peuvent-ils cacher leurs vices. Quand „ même le maſque de la diſſimulation „ couvriroit pour un tems la difformité „ naturelle d'un Prince, il ne peut garder ce maſque que continuellement. Il „ le leve quelquefois, ne fût-ce que pour „ reſpirer, & une occaſion ſeule ſuffit „ pour contenter les Curieux. L'artifice habitera donc envain ſur les „ lévres de ce Prince. On ne juge pas „ les hommes ſur leurs paroles, mais „ on compare leurs actions enſemble, „ puis leurs actions & leurs diſcours ; &

„ c'eſt contre quoi la fauſſeté & la diſſi-
„ mulation ne pourront jamais rien. On
„ ne joue bien que ſon propre perſonna-
„ ge, & il faut avoir effectivement le
„ caractère que l'on veut que le monde
„ vous ſuppoſe. Sixte-Quint, Philippe
„ II., Cromvel paſſerent dans le monde
„ pour des hommes entreprenans, mais
„ jamais pour vertueux. . . . .

„ . . . . Machiavel [dans le même
„ Chapitre] dit qu'un Prince doit avoir
„ les qualitez du Lion & du Renard, &
„ il conclut, *ce qui fait voir qu'un Prin-*
„ *ce n'eſt pas obligé de garder ſa parole.*
„ Voilà une étrange concluſion. Il y
„ a des renards & des loups dans les
„ forêts, donc il faut qu'un Prince ſoit
„ fourbe . . . .

„ *Parce que tous les hommes*, dit-il, *ſont*
„ *des ſcelérats, & qu'ils vous manquent à tout*
„ *moment de parole, vous n'êtes point obligé*
„ *non plus de leur garder la vôtre.* Voici
„ premièrement une contradiction; car
„ l'Auteur dit un moment après, que les
„ hommes diſſimulez trouveront toûjours
„ des hommes aſſez ſimples pour les abu-
„ ſer. . . . . Il eſt encore très-faux,
„ que le monde ne ſoit compoſé que de
„ Scelérats. Il faut être bien Miſantro-
„ pe pour ne point voir que dans toute
„ Societé il y a beaucoup d'honnêtes gens,
„ & que le grand nombre n'eſt ni bon
„ ni mauvais. Mais ſi Machiavel n'avoit

„ pas

„ pas ſuppoſé le monde ſcelérat, ſur „ quoi auroit-il fondé ſon abominable „ maxime ? Quand même nous ſuppoſerions les hommes auſſi méchans que „ le veut Machiavel, il ne s'enſuivroit „ pourtant point que nous dûſſions les „ imiter. Que Cartouche vole, pille, „ aſſaſſine, j'en conclus que Cartouche „ eſt un malheureux qu'on doit punir, „ & non pas que je dois régler ma conduite ſur la ſienne. . . . .

„ Après que l'Auteur a prouvé la néceſſité du crime, il veut encourager „ ſes Diſciples par la facilité de le commettre. *Ceux qui entendent bien l'art de* „ *diſſimuler*, dit-il, *trouveront toûjours des* „ *hommes aſſez ſimples pour être dupez*; ce „ qui ſe réduit à ceci : Votre Voiſin eſt „ un Sot, & vous avez de l'eſprit ; „ donc il faut que vous le dupiez, parce „ qu'il eſt un Sot. Ce ſont des Syllogiſmes, pour leſquels des Ecoliers de „ Machiavel ont été pendus & rouez en „ Gréve.

„ Le Politique, non content d'avoir „ démontré, ſelon ſa façon de raiſonner, la facilité du crime, réleve enſuite le bonheur de la perfidie ; mais ce „ qu'il y a de fâcheux, c'eſt que Céſar „ Borgia, . . . le Héros de Machiavel, „ a été très-malheureux. Il ſe garde „ bien de parler de lui à cette occaſion. . . . Il aſſure qu'Alexandre VI.,

,, l'homme le plus faux, le plus impie
,, de ſon tems, réuſſit toûjours dans ſes
,, fourberies, puiſqu'il connoiſſoit par-
,, faitement la foibleſſe des hommes ſur
,, la crédulité. J'oſe aſſurer que ce n'é-
,, toit pas tant la crédulité des hommes,
,, que de certains évenemens, & de
,, certaines circonſtances, qui firent réuſſir
,, quelquefois les deſſeins de ce Pape;
,, ce fut le contraſte de l'ambition Fran-
,, çoiſe & Eſpagnole, ce fut la déſunion
,, & la haine des Familles d'Italie, & la
,, foibleſſe de Louis XII. La fourberie
,, eſt même un defaut en ſtile de Poli-
,, tique, lorſqu'on la pouſſe trop loin.
,, Je cite l'autorité d'un grand Miniſtre,
,, c'eſt Don Louis de Haro, qui diſoit
,, du Cardinal Mazarin, qu'il avoit un
,, grand defaut en Politique; c'eſt qu'il
,, étoit toûjours fourbe. Ce même Ma-
,, zarin, voulant employer Monſieur de
,, Faber à une négociation ſcabreuſe, le
,, Maréchal de Faber lui dit: *Souffrez,*
,, *Monſeigneur, que je refuſe de tromper le Duc*
,, *de Savoye, d'autant plus qu'il n'y va que*
,, *d'une bagatelle; on ſçait dans le monde que*
,, *je ſuis honnête homme, reſervez donc ma*
,, *probité pour une autre occaſion où il s'agi-*
,, *ra du ſalut de la France....* J'avoue
,, d'ailleurs qu'il y a des néceſſitez fâcheu-
,, ſes, où un Prince ne ſçauroit s'empê-
,, cher de rompre ſes Traitez & ſes Al-
,, liances; mais il doit s'en ſeparer en

„ honnête homme, en avertiſſant ſes „ Alliez à tems, & ſur-tout n'en venir „ jamais à ces extrêmitez, ſans que le „ ſalut de ſes peuples & une grande né„ ceſſité l'y obligent.

„ Je finirai ce Chapitre par une ſeule „ Refléxion : Qu'on remarque la fécon„ dité dont les vices ſe propagent entre „ les mains de Machiavel. Il veut qu'un „ Roi incrédule couronne ſon incrédu„ lité de l'hypocriſie ; il penſe que les „ peuples ſeront plus touchez de la dé„ votion d'un Prince, que revoltez des „ mauvais traitemens qu'ils ſouffriront „ de lui. Il y a des perſonnes qui ſont „ de ſon ſentiment ; pour moi, il me ſem„ ble .... que les peuples aimeront plus „ un Prince Sceptique, mais honnê„ te homme, & qui fait leur bonheur, „ qu'un Orthodoxe ſcelérat & mal-fai„ ſant.....

III. Nous ne rangerons pas dans une Claſſe à part certaines Refléxions où Machiavel eſt combattu par ſes propres armes, & où l'on obſerve comment il lui échape des véritez incompatibles avec les maximes choquantes qui dominent dans ſon ſyſtème, & qui le caractériſent. Les Refléxions de cette eſpece, (& dont on trouvera quelques exemples dans le Chapitre XIX) apartiennent proprement au même titre que celles qu'on vient de lire. Mais il y en a d'autres qu'on pourroit

roit mieux rapporter à un troiſième titre général. Ce ſont celles où Machiavel eſt plutôt commenté que réfuté ; dans leſquelles, du moins, la Critique ne va pas juſqu'à la cenſure ; ou qui intéreſſent Machiavel & la Politique, ſans intéreſſer le Machiavéliſme : Et celles-ci encore pourroient ſe rapporter à certains titres particuliers.

Tantôt ce ſont des Refléxions où l'on apprécie quelques Maximes de Machiavel qui ſont bonnes, mais qui ne le ſont, ou que métaphyſiquement, ou que rélativement à ſon Siécle, ou qu'à la faveur de certaines reſtrictions qu'il n'y met pas.

Tantôt il s'agit de Maximes ſolides, qui ſont applaudies, expliquées & défendues par ſon équitable Cenſeur.

Quelquefois enfin ce ſont des Refléxions que nous pouvons appeller occaſionnelles. Donnons quelque exemple de chaque ſorte.

[I.] Le Chapitre IX eſt un des plus édifians. „ Machiavel donne en ce Cha„ pitre de bonnes maximes de Politique „ à ceux qui s'élevent à la Puiſſance ſu„ prême, par le conſentement libre des „ Chefs d'une République. Voilà preſ„ que le ſeul cas où il permette d'être „ honnête homme ; mais malheureuſe„ ment ce cas n'arrive jamais. L'Eſprit „ Républicain, jaloux à l'excès de la

„ liberté, prend ombrage de tout ce qui
„ peut lui donner des entraves, & ſe
„ révolte contre la ſeule idée d'un Maî-
„ tre. On connoît dans l'Europe des
„ Peuples qui ont ſecoüé le joug de leurs
„ Tyrans pour jouïr de l'indépendance;
„ mais on n'en connoît point qui, de li-
„ bres qu'ils étoient, ſe ſoient aſſujettis
„ à un eſclavage volontaire. Pluſieurs
„ Républiques ſont retombées par la ſui-
„ te des tems ſous le Deſpotiſme; il pa-
„ roît même que ce ſoit un malheur iné-
„ vitable qui les attend toutes: car com-
„ ment une République réſiſteroit-elle
„ éternellement à toutes les cauſes qui
„ minent ſa liberté? Comment pourroit-
„ elle contenir toûjours l'ambition des
„ Grands qu'elle nourrit dans ſon ſein?
„ Comment à la longue veiller ſur les
„ ſéductions, les ſourdes pratiques de ſes
„ voiſins, & ſur la corruption de ſes
„ Membres, tant que l'intérêt ſera tout-
„ puiſſant chez les hommes? Comment
„ peut-elle eſpérer de ſortir toûjours
„ heureuſement des guerres qu'elle aura
„ à ſoutenir? Comment prévenir ces
„ conjonctures fâcheuſes pour la li-
„ berté, ces momens critiques, ces ha-
„ zards qui favoriſent les corrompus &
„ les audacieux? Si ſes troupes ſont
„ commandées par des Chefs lâches &
„ timides, elle deviendra la proye de ſes
„ ennemis; & ſi elles ont à leur tête des
„ hom-

„ hommes vaillans & hardis, ils ſeront „ dangereux dans la paix, après avoir „ ſervi dans la guerre. Les Républiques „ ſe ſont preſque toutes élevées de l'abîme de la ſervitude au comble de la „ liberté, & elles ſont preſque toutes retombées de cette liberté dans „ l'eſclavage. Ces mêmes Athéniens, „ qui du tems de Démoſthéne outrageoient Philippe de Macédoine, rampèrent devant Alexandre; ces mêmes „ Romains qui abhorroient la Royauté „ après l'expulſion des Rois, ſouffrirent „ patiemment, après la révolution de „ quelques Siécles, toutes les cruautez „ de leurs Empereurs; & ces mêmes „ Anglois, qui mirent à mort Charles I. „ parce qu'il avoit uſurpé quelques foibles droits, plierent la roideur de leur „ courage ſous la tyrannie fiére & adroite de leur Protecteur. Ce ne ſont „ donc point ces Républiques qui ſe ſont „ donné des Maîtres par leur choix, ce „ ſont des hommes entreprenans qui, „ aidez de quelques conjonctures favorables, les ont ſoûmiſes contre leur „ volonté... On ne perſuadera jamais „ à des Républicains, vraiment libres, „ de ſe donner un Maître; je dis le meilleur Maître: car il vous diront toûjours, *Il vaut mieux dépendre des Loix „ que du caprice d'un ſeul homme. Les Loix*

„ *ſont juſtes, & l'homme eſt né injuſte; elles*
„ *ſont le remede à nos maux, & ce remede*
„ *peut trop aiſément ſe tourner en poiſon*
„ *mortel entre les mains de celui qui n'a qu'à*
„ *vouloir, &c.*

Machiavel dit bien des choſes qui pouvoient être judicieuſes rélativement à ſon Siécle, mais qui ne ſont point à l'uſage du nôtre. On en peut juger par ſes raiſonnemens ſur les forces d'un Etat, dans le Chapitre X. „ Depuis que Machiavel écrivit ſon *Prince Politique*, le „ monde eſt ſi changé, qu'il n'eſt preſque plus reconnoiſſable. Si quelque „ habile Capitaine de Louis XII. reparoiſſoit de nos jours, il ſeroit entierement déſorienté. Il verroit qu'on fait „ la guerre avec des troupes innombrables, entretenues en paix comme en „ guerre; au lieu que de ſon tems, pour „ frapper les grands coups, & pour exécuter les grandes entrepriſes, une poignée de monde ſuffiſoit, & les troupes étoient congediées après la guerre finie. Au lieu de ces vêtemens de „ fer, de ces lances, de ces arquebuſes „ à rouet, il trouveroit des habits d'ordonnance, des fuſils avec des bayonnettes, des méthodes nouvelles pour „ camper, pour aſſiéger, pour donner „ bataille, & ſur-tout l'art de faire ſubſiſter des troupes, auſſi néceſſaire que

„ celui de battre l'ennemi. Mais que ne „ diroit pas Machiavel lui-même, s'il „ pouvoit voir la nouvelle forme du „ Corps politique de l'Europe; tant de „ grands Princes qui figurent à préſent „ dans le monde, qui n'y étoient pour „ rien alors; la puiſſance des Rois ſolidement établie; la manière de négocier des Souverains, & cette balance „ qu'établit en Europe l'alliance de quelques Princes conſiderables pour s'oppoſer aux Ambitieux, & qui n'a pour „ but que le repos du monde? Toutes ces choſes ont produit un changement ſi général & ſi univerſel, qu'elles rendent la plupart des Maximes de „ Machiavel inapplicables à notre Politique moderne" . . . . . . Nous en alléguerons pour exemple ce qu'il dit des Villes Impériales, & des petits Princes, ou comme parle ſon Examinateur, de ces *Principini*, de ces *Souverains en miniature*, qui ne ſçauroient mettre une Armée en campagne. „ L'Auteur appuye beaucoup ſur ce qu'ils doivent fortifier leur „ Capitale; afin de s'y renfermer avec „ leurs troupes en tems de guerre. Les „ Princes dont parle Machiavel, ne ſont „ proprement que des Hermaphrodites „ de Souverain & de Particulier; ils ne „ jouent le rôle de Souverain que ſur „ un petit théâtre. S'ils ne ſont entourez que de Princes auſſi foibles qu'eux,

,, ils ont raiſon de fortifier leurs petites ,, places ; deux baſtions & deux-cens ,, ſoldats ſont pour eux & pour leurs ,, voiſins, ce que ſont de vrayes forterеſ- ,, ſes, & cent-mille hommes, pour des ,, grands Rois. Mais ſi ces Seigneurs ,, ſont dans la ſituation où étoient les ,, Barons de France ou d'Angleterre, ,, ſi ce ſont des Seigneurs de l'Empire, ,, je crois que des troupes & des forte- ,, reſſes peuvent les ruiner, & ne peu- ,, vent les agrandir. Le faſte de la Sou- ,, veraineté eſt dangereux, quand le pou- ,, voir de la Souveraineté manque : on ,, ruine ſouvent ſa maiſon, pour en ſou- ,, tenir trop la grandeur; plus d'un Prin- ,, ce appanagé en a fait la triſte expé- ,, rience. Avoir une eſpece d'armée ,, quand on ne doit avoir qu'une foible ,, garde, entretenir une garde quand on ,, doit s'en tenir à des domeſtiques; ce ,, n'eſt point-là de l'ambition, ce n'eſt ,, que de la vanité, & cette vanité con- ,, duit bientôt à l'indigence. Pourquoi ,, auroient-ils des places ? Ils ne ſont ,, pas dans le cas de pouvoir être aſſié- ,, gez par leurs ſemblables, puiſque des ,, voiſins, plus puiſſans qu'eux, ſe mê- ,, lent d'abord de leurs demêlez, & leur ,, offrent une Médiation qu'il ne dé- ,, pend pas d'eux de refuſer ; ainſi, au ,, lieu de ſang répandu, deux coups de ,, plume terminent leurs petites que-

„ relles. A quoi leur ſerviroient leurs „ fortereſſes? Quand même elles ſeroient „ en état de ſoutenir un Siége de la longueur de celui de Troye, contre leurs „ petits ennemis, elles n'en ſoutiendroient „ pas un comme celui de Jérico, devant „ les armées d'un Monarque puiſſant. Si „ d'ailleurs de grandes guerres ſe font „ dans le voiſinage, il ne dépend point „ d'eux de reſter neutres; ou ils ſont „ totalement ruinez. Et s'ils embraſſent „ le parti d'une des Puiſſances belligérantes, leur Capitale devient la place „ de guerre de ce Prince. —— L'idée „ que Machiavel nous donne des Villes „ Impériales d'Allemagne, eſt toute différente de ce qu'elles ſont à préſent. „ Un pétard ſuffiroit, & au défaut de „ cela un Mandement de l'Empereur, „ pour le rendre maître de ces Villes. „ Elles ſont toutes mal fortifiées, la plupart avec d'anciennes murailles, flanquées en quelques endroits par de groſſes tours, & entourées de foſſez, que „ des terres écroulées ont preſque entierement refermez. Elles ont peu de „ troupes, & celles qu'elles entretiennent, ſont mal diſciplinées; leurs Officiers ſont pour la plupart des vieillards hors d'état de ſervir. Quelques-„ unes de ces Villes Impériales ont une „ aſſez bonne Artillerie; mais cela ne „ ſuffiroit point pour s'oppoſer à l'Em-

„ pereur, qui a coûtume de leur faire „ ſentir aſſez ſouvent leur foibleſſe. „ En un mot, faire la guerre, livrer des „ batailles, attaquer ou défendre des „ forteresſes, eſt uniquement l'affaire des „ grands Princes; & ceux qui veulent „ les imiter ſans en avoir la puiſſance, „ reſſemblent à celui qui contrefaiſoit le „ bruit du tonnerre, & ſe croyoit Ju- „ piter.

Ce que Machiavel dit de la Galanterie des Princes dans le Chapitre XIX, eſt bon dans un certain ſens. Mais il le propoſe d'une manière qui y met quelque choſe d'outré & de faux. „ Machiavel prétend, que ce qui rend un Prince odieux, „ c'eſt lorſqu'il s'empare injuſtement du „ bien de ſes Sujets, & qu'il attente à „ la pudicité de leurs femmes. Il eſt „ ſûr qu'un Prince intéreſſé, injuſte, „ violent, cruel, ſera déteſté; il n'en „ eſt pas toutefois de même de la ga- „ lanterie. Jules Céſar... Louis XIV... „ Auguſte I, Roi de Pologne... ne fu- „ rent point haïs à cauſe de leurs amours. „ Si Céſar fut aſſaſſiné, ſi la liberté Ro- „ maine enfonça tant de poignards dans „ ſon flanc, ce fut parce que Céſar étoit „ Uſurpateur, & non pas à cauſe que „ Céſar étoit galant... Ce n'eſt pas „ l'amour du jeune Tarquin pour Lu- „ crèce, mais la manière violente de „ faire cet amour, qui donna lieu au

„ ſoulevement de Rome . . . Je ne dis
„ point ceci pour excuſer la galanterie
„ des Princes . . . je ne me ſuis attaché à
„ autre choſe qu'à montrer qu'elle ne
„ rendoit point odieux les Souverains.
„ On regarde l'amour dans les bons
„ Princes comme une foibleſſe pardonnable, pourvû qu'elle ne ſoit point
„ accompagnée d'injuſtices. On peut
„ faire l'amour . . . mais il ne faut, ni
„ violer Lucrèce, ni tuer Poppée, ni
„ faire perir Urie".

[2] Le Chapitre XII nous fournira un exemple de l'approbation que le Cenſeur vraîment Royal de Machiavel lui accorde lorſqu'il le mérite. „ Quant
„ à la manière dont un grand Prince
„ doit faire la guerre, je me range entierement du ſentiment de Machiavel. Effectivement, un grand Prince doit prendre ſur lui la conduite de ſes troupes.
„ Son armée eſt ſa réſidence; ſon intérêt, ſon devoir, ſa gloire, tout l'y
„ engage. Comme il eſt Chef de la
„ Juſtice diſtributive, il eſt également
„ défenſeur de ſes peuples; c'eſt un des
„ objets les plus importans de ſon miniſtère; il ne doit par cette raiſon la
„ confier qu'à lui-même. Sa préſence
„ met fin d'ailleurs à la méſintelligence
„ des Généraux, ſi funeſte aux armées,
„ ſi préjudiciable aux intérêts du Maître; elle met plus d'ordre pour ce qui

„ re-

,, regarde les magazins , les munitions & les proviſions de guerre, ſans leſquelles un Céſar, à la tète de cent-mille combattans , ne fera jamais rien. Comme c'eſt le Prince qui fait livrer les batailles, il ſemble que ce ſeroit auſſi à lui d'en diriger l'exécution , & de communiquer par ſa préſence l'eſprit de valeur & d'aſſurance à ſes troupes; il n'eſt à leur tête que pour donner l'exemple. Mais , dira-t-on , tout le monde n'eſt pas né ſoldat, & beaucoup de Princes n'ont ni l'eſprit, ni l'expérience , ni le courage néceſſaire pour commander une armée. Cela eſt vrai, je l'avoue; mais ne ſe trouve-t-il pas toûjours des Généraux entendus dans une armée ? Le Prince n'a qu'à ſuivre leurs conſeils, la guerre s'en fera toûjours mieux que lorſque le Général eſt ſous la tutelle du Miniſtère, qui, n'étant point à l'armée, eſt hors de portée de juger des choſes , & qui met ſouvent le plus habile Général hors d'état de donner des marques de ſa capacité.

[3] Nous avons dit enfin, qu'il ſe trouve dans cet Ouvrage des Refléxions qu'on peut nommer occaſionnelles; non qu'elles n'y entrent très-naturellement, & ne puiſſent même être regardées comme des dépendances preſque néceſſaires de l'Examen du Prince de Machiavel, mais

parce qu'elles ſemblent tenir un peu de la nature de ce qu'on appelle ou Digreſſion, ou Supplément : ce qui enrichit l'Ouvrage, le rend d'autant plus inſtructif, y répand une varieté plus attachante, & lui donne cet air d'abondance, cet embonpoint (ſi j'oſe ainſi dire) qui ne manque jamais de plaire. Les Reflexions du dernier Chapitre, ſur les Négociations, & ſur les cauſes légitimes de la guerre, peuvent pour la plupart être cenſées de ce nombre. En voici quelques-unes.

„ Toutes les guerres qui n'auront pour „ but que de repouſſer les Uſurpateurs, „ de maintenir des droits légitimes, de „ garantir la liberté de l'Univers, feront „ conformes à la Juſtice. Les Souve„ rains qui en entreprennent de pareil„ les, n'ont point à ſe reprocher le ſang „ répandu ; la néceſſité les fait agir, & „ dans de pareilles circonſtances la guer„ re eſt un moindre malheur que la paix ". Cette Reflexion n'eſt pas ſimplement occaſionnelle : Mais à l'occaſion de celle-là, qui ne feroit charmé de trouver celles qui ſuivent ?

„ Autrefois quelques Princes, ſans ſon„ ger à ſe faire des Alliez, ne penſoient „ qu'à vendre leurs ſoldats, & à trafi„ quer du ſang de leurs ſujets. L'inſti„ tution du Soldat eſt pour la défenſe „ de la Patrie ; les louer à d'autres, com„ me on vend des dogues & des taureaux

„ pour le combat, c'eſt, ce me ſemble,
„ pervertir à la fois le but du négoce &
„ de la guerre. On dit qu'il n'eſt pas
„ permis de vendre les choſes ſaintes,
„ eh ! qu'y a-t-il de plus ſacré que le
„ ſang des hommes ?

„ Pour les guerres de Religion, ſi ce
„ ſont des guerres civiles, elles ſont
„ preſque toûjours la ſuite de l'impru-
„ dence du Souverain, qui a mal-à-pro-
„ pos favoriſé une Secte aux dépens d'u-
„ ne autre ; qui a trop reſſerré ou trop
„ étendu l'exercice public de certaines
„ Religions ; qui ſur-tout a donné du
„ poids à des querelles de Parti, leſ-
„ quelles ne ſont que des étincelles paſſa-
„ geres quand le Souverain ne s'en mêle
„ pas, & qui deviennent des embraſe-
„ mens quand il les fomente.

Si cette derniere refléxion déplaît, ce ne peut être qu'aux Zélateurs outrez, ſoit du Parti *Eccléſiaſtique*, ſoit du Parti *Déiſte*. Chaque Parti a ſes Bigots, ſes Fanatiques, ſes Dupes & ſes Fripons. Mais les bons Eſprits, de quelque Parti qu'ils ſoient, reconnoîtront ſans peine, & que les Gens d'Egliſe ont fait beaucoup de mal par leurs controverſes, & que les Laïques (Princes, Magiſtrats, ou autres Membres conſiderables de l'Etat) y ont beaucoup contribué. Les Eccléſiaſtiques, au reſte, doivent ſe féliciter de voir qu'un pareil aveu, qui les dé-

décharge d'une bonne partie de l'iniquité, vienne d'un Prince, & d'un Prince qui a véritablement de la Religion, mais qui eſt trop philoſophe pour pouvoir être ſoupçonné de donner dans cette Bigotterie, à laquelle on reproche de favoriſer l'Egliſe aux dépens de la vérité. Sa Religion paroît dans l'Ouvrage même dont nous venons de faire l'Extrait: mais elle s'y montre ſans la moindre affectation, & avec cet air de Sageſſe & de Candeur qui n'apartient ni à la Superſtition ni à l'Hypocriſie.

P. S.

Les Avertiſſemens de la Gazette d'Amſterdam ont annoncé au Public que *J. van Duren*, Libraire à la Haye, avoit imprimé & débitoit l'*Anti-Machiavel, ou Examen du Prince de Machiavel, Edition magnifique, faite ſur celle de Londres, & ſur le Manuſcrit original, corrigée avec ſoin, & augmentée de l'Epître dédicatoire d'Amelot de la Houſſaye au Grand-Duc de Toſcane; grand Octavo*: 1741. Nous ne ſçavons pas trop ce que c'eſt que cette Edition, faite à la fois & ſur celle de Londres, & ſur le Manuſcrit original. Nous ne l'avons point vûe. Mais nous en avons vû une troiſième, dont un des Journaliſtes vient de recevoir un exemplaire, & que nous croyons devoir faire connoître.

Elle porte pour Titre : *Anti-Machiavel, ou Eſſai de Critique ſur le Prince de Machiavel, publié par Mr. de Voltaire. A la Haye, aux dépens de l'Editeur.* MDCC XL. Et après le titre vient une *Préface de l'Editeur*, dont nous pourrions faire un Extrait, mais qu'il vaudra mieux donner toute entiere.

„ Je crois rendre ſervice aux hommes „ en publiant l'*Eſſai de Critique ſur Machiavel.* L'illuſtre Auteur de cette réfutation eſt une de ces grandes ames que „ le Ciel forme rarement pour ramener le „ genre humain à la vertu par leurs exemples. Il mit par écrit ces penſées, il „ y a quelques années, dans le ſeul deſſein d'écrire des véritez que ſon cœur „ lui dictoit. Il étoit encore très-jeune, il vouloit ſeulement ſe former à „ la ſageſſe, à la vertu ; il comptoit ne „ donner des leçons qu'à ſoi-même, mais „ ces leçons qu'il s'eſt données, méritent „ d'être celles de tous les Rois, & peuvent être la ſource du bonheur des „ hommes. Il me fit l'honneur de m'envoyer ſon Manuſcrit, je crus qu'il étoit „ de mon devoir de lui demander la „ permiſſion de le publier. Le poiſon „ de Machiavel eſt trop public, il falloit „ que l'Antidote le fût auſſi. On s'arrachoit à l'envi les copies manuſcrites, „ il en couroit déja de très-fautives, & „ l'Ouvrage alloit paroître défiguré, ſi

„ je n'avois eu le ſoin de fourn̄ir cette
„ copie exacte, à laquelle j'eſpére que
„ les Libraires à qui j'en ai fait préſent
„ ſe conformeront. On ſera ſans doute
„ étonné quand j'apprendrai aux Lecteurs,
„ que celui qui écrit en François d'un
„ ſtile ſi noble, ſi énergique, & ſouvent
„ ſi pur, eſt un jeune Etranger, qui n'é-
„ toit jamais venu en France. On trou-
„ vera même qu'il s'exprime beaucoup
„ mieux qu'Amelot de la Houſſaye, que
„ je fais imprimer à côté de la réfutation.
„ C'eſt une choſe inouïe, je l'avoue;
„ mais c'eſt ainſi que celui dont je pu-
„ blie l'Ouvrage, a réuſſi dans toutes
„ les choſes auxquelles il s'eſt appliqué.
„ Qu'il ſoit Anglois, Eſpagnol ou Ita-
„ lien, il n'importe; ce n'eſt pas de ſa
„ patrie, mais de ſon Livre dont il s'a-
„ git ici. Je le crois mieux fait & mieux
„ écrit que celui de Machiavel, & c'eſt
„ un bonheur pour le genre humain qu'en-
„ fin la vertu ait été mieux ornée que
„ le vice. —— Maître de ce précieux
„ dépôt, j'ai laiſſé exprès quelques ex-
„ preſſions qui ne ſont pas Françoiſes,
„ mais qui méritent de l'être, & j'oſe
„ dire que ce Livre peut à la fois per-
„ fectionner notre Langue & nos mœurs.
„ Au reſte, j'avertis que tous les Cha-
„ pitres ne ſont pas autant de réfutations
„ de Machiavel, parce que cet Italien
„ ne prêche pas le crime dans tout ſon
„ Livre,

„ Livre. Il y a quelques endroits de „ l'Ouvrage que je préſente, qui ſont „ plutôt des Refléxions ſur Machiavel que „ contre Machiavel; voilà pourquoi j'ai „ donné au Livre le titre d'*Eſſai de Critique ſur Machiavel.* —— L'illuſtre Auteur ayant pleinement répondu à Machiavel, mon partage ſera ici de répondre en peu de mots à la Préface „ d'Amelot de la Houſſaye. —— Ce „ Traducteur a voulu ſe donner pour un „ Politique; mais je puis aſſurer que „ celui qui combat ici Machiavel, eſt „ véritablement ce qu'Amelot veut paroître. —— Ce qu'on peut dire peut-être de plus favorable pour Amelot, „ c'eſt qu'il traduiſit le Prince de Machiavel, & en ſoutint les Maximes, plutôt dans l'intention de débiter ſon Livre „ que dans celle de perſuader. Il parle „ beaucoup de *raiſon d'Etat* dans ſon Epître dédicatoire; mais un homme, qui, „ ayant été Secretaire d'Ambaſſade, n'a „ pas eu le ſecret de ſe tirer de la miſere, entend mal, à mon gré, la raiſon „ d'Etat. —— Il veut juſtifier ſon Auteur par le témoignage de Juſte-Lipſe, „ qui avoit, dit-il, autant de pieté & de „ Religion que de ſçavoir & de politique. „ Sur quoi je remarquerai 1. que Juſte-Lipſe & tous les Sçavans dépoſeroient „ envain en faveur d'une doctrine funeſte au genre humain; 2. que la *Pieté*

„ &

,, & la Religion, dont on ſe pare ici très-mal à propos, enſeignent tout le contraire; 3. que Juſte-Lipſe, né Catholique, devenu Luthérien, puis Calviniſte, & enfin redevenu Catholique, ne paſſa jamais pour un homme religieux, malgré ſes très-mauvais vers pour la Ste. Vierge; 4. que ſon gros Livre de Politique eſt le plus mépriſé de ſes Ouvrages, tout dédié qu'il eſt aux Empereurs, Rois & Princes; 5. qu'il dit préciſément le contraire de ce qu'Amelot lui fait dire. *Plût à Dieu*, dit Juſte-Lipſe, page 9. de l'Edition de Plantin, *que Machiavel eût conduit ſon Prince au Temple de la Vertu & de l'Honneur! mais en ne ſuivant que l'utile, il s'eſt trop écarté du chemin royal de l'honnête*, UTINAM PRINCIPEM SUUM RECTA DUXISSET AD TEMPLUM VIRTUTIS ET HONORIS, *&c.* Amelot a ſupprimé exprès ces paroles. La mode de ſon tems étoit encore de citer mal à propos; mais altérer un paſſage auſſi eſſentiel, ce n'eſt pas être pédant, ce n'eſt pas ſe tromper, c'eſt calomnier. Le grand homme dont je ſuis l'Editeur, ne cite point; mais je me trompe fort, ou il ſera cité à jamais par tous ceux qui aimeront la raiſon & la juſtice. —— Amelot s'efforce de prouver que Machiavel n'eſt point impie; il s'agit bien ici de pieté! Un

„ homme donne au monde des leçons „ d'aſſaſſinat & d'empoiſonnement, & ſon „ Traducteur oſe nous parler de ſa dé„votion ! —— Les Lecteurs ne pren„nent point ainſi le change. Amelot a „ beau dire que ſon Auteur a beaucoup „ loué les Cordeliers & les Jacobins, il „ n'eſt point ici queſtion de Moines, mais „ de Souverains, à qui l'Auteur veut „ enſeigner l'art d'être méchans, qu'on „ ne ſçavoit que trop ſans lui. —— D'ail„leurs croiroit-on bien juſtifier Miri„vits, Cartouche, Jaques Clément ou „ Ravaillac, en diſant qu'ils avoient de „ très-bons ſentimens ſur la Religion? „ Et ſe ſervira-t-on toûjours de ce voile „ ſacré pour couvrir ce que le crime a „ de plus monſtrueux? Céſar Borgia, „ dit encore le Traducteur, *eſt un bon „ modèle pour les Princes nouveaux*, c'eſt-à„dire pour les Uſurpateurs; mais pre„mièrement tout Prince nouveau n'eſt „ point Uſurpateur. Les Medicis étoient „ nouvellement Princes, & on ne pou„voit leur reprocher d'uſurpation. Se„condement l'exemple de ce Bâtard „ d'Alexandre VI. toûjours déteſté & „ ſouvent malheureux, eſt un très-mé„chant modèle pour tout Prince. En„fin, la Houſſaye prétend que Machia„vel haïſſoit la tyrannie; ſans doute „ tout homme la déteſte, mais il eſt bien „ lâche & bien affreux de la déteſter &

„ de l'enſeigner. —— Je n'en dirai pas „ davantage, il faut écouter le vertueux „ Auteur, dont je ne ferois qu'affoiblir „ les ſentimens & les expreſſions. —— „ NB. Je ſouſſigné ai dépoſé le Manuſcrit Original entre les mains de „ Monſieur *Cirille le Petit*, Deſſervant de „ l'Egliſe Françoiſe à la Haye, lequel „ Manuſcrit Original eſt conforme en „ tout au Livre intitulé *Eſſai de Critique* „ *ſur Machiavel*; toute autre Edition étant „ défectueuſe, & les Libraires devant „ ſuivre en tout la préſente Copie.

F. DE VOLTAIRE.

A la Haye, *ce* 12.
Octobre 1740.

A la fin du Livre ſe trouve un *Avis de l'Editeur* en ces termes. „ Dans le „ tems qu'on finiſſoit cette Edition, il „ en a paru deux autres: l'une eſt intitulée de Londres, chez *Jean Mayer*; „ l'autre à la Haye, chez *van Duren*. Elles ſont très-différentes du Manuſcrit „ original; ce qu'il eſt aiſé de reconnoître aux indications ſuivantes. —— „ 1. Dans ces Editions le Titre eſt, ANTI-MACHIAVEL, OU EXAMEN DU PRINCE „ &c; & celle-ci eſt intitulée, ANTI-MACHIAVEL OU ESSAI DE CRITIQUE „ SUR LE PRINCE DE MACHIAVEL. —— „ 2. Le premier Chapitre dans ces Edi-

„ tions a pour titre, *Combien il y a de* „ *ſortes de Principautez* &c. & ici le titre „ eſt, *Des différens Gouvernemens.* Le ſecond Chapitre de ces Editions eſt, „ *Des Principautez héréditaires*; & ici *Des* „ *Etats héréditaires.* —— Il y a d'ailleurs des omiſſions conſiderables, des „ interpolations, des fautes en très- „ grand nombre dans ces Editions „ que j'indique. Ainſi, lorſque les Libraires qui les ont faites, voudront „ réimprimer ce Livre, je les prie de „ ſuivre en tout la préſente copie.

Notez que dans les paſſages que nous avons citez de l'Anti-Machiavel, nous avons eu ſoin de nous conformer ſur l'Edition de Mr. de Voltaire.

Nous finirons en rapportant hiſtoriquement, que nous avons vû un Exemplaire de cette Edition, où quelqu'un avoit écrit, ſur le papier blanc d'entre le Livre même & la couverture, quelques reflexions détachées & quelques vers, que nous nous contenterons de tranſcrire.

„ C'eſt une belle réfutation de Machiavel que le Livre du Roi de Pruſſe. Mais on en pourra voir quelque „ jour une réfutation encore plus belle. „ Ce ſera l'hiſtoire de la Vie de ce Prince. Etre ſon Hiſtoriographe, ſera un „ emploi auſſi agréable que glorieux.

„ J'aime un Livre dont la lecture me „ laiſſe une idée grande & aimable du „ caractère, des ſentimens, des mœurs

„ de celui qui l'a compoſé. —— J'aime un „ Ouvrage ſérieux qui ne ſoit point écrit „ trop ſérieuſement. Le ſérieux de celui-ci n'a rien de triſte, rien d'auſtère, rien de guindé. C'eſt le ſérieux „ d'un Philoſophe qui a la maturité d'un „ homme de cinquante ans avec la fleur „ de la jeuneſſe ; & qui joint à un eſprit „ orné, à un jugement ſolide, à un diſcernement peu commun, une imagination féconde & agréable, une ſérénité „ riante (ſi j'oſe ainſi dire) & quelquefois même enjouée, qui eſt peut-être un des caractères eſſentiels d'une „ belle ame ; ſur-tout dans un âge comme „ celui de vingt ans à trente ans, & dans „ un de ces hommes nez pour le Trône, „ que la *Séduction du Trône* ne porte ſouvent que trop à étouffer un enjoûment „ qui, au gré de l'orgueil, marque trop „ d'humanité.

„ On pourroit appliquer à ce Livre „ ce qu'a dit *La Bruyere*, p. m. 85, dans „ le Chapitre *des Ouvrages d'Eſprit*. Voici ſes paroles : *Quand une lecture vous* „ *élève l'eſprit, & qu'elle vous inſpire des* „ *ſentimens nobles & courageux, ne cherchez* „ *pas une autre régle pour juger de l'Ouvrage : il eſt bon, & fait de main d'Ouvrier.* „ La Critique après cela peut s'exercer „ ſur les petites choſes, rélever quelques „ expreſſions, corriger des phraſes, parler de Syntaxe, épiloguer ſur certai-

,, nes penſées incidentes, & décider que
,, l'Auteur pouvoit dire encore telle ou
,, telle choſe, & que telle ou telle autre
,, pouvoit être dite en autres termes.
,, Il y a tel Prince qui a écrit, mais
,, moins en Prince qu'en Pédant: de fa-
,, çon qu'on y reconnoît moins un Auteur
,, qui eſt Prince, qu'un Prince qui eſt Au-
,, teur. Celui qui a fait l'ANTI-MACHIA-
,, VEL, écrit véritablement en homme de
,, qualité; & cela, ſans qu'on puiſſe lui
,, reprocher de ſe donner certains pe-
,, tits airs de qualité, qui ne ſont au fond
,, qu'une nouvelle eſpece de Pédante-
,, rie, plus choquante peut-être, ou plus
,, viſible que celle de l'Ecole ou du Cloî-
,, tre. Je me ſouviens d'un endroit où
,, il inſinue quelque choſe touchant ſon
,, illuſtre naiſſance: Mais il le fait d'une
,, manière qui n'a rien que de très-aima-
,, ble, & qui ne ſente parfaitement ſon
,, galant homme. Liſez ce qu'il dit aux
,, pages 128, 129. *Un homme élevé à*
,, *l'Empire par ſon courage, n'a plus de pa-*
,, *rens; on ſonge à ſon pouvoir, & non à ſon*
,, *extraction. Puppien étoit fils d'un Ma-*
,, *réchal de village, Probus d'un Jardinier,*
,, *Diocletien d'un Eſclave, Valentinien d'un*
,, *Cordier; ils furent tous reſpectez. Le Sforce*
,, *qui conquit Milan, étoit un Païſan; Crom-*
,, *wel qui aſſujettit l'Angleterre & fit trem-*
,, *bler l'Europe, étoit un ſimple Citoyen; le*
,, *grand Mahomet, Fondateur de l'Empire le*

„ *plus floriſſant de l'Univers, avoit été un*
„ *Garçon Marchand; Samon premier Roi*
„ *d'Eſclavonie, étoit un Marchand François;*
„ *le fameux Piaſt, dont le nom eſt ſi revéré en*
„ *Pologne, fut élû Roi, ayant encore aux*
„ *pieds ſes ſabots, & il vécut reſpecté juſqu'à*
„ *cent ans. Que de Généraux d'armée, que*
„ *de Miniſtres & de Chanceliers roturiers!*
„ *L'Europe en eſt pleine, & n'en eſt que plus*
„ *heureuſe; car ces places ſont données au mé-*
„ *rite.* JE NE DIS PAS CELA POUR MÉ-
„ PRISER LE SANG DES WITIKINDS, DES
„ CHARLEMAGNES, & DES OTTOMANS;
„ JE DOIS AU CONTRAIRE PAR PLUS
„ D'UNE RAISON AIMER LE SANG DES
„ HÉROS, MAIS J'AIME ENCORE PLUS
„ LE MÉRITE. Il n'y a gueres qu'un des
„ premiers Gentilshommes du monde
„ qui puiſſe parler ſur ce ton-là.

„ IMPROMPTU

„ *Sur l'Anti-Machiavel du Roi de Pruſſe,*
publié par Mr. de Voltaire.

„ Des Auteurs peu conſiderables
„ Ont eu d'illuſtres Editeurs:
„ Et les plus illuſtres Auteurs,
„ Des Editeurs très-miſerables.
„ L'Editeur & l'Auteur ſont auſſi quel-
„ quefois
„ Deux Sots obſcurs qu'unit leur goût
„ pour des ſornètes:

„ Mais ici nous voyons le Prince des
„ Poëtes
„ Editeur du Prince des Rois.

In Anti-Machiavellum
nuperrimè typis mandatum,

Auctore

CAROLO FRIDERICO.

BORUSSORUM REGE,

Editore

FRANCISCO VOLTARIO.

Editor eſt celebris, ſed enim celeberrimus Auctor,
Regibus & Populis dignus uterque legi:
Hicce Poetarum, Regum ille, facillimè Princeps,
Eſt ſocio illuſtri dignus uterque ſuo.

ARTICLE II.

Our SAVIOUR'S Divine Sermon on the Mount, contained in the Vth, VIth, and VIIth Chapters of St. MATTHEW'S Goſpel, explained: and the Practice of it recommended in divers Sermons and Diſcourſes. In four Volumes. To which is prefixed a Paraphraſe on the whole Sermon on the Mount; and two copious Indexes annexed; one of the Scriptures explained, the other of the particular Heads treated of in the Work. By JAMES BLAIR, M. A. Commiſſary of Virginia, Preſident of WILLIAM and MARY College, and Rector of Williamsburgh in that Colony. The ſecond Edition. With a recommendatory Preface by the Reverend Dr. WATERLAND. C'eſt à dire:

Le Sermon de notre Sauveur *ſur la Montagne, expliqué dans pluſieurs Sermons & Diſcours, où l'on preſſe auſſi la Pratique des Devoirs qui nous y ſont préſcrits: le tout précedé d'une Paraphraſe de ce Sermon, & ſuivi de deux amples Indices, l'un des paſſages expliquez par occaſion, & l'autre des Matières qu'on traite dans ces Diſcours. Par Mr.* Jaques Blair, *Maître ès Arts, Commiſſaire* * *de la Virginie, Préſident du College de Guillaume & Marie, & Recteur de Williamsbourg dans cette Colonie: Seconde Edition, accompa-*

---

* On verra dans l'Extrait en quoi conſiſte cette Charge.

pagnée d'une Préface du Docteur WATERLAND, *deſtinée à recommander la Lecture de ces Sermons.* En quatre Volumes 8. A Londres, chez J. Brotherton, dans Cornhill, 1740.

QUoique ce ſoit ici une ſeconde Edition, nous ſommes perſuadez que ces Sermons ſont très-peu connus de delà la Mer; ils méritent pourtant de l'être, tant parce qu'ils ſont remplis de bon ſens, & très-propres à donner une juſte idée de la morale Chrétienne, que parce qu'ils contiennent une Critique judicieuſe, & des Explications ſouvent très-heureuſes de pluſieurs paſſages difficiles.

Comme Mr. Blair, s'il vit encore, eſt en Amerique, & ne pouvoit pas par conſequent prendre ſoin de cette Edition, Mr. le Docteur Waterland a bien voulu s'en charger, non ſeulement à cauſe de la grande eſtime qu'il a pour l'Auteur, mais auſſi parce qu'il eſt perſuadé de l'utilité de ces Sermons. Il commence la Préface qu'il y a miſe, par nous apprendre tout ce qu'il a pû découvrir ſur la perſonne de l'Auteur.

Mr. Jaques Blair eſt né en Ecoſſe, & y a fait ſes Etudes. Après y avoir reçu les Ordres ſacrez, il fut pourvû d'un Bénéfice dans l'Egliſe Epiſcopale de ce Païs-là. Mais découragé par les troubles qu'il y avoit en Ecoſſe, & ayant quelque eſpérance d'exercer ailleurs ſes fonctions Paſtorales avec plus de fruit, il quitta ſon Bénéfice, & vint en Angleterre ſur la fin du Régne de Charles II. Son mérite le fit bientôt connoître du Docteur Compton, alors Evêque de Londres, qui vers l'an 1685. le perſuada d'aller à la Virginie en qualité de Miſſionaire. Sa vie exemplaire, & ſes travaux infatigables dans les fonctions de ſon Miniſtère, produiſirent beaucoup de fruit dans cette Colonie, & lui acquirent l'eſtime de tout le monde. L'Evêque Compton connoiſſant ſon grand mérite, le choiſit environ l'an 1689. pour ſon Commiſſaire, ou Grand-Vicaire à la Virginie. Comme toutes les Colonies de l'Amerique, dépendent du Diocèſe de Londres, l'Evêque de cette Ville nomme des *Commiſſaires* dans ces Colonies, pour y exercer en ſon nom la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Ce poſte eſt très-honorable, mais en même tems très-pénible; cependant il n'empêcha pas Mr. Blair de s'acquitter des fonctions paſtorales avec autant de ſoin & de zèle qu'il avoit fait auparavant.

Pendant qu'il étoit tout occupé à travailler au bien de l'Egliſe de cette Colonie, il s'apperçut avec chagrin qu'il y avoit un obſtacle qui empêcheroit toûjours le ſuccès de ſes travaux. C'étoit le manque d'Ecoles & de Séminaires, où l'on pût enſeigner à la jeuneſſe les Sciences & la Religion. Il forma donc le deſſein de fonder un College à Williamsbourg Capitale de la Virginie. Pour cet effet il engagea un bon nombre de perſonnes à faire une ſouſcription, qui montoit à une ſomme aſſez conſiderable : non content de cela, il fit un voyage en Angleterre en 1693. pour ſolliciter cette affaire à la Cour. La Reine Marie approuva ſi fort ſon projet, qu'elle y entra avec zèle. Le Roi Guillaume en comprit auſſi l'utilité ; de ſorte qu'il donna des Lettres patentes pour fonder & renter un College à Williamsbourg, qui fut appellé le College de Guillaume & de Marie, du nom de ſes illuſtres Fondateurs *. Mr. Blair, qui avoit eu la principale part à l'établiſſement de ce College, en fut fait Principal. Voilà tout ce que Mr. Waterland nous apprend ſur l'Auteur des Sermons dont il a procuré une nouvelle Edition. Il ajoute ſeulement, que, ſi l'Auteur eſt encore en vie, il doit avoir environ 58 ans de Miniſtère ; il a été 54. ans Miſſionaire, 50 ans Commiſſaire de l'Evêque; & environ 46 ans Préſident du College.

Venons à ſes Sermons. Ils ont été compoſez, dit Mr. Waterland, dans un âge

---

* *Voyez* Burnet Hiſt. of his own Time Vol. II. *pag.* 119.

âge mûr, après de longues études, après que l'Auteur eût acquis beaucoup d'expérience dans les fonctions du Miniſtère, après qu'il eût fait beaucoup d'obſervations ſur les mœurs & la conduite des hommes, & qu'il eût perfectionné ſes connoiſſances dans l'Ecole de Jeſus-Chriſt. Ces Sermons ont été imprimez pour la première fois en 1722, à la ſollicitation de pluſieurs Prélats, & particulierement de l'Archevêque Wake, & du Docteur Robinſon, alors Evêque de Londres.

Lorſque cette Edition fut toute vendue, les Exécuteurs Teſtamentaires du Dr. Bray, à qui Mr. Blair avoit cedé ſon droit de Copie, réſolurent d'en publier une nouvelle Edition, & firent ſçavoir leur deſſein à l'Auteur; qui, pour rendre cette édition meilleure que la première, revit ſon Ouvrage en 1732, en corrigea les fautes d'impreſſion, y ajouta deux Indices, & y mit une nouvelle Dédicace, addreſſée au préſent Evêque § de Londres. On ne ſçait pourquoi on a tant tardé à publier cette ſeconde Edition. Quoi qu'il en ſoit, on doit être bien-aiſe de la voir paroître enfin. „ Ces Sermons, „ dit Mr. Waterland, contiennent une „ ſaine Doctrine, & un Corps complet

---

§ Mr. Edmund Gibſon fut fait Evêque de Lincoln en 1716, & transféré de cet Evêché à celui de Londres en 1723.

,, de *Théologie Pratique* : Et qu'on ne s'imagine point, qu'en employant ce terme de *pratique* je veuille les dépriſer, ,, je prétens au contraire en rélever le ,, mérite : Dire qu'un Ouvrage tend à ,, la pratique, c'eſt en faire le plus grand ,, éloge qui ſe puiſſe, ſoit qu'on conſidére le mérite intrinſeque & l'utilité de ,, l'Ouvrage, ou la difficulté qu'il y a, ,, & les talens qui ſont néceſſaires pour ,, écrire ſur la Morale avec quelque ,, exactitude & quelque préciſion. Un ,, homme élevé dans les Ecoles, ou qui ,, n'a jamais converſé qu'avec ſes Livres, ,, pourra être capable de compoſer un ,, Syſtême, ou de diſcuter quelques points ,, dogmatiques avec méthode & avec ,, clarté. Mais il faut quelque choſe de ,, plus pour faire un bon guide en fait ,, de Morale, & pour rendre un homme ,, capable de mettre les véritez les ,, plus importantes à la portée du peuple; d'avoir toûjours égard au tems, ,, aux perſonnes, aux circonſtances; de ,, précautionner ſes Auditeurs contre les ,, préjugez ſecrets, & les ſubterfuges ,, cachez du cœur humain; enfin de ,, preſſer les Devoirs que l'on prêche, ,, avec toute l'ardeur néceſſaire, & ,, d'employer toute l'adreſſe que la prudence permet, pour les inſinuer dans les ,, eſprits & dans les cœurs. Pour réuſſir ,, en cela, il faut, outre les connoiſſan-

„ ces qu'on puiſe dans les Livres, avoir „ acquis encore la connoiſſance des „ hommes; il faut avoir une certaine „ ſagacité pratique (que la grace de Dieu, „ jointe à la refléxion & à de ſages ob- „ ſervations, peut ſeule donner) pour re- „ préſenter au vif les véritez Chrétien- „ nes, ou du moins pour les propoſer „ d'une manière qui ſoit utile.

Le ſujet que Mr. Blair a choiſi ne pouvoit pas être plus intéreſſant, puiſque c'eſt le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne. Il l'a expliqué d'une manière judicieuſe, & a preſſé avec force la pratique des Devoirs qu'il renferme. Son ſtile eſt clair, aiſé, naturel, & avec cela mâle & nerveux; il eſt proportionné à la portée du commun des Chrétiens, & propre en même tems à plaire à ceux qui ont l'eſprit plus cultivé, & de plus grandes connoiſſances. C'eſt le jugement qu'en porte Mr. Waterland.

Il ajoute, que l'Auteur a trouvé heureuſement une Clef, à laquelle les Commentateurs n'avoient pas penſé avant lui, & qui lui ſert à expliquer l'occaſion, les différentes vûës, les ſens cachez, & la liaiſon de tout le Sermon de Jeſus-Chriſt, ſur la Montagne. Ce n'eſt pas qu'on n'ait bien ſçu avant lui, que les Juifs attendoient un Royaume temporel, que le Meſſie devoit établir, ſelon eux. Mais l'application de ce fait au Sermon ſur la Montagne, l'uſage qu'on en peut faire pour expliquer les endroits les plus obſcurs de ce Diſcours de Jeſus-Chriſt, & pour montrer la liaiſon des différentes parties qui le compoſent; c'eſt ce qu'il y a ici de nouveau, dit Mr. Waterland, c'eſt ce qui paroît être d'un très-grand uſage, particulierement dans l'explication des dix Béatitudes, pour faire voir qu'elles renferment chacune un Devoir particulier, dont la pratique eſt accompagnée, même en ce monde, d'une recompenſe qui lui eſt propre.

Pour bien comprendre le ſentiment de notre Auteur, il faut conſiderer d'abord les principes qu'il poſe dès le commencement de ſon Expoſition du Sermon ſur la Montagne. Il fait voir premièrement*, que la Multitude qui ſuivit Jeſus-Chriſt, croyoit, ou ſoupçonnoit au moins, qu'il étoit le Meſſie; mais qu'ils avoient de très-fauſſes idées du Meſſie, croyant qu'il devoit être un Roi temporel, & qu'ils eſpéroient que Jeſus-Chriſt prendroit dans peu la qualité de Roi, & travailleroit à établir ſon Empire. Comme il étoit néceſſaire de déſabuſer le peuple de ces idées groſſieres & charnelles, Mr. Blair prouve, en ſecond lieu, que le Sermon ſur la Montagne, & particulierement ce qui y eſt dit des Béatitudes, eſt deſtiné à donner au peuple de juſtes idées du Régne du Meſſie. „ Quel eſt le but de ces „ Béatitudes ? dit notre Auteur ; ſi ce „ n'eſt de faire connoître qui étoient „ ceux qui étoient propres à devenir les „ ſujets du Meſſie, & d'en donner une „ deſcription directement contraire aux „ mauvaiſes diſpoſitions de l'eſprit & du „ cœur dans leſquelles ſe trouvoient ceux „ qui écoutoient Jeſus-Chriſt, & qui „ étoient cauſées par les idées charnelles „ qu'ils avoient du Meſſie. Qu'y avoit-„ il de plus oppoſé à l'avarice & à l'ambi„tion, que l'*Eſprit de Pauvreté* * que Jeſus-„ Chriſt recommande ? Quoi de plus in„compatible avec une vie ſenſuelle & „ luxurieuſe, que l'humiliation, la repen„tance & les *pleurs* † ? Quoi de plus „ contraire à l'emportement, à la colere, „ à la vengeance, que la *debonnaireté* § ? „ Quoi de moins propre à favoriſer d'in„juſtes conquêtes, que l'amour de la „ *juſtice* ** ? Y avoit-il rien qui pût moins „ compatir avec un eſprit de cruauté „ que la *miſericorde* ††, ou avec la con„cupiſcence, que la *pureté de cœur* ‡ ? „ Pouvoit-on mieux combattre tout eſ„prit de contention & de revolte, qu'en „ inſiſtant ſur le bonheur de ceux qui

---

* Serm. I. *Tom.* I. *pag.* 54. & *ſuiv.*

---

* Matth. V. 3. † *Verſ.* 4.
§ *Verſ.* 5. ** *Verſ.* 6.
†† *Verſ.* 7. ‡ *Verſ.* 8.

„ *procurent la paix* * ? Et pouvoit-on
„ mieux munir les hommes contre l'eſprit
„ de perſécution, qu'en les exhortant à
„ la patience & au Martyre † ?

L'Auteur prouve enſuite, que le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne s'addreſſe, non pas ſimplement aux Apôtres entant que tels, mais à tous les Diſciples de Jeſus-Chriſt en général, & à tous ceux qui vouloient le devenir ; de ſorte que les Devoirs qui y ſont preſcrits obligent tous les Chrétiens. Ce ſujet eſt traite dans le ſecond & dans le troiſième Sermon ; qui ſont ſuivis d'un Appendix, où l'on refute l'opinion d'un ſçavant & illuſtre Théologien, qui dans un des Sermons qui ont été imprimez après ſa mort, ſoutient qu'il y a dans le Diſcours de Jeſus-Chriſt ſur la Montagne pluſieurs préceptes qu'on ne ſçauroit appliquer à tous les Chrétiens, mais qui ne regardoient que les Apôtres. Tel eſt entre autres ce paſſage du VI^e^. de S. Matth. verſet 25. *Ne ſoyez point en ſouci pour votre vie, de ce que vous mangerez & de ce que vous boirez ; ni pour votre corps, de quoi vous ſerez vêtus.* On prétend que, puiſque ce précepte interdit toute eſpece de ſouci pour les choſes de cette vie, il eſt abſurde de l'appliquer à tous les Chrétiens en général;

---

* *Verſ.* 9.
† *Verſ.* 10.

neral ; mais qu'il convient parfaitement aux Apôtres, qui étant obligez d'aller de lieu en lieu pour établir l'Evangile, n'avoient ni le tems ni les moyens de pourvoir aux néceſſitez de la vie, & devoient par conſequent s'abandonner entierement à la Providence divine.

Mr. Blair rejette cette explication ; il remarque que la Verſion Angloiſe peut avoir trompé ceux qui l'admettent. Il y a dans l'Anglois, *take no thought for your life. N'ayez aucune penſeé*, ou *ne prenez aucun ſoin pour votre vie*. Le terme de l'Original eſt μὴ μεριμνᾶτε, qui ſignifie, *ne ſoyez point en peine*, ou *inquiets*, ou, comme il y a dans notre Verſion, *en ſouci* ; de ſorte que, ſuivant notre Auteur, Jeſus-Chriſt condamne ici l'inquiétude, les ſoucis rongeans au ſujet de l'avenir. C'eſt le même précepte que St. Paul donne à tous les Chrétiens en général dans ſon Epître aux Philippiens *, où l'on trouve préciſement le même mot ; μηδὲν μεριμνᾶτε, *ne vous inquiétez de rien*. On fait voir les raiſons par leſquelles Jeſus-Chriſt appuye le précepte qu'il donne, prouvant qu'il condamne, non les ſoins moderez que l'on prend pour pourvoir aux néceſſitez de la vie, mais les ſoucis rongeans, les ſoins inquiets & chagrins ; & qu'il n'y a aucune de ces raiſons qui ſoit em-

---

* *Chap. IV. Verſ. 6.*

empruntée de quelque choſe qui regarde les Apôtres en particulier, & entant que tels; mais que ce ſont toutes des raiſons générales, qui regardent tous les Chrétiens.

On explique les Béatitudes dans les ſeize Sermons ſuivans. Il ſeroit trop long d'en donner ici l'Extrait; mais pour faire connoître au moins les ſentimens de notre Auteur, nous traduirons cette partie de ſa Paraphraſe du Sermon de Jeſus-Chriſt, qui regarde les Béatitudes.

„ Vous me ſuivez, il eſt vrai (fait-„ il dire à Jéſus-Chriſt;) mais c'eſt ſur „ de fauſſes eſpérances. Vous vous flat-„ tez que ſous le Régne du Meſſie vous „ poſſederez des richeſſes & des hon-„ neurs; que vous ferez de grandes con-„ quêtes, & que vous vous vengerez de „ vos ennemis; vous comptez qu'après „ les avoir vaincus, vous vivrez dans „ l'abondance, dans le luxe, & que vous „ pourrez ſatisfaire tous vos déſirs, „ & vous livrer à toutes vos paſſions. „ Mais votre attente ſera bien trompée; „ le Régne du Meſſie n'eſt point ce que „ vous penſez: je vais vous apprendre „ quel doit être le Caractère de ceux „ qui veulent devenir les ſujets du Meſ-„ ſie, & dans quelle diſpoſition d'eſprit „ & de cœur il faut qu'ils ſoient.

„ * Ceux qui aſpirent aux honneurs, „ aux

---

* Matth. V. 3.

„ aux dignitez, aux richeſſes ne ſont pas „ des ſujets propres pour le Royaume „ du Meſſie. Ceux-là ſeuls ſeront aſſez „ heureux pour y avoir entrée, dont „ l'eſprit & le cœur eſt détaché de ce „ monde; qui, s'ils ſont pauvres, ſont „ contens de leur ſort, & qui, s'ils ſont „ riches, ne mettent point leur affection „ aux richeſſes, mais ſçavent en faire un „ bon uſage, ſans chercher rien de fort „ ſolide en ce monde.

„ * Ceux qui aiment les vains plaiſirs du ſiécle, ne ſont pas non plus des „ gens propres à devenir les ſujets du „ Meſſie. Il lui faut des gens graves, „ ſérieux, bien propres à porter la Croix, „ & qui ſoient touchez d'un vrai repentir de leurs péchez. Des gens de ce „ caractère trouveront ſous la diſcipline „ du Meſſie des conſolations plus douces, & un contentement plus ſolide „ que toute la joye frivole, & tous les „ vains plaiſirs que le monde peut procurer.

„ † Ce ne ſont pas des gens féroces „ ou guerriers qui ſont propres à faire „ des conquêtes dans le Royaume du „ Meſſie. Il faut un caractère tout opposé; il faut un eſprit de douceur & „ d'humilité, pour devenir ſujets du

„ Meſſie.

---

* *Verſ.* 4.

† *Verſ.* 5.

„ Meſſie. Cet eſprit les rendra plus capables de jouïr avec contentement des „ biens temporels, dont l'Evangile permet l'uſage, que le courage le plus martial, & les paſſions les plus turbulentes.

„ * Ne vous imaginez pas que le Meſſie & ſes Sectateurs entreprennent de „ ſaiſir les Etats ni les biens d'autrui, „ par voye de conquêtes, ou par le prétendu Droit de la Guerre. Bien loin delà, ils abhorrent toute injuſtice; ils ne „ feront tort à perſonne, car ils ſont „ penétrez d'un grand amour pour la juſtice & pour l'équité. Leur probité „ leur fera trouver ſuffiſamment de quoi „ vivre mille fois plus heureux & contens que les plus grands Conquérans „ du monde.

„ † Il ne faudra pas déſoler ni ravager les païs, ni tuer & maſſacrer tout „ ce qu'on rencontrera devant ſoi. Le „ Meſſie abhorre toute cruauté; une des „ qualitez les plus néceſſaires pour être „ du nombre de ſes ſujets, c'eſt la miſericorde, la pitié, la compaſſion pour „ les malheureux. Ceux en qui ſe trouvera cette diſpoſition, ſeront aſſurez „ auſſi de trouver miſericorde à leur tour „ & de la part de Dieu, & de la part „ des hommes.

„ * Pre-

---

* *Verſ.* 6.

† *Verſ.* 7.

„ * Prenez garde auſſi à ne pas vous „ former une idée ſi charnelle du Régne „ du Meſſie, comme ſi vous deviez trou„ver par l'établiſſement de ſon Empire „ de quoi ſatisfaire toutes vos convoiti„ſes, & tous vos déſirs impurs, ainſi „ qu'il n'arrive que trop ſouvent dans les „ conquêtes que l'on fait à la pointe de „ l'épée. Bien loin de-là, les ſujets du „ Meſſie ne s'abſtiendront pas ſeulement „ de toute impureté actuelle, ils tra„vailleront auſſi à ſe conſerver le cœur „ pur : ce qui les rendra capables de „ faire de grands progrès dans la connoiſ„ſance & dans l'amour de Dieu ; de ſor„te qu'étant devenus, pour ainſi dire, „ familiers avec lui, ils ſeront infiniment „ heureux lorſqu'ils ſeront admis en ſa „ préſence.

„ † Vous ne devez pas penſer non plus, „ qu'à l'exemple des Princes de ce monde, „ le Meſſie ait beſoin d'une armée de „ vaillans ſoldats pour établir ſon Em„pire. Au lieu d'allumer la guerre, il „ veut procurer la paix : au lieu de ſol„dats pour combattre, il demande des „ ſujets qui ſoient eux-mêmes pacifiques, „ & qui travaillent à établir la paix „ parmi les autres. Ce ſont-là ceux qui „ reſſemblent le plus à la Divinité ; & „ au

---

* *Verſ.* 8.

† *Verſ.* 9.

„ au grand jour, auquel chacun ſera obli„gé de rendre compte de ſes actions, „ Dieu diſtinguera les Pacifiques d'une „ manière glorieuſe, en les avouant „ hautement pour ſes enfans.

„ * Enfin, je dois vous apprendre, „ que le Meſſie & ſes Sectateurs ne fe„ront aucune conquête temporelle : leur „ Religion eſt la Religion de la Croix : la „ pratique de leur devoir les expoſera à „ de grandes & de cruelles perſécutions „ de la part du monde. Ces perſécutions „ produiront de très-heureux effets ſur „ eux; elles les détacheront de la terre, „ & leur apprendront la patience, la „ ſoûmiſſion, la reſignation à la volonté „ divine. Ce qui les fera devenir de „ grands exemples de ſainteté ici bas, „ & les rendra capables de jouïr d'u„ne parfaite félicité dans le Ciel. „ C'eſt par des Confeſſeurs & par des „ Martyrs, & non pas par des ſoldats & „ des Conquérans que le Régne du Meſſie „ s'établira.

On voit deux choſes par cette Paraphraſe. Premièrement, que chacune des Béatitudes dont Jeſus-Chriſt parle, a un rapport immédiat avec quelqu'un des préjugez des Juifs touchant le Régne du Meſſie, & les avantages dont ils ſe flattoient de jouïr ſous ce Régne. En ſecond lieu,

---

* *Verſ.* 10.

lieu, il paroît que la recompenſe attachée à chaque Béatitude eſt une ſuite naturelle de l'heureuſe diſpoſition qui y eſt décrite. Cela paroît plus évidemment encore par le détail où l'Auteur entre dans ſes Sermons ſur les Béatitudes. Mais nous ne ſçaurions le ſuivre dans ce détail ſans tomber dans une longueur exceſſive.

La même raiſon nous empêche de donner l'Extrait des autres Sermons : nous nous contenterons d'en rapporter deux ou trois paſſages ; & pour éviter l'embaras du choix, nous donnerons ceux que Mr. Waterland à tranſcrits dans ſa Préface. Voici ce que dit Mr. Blair ſur le prix des bonnes Oeuvres. „ * Je crains „ que, par nos imprudentes Refutations „ des erreurs de Rome ſur le mérite des „ Oeuvres & ſur les Oeuvres de ſurérogations, nous n'ayons trop diminué le „ prix des bonnes Oeuvres elles-mêmes : „ au lieu qu'il eſt certain qu'on doit les „ eſtimer infiniment, tant parce qu'elles „ ſont les ſignes & les fruits naturels d'une „ Foi vive, que parce qu'elles ſont des „ *conditions néceſſaires* pour obtenir le ſalut, & non ſeulement pour obtenir le „ ſalut, mais pour croître en grace, & „ pour arriver à un plus haut degré de

---

* *Tom.* I. *Serm.* XXI, *pag.* 374, *ſur Matth.* V. 12.

„ gloire." Le Sermon d'où ce paſſage eſt tiré, eſt deſtiné à prouver qu'il y aura différens degrez de gloire dans le Ciel, ſelon que les hommes auront eu une vertu plus ou moins éminente.

Sur les faux Prophetes ou faux Docteurs Mr. Blair s'exprime de cette manière: „ Je ne ſçaurois croire que ceux „ qui ſont infectez de quelque doctrine „ hérétique & dangereuſe, ſoient tous „ des ſcelérats dont le cœur eſt entierement „ corrompu & la vie dereglée. „ Cette expreſſion, *Ceux qui viennent en* „ *habit de Brebis* *, peut ſignifier quelque „ choſe de plus que cette apparence extérieure „ de vertu, que les Hypocrites „ affectent: on peut entendre par-là, „ même les bonnes diſpoſitions du „ cœur, & une vie réguliere, qui donnant „ du poids aux erreurs que ces faux „ Docteurs enſeignent, les rendent par cela „ même plus dangereux † . . . . „ Il y a un moyen bien facile de diſtinguer „ les faux Docteurs des véritables, „ & un moyen proportionné à la capacité „ des plus ſimples d'entre les Chrétiens; „ c'eſt de conſiderer les fruits & „ les conſequences de chaque Dogme „ qu'on enſeigne, d'examiner ce qu'il „ devroit naturellement produire dans

---

* Matth. VII. 15.

† *Tom.* IV. *Serm.* XVI. *pag.* 249.

„ ceux qui le recevroient, & de juger juſques où ces fruits ou ces conſequences & ces effets s'accordent avec la doctrine & avec l'eſprit du Chriſtianiſme *.

Nous remarquerons en finiſſant, que les Sermons de Mr. Blair ſont fort courts : ces quatre Volumes, qui ſont imprimez en aſſez gros caractères, contiennent, l'un portant l'autre, environ 450 pages chacun, & il y a dans le premier Volume 31 Sermons, 32 dans le Second, 30 dans le troiſième, & 24 dans le quatrième.

ARTICLE III.

STONEHENGE, A Temple reſtored to the British Druids. By WILLIAM STUKELEY, M. D. Rector of All-Saints in Stamford. &c.

C'EST-À-DIRE :

STONEHENGE, *Temple reſtitué aux* Druïdes *de la* Grande-Bretagne. *Par* GUILLAUME STUKELEY, *Docteur en Médecine, & Recteur de l'Egliſe de Tous les Saints à* Stamford. *A* Londres, *chez les Innys & Manby, proche de*

---

* *Là-même Serm.* XVIII. *pag.* 274.

St. Paul. MDCCXL. *in fol.* pp. 66. ſans l'Epître dédicatoire au Duc d'*Ancaſter*, Grand-Chambellan d'Angleterre, la Préface, une Table des Matières qui eſt à la fin, & 35 Planches qui ſervent à repréſenter ce Monument.

L'Auteur nous apprend dans ſa Préface, que pendant quelques années il a employé une partie de la belle ſaiſon à viſiter, à meſurer & à examiner avec attention les Ouvrages des anciens Druïdes, répandus dans la Grande-Bretagne; & que ſes recherches ont enfin produit un vaſte Recueil d'obſervations & de deſſeins, auquel il pourroit donner le titre de CHRISTIANISME DES PATRIARCHES, ou d'*Hiſtoire Chronologique de l'Origine & des Progrès de la véritable Religion & de l'Idolâtrie.* Ce Recueil, dit-il, eſt compoſé de ſept Parties, dont voici les titres:

I. CANON MOSAICÆ CHRONOLOGIÆ, ou Chronologie de l'Hiſtoire de Moïſe, fixée par un Syſtème nouveau & complet, qui comprend tout le tems qui s'eſt écoulé depuis la Création du Monde juſqu'à la Sortie des Enfans d'Iſraël hors d'Egypte. Le tout illuſtré par les dates particulieres des évenemens les plus remarquables, qui ſont autant de preuves de la vérité de ce Syſtème, & entremêlé d'un grand nombre d'Obſervations Aſtronomiques & Hiſtoriques, qui ſervent à confirmer la vérité de l'Hiſtoire Sainte, & en particulier des Généalogies de *Sanchoniaton*, & des Dynaſties de *Manethon*, &c

II. MELCHISEDEC, ou Deſcription de la *Religion des Patriarches*, la première de toutes, tirée de l'Hiſtoire Sainte & Profane. On fait voir dans ce Traité, que cette Religion n'étoit que le Chriſtianiſme, & que tous les hommes ont eu, pendant qu'elle a ſubſiſté, quelque connoiſſance de la pluralité des Perſonnes dans la Divinité.

III. DES MYSTÈRES DES ANCIENS, une des premières voyes par leſquelles ils ſe ſont éloignez de la vraye Religion pour tomber dans l'Idolâtrie ; ce que l'on fait voir ſur-tout par l'explication particuliere que l'on donne de la fameuſe Table *d'Iſis*, publiée par *Pignorius Kircher*, &c.

IV. DISSERTATION SUR LES HIEROGLYPHES DES ANCIENS, ET SUR L'ORIGINE DE L'ALPHABET, dans laquelle on explique un grand nombre de Monumens hiéroglyphiques des Egyptiens, ſur-tout ceux qui ont rapport aux idées qu'ils ſe faiſoient des Perſonnes dans la Divinité; on fixe, par le moyen d'une nouvelle hypothèſe, l'origine des Lettres; on fait voir que les caractères Hébreux que nous avons à préſent, ſont les premiers qui ayent été inventez & d'où tous les autres dérivent; on montre d'où l'on a tiré la première idée des Lettres, & enfin on donne l'explication de toutes les anciennes Monnoyes des Hébreux ſur leſquelles ſont gravez des caractères Samaritains.

V. L'HISTOIRE DES PATRIARCHES, ET SUR-TOUT D'ABRAHAM, developpée; d'où l'on tire des raiſons de croire, qu'environ ſon tems, ou bientôt après, une Colonie de Phéniciens vint s'établir dans la Grande-Bretagne. C'eſt à cette Epoque qu'on rapporte l'Origine des Druïdes, de leur Religion & de leur Ecriture; l'on fait voir qu'ils apporterent avec eux la Religion des Patriarches, & quelque connoiſſance des Symboles ou Hiéroglyphes ſemblables à ceux des anciens Egyptiens, qu'ils attendoient le Meſſie, & qu'ils avoient quelque idée du tems dans lequel il devoit naître, de ſon Miniſtère & de ſa mort.

VI. DES TEMPLES DES DRUIDES DANS LA GRANDE-BRETAGNE, de leurs cérémonies religieuſes, de leurs différens ordres, de leurs ſacrifices, de leurs bois ſacrez, de leurs tombeaux, & de leurs lieux d'exercices. Où l'on donne en particulier une ample & exacte deſcription de leur fameux Temple à *Abury* dans le

Nord de *Wiltshire*, dont on voit encore aujourd'hui les reſtes ſurprenans, & que l'on peut regarder comme le Monument le plus auguſte qui exiſte ſur la face de la terre; comme auſſi de leur manière d'enterrer les morts, de leurs tombeaux, & de ce que l'Auteur y a trouvé de remarquable.

VII. DU CÉLÈBRE STONEHENGE, autre Temple des Druïdes, des ſépulcres qui ſont aux environs, & de ce qu'on y a trouvé, de la connoiſſance que ces Prêtres avoient de la Bouſſole, & du tems où ces Ouvrages ont été faits, que l'on ſuppoſe de beaucoup anterieur à l'arrivée de Céſar dans la Grande-Bretagne.

C'eſt à ce dernier Article que Mr. *Stukeley* ſe borne dans la Diſſertation dont nous avons donné le titre, renvoyant la publication des autres à un autre tems, & comme il s'exprime *à un âge plus mûr*: Cela eſt d'un homme judicieux. Il avoue lui-même qu'il a été forcé de donner beaucoup à la conjecture, & qu'il ne prétend pas que ce qu'il publie ſoit demontré, quoiqu'à prendre le tout enſemble, il renferme un auſſi grand degré d'évidence que le ſujet en eſt ſuſceptible. Il dit, que ſon but a été de conſerver la mémoire de ces Monumens extraordinaires qui font tant d'honneur à ſa Patrie, & qui, par les injures des tems ou la curioſité indiſcrete des hommes, ſont en danger de tomber tout-à-fait en ruine. Il a de plus voulu convaincre nos Déïſtes modernes, en remontant par l'Hiſtoire juſqu'aux ſiécles les plus reculez & les plus obſcurs, que la véritable Religion a été la même dans tous les tems, & fondée ſur des Revélations preſque auſſi anciennes que le monde. Enfin il a été charmé de trouver une occaſion naturelle d'éclaircir l'hiſtoire des Druïdes, de leur doctrine, de leurs mœurs, de leurs coûtumes &c. dont les Ecrivains modernes n'ont donné que des idées très-confuſes, tirées de quelques morceaux détachez des Auteurs Claſſiques, & dont pourtant toute l'Antiquité a parlé avec admiration, les mettant au rang des *Mages* de Perſe, des *Gymnoſophiſtes* des Indiens, des *Hiérophantes* d'Egypte, & des Prêtres du tems des Patriarches antérieurs à l'Idolâtrie, de qui les Philoſophes Pythagoriciens, Platoniciens & Grecs ont tiré leurs plus belles lumieres.

Cet Ouvrage eſt diviſé en douze Chapitres. Comme il n'y a pas tout l'ordre & toute la préciſion qu'il ſeroit à ſouhaiter, ce dont l'Auteur s'excuſe dans ſa Préface, nous nous croyons diſpenſez de le ſuivre pas à pas Nous nous bornerons à ce qu'il dit de plus eſſentiel ou de plus ſingulier ſur la matière qu'il s'eſt propoſé de traiter, & nous le rangerons dans l'ordre le plus naturel que nous pourrons.

La Plaine de Salisbury dans *Wiltshire*

eſt ſans contredit un des plus beaux & des plus agréables cantons de la Grande-Bretagne. Preſque au milieu de cette Plaine eſt *Stonehenge* par où l'Auteur commence, pour aller du moins au plus; car ce n'eſt ni le plus conſiderable, ni le plus ancien Monument d'antiquité qu'on y trouve. *Stonehenge* en Saxon ſignifie *une Potence de pierre*, & ſans doute ce nom lui a été donné à cauſe que les pierres qui le compoſent ſont diſpoſées en forme de Potence. Les anciens Bretons ou Gallois l'appellent *Choir gaur*, c'eſt-à-dire, ſelon quelques-uns, *Chorea gigantum*, la dance des Géans, mais ſelon notre Auteur; *Chorus magnus*, le grand Chœur, ou le grand Temple. C'eſt un aſſemblage ſurprenant de pierres d'une groſſeur énorme, poſées d'eſpace en eſpace, les unes en cercle, les autres en ovale ſur un terrein d'environ cent pieds de diamêtre. Il y en a quatre rangs; celles du premier rang, & qui forment le plus grand cercle, ont un peu plus de quinze pieds de haut, ſept de large, & trois & demi d'épais, & péſent plus de 40 tonnes chacune; de ſorte qu'il faudroit 140 Bœufs, au moins, pour en tirer une ſeule. Leur dureté eſt telle, qu'on a bien de la peine à en enlever la moindre petite partie à grands coups de marteau. Sur deux de ces pierres, plantées en terre debout & perpendiculairement,

ment, à la diſtance de trois pieds & demi l'une de l'autre, eſt une troiſième de même longueur, mais la moitié moins large, poſée en travers, & liée aux deux extrêmitez avec elles par le moyen de mortaiſes & de tenons très-bien faits & très-polis. Les perpendiculaires ont cinq à ſix pieds de profondeur dans la terre, & vont en diminuant vers le haut, de manière que les traverſieres qui les couvrent, & dont la largeur eſt égale d'un bout à l'autre, débordent conſiderablement de chaque côté, excepté en dehors vers les extrêmitez, qu'on a arrondies, pour mieux donner à tout l'ouvrage une figure circulaire.

Ces pierres ſont au nombre de ſoixante en tout; trente perpendiculaires & trente traverſieres, chaque perpendiculaire ſervant d'appui à deux traverſieres par l'un de leurs bouts, leſquelles formoient ainſi originairement un cercle continu. Il y en a encore dix-&-ſept des premières & ſix des dernieres ſur pied & dans leur première poſition, par où l'on peut juger de tout l'ouvrage; les autres ſont par terre entieres ou briſées, ou ont été emportées pour ſervir à un autre uſage. Quoiqu'au premier abord elles paroiſſent brutes, on voit, en les examinant de près, qu'elles ont été travaillées avec le ciſeau: On n'en ſçauroit douter quand on compare la baſe qui eſt en terre, & qui viſiblement n'a pas été touchée, avec le reſte de la pierre. C'eſt, ſuivant l'Auteur, qui dit les avoir regardées attentivement avec un Microſcope, un mêlange de criſtaux de différente couleur & de petits cailloux que la nature a cimentez enſemble & durcis au-delà de l'imagination. Le Docteur *Halley*, qui a été autrefois ſur les lieux, & qui a comparé la dureté de ces pierres avec le dommage qu'elles ont ſouffert par l'injure des tems, juge que cet ouvrage doit avoir deux ou trois mille ans d'antiquité. Nous verrons bientôt ce que Mr. *Stukeley* lui-même en penſe; mais il ne peut s'empêcher de remarquer à cette occaſion, que l'injure des tems ne leur a pas autant fait de mal que les mains ſacrilèges des hommes qui ont renverſé ce ſuperbe Monument, ou qui, par une ſotte curioſité, en ont enlevé de petites piéces à grands coups de marteau; s'imaginant que ce pouvoit être une compoſition artificielle, & non une production de la nature; ou même ont fait pis, en creuſant tout autour de ces pierres & les déchauſſant en quelque maniè re, dans l'eſpérance folle d'y trouver quelque tréſor caché. Si l'on en juge par leur poids & par leur couleur, elles n'ont été tirées d'aucune carriere que l'on connoiſſe, mais de la plaine de *Marlborough*, à ſeize milles de-là, auprès d'*A-*

d'*Abury*, où eſt cet autre fameux Monument de même nature que celui dont il s'agit dans cet Ouvrage: Car on y trouve en quantité des pierres de la même eſpece, de toute grandeur, détachées les unes des autres, & qui probablement ſont-là depuis le commencement du monde. Toute la difficulté eſt de ſçavoir, comment on a pû tranſporter de ſi loin des maſſes ſi énormes; & c'eſt ce qui a fait croire à la plupart des gens, que ce n'étoit qu'une compoſition artificielle. Mais l'Auteur dit, que ſi l'on y penſe bien, l'on trouvera qu'il eſt encore plus difficile de faire une pareille compoſition que de tranſporter des pierres de cette groſſeur, & même, ſelon lui, abſolument impoſſible. Il a fallu ſans doute, pour en venir à bout, un art & des forces prodigieuſes; mais cela n'a rien de contradictoire, ni qui puiſſe détruire l'obſervation qu'on vient de faire.

A la diſtance d'un peu plus de huit pieds de ce premier cercle de pierres énormes, intérieurement, eſt un ſecond cercle de pierres beaucoup moins grandes, c'eſt-à-dire, que leur dimenſion eſt à-peu-près en tout ſens la moitié de celle des extérieures. Elles ſont au nombre de quarante, toutes perpendiculaires, ſans traverſieres, & placées à ſept pieds de diſtance les unes des autres, vis-à-vis des intervales que forment les grandes pierres. Il n'en reſte que dix-neuf, dont onze ſont encore ſur pied, & ſuffiſent pour faire juger du tout. Ces deux cercles forment enſemble une eſpece de Parvis de trois-cens pieds de tour. Au dedans de ce ſecond cercle on voit de diſtance en diſtance d'autres pierres plus grandes encore que celles du premier, mais diſpoſées de la même maniére; c'eſt-à-dire élevées perpendiculairement deux à deux, & une troiſième deſſus en travers, avec des mortaiſes & des tenons pour les lier. Ces pierres décrivent, non un cercle comme les précedentes, mais un ovale qui a plus de cent pieds de circonférence. Il y en a 15 en tout, c'eſt-à-dire cinq *trilithones*, comme l'Auteur les appelle, ou aſſemblages de trois pierres, deux de chaque côté, & un dans le fond, vis-à-vis de l'entrée ou de l'eſpace vuide qui ſemble avoir été laiſſé à deſſein de ſervir d'entrée dans tout cet Edifice, ſi on peut lui donner ce nom. Ces *trilithones* ne ſont pas d'une égale hauteur; mais ils vont en s'élevant vers le fond; enſorte que celui qui fait face à l'ouverture eſt le plus haut de tous, ayant plus de vingt-cinq pieds de haut; tandis que le premier de ceux des côtez n'en a que vingt-deux. On voit par-là que ces pierres ſont conſiderablement plus groſſes que celles du cercle extérieur, & forment, pour ainſi di-

dire, le dôme de cet Edifice: elles vont auſſi beaucoup plus en diminuant vers le haut; & laiſſent par conſequent entre elles un beaucoup plus grand jour. Leurs traverſieres ont les mèmes dimenſions que les précedentes, à cela près qu'elles ne vont pas en diminuant; de ſorte que celle du plus haut *trilithone* a près de trente pieds de long, ſept à huit de large, & trois à quatre d'épais; maſſe énorme que tout l'art humain ne ſçauroit élever aujourd'hui à une pareille hauteur. Les pierres de ce *trilithone* ſont les plus belles & les mieux travaillées de toutes, & indiquent quelque choſe de remarquable dans cet endroit, comme nous le verrons bientôt. Cet Ovale en contient un ſecond à la diſtance d'environ trois pieds & demi, ſur lequel ſont poſées d'eſpace en eſpace, dix-neuf pierres d'environ huit pieds de hauteur, deux & demi de largeur, & un & demi d'épaiſſeur. Ce ſont des eſpeces de colomnes ou d'obeliſques, ſans traverſieres, qui vont en diminuant vers le haut, & en s'élevant à meſure qu'elles s'éloignent de l'entrée de l'Ovale, préciſément dans la même proportion que les précedentes, auxquelles elles répondent. Les unes & les autres ſubſiſtent encore, ou debout, ou par terre entieres ou briſées, & il ne paroit pas qu'on en ait rien emporté. Mais il eſt tems d'expoſer le ſentiment de notre Auteur ſur l'uſage de l'antiquité de ce Monument, qui, comme on vient de le voir, eſt compoſé de deux cercles ſur deux ovales, & élevé avec beaucoup d'art & de ſimmetrie.

Selon lui, c'eſt un ancien Temple des Druïdes, fondé environ 460 ans avant Jeſus-Chriſt. Pour le prouver, autant qu'une choſe de cette nature peut être prouvée, il remarque d'abord, & il s'étend à faire voir, que ce n'eſt ni un Ouvrage des Romains, comme l'a cru *Inigo Jones*, fameux Architecte du ſiécle paſſé, ni un monument des Danois, comme l'a ſoutenu depuis le Docteur *Charlton*; & par conſequent qu'il doit être antérieur aux uns & aux autres. Il allegue l'autorité de *Cambden*, qui, parlant de *Stonehenge* dans ſa *Britannia depicta*, dit, qu'il eſt extrêmement fâché de ne pouvoir par toutes ſes recherches découvrir qui ont été les fondateurs de ce ſuperbe Monument; & par conſequent il ne croyoit pas que ni les Romains, ni les Saxons, ni les Danois y euſſent eu aucune part. A cette autorité il joint celle du Traducteur & Commentateur de *Cambden*, le Docteur *Gibſon*, à préſent Evêque de Londres, qui, dans une Note ſur cet endroit, remarque, qu'il n'eſt pas ſûr de ſuivre le ſentiment d'*Inigo Jones*.

Pour mieux établir ſon opinion, l'Auteur obſerve enſuite, qu'il y a dans pluſieurs endroits, où les Romains ne furent jamais, des monumens ſemblables à celui-ci, ſituez de la même manière, formez ſur le même modèle, & viſiblement pour le même uſage; de ſorte qu'ils ne ſont pas plus les fondateurs de l'un que des autres. On en trouve juſques dans la partie la plus ſeptentrionale de l'Ecoſſe, dans la plupart des petites Iſles qui ſont autour de la Grande-Bretagne, & principalement en Irlande, où s'eſt même conſervée juſqu'aujourd'hui la tradition que les Druïdes ont érigé ces monumens, & où les peuples qui demeurent aux environs de ces lieux-là, les croyent ſi bien ſacrez, qu'ils y enterrent leurs morts. On cite ici à cette occaſion un paſſage de *Toland* dans ſon Hiſtoire des Druïdes, * où il dit, „ que ſur le mont de „ *Gealcoſſa*, dans la Comté de *Dunegal*, „ vivoit autrefois une Druïde de ce „ nom, qui ſignifie *Jambe-blanche*, ſuivant „ la coûtume du tems d'Homére. On „ voit-là ſon tombeau & ſon Temple, qui „ eſt une eſpece de petit *Stonehenge*, & que „ les Irlandois originaires du Païs même, „ n'oſent en aucune manière profaner.

Mr *Stukeley* tire de la meſure dont, ſelon lui, les Fondateurs de *Stonehenge* ſe ſont ſervis, une autre préſomption en faveur de ſon hypothèſe. Un homme qui forme le plan d'un Edifice public &

---

* Pag. 23.

ſomptueux, & qui n'eſt point gêné par le peu d'étenduë ou l'inégalité du terrein, doit naturellement le faire ſur une meſure uſitée dans le païs où il veut bâtir, & en prenant des meſures entieres, & non des fractions. Par exemple, quand en meſurant le portail du fameux *Panthéon* à Rome qui eſt fait d'une ſeule pierre, on trouve qu'il a 19 $\frac{602}{1000}$ pieds d'Angleterre de tour, ne doit-on pas en conclure, que l'Architecte n'a pas ſuivi dans ſes proportions le pied d'Angleterre ? Et quand d'un autre côté on trouve que ce portail a préciſément 20 pieds Romains, & qu'on conſidere qu'il eſt à Rome, peut-on douter que le plan n'en ait été formé ſur le pied Romain ? Ainſi en meſurant *Stonehenge* par le pied Anglois, François, Romain, ou Grec, toutes les meſures s'en trouvent fractionnées; d'où il eſt naturel de conclure, que ni les Anglois, ni les François, ni les Romains, ni les Grecs, ne l'ont érigé: Au lieu que ſi on le meſure par la coudée dont il eſt parlé dans l'Ecriture Sainte & dans les plus anciens Auteurs profanes, tout eſt plein, & il n'y a point de fraction; de ſorte qu'on ne peut gueres s'empêcher de croire, que c'eſt un Ouvrage des Druïdes, deſcendus des anciennes Colonies de Phéniciens qui s'établirent en Angleterre dès le tems d'Abraham, ou du moins bientôt après. L'Auteur entre

tre

tre là-deſſus dans un détail où nous ne ſçaurions le ſuivre, & qui paroîtra peut-être ennuyeux à bien des gens; il donne même une Table, où l'on voit la meſure de l'ancienne coudée comparée avec le pied Anglois, juſqu'à mille coudées. Il prétend d'après *Cumberland* & le Docteur *Arbuthnot*, que la coudée des Hébreux, des Egyptiens & des Phéniciens eſt exactement la même, & la première meſure dont les hommes ſe ſoient ſervis; & en chemin faiſant il refute l'opinion *d'Inigo Jones*, & fait voir que, pour la ſoutenir, il a mal meſuré, & plus mal décrit encore cet ancien Monument. Il prouve très-bien par la manière dont *Stonehenge* a été bâti, que les Romains n'en ſçauroient être les Auteurs; on n'y voit pas la moindre trace de leur Architecture, & en particulier les mortaiſes & les tenons, qui lient enſemble les pierres, leur étoient abſolument inconnus: Mais il eſt un peu ſurprenant qu'il n'ait pas pris le même ſoin de refuter le ſentiment du Docteur *Charlton*, qui attribue cet Ouvrage aux Danois; d'autant plus que c'eſt aujourd'hui l'opinion la plus reçuë. Tout ce qu'il en dit, c'eſt que *Webb*, gendre d'*Inigo Jones*, & qui a publié ſon Livre, a ſolidement combattu cette opinion dans ſa Réponſe à ce Docteur, & qu'*Olaus Wormius*, dont on allegue un paſſage pour la ſoutenir, n'a point découvert de pareils monumens parmi les *Goths*: Cependant s'il avoit vû une petite Piéce qui nous eſt tombée entre les mains, il y auroit trouvé de quoi la refuter pleinement, & il nous paroît étrange qu'il n'en parle point. Qu'il nous ſoit permis de ſuppleér à ce defaut, en donnant le précis de ce que l'Auteur de cette Piéce avance là-deſſus.

Elle eſt intitulée *A Diſſertation in vindication of the Antiquity of* STONE HENGE; *In Anſwer to a Treatiſe written by Dr. Charlton, &c.* C'eſt-à-dire: „ Diſſerta-„ tion ſur l'Antiquité de *Stonehenge*; En „ réponſe au Traité du Dr. *Charlton* qui „ a pour titre *Choræa Gigantum, ou Stone-„ henge reſtitué aux Danois*: Par un Ec-„ cléſiaſtique demeurant au voiſinage de „ ce fameux Monument. A Salisbury, „ chez *Eaſton* & *Collins*; & à Londres „ chez les *Knapton* & autres. 1734. *in* 8°. „ pp. 31". La première raiſon que l'Auteur de cette Diſſertation allegue pour faire voir que les Danois ne ſont pas les Fondateurs de *Stonehenge*, eſt tirée du ſilence des Hiſtoriens contemporains. Ce fut en 871 que ces Peuples entrerent pour la première fois dans la Comté de *Wilt*, & s'en emparerent après avoir défait le Roi *Alfred*. Or ſi l'on conſulte tous les Auteurs de ce tems-là, ou même des ſiécles ſuivans, qui ont parlé de cette revolution, on n'en trouvera pas un ſeul qui leur attribue l'érection de ce Monument, ou qui diſe la moindre choſe qui tende à cela. Ils décrivent au long les ravages qu'ils commirent, les cruautez qu'ils exercerent, les combats qu'ils livrerent dans ce païs, mais ils gardent un profond ſilence ſur cet article. Sous le régne d'*Alfred* floriſſoit, entre autres, le fameux Chronologiſte *Aſſer*, ſçavant Breton, que ce Prince fit Evêque de *Saliſbury*, & qui vécut juſqu'à l'an 909, c'eſt-à-dire près de quarante ans depuis l'invaſion des Danois. Tous les Auteurs qui l'ont ſuivi le regardent comme un Hiſtorien très-exact & très-fidèle, & cependant il ne dit pas un ſeul mot de cette prétendue origine de *Stonehenge*. Choſe étrange qu'un Auteur de cet ordre eût omis un fait ſi remarquable & qui devoit s'être paſſé ſous ſes yeux, *Salisbury* n'étant qu'à 5 milles de-là ! *Alfred* lui-même compoſa pluſieurs Livres, en particulier une Chronologie & une Traduction de l'Hiſtoire de *Bede* *. Eſt-il croyable que ſi les Danois euſſent élevé cet Ouvrage de ſon tems, il n'en eût point parlé ? Enfin il n'en eſt fait aucune mention, ni dans les Regiſtres de *Wilton*, ni dans ceux d'*Hyde*, d'*Abſy* & autres qui ſubſiſtent encore, & dans leſquels

---

* Voyez la Vie de ce Prince, par *Spelman*.

quels on devroit naturellement s'attendre à trouver ce fait, s'il étoit vrai. Et qu'on ne diſe point qu'un ſi profond ſilence prouve plutôt que ce Monument ne ſubſiſtoit pas encore, qu'il ne prouve qu'il eſt antérieur aux Danois. Car ſi les Hiſtoriens d'alors n'en ont pas parlé, c'eſt parce qu'ils n'ont pas eu occaſion de le faire, & que d'ailleurs ce Monument étoit aſſez connu. Ainſi l'on n'en ſçauroit rien conclure; non plus qu'on ne peut conclure du ſilence des Ecrivains des ſiécles poſtérieurs, qu'il n'exiſtoit pas de leur tems.

En ſecond lieu, les Danois, après leur première invaſion dans la Province de *Wilt*, ne s'y maintinrent pas long-tems: Ils en furent entierement chaſſez par *Alfred* lui-même, au bout de quelques années. C'étoient des troupes de Pirates qui ſe ſuccedoient les unes aux autres, qui cherchoient à faire du butin autant qu'à s'établir, & qui, par cette raiſon, étoient toûjours en mouvement. Eſt-il croyable que dans une telle ſituation ils ayent ſeulement penſé à élever un monument qui demandoit un nombre prodigieux d'ouvriers, & pluſieurs années de travail & de peines? D'ailleurs, à quel propos un Ouvrage de cette nature? C'etoit, dit-on, pour ſervir à l'élection de leurs Rois. Mais qui ne ſçait qu'ils n'eurent aucune occaſion d'en élire pendant plus d'un ſiécle ? Outre leurs Rois naturels dans leur propre Païs, les Chefs de leurs différentes expéditions leur tenoient lieu de Rois & gouvernoient les Provinces qu'ils avoient conquiſes, ſans dépendre les uns des autres. [Cette derniere refléxion en fournit naturellement une autre qui ne va pas moins au fait, quoique l'Auteur de cette Piéce n'en diſe rien ; c'eſt qu'il n'eſt nullement probable que les Danois ayent érigé un Edifice à cet uſage dans le Royaume de *Weſſex*, dont ils ne furent paiſibles poſſeſſeurs que fort tard, pendant qu'il ne reſte pas la moindre trace d'un pareil monument dans celui de *Mercie*, par exemple, où ils s'établirent de bonne-heure.]

En troiſième lieu, ſi l'on dit que *Stonehenge* a été bâti ſous le régne de *Canut*, premier Roi Danois de toute l'Angleterre ; ce qui en effet eſt beaucoup plus vraiſemblable ; il paroît ſurprenant que *Jeoffroy de Monmouth*, qui eſt l'Hiſtorien le plus voiſin de ce tems-là qui nous reſte *, loin d'en faire mention, attribue formellement cet Ouvrage à *Aurelius Ambroſius*, le dernier des Rois Bretons. *Giraldus Cambrenſis* étoit ſon contemporain, & quoiqu'il ne s'accorde pas avec lui ſur l'uſage particulier

---

* Il vivoit environ un ſiécle après *Canut.*

lier de ce Monument, il convient pourtant qu'il a été érigé en l'honneur de ce Prince ; & il ne lui reproche point, d'avoir pris pour un Edifice de plus de 600 ans d'antiquité, un Ouvrage tout moderne des Danois, que ſon grand-pere pouvoit avoir vû bâtir. Aucun des Auteurs qui ſont venus enſuite ne l'ont accuſé d'ignorance ou de partialité à cet égard. Le Docteur *Charlton* eſt le premier qui ſe ſoit aviſé, il n'y a pas encore un ſiécle, d'attribuer aux Danois la fondation de *Stonehenge.* Mais ſon opinion n'eſt appuyée que ſur un paſſage de *Suaningius*, cité dans les *Monumenta Danica* d'*Olaus Wormius*, par lequel il paroît, qu'anciennement les Danois avoient accoûtumé, lorſqu'ils vouloient élire un Roi, de tranſporter en raſe campagne des pierres d'une groſſeur énorme, afin que ceux qui avoient le droit d'élection montaſſent deſſus, & donnaſſent de-là avec plus de ſolemnité leurs ſuffrages, en préſence de tout le peuple aſſemblé pour ce ſujet *. On trouve encore aujourd'hui en Danemarc un grand nombre de ces pierres ; d'où le Docteur *Charlton*, & ceux qui l'ont ſuivi, concluent, que les Danois doivent avoir fait la même choſe en Angleterre, & par conſequent que *Stonehenge* eſt leur ouvrage.

---

* Voici ce paſſage mot à mot : *Locum publicæ Regiæ Electionis poſtquàm Incolis convenientem, ad quem nullâ obſtante itineris difficultate, omnes qui erant vocati venire poſſent, elegiſſent, ſaxa grandia ſingulari operâ atque ſtudio conquiri, atque in eundem locum quem Electioni Re-*

Cette concluſion auroit quelque apparence de ſolidité, s'il y avoit la moindre reſſemblance entre ces amas de groſſes pierres qu'on voit en Danemarc & *Stonehenge* ; mais il n'y en a aucune, ni pour la grandeur des pierres, ni pour le travail ; ni pour l'Architecture. Peut-on, ſans ridicule, comparer un Edifice auſſi extraordinaire & auſſi régulier en tout ſens, que celui que nous avons décrit, avec un certain nombre de pierres d'une grandeur peu commune, mais brutes & placées de diſtance en diſtance, ſans liaiſon, ſans art & ſans autre deſſein que celui de ſervir d'élevations, & pour ainſi dire de tribunes, aux Electeurs des Rois ? D'ailleurs, par cette manière de raiſon-

---

Regiæ deſtinarant, comportari curarunt. Neque enim tum, quemadmodum hodie, deſtinata Electioni Regum certa erant loca, ſed pro arbitrio ſententiaque eorum, qui autoritate & potentiâ alios antecellebant, eligebantur. Huc comportatâ Saxa conſcendentes hi, quibus eligendi jus commendatum erat, circumſtante populo, ſuffragia ex iis ferebant.

ſonner on pourroit, avec beaucoup plus de fondement, conclure de ce qu'on trouve en Ecoſſe & en Irlande des Monumens aſſez ſemblables à celui de *Stonehenge*, que les Ecoſſois ou les Irlandois l'ont bâti; ou bien que les Danois ont auſſi érigé ceux d'Ecoſſe & d'Irlande, où ils ne penétrerent pourtant jamais.

Mais en voilà aſſez ſur ce ſujet. Revenons à Mr. *Stukeley*. Après avoir fait voir que *Stonehenge* n'eſt pas l'ouvrage des Romains, il s'étend à prouver que c'eſt un ancien Temple des Druïdes. En en donnant la deſcription, il réleve avec ſoin tout ce qui peut ſervir à ce deſſein. Selon lui, les anciens Temples ou *Kiblas* des Orientaux étoient tout ouverts, comme *Stonehenge*, ſans toit & ſans portes, pour marquer que la Divinité ne pouvoit être renfermée dans aucun lieu; & le Tabernacle de Moïſe eſt le premier qui ait été fait ſur un autre modèle, probablement en oppoſition à la coûtume des Peuples voiſins. Les fameuſes ruines de *Perſepolis*, qu'on prend communement pour le Palais des anciens Rois de Perſe, qu'Alexandre le Grand reduiſit en cendres, ſont proprement les ruines d'un Temple tout ouvert, bâti de grandes pierres poſées les unes ſur les autres en travers, & fort ſemblables à *Stonehenge*. Le cercle étoit, parmi les anciens Philoſophes, un emblême de la

Divinité, & l'œuf un emblême du Monde. Voilà pourquoi l'Ovale eſt ici renfermé avec tant d'art dans le Cercle. On voit par la diſpoſition des pierres qui compoſent ce Monument, qu'il avoit été fait pour laiſſer une entrée libre & ſpacieuſe du côté du Nord, non ſeulement dans les Cercles, mais dans l'Ovale le plus intérieur, qui étoit comme le Saint des ſaints, & au fond duquel on voit devant le plus haut *trilithone* une pierre un peu creuſe, faite différemment des autres, & beaucoup plus belle que les autres, qui ſervoit ſans doute d'autel pour les victimes. A quelque diſtance de l'entrée, ſur le chemin qui y conduit, ſont deux autres pierres, l'une à droite, & l'autre à gauche, leſquelles, autant qu'on en peut juger, tenoient lieu de vaſes pour les libations. Cet Edifice eſt ſitué ſur le haut d'une colline, dont la pente du côté de l'avenuë eſt inſenſible, & qui offre à la vûë une très-belle perſpective dans un païs tout ouvert. A l'Orient & au Midi de cette colline coulent deux petites rivieres ou ruiſſeaux, qui l'environnent à moitié; & l'on ſçait que les anciens Druïdes recherchoient cette ſituation. [Il y manque ſeulement une choſe dont l'Auteur ne prend aucune connoiſſance, c'eſt que ces Prêtres avoient leurs Temples auprès des bocages, qui les couvroient en quelque façon ; & il n'y a point d'arbres dans toute cette campagne, il ne paroît pas même qu'il y en ait jamais eu.] On a trouvé, en creuſant aux environs ou dans l'intérieur de ce Monument, des têtes de bœufs, de bêtes fauves & d'autres animaux, une grande quantité de cendres de bois, tous reſtes d'anciens ſacrifices. *Webb* dit auſſi y avoir trouvé le couvercle d'un encenſoir ; ce qui confirme encore l'opinion que c'étoit un Temple. L'entrée en eſt au Nord-Eſt, où le Soleil ſe leve dans les plus longs jours de l'année ; & la coûtume des Anciens étoit, de faire le frontiſpice de leurs Temples du côté du Soleil levant. L'avenue en eſt magnifique, & toute ſemblable à celle des anciens Temples parmi les Egyptiens & les Grecs, ayant plus d'un mille de long, & près de 40 pieds de large, ſur un terrein élevé de beau gazon, & par lequel on monte inſenſiblement à cet Edifice. Enfin, à un demi-mille du côté du Nord, au travers de la colline ſur laquelle il eſt bâti, on voit encore diſtinctement les traces d'un Hippodrome, ou Cirque, pour la célébration des Jeux qui ſe faiſoit anciennement dans les fêtes ſolemnelles de la Religion, & conſequemment auprès des Temples. Ce Cirque a deux milles de long, & eſt borné à l'Eſt & à l'Oueſt par un foſſé de 350 pieds, qui en fait la largeur, & le terrein qui eſt élevé dans cet endroit, paroît manifeſtement avoir été accommodé pour ſervir à cet uſage.

Après avoir ainſi tâché de faire voir que *Stonehenge* eſt un Temple, Mr. *Stukeley* en recherche l'antiquité. Quelque tems avant l'arrivée des Romains dans la Bretagne, les *Belges*, Colonie puiſſante venue des Gaules, s'étoient établis dans le païs où ce Monument eſt ſitué. On trouve dans cette étendue de païs quatre grands foſſez l'un ſur l'autre, appellez *Wanſdike*, qui, en vieux Breton ou Celtique, ſignifie *foſſé de ſéparation*, ſans doute parce qu'ils ſervoient à ſéparer les Bretons des Belges, qui, à meſure qu'ils gagnoient du terrein, les avoient conſtruits pour leur ſervir comme de retranchemens contre les efforts des naturels du Païs. Or comme le lieu d'où l'on a dit que les pierres de *Stonehenge* ont été tirées, eſt beaucoup au-delà du dernier de ces retranchemens, il faut de néceſſité que cet Edifice ait été bâti avant le tems des Belges; car ces peuples n'auroient ni voulu ni pû en aller chercher les matériaux en païs ennemi, ſur-tout s'agiſſant de matériaux ſi difficiles à tranſporter; & les Bretons auroient encore moins voulu & pû l'ériger dans un païs qu'ils avoient été forcez de leur ceder.

En ſecond lieu, ce que les plus anciens Hiſtoriens Anglois diſent de ce Monument, ne ſert qu'à en prouver la grande antiquité. Ils l'attribuent à *Aurelius Ambroſius*, Roi Chrétien des Bretons, qui l'érigea en l'honneur de la Nobleſſe du Païs, que le grand *Hengiſt* fit perfidement maſſacrer à *Ambresbury*. Mais, d'un côté, ils ſe contrediſent viſiblement, les uns diſant, que ce maſſacre ſe fit *ad pagum Ambri*, les autres *ad Cœnobium Ambri*, & d'autres *ad montem Ambrii*; les uns rapportant l'origine de ce nom à *Ambroſius*, les autres à l'Abbé *Ambrius*, &c. D'un autre côté, ils ajoutent, que *Merlin* apporta ces pierres monſtrueuſes d'Irlande, où elles avoient été tranſportées d'Afrique, & qu'il les éleva par art magique; qu'elles avoient une vertu médicinale, &c. [C'eſt de-là ſans doute, pour le dire paſſant, qu'eſt venuë l'opinion du Vulgaire, qui croit encore aujourd'hui, que le Diable a eu bonne part à l'érection de ce Monument, & qu'on ne ſçauroit compter les pierres qui le compoſent. Mr. *Stukeley* les a très-bien comptées, comme on l'avû, & elles ſont, ou elles étoient en tout, ſuivant lui (car il met en ligne de compte celles qu'il juge qu'on a emportées) au nombre de 140. Quoi qu'il en ſoit, ces contradictions & ces récits fabuleux des Hiſtoriens au ſujet de *Stonehenge*, font aſſez voir qu'ils en ignoroient parfaitement l'origine, tant elle étoit ancienne. Car *Jeoffroy de Monmouth*, qui eſt le premier qui en parle, vivoit dans le douzième ſiécle, & nous a laiſſé en Latin l'Hiſtoire de la Bretagne depuis *Brutus* le premier Roi Breton, fondant, comme il le dit lui-même, ce qu'il a écrit de ces tems reculez, ſur un ancien Manuſcrit en langue Bretonne, qui lui fut communiqué par *Gautier Mappæus*, Archidiacre d'Oxford, qui l'avoit apporté de l'*Armorique*; & ce Manuſcrit, ajoute-t-il, portoit d'un bout à l'autre des caractères inconteſtables de la plus grande antiquité. Cependant il n'y trouva rien touchant *Stonehenge* que de fabuleux, ou qui ne ſentît une ancienne tradition defigurée, antérieure aux Bretons mêmes] *.

En troiſième lieu, ce n'eſt que la reſſemblance des noms qui a fait attribuer à *Ambroſius* l'érection de ce Monument: Car, ſelon notre Auteur, *Stonehenge* s'appelloit anciennement *Ambres*, ou *Ambroſii* (*lapides*); & c'eſt de-là que le Village voiſin d'*Ambresbury* a tiré ſon nom. Il y a dans *Cornouaille* des pierres fort ſemblables, qu'on appelle encore aujourd'hui *the*

---

* Ce dernier article eſt tiré de la petite Piéce anonyme dont nous avons parlé ci-deſſus.

the main Ambres, ou *les Grands Ambres*. On en trouve en Ecoſſe & en Irlande auxquelles on donne le même nom. Or ce nom fournit à Mr. *Stukeley* une nouvelle preuve de la grande antiquité de ces Monumens. *L'Ambroſie*, dit-il, ſignifie proprement & originairement de *l'Huile de roſe*, & là-deſſus il cite Homere, Virgile, Pline le Naturaliſte, &c. Or cette Huile ayant été employée de bonne-heure dans les cérémonies de la Religion, l'on a donné l'épithète d'*Ambroſius* à tout ce qui étoit conſacré à un uſage religieux. Ainſi *Ambres*, ou *Petræ Ambroſiæ*, ſignifie la même choſe que des Pierres conſacrées ou ointes d'une ſainte Huile, & dans un ſens général, un Temple, un Autel, &c. Cette coûtume d'oindre d'huile les pierres d'un Temple ou d'un *Kibla*, vient des Patriarches mêmes; car nous liſons que Jacob ayant eu pendant la nuit en raſe campagne une viſion céleſte, prit le lendemain matin la pierre qui lui avoit ſervi de chévet, en fit un monument, verſa deſſus de l'huile, & appella ce lieu *Bethel*, c'eſt-à-dire *Maiſon de Dieu*. Il fit en même tems vœu, que ſi l'Eternel le faiſoit proſperer dans ſon voyage & le ramenoit heureuſement dans ſon païs, il lui conſacreroit ce lieu-là, & lui donneroit la dîme de tout ſon bien; ce qu'il exécuta dans la ſuite *. Le Temple de *Stonehenge*, en admettant ce que l'on a dit au ſujet de ſon premier nom d'*Ambres*, doit donc avoir été érigé conformement à cette ancienne coûtume, ſuivant la Religion des Patriarches, & par des deſcendans des Patriarches, ſçavoir les Druïdes, ſi l'on en croit notre Auteur. Les Lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchez de voir comment il établit cette généalogie.

Les Druïdes étoient des Prêtres & des Philoſophes chez les Orientaux, & en particulier chez les Phéniciens. Ils paſſerent dans la Bretagne avec les Colonies de Phéniciens qui y vinrent de bonne-heure, ſoit pour s'y établir, ſoit pour y trafiquer. Il paroît par un paſſage de *Pline le Naturaliſte* †, qu'*Hercule le Tyrien*, que *Bochard*, entre autres, prétend avoir vécu avant la Sortie des Enfans d'Iſraël hors d'Egypte, eſt le premier qui apporta des Iſles *Caſſiterides*, c'eſt-à-dire apartenant à la Grande-Bretagne, de l'étain en Gréce §. Depuis ce tems-là les Phéniciens firent toûjours eux ſeuls ce commerce, qu'ils tinrent ſi ſecret, par le profit qu'ils en retiroient, qu'*Hérodote* même declare, ne ſçavoir pas d'où vient l'él'étain. Ainſi ils eurent le tems de s'établir dans la Bretagne, à laquelle ils donnerent ce nom, & c'eſt d'eux que ſont deſcendus les anciens Bretons; car dans les Auteurs profanes *Bryges*, *Phryges*, *Phrixi*, *Briſones*, *Brigantes*, *Britones*, ſont des noms ſynonimes en différentes dialectes. Voilà donc les Bretons venus de Phénicie, & leurs Druïdes auſſi. Or les Phéniciens deſcendent d'*Apher*, fils ou petit-fils d'Abraham par *Keturah*, lequel accompagna *Hercule* dans ſes expéditions, & donna ſon nom à la Phrygie & à l'Afrique *, *Apher*, *Aphricus* & *Phrixus* étant la même perſonne.

---

* Geneſ. XXVIII. & XXXV.

† Hiſt. VII. 56.

§ Dans ſa Préface ſur *Canaan*.

Telle étant l'origine des Druïdes & l'antiquité de leur établiſſement dans la Bretagne, Mr. *Stukeley* auroit bien pû, ſans crainte d'être contredit, fixer la fondation de *Stonehenge* au tems des Patriarches mêmes, ou tout au moins de Moïſe & de Joſué; mais il eſt plus modeſte, & par un calcul dont peut-être perſonne que lui ne ſe ſeroit aviſé, il la fixe à environ 460. ans avant Jeſus-Chriſt: Voici de quelle manière il s'y prend. Il a obſervé, dit-il, que *Stonehenge*, & tous les Ouvrages de même nature varient entre eux par rapport à leur poſition ; que la façade des uns eſt tournée plus ou moins au Nord-Eſt, & celle des autres, plus ou moins au Nord-Oueſt; que cependant ils ſont tous conſtruits avec beaucoup d'art & de régularité, & que les Druïdes étoient trop bons Aſtronomes & trop bons Mathématiciens, pour qu'il puiſſe ſe réſoudre à attribuer cette variation à ignorance, à negligence ou au pur hazard. D'où il conclut, qu'elle procede de la variation même de la Bouſſole dont ils ſe ſont ſervis en jettant les fondemens de ces Temples. Il fait un grand étalage d'érudition, pour prouver que les Phéniciens avoient l'uſage de cet Inſtrument. Cela poſé, il donne une table des variations de la Bouſſole pendant les derniers 180 ans, laquelle eſt fondée ſur les obſervations faites en différens tems, & par laquelle il paroît que, durant cet eſpace, l'aiguille a decliné onze degrez & demi vers l'Eſt, & autant vers l'Oueſt. Le Dr. *Halley* croit, qu'elle parcorut tout le periode de ſa variation dans l'eſpace de 700 ans. Suivant cette ſuppoſition, trois revolutions entieres, à remonter depuis l'an 1620 où le point de variation étoit préciſément le même que lorſque *Stonehenge* a été bâti, nous ameneront à l'an 280 de la fondation de Rome, 460 ans avant

---

* Voyez les *Antiq. de Joſephe*, & le *Canaan* de Bochart.

Jeſus-Chriſt, & 420 avant l'arrivée de Céſar dans la Grande-Bretagne. Mais on pourroit demander à Mr. *Stukeley*, pourquoi trois revolutions ? Une ſeule ne ſuffiſoit-elle pas ? Et alors l'érection de *Stonehenge* ſeroit fixée à l'an 920 de Jeſus-Chriſt. Ou puiſqu'il étoit en train de les multiplier, pourquoi n'en pas mettre ſix ou ſept ? Le Monument en auroit été plus antique & plus venérable.

Au reſte, nous n'avons rien dit d'un Chapitre tout entier qui roule ſur les Sépulcres qui ſont en aſſez grande quantité aux environs de *Stonehenge*, parce que nous n'y avons pas trouvé ce que naturellement on s'attendroit d'y voir ; je veux dire une refutation du ſentiment de ceux qui prétendent, non ſans quelque apparence de raiſon, que c'eſt un Monument ſépulcral : car les Anciens n'avoient point coûtume d'enterrer leurs morts auprès des Temples, comme il faut le ſuppoſer dans l'hypothèſe de notre Auteur. Il parle au long de la figure de ces Sépulcres, de leur conſtruction, de leur nombre, & des diverſes choſes que l'on a trouvées dans ceux que l'on a ouverts. Mais il n'y a rien de fort curieux en tout cela.

ARTICLE IV.

An Apology for the Life of Mr. *Colley* CIBBER, Comedian: with an Hiſtorical View of the Stage during his own time. C'eſt-à-dire : *Apologie de la Vie de Mr.* CIBBER, *Comédien ; avec quelques Refléxions ſur l'Hiſtoire du Théâtre Anglois de ſon tems, écrite par lui-même, in Octavo pag.* 488. A Londres. Imprimé pour l'Auteur. 1740.

LA Vie d'un Comédien ne prépare pas le Lecteur à y trouver des choſes fort intéreſſantes. Mais Mr. *Cibber* eſt plus que Comédien, & que Comédien excellent. Il eſt Auteur de pluſieurs Piéces de Théâtre, dont * la plupart ont encore la vogue, & qu'on repréſente pluſieurs fois tous les ans. D'ailleurs il eſt ce qu'on appelle en Angleterre *Poet Laureat*, c'eſt-à-dire Poëte du Roi, charge qui lui rapporte cent livres Sterling par an, pour leſquels il n'eſt obligé qu'à faire tous les ans deux Odes, ſçavoir le jour de la Naiſſance du Roi, & le premier de l'An. Ces Odes paroiſſent dans les Gazettes, & elles n'ont pas d'ordinaire le bonheur d'être honorées de l'applaudiſſement du Public : On a ceſſé même de leur faire l'honneur de les critiquer *. Enfin il a eu pendant pluſieurs années la Direction du Théâtre de *Drury-lane*, conjointement avec deux autres, par Lettres Patentes du Roi. Un homme orné de tant de beaux titres, a ſans doute raiſon de communiquer au Public les Mémoires de ſa Vie.

---

* Ces Comédies ſont, *The Careleſs Huſband*, Le Mari ſans ſouci. *The Double Gallant*, Le Galand doublé, tiré d'une Comédie de Thomas Corneille qui a le même titre. *Love's laſt Shift*, Le dernier Effort de l'Amour. *The provok'd Huſband*, Le Mari pouſſé à bout, Comédie excellente que le Chevalier *van Brugh* avoit commencée, & à laquelle Mr. *Cibber* a mis la derniere main, &c.

L'Auteur nâquit à Londres l'an 1671. Son Pere, natif de Holſtein, vint en Angleterre peu de tems avant la Reſtauration exercer ſa profeſſion, qui étoit la

---

* L'Auteur entend fort bien raillerie là-deſſus. Car un jour, voyant la Critique d'une de ſes Odes, dans laquelle on s'étoit ſervi de cette expreſſion, qu'il n'étoit pas poſſible d'en faire une plus mauvaiſe, Mr. *Cibber* dit: „ Je ferai „ voir que l'Auteur de cette critique ſe trompe „ groſſiérement. Je ferai la prochaine fois une „ Ode bien plus mauvaiſe encore.

Sculpture. C'eſt lui qui a fait le bas-relief du Piédeſtal du Monument érigé en mémoire du grand Incendie de Londres, auſſi-bien que les figures de deux Lunatiques qui ſe trouvent à la grand' porte de l'Hôpital de Bedlam, & dont l'une repréſente un Furieux, & l'autre un Mélancolique. Ces deux Ouvrages ſont eſtimez des Connoiſſeurs. Sa mere étoit de très-bonne naiſſance, puiſqu'elle étoit de la famille des *Colley's*, qui ont été les uns *Sherifs*, & les autres Membres de Parlement pour la Comté de Rutland, depuis le Regne de Henri VII. juſqu'à la fin de celui de Charles I., pour le ſervice duquel le patrimoine du Chevalier *Antoine Colley*, grand-pere de la mere de Mr. *Cibber*, de trois-mille livres Sterling qu'il avoit été, fut reduit à trois-cens Piéces par an, comme il paroît par *l'Hiſtoire de la Comté de Rutland* de Mr. *Wright*.

Nous ne rapporterons que quelques traits de la Vie de Mr. *Cibber*. Ceux qui ſeront curieux d'en ſçavoir davantage, feront bien de recourir à l'Ouvrage même.

En parlant des tours de ſa première jeuneſſe, il raconte une avanture, qui, quoique peu intéreſſante, avoit fait de grandes impreſſions ſur ſon eſprit, & lui avoit donné lieu de faire bien des refléxions. Un jour ayant reçu au jeu une in-

injure d'un Garçon plus grand que lui de toute la tête, il eut l'étourderie de lui donner un ſoufflet. Mais il eut ſujet de s'en repentir, puiſque l'autre, étant le plus fort, n'eut pas de la peine à le jetter par terre, & ſe mit à le gourmer. Dans cet état il apperçut un de ſes compagnons qu'il aimoit, & dont il ſe croyoit aimé. Cette vûë lui donna d'abord de la joye, parce qu'il s'imaginoit qu'il venoit à ſon ſecours. Mais quelle fut ſa ſurpriſe & ſa douleur, lorſque ſon prétendu ami cria à ſon adverſaire, Roſſez-le, roſſez-le comme il faut. Notre jeune homme, étourdi de ce coup encore plus que des gourmades de ſon ennemi, répandit des larmes en abondance. S'étant rélevé, il demanda à ſon ami les raiſons d'un procedé ſi dur, & qu'il n'avoit pas mérité, l'aimant comme il faiſoit. L'autre lui répondit: C'eſt que vous me raillez toûjours, & que vous aimez à me tourner en ridicule. Mr. *Cibber* fait au ſujet de cette avanture enfantine, des refléxions à perte de vûë ſur la raillerie, & ſur ſes mauvais effets, qui ne ſert qu'à s'attirer des ennemis, quelque innocente qu'elle puiſſe être.

Il parle enſuite d'une autre avanture d'école dont il ſe ſouvient encore avec plaiſir. Un jour de fête qu'on célébroit le Couronnement du Roi, les Ecoliers demanderent au Maître la permiſſion d'aller jouer. Le Maître la leur accorda, à condition qu'un d'eux pût lui produire une Ode Angloiſe ſur la circonſtance du jour. Notre jeune Ecolier s'en chargea, & apporta ſon Ode qu'il avoit faite dans une demi-heure de tems. Mr. *Cibber* dans cet endroit de ſa narration s'interrompt, & s'addreſſe ainſi à ſon Lecteur : Ce mot d'Ode vous fait ſans doute ſoûrire. Les Lecteurs peuvent ſe rappeller ce que nous avons dit du ſuccès des Odes de Mr. *Cibber*.

Le premier rôle qu'il joua ſur le Théâtre, fut celui du *Chapelain*, dans l'*Orpheline* de Mr. *Otway*. Il fut extrêmement applaudi dans la repréſentation de ce perſonnage, où il y entre une plaiſanterie décente, & un certain bon-ſens que l'Acteur ne ſçauroit exprimer s'il n'a de l'eſprit, à ce que dit Mr. *Cibber*. Ce ſuccès le remplit d'une joye plus grande qu'il ne juge à propos de dire. Cependant, ajoute-t-il tout de ſuite, ce ne fut rien en comparaiſon de celle qu'il eut lorſqu'il entendit dire à un excellent Comédien : Si ce jeune homme ne devient un jour un grand Acteur, que je ſois —— . Il en pleura de joye. Riez-en tant qu'il vous plaira, dit Mr. *Cibber*. Quoique ma vanité vous paroiſſe auſſi ridicule qu'incroyable, je doute qu'*Alexandre* lui-même, ou le fameux *Charles XII.* Roi de Suede, ayent jamais, à la tête de leur Armée victorieuſe, reſſenti les mêmes tranſports de joye que je reſſentis alors.

Mr. *Cibber* égaye de tems en tems ſa narration de quelque conte. Nous n'en rapporterons qu'un ſeul, que l'Auteur tient d'un jeune-homme qui avoit la voix belle, & qui devoit chanter ſa partie dans un Concert chez la fameuſe Comédienne *Gwin*, Maîtreſſe de *Charles* II. Le Roi, le Duc d'York & deux autres s'y trouverent. Le Concert fini, le Roi témoigna être extrêmement ſatisfait, & fit l'éloge de la Muſique. La *Gwin*, qui ne ſe contraignoit point en préſence du Roi, lui dit librement : Pour faire voir que vous ne parlez pas en Courtiſan, faites quelque préſent aux Muſiciens. Le Roi dit, qu'il n'avoit point d'argent ſur lui, & demanda à ſon frere s'il en avoit. Le Duc répondit, qu'il n'avoit qu'une Guinée ou deux. Sur cela la Comédienne fit un grand éclat de rire, & dit en ſe ſervant d'un juron qui étoit ordinaire au Roi : — *Dans quelle compagnie faut-il que je me trouve* !

On a pû voir dans le Titre, que Mr. *Cibber* promet quelques refléxions ſur l'Hiſtoire du Théâtre Anglois. On peut dire que c'eſt l'endroit le plus intéreſſant de tout le Livre. Nous en tranſcrirons quelques morceaux. L'Auteur parle des plus fameux Acteurs qu'il y avoit en Angleterre du tems de ſa jeuneſſe, & commence par *Betterton.*

„ *Betterton* étoit, en qualité d'Acteur, ce „ que *Shakeſpear* étoit en celle d'Auteur, „ c'eſt-à-dire dans un degré d'excellence „ ce qu'il ne paroît pas poſſible d'atteindre. Ils ſembloient formez l'un pour „ l'autre. Tous ceux qui ont du goût admirent *Shakeſpear*; mais quel ne ſeroit „ pas leur raviſſement en liſant ſes Tragédies, s'ils pouvoient concevoir avec „ quelle grace, & avec quelle force *Betterton* ſçavoit les réciter. Ils ſçauroient „ alors, que l'un paroiſſoit né pour prononcer ce que l'autre étoit ſeul capable „ d'écrire: & quel dommage que les beautez momentanées d'une Elocution harmonieuſe ne puiſſent pas ſe conſerver „ comme celles de la Poëſie!

„ Si la manière dont *Betterton* parloit, „ pouvoit auſſi facilement ſe connoître „ que les choſes qu'il diſoit, vous verriez „ alors la Muſe de *Shakeſpear* dans ſon „ plus grand triomphe, avec tous ſes agrémens & toute ſa magnificence. Mais „ puiſqu'il eſt impoſſible d'en faire la „ deſcription, comment vous ferai-je connoître *Betterton*? Si je vous dis que „ les Acteurs qui depuis ont joué ſes rôles, „ n'en ont aucunement approché, je ne „ vous donne qu'une idée imparfaite de „ l'excellence de cet Acteur. Tâchons

„ donc par quelque comparaiſon de vous „ en donner quelques traits.

„ Vous avez vû peut-être un Acteur, „ qui faiſoit le rôle de *Hamlet*, à la vûë „ de l'ombre de ſon Pere donner dans „ une déclamation qui exprimoit la rage „ & la fureur, & qui attiroit l'applau„ diſſement des Spectateurs, quoiqu'il „ méritât d'en être ſifflé. Je vous don„ ne plus volontiers cet exemple, que „ c'eſt feu Mr. *Addiſſon* qui me l'a four„ ni. Un jour étant aſſis à côté de lui „ à la Comédie, lorſqu'on repréſentoit „ cette Scène, il me demanda, en faiſant „ paroître quelque ſurpriſe, ſi je croyois „ que *Hamlet* dût être ſi irrité contre „ l'ombre de ſon Pere, qui pouvoit à la „ vérité lui cauſer de l'émotion, mais „ qui ne devoit pas exciter la colere? „ Car ſi vous le remarquez, dans ce beau „ diſcours de *Hamlet* ſa paſſion ne va pas „ au-delà d'une grande ſurpriſe, qu'il ex„ prime comme s'il étoit tout hors de lui„ même, ou une impatience reſpectueu„ ſe de s'enquérir de l'injure qui l'a fait „ ſortir de ſon tranquille tombeau, & un „ déſir de ſçavoir ce que cette ombre plain„ tive exige de ſon triſte fils. C'étoit-là „ le jour que *Betterton* donna à cette Scène, „ qu'il ouvrit d'abord par une pauſe & „ par une ſurpriſe muette; & enſuite éle„ vant par degrez une voix grave & trem„ blante, il rendit l'Apparition auſſi ter-

„ rible au Spectateur qu'à lui-même.
„ L'art de *Betterton* conſiſtoit à tenir
„ l'Aſſemblée attentive, plutôt par une
„ vivacité bien menagée que par une
„ véhémence exceſſive; & c'eſt-là le
„ Chef-d'œuvre d'un Acteur.

„ Un autre talent de *Betterton*, c'eſt
„ qu'il ſçavoit plier ſon génie aux différens
„ rôles qu'il jouoit. Ces ſaillies impé-
„ tueuſes & cette fiére vivacité qu'il
„ avoit en repréſentant * *Hotſpur*, il ſça-
„ voit les quitter lorſqu'il faiſoit le rôle
„ de *Brutus*. Cependant j'ai vû des
„ *Brutus* auſſi emportez que *Hotſpur*.
„ Mais quand *Betterton* repréſentoit *Bru-*
„ *tus* dans ſa diſpute avec *Caſſius*, ſa
„ colere paroiſſoit ſeulement dans ſes
„ yeux, & ſes regards aſſurez & rem-
„ plis d'indignation exprimoient aſſez la
„ terreur, ſans qu'il eût beſoin de l'exci-
„ ter par la véhémence de ſa voix.

„ Avec quelle force de génie qu'un
„ Poëte vous trace le portrait d'un Phi-
„ loſophe & d'un Héros, cependant l'i-
„ mage de l'excellence de l'Auteur qui
„ les repréſente ſera toûjours imparfaite
„ à votre égard, à moins que l'art de
„ l'exprimer ſur le papier ne ſçût donner
„ de la couleur aux paroles pour en pein-
„ dre

---

* Perſonnage de la Tragédie de *Henri IV.* *de Shakeſpear.*

„ dre la voix. Mais exiger de peindre
„ le ſon, c'eſt exiger une impoſſibilité.
„ Tout ce qu'un *van Dyk* peut faire dans
„ la perfection de ſon art, c'eſt de pein-
„ dre les grands hommes d'une telle ma-
„ nière qu'ils vous paroiſſent penſer. Un
„ *Shakeſpear* va plus loin. Il vous dit ce
„ que ſes portraits penſent. Mais un
„ *Betterton* les paſſe tous deux. Il rap-
„ pelle ſes perſonnages du ſépulcre, il
„ les fait reſpirer de nouveau, & être
„ encore eux-mêmes dans leurs traits,
„ dans leurs diſcours & dans leurs
„ mouvemens. C'eſt ainſi qu'un ha-
„ bile Acteur ſçait charmer en même
„ tems vos yeux, vos oreilles & votre
„ entendement. Pour concevoir le plai-
„ ſir qu'on retire d'une ſi agréable harmo-
„ nie, il faut y avoir été préſent; & ce
„ n'eſt pas une choſe dont on puiſſe vous
„ rendre compte.

Pour faire voir que *Betterton* avoit une juſte idée d'un applaudiſſement véritable ou faux, Mr. *Cibber* allegue ce qu'il lui a entendu dire; ſçavoir, qu'il croyoit qu'un ſilence attentif étoit la marque la plus ſûre d'un véritable applaudiſſement: qu'il y avoit pluſieurs manières de ſéduire le Théâtre, & de le faire éclater; mais qu'un profond ſilence marquoit ſeul un applaudiſſement dont on puiſſe ſe féliciter. C'eſt en quoi *Betterton* excelloit: Auſſi par ſes grands talens poſſédoit-il tellement l'eſtime des Spectateurs, que dès qu'il paroiſſoit ſur la Scéne, il attiroit ſur lui les yeux & l'attention des plus inattentifs. Un homme qui auroit parlé ou tourné les yeux d'un autre côté, auroit été regardé comme un homme inſenſible ou ignorant. Dans tous ſes Soliloques de quelque importance, il entroit avec tant de force dans le caractère qu'il repréſentoit, par ſon attitude & par ſes regards, qu'on le regardoit fixement & avec empreſſement; de ſorte qu'on étoit inſtruit par les yeux, avant que de l'être par les oreilles.

Mr. *Cibber* remarque, que, comme ceux qui compoſent en Muſique ne ſçavent pas toûjours chanter, il y a auſſi de grands Auteurs qui ne ſçavent pas lire, & encore que, ſans une oreille délicate, perſonne ne ſçauroit entendre les nombres Poëtiques, cependant la meilleure oreille du monde ne ſuffit pas pour qu'on recite avec grace. Le fameux *Dryden* en eſt un exemple. Mr. *Cibber* lui entendit lire ſon *Amphytrion*, & quoiqu'il exprimât aſſez bien le ſens de chaque periode, il le récita avec tant de froideur & d'inſipidité, que la Piéce parut mauvaiſe.

Au contraire * *Lée*, qui lui étoit ſi inférieur,

---

* Mr. *Lée*, Auteur de pluſieurs Tragédies, entre leſquelles il y a *Alexandre le Grand*, ou *les Rei-*

rieur, récitoit ſi pathétiquement, qu'en liſant le rôle que *Mohun*, excellent Acteur, devoit repréſenter, celui-ci, dans l'ardeur de ſon admiration, jetta ſon rôle par terre en s'écriant : *A moins que de le jouer auſſi-bien que vous, qu'ai-je affaire de l'entreprendre ?* Et cependant cet Auteur, lorſqu'il entreprit d'être Acteur, quitta de bonne-heure le Théâtre, dans le déſeſpoir d'y jamais réuſſir. Mr. *Cibber* en conclut, que quelque juſte que ſoit l'idée qu'on a de ce que l'on doit réciter, quelque oreille qu'on ait ; cependant, quand il s'agit de le prononcer devant une grande Aſſemblée, il faut qu'une liberté naturelle & une certaine grace qu'il eſt plus aiſé de concevoir que de décrire, accompagne conſtamment l'Acteur ; car ſans ce je ne ſçais quoi, il lui ſera impoſſible de plaire & de contenter.

Pour le prouver, l'Auteur cite l'exemple du Comédien *Eſtcourt* : Il poſſedoit au ſouverain degré l'art de contrefaire, & il n'y avoit homme ni femme, depuis la Coquette juſqu'au Conſeiller d'Etat, dont il ne pût, dès qu'il les voyoit, tranſporter la voix, les regards, les grimaces & les démarches dans une autre compagnie. „ Je lui ai entendu fai-

„ re

Reines Rivales, Sophonisbe, Neron & Conſtantin le Grand.

„ re de longues harangues, en imitant
„ ſi bien la manière de parler & de prononcer de quelque fameux Avocat, qu'on
„ l'auroit pris pour l'Original qu'il imitoit. Bien plus. J'ai vû à la marge
„ d'un rôle de * *Falſtaf*, qu'il devoit repréſenter, pluſieurs notes, & obſervations,
„ qui décrivoient le véritable eſprit, les
„ différens tons, l'air & les geſtes avec
„ leſquels il faloit les reciter. Cependant, lorſqu'il en vint à l'exécution ſur
„ le Théâtre, il ſembloit que tout d'un
„ coup il eût perdu toutes les idées, tant
„ il récita froidement & ſans grace, un
„ rôle qu'il entendoit ſi bien dans la ſpéculation.

ARTICLE V.

A DEFENCE *of the Moral Philoſopher, againſt a Pamphlet entitled, The Immorality of the Moral Philoſopher. By the Author.*

C'eſt-à-dire :

APOLOGIE *pour le Philoſophe honnête-homme, faite par lui-même, contre une Brochure intitulée, La Malhonnêteté du Phi-*

---

* Perſonnage de la Tragédie de *Henri IV.*

Philoſophe honnête-homme. A Londres MDCCXXXVII. *In octavo. Pag.* 40. *Imprimé pour Jean Roberts, aux Armes d'Oxford, dans Warwick-Lane.*

ON A CRU remarquer quelque modération dans la Piéce qui a donné lieu à celle-ci. Il faut, ou que le *Philoſophe honnête-homme* en ait jugé autrement, ou que le dépit de ſe voir confondu par un *Théologien* qui ſe poſſede, ait étrangement dérangé ſa Philoſophie & ſon humeur. Son Apologie regorge d'injures : Et comme s'il avoit appréhendé qu'on ne le ſoupçonnât de conſerver le moindre reſte de menagement, il a voulu les rendre auſſi directes qu'elles le pouvoient être. Il les a addreſſées en forme de Lettre à ſon Antagoniſte lui-même. Les Lecteurs nous diſpenſeront volontiers d'inſiſter là-deſſus. Nous nous contenterons de rapporter ce que le *Philoſophe* a eu ſoin de dire vers la fin de ſa Lettre, pour en juſtifier la virulence. „ Il faut à préſent, Monſieur, que je prenne congé de vous „ pour cette fois. Vous vous étiez mis „ entre mes mains, vous m'aviez choiſi „ pour votre Médecin, je n'ai pû me „ diſpenſer de remplir mon devoir. J'ai „ vû que votre maladie demandoit une „ ſaignée ; que cela ſeul pouvoit vous

„ faire

„ faire du bien; & que ſi cela ne ſe faiſoit promptement, vous riſquiez de devenir fou tout de bon, fou dans toutes „ les formes, fou à lier: *You might run* „ *quite, ſtark, raving Mad*".

Un *Médecin* qui croit qu'il n'y a que la ſaignée qui puiſſe faire du bien à ſon malade, doit naturellement s'en tenir à la ſaignée. Un *Philoſophe* qui croit qu'il n'y a que des injures qui puiſſent réduire un Antagoniſte, doit naturellement s'en tenir aux injures. Mais notre *Philoſophe Médecin* a ſuivi l'uſage, qui veut que le remede ſeul-capable de faire du bien, ne ſoit pourtant pas ordonné ſeul. Il a joint à ſa ſaignée quelqu'autre choſe; il a mêlé à ſes injures des raiſons, & des raiſons qui ont eu véritablement le ſort ordinaire des drogues acceſſoires. Elles ont ſervi d'accompagnement inutile à un remede principal qui n'a point guéri le malade. Sçavoir ſi c'eſt la faute du malade, ou celle du Médecin, c'eſt de quoi il faut mettre les Lecteurs en état de juger, par la comparaiſon de la *Lettre du Philoſophe*, avec la *Réponſe ou Replique du Théologien*, publiée bientôt après. Mais afin que cette comparaiſon ſe faſſe plus facilement, nous réunirons dans un même Extrait le précis de la première Piéce de celui de la ſeconde. C'eſt à quoi nous deſtinons l'Article ſuivant, où nous rapporterons, à l'occaſion de la ſeconde, tout ce que nous trouverons d'eſſentiel dans la première, ſur les XLVII chefs mentionnez dans l'Article précedent. Ce detail, ſans aller auſſi loin qu'on pourroit ſe l'imaginer, paroîtra peut-être encore un peu ennuyeux à ces Lecteurs qui ne cherchent abſolument, dans l'hiſtoire d'une Diſpute, qu'un précis de ce qui ſert directement à perfectionner l'intelligence des matières. Mais ceux qui, ayant des vûës moins bornées, aiment à étudier l'eſprit humain, & à reflèchir ſur les défauts que la foibleſſe ou la malice de cet eſprit fait régner dans les diſputes des hommes, ne ſeront pas fâchez que nous conſervions ces traits, qui ne ſerviront peut-être à l'intelligence des matières qu'autant qu'ils pourront ſervir à faire juger, par le caractère des Diſputans & par l'état actuel de la Diſpute, à quoi l'on doit s'attendre, ſoit de la part d'autrui, ou de ſa propre part, lorſqu'on eſt engagé de ſoi-même dans quelque diſpute ſemblable.

ARTICLE VI.

A LETTER *to the Moral Philoſopher: Being a Vindication of a Pamphlet entitled, The Immorality of the Moral Philoſopher.*

C'eſt-à-dire:

LETTRE *au Philoſophe honnête-homme: ou Défenſe de la Brochure intitulée, La Malhonnêteté du Philoſophe honnête-homme. A* Londres, *pour Jean Noon, MDCCXXXVII. In octavo. Pages* 38.

L'AUTEUR débute par ces paroles: „ Monſieur, comme les diſputes „ perſonnelles ne ſont d'aucune utilité „ au Public, je m'attacherai aux matiè„ res importantes ſur leſquelles nous ne „ ſommes pas d'accord, & mépriſerai „ les refléxions qui ne tombent que ſur „ moi ". Il ne laiſſe pourtant pas de dire encore quelque choſe des injures de ſon Antagoniſte, il en parle dans le dernier Paragraphe de ſa Replique: mais il le fait en quatre mots, & ſans rendre injures pour injures. Tout le reſte de la Piéce roule uniquement ſur les Raiſons par leſquelles le *Philoſophe* a prétendu refuter les Remarques du *Théologien*.

§. I.

La *première queſtion* entre ces deux Meſſieurs eſt, de ſçavoir, *Si David, lorſqu'il danſa devant l'Arche, étoit vêtu ou non?* Le *Théologien* avoit ſoutenu l'affirmative, mais à pure perte, ſi nous en croyons le *Philoſophe*, qui lui répond avec beaucoup d'aſſurance, qu'il falloit bien que David fût couvert, puiſque ſans cela il n'auroit pas pû ſe découvrir. Le *Théologien* replique par les termes du Texte: *David ſautoit de toute ſa force devant l'Eternel, & étoit ceint d'un Ephod de lin.*

Le *Théologien* avoit ſoutenu, que ſi David ſe *découvrit*, comme Mical le lui reproche, il ne ſe découvrit au moins que dans un ſens figuré. Le *Philoſophe* a répondu, que ſe découvrir dans un ſens figuré n'auroit rien eu qui dût rendre David plus mépriſable aux yeux des femmes qu'à ceux des hommes; & que cependant la jalouſe Mical ne lui parle que des femmes devant qui il s'étoit découvert. Cela eſt vrai, replique le *Théologien*, mais de quelles femmes lui parle-t-elle? *Des Servantes de ſes Serviteurs.* Il eſt évident, ſelon le *Théologien*, que tout ce que Mical veut dire par-là, c'eſt que David s'eſt rendu mépriſable aux yeux même des moindres de ſes ſujets.

Le *Philoſophe* obſerve, que David *ne put pas nier* ce que Mical lui reprochoit. Cela même prouve, dit le *Théologien*, que David ne concevoit pas qu'elle lui reprochât autre choſe, que de s'être découvert dans le ſens figuré. S'il l'avoit entendu dans le ſens propre, il n'auroit pas pû ne le pas nier. Bien loin de s'en défendre,

il

il s'en glorifie : Il répond à Mical, que ce qu'il a fait, il l'a fait en préſence de l'Eternel, qu'il eſt prêt à le faire de nouveau, qu'il ſe rendra plus mépriſable encore &c. Le *Philoſophe* conclura-t-il delà, que David mettoit hautement ſa gloire à faire, en l'honneur de l'Eternel, quelque choſe de pis que de danſer tout nud devant des femmes?

§. II.

La *ſeconde queſtion* eſt, de ſçavoir, *Si la Loi des Juifs leur préſcrivoit d'étendre leurs conquêtes auſſi loin qu'ils le pourroient ?* On a vû les raiſons du *Théologien* pour la négative. Le *Philoſophe* a fait ſemblant d'y répondre ; mais comme ce qu'il a répondu ſe reduit préciſément à rien par l'analyſe, on me diſpenſera d'en donner l'extrait. Je me contente de rapporter une nouvelle difficulté qu'il a propoſée à ſon Antagoniſte en ces termes : „ Dites-moi, je vous prie, ſi David tranſ„ greſſa la Loi de Moïſe . . . lorſ„ qu'en moins de douze ans il con„ quit la Phénicie, l'Arabie & la Syrie, „ depuis la Mediterranée juſquà l'Euphra„ te ? Ou s'il n'eſt pas vrai que David „ extermina tous les mâles d'Edom . . ? „ 1 *Rois XI.* 15,16. Nierez-vous ce fait, „ ſous prétexte que Moïſe avoit com„ mandé aux Juifs de n'avoir point en

„ abomination les Iduméens, de les regarder comme freres, & de les traiter „ comme tels? *Deut. XXIII.* 7 ". A tout cela le *Théologien* répond, qu'il ne s'agiſſoit point de ce que tel ou tel Chef des Juifs a fait en tel ou tel tems, mais de ce qu'il pouvoit ou devoit faire en vertu de la Loi : Et „ pour ce qui eſt „ des conquêtes de David en particulier, „ il eſt aiſé de voir, que s'il les eût faites dans l'unique vûë d'étendre ſes „ conquêtes auſſi loin qu'il le pourroit, „ ſur des Nations dont il n'auroit reçu „ aucune inſulte, & différentes de celles „ qui étoient données en héritage aux „ Iſraëlites, ſa conduite n'auroit pû ſe „ juſtifier par aucun Texte de la Loi... „ & que ſes conquêtes, au contraire, „ étoient parfaitement conformes à la „ Loi, lorſqu'elles ne s'étendoient que „ ſur des Nations qui avoient *commencé* „ *la querelle*....

§. III.

La *troiſième queſtion* regarde *l'Euchariſtie.* Le *Théologien* prétend, qu'elle a été inſtituée pour être célébrée dans les Aſſemblées religieuſes des Chrétiens, & que cela eſt clairement ſuppoſé dans les inſtructions de St. Paul, 1 *Cor.* XI. Le *Philoſophe* répond, que tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que St. Paul n'a pas défendu la célébration publique de l'Euchariſtie. Le *Théologien* replique, que les inſtructions de l'Apôtre ſont équivalentes à un commandement de la célébrer dans l'Egliſe. Les deux derniers verſets du Chapitre cité devroient, ſelon lui, ſe paraphraſer de la ſorte: „Quand vous vous „ rendez dans un lieu deſtiné à vos Aſ„ ſemblées religieuſes pour y prendre la „ Sainte Cène, attendez-vous les uns „ les autres. Que celui qui a faim, & „ qui ne cherche qu'à ſe raſſaſier, le faſ„ ſe dans un repas domeſtique; qu'il „ prenne chez lui ſon propre ſouper: & „ que, pour prendre le Souper du Sei„ gneur, il attende les Fidèles qui doi„ vent le prendre en commun ou en „ ſocieté dans l'*Egliſe*". Conférez les *verſets* 20. & 22.

§. IV.

Le *quatrième point* de controverſe regarde la Doctrine des *Sacrifices*. Pour prouver qu'ils étoient véritablement cenſez lever une autre peine du péché que celle qui conſiſtoit dans l'obligation même de les offrir, le *Théologien* avoit cité en premier lieu le ſuccès du Sacrifice d'Aaron, *Nomb. XVI.* 44. &c. Le *Philoſophe* prétend, que cet exemple ne prouve rien, parce que, ſi dans cet exemple la peine eſt levée par le Sacrifice, ce n'eſt pas en vertu de la Loi; c'eſt uniquement

en

èn vertu du bon plaiſir de Dieu, qui eſt au deſſus de la Loi. Je ne ſçais ſi cette remarque a échapé à l'attention du *Théologien*, ou ſi elle lui a paru ne pas mériter ſon attention. Peut-être auſſi lui a-t-elle paru ſans replique. Quoi qu'il en ſoit, il la paſſe ſous ſilence.

Il avoit obſervé, en ſecond lieu, que les Lévites en général étoient établis pour délivrer les Iſraëlites de toute playe &c. *Levit. VIII.* 19. Le *Philoſophe* ne nie pas le fait, mais il l'explique par l'ancienneté de la Charlatanerie des Prêtres, ou de la friponerie Sacerdotale: [*Prieſtcraft*:] Et là-deſſus encore le *Théologien* ne dit mot.

Il avoit obſervé, en troiſième lieu, que dans le cas d'un bien injuſtement poſſedé, la confeſſion & la reſtitution ne ſauvoit le coupable que moyennant l'intervention d'un Sacrifice. Le *Philoſophe* avoue ce fait, ſur le même pied que le précedent. Le Sacrifice même, ſelon lui, étoit ici l'unique peine infligée au coupable: Quelle eſt donc l'autre peine, demande-t-il, qui étoit levée par le Sacrifice? Et là-deſſus il reproche vivement au *Théologien*, d'avoir oublié, dans la chaleur & dans la précipitation de ſon zèle, que c'étoit-là la queſtion à laquelle il falloit répondre. Le *Théologien* lui replique, ſur l'aveu du fait, que cet aveu lui ſuffit, vû que l'intervention du Sacrifice n'auroit pas été requiſe, ſi le Sacrifice n'eût été cenſé néceſſaire pour obtenir le pardon du crime, & par cela même la rémiſſion de la peine. Quant à la queſtion, ſçavoir quelle étoit la peine ainſi remiſe par le Sacrifice ? Le *Théologien* ſe diſpenſe d'y répondre. C'eſt qu'il y avoit répondu d'avance, & aſſez au long, par pluſieurs paſſages ; ce qui eſt très-vrai, malgré toute la hardieſſe avec laquelle le *Philoſophe honnête-homme* lui reproche de n'y avoir pas répondu.

§. V.

L'eſſentiel de la diſpute dans le *cinquième article* eſt, de ſçavoir, *Si la Loi du Lévitique encourageoit les Juifs à vouer à Dieu des Sacrifices humains ; & ſi c'eſt dans la ſuppoſition d'un pareil Sacrifice actuellement voué, qu'elle exigeoit l'exécution du Vœu ?* Le *Théologien* a prétendu prouver, comme on l'a vû, que le terme de *Chérem*, employé dans le Texte en queſtion, ſignifie la punition des Idolâtres, ennemis du vrai Dieu, & non pas un Sacrifice proprement ainſi nommé. Le *Philoſophe* lui accorde [*pag.* 13] ſon explication du terme de *Chérem*; il ſemble même en vouloir tirer avantage contre lui : mais en quoi il fait conſiſter cet avantage, c'eſt ce qu'il m'eſt impoſſible de deviner. Auſſi le *Théologien* paroît-il un peu ſurpris de cette conceſſion, & à ſon tour il s'en prévaut. [*pag.* 15.] Cela ne termine pourtant pas la diſpute.

Le *Philoſophe* avoit cité l'exemple du Vœu de Jephté : Il y revient ; & cela pour dire (ſi j'ai bien compris) que l'immolation de la Fille de Jephté ne pouvant pas être conſiderée comme une punition de ſon Idolâtrie, il faut donc y reconnoître un de ces Sacrifices auxquels la Loi en queſtion approuvoit que l'on s'engageât par un vœu libre, qu'elle rendoit dès-lors irrévocable. Mais à cela le *Théologien* répond, que l'immolation de la Fille de Jephté ne pouvant effectivement pas être conſiderée comme une punition de ſon Idolâtrie, il ne faut donc y reconnoître aucun rapport avec une Loi qui n'autoriſe que les vœux pour la punition de l'Idolâtrie, & qui laiſſe ſubſiſter dans toute leur force les Loix générales contre le Meurtre, par leſquelles la conduite de Jephté eſt condamnée.

Le *Philoſophe* inſiſte. Mais pour faire entendre ſa penſée, je ſuis obligé de remarquer, qu'il paroît avoir en vûë, non pas le ſeul verſet cité du Chapitre *XXVII. du Lévitique*, mais avec ce verſet-là le précedent, auquel le *Théologien* n'a pas fait aſſez d'attention, & où la Loi dit : „ Or „ nul interdit que quelqu'un aura dédié à „ l'Eternel par interdit, de tout ce qui „ eſt SIEN, ſoit HOMME ou BETE, ou „ CHAMP de ſa poſſeſſion, ne ſe ven-

„ dra, ni ne ſe rachetera. Tout interdit „ ſera TRES-SAINT *à l'Eternel*„ . Cela poſé, nous pourrons comprendre ce que le *Philoſophe* veut dire, lorſqu'il avance d'une part, que la Fille de Jephté eſt un exemple de cet interdit, par lequel une perſonne, auſſi-bien qu'une bête, devenoit *ſainte au Seigneur*; & de l'autre, que, ſelon la Loi, tout ce qui étoit [particulierement] *ſaint au Seigneur*, dans quelque Sacrifice ou Victime que ce fût, devoit être entierement détruit, & par-là tellement conſacré à Dieu, que ce fût une choſe abſolument perdue pour l'uſage de l'Homme: *utterly deſtroy'd from the uſe of Man*; c'eſt-à-dire, en un mot, un vrai Sacrifice. Il faut que le *Théologien* n'ait pas ſaiſi la penſée du *Philoſophe*, car il n'en dit rien; & l'on verra cependant bientôt, qu'il avoit dans l'eſprit une diſtinction (ſur les différentes manières d'être *ſaint au Seigneur*) laquelle pouvoit lui fournir une replique aſſez ſpécieuſe. La vérité eſt, qu'en bien des endroits, & particulierement dans tout ce qui concerne ce cinquième article, les diſcours du *Philoſophe* ſont fort entortillez, & en même tems fort elliptiques.

§. VI.

LE *ſixième ſujet de diſpute*, c'eſt le *Sacrifice d'Abraham*. Si cet exemple, à le prendre ſeul, ne prouve pas que *du tems d'A-*

d'Abraham il y avoit une opinion générale en faveur des Sacrifices humains; le *Philoſophe* ſoutient, que cet exemple le prouve, au moins quand il eſt pris, comme il doit l'être ſelon lui, conjointement avec les exemples ſuppoſez dans le Texte du Lévitique dont il avoit parlé auparavant, & avec l'exemple de Jephté dont il venoit auſſi de parler. Le *Théologien* lui répond, que le Lévitique eſt poſtérieur de quatre-cens ans ou environ au Sacrifice d'Abraham, & que le Vœu de Jephté l'eſt de plus de ſept-cens ans.

Le *Philoſophe*, après cela, gourmande le *Théologien*, ſur ce qu'il n'a pas oſé toucher, dit-il, aux raiſons alleguées pour faire voir l'abſurdité du ſens littéral de l'hiſtoire de ce Sacrifice; & il conclut en lui diſant: „ Allez, un adverſaire „ comme vous mérite la berne, ou qu'on „ ne lui réponde qu'à bons coups de gourdin ". Les expreſſions Angloiſes ſont encore plus heureuſes: *But ſuch an Adverſary ought to be answered in a Blanket or with an Oaken Towel, inſtead of Argument.* Le *Théologien* là-deſſus ſe contente de lui indiquer les pages dans leſquelles il a fait voir que le ſens littéral de l'Hiſtoire en queſtion ne renferme aucune abſurdité.

§. VII.

Le point capital du *ſeptième-paragra*

phe eſt, de ſçavoir *en quel ſens les Premiers-nez des Iſraëlites étoient* [particulierement] ſaints au Seigneur; *Si c'étoit en qualité de* Sacrifices, *ou en qualité de* Sacrificateurs *& de Miniſtres du Tabernacle?* Le *Philoſophe* continue à ſoutenir, que c'étoit en qualité de Sacrifices. „ La Loi [dit-il] met „ à part comme ſaints au Seigneur les „ Premiers-nez des Bêtes, auſſi-bien que „ ceux des Hommes, ſans inſinuer le „ moins du monde que les uns & les au- „ tres ne ſoient pas ſaints au Seigneur „ préciſément dans le même ſens. Or „ que les Premiers-nez des Bêtes pures „ fûſſent ſaints au Seigneur en qualité „ de Sacrifices, c'eſt ce que vous ne „ ſçauriez nier. Cette obſervation [ré- „ pond le *Théologien*] fait contre vous. „ Elle démontre que l'expreſſion de „ *ſaint au Seigneur* n'emporte pas toû- „ jours une idée de *Sacrifice*. Les Pre- „ miers-nez des Bêtes *impures*, non moins „ que ceux des Bètes *pures*, étoient *ſaints* „ *au Seigneur*. Cela paroît bien claire- „ ment par le Texte dont il s'agit. Or „ les Premiers-nez des Bêtes *impures* n'é- „ toient certainement pas ſaints au Sei- „ gneur en qualité de Sacrifices; & les „ Premiers-nez des Hommes ne l'étoient „ certainement pas non plus en cette „ qualité ". Voyez *Exode XIII*, 12, 13, 15. il y eſt parlé des Premiers-nez des *Bêtes* que l'on ſuppoſe qui pouvoient être ſa-

ſacrifiées, ce ſont les Bêtes pures. Il y eſt parlé des Premiers-nez d'une Aneſſe, Bête impure, qui ne pouvoit pas être ſacrifiée. Il y eſt parlé enfin des Premiers-nez de l'eſpece humaine. Voilà trois ſortes de Premiers-nez qui, par cette Loi, ſont également *au Seigneur*, ou, ce qui revient au même, *ſaints au Seigneur*. Mais dans quel ſens? Si l'on dit que c'eſt dans un ſens précis qui emporte une idée de Sacrifice, il s'enſuivra que les Premiers-nez d'une Aneſſe, Animaux impurs, ſont cenſez propres à être offerts en Sacrifice: conſequence déja rejettée. Et ſi l'on convient que ces différens Premiers-nez peuvent être appellez ſaints au Seigneur dans un ſens moins déterminé, qui emporte ſimplement que Dieu ſe les réſerve pour en diſpoſer conformement à ſon bon-plaiſir: comme il ne s'enſuivra pas alors que la Loi confonde les Animaux impurs avec ceux qui pouvoient être ſacrifiez; il ne s'enſuivra pas non plus, qu'elle confonde les Premiers-nez de l'eſpece humaine avec ceux des Bêtes, ſoit pures ou impures. Il s'enſuivra au contraire, que tous ces Premiers-nez, ſelon leurs différentes eſpeces, pourront être ſaints au Seigneur dans des ſens différens. Or qu'ils le ſoient tous actuellement dans des ſens différens, & que ceux de l'eſpece humaine en particulier ne le ſoient pas dans le même ſens que ceux des Bêtes qui pouvoient être ſacrifiées, c'eſt ce qui eſt indiqué aſſez nettement dans le Texte même que nous examinons. On y diſtingue ſans peine, 1°. des Premiers-nez qui ſont au Seigneur de manière à ne devoir point être rachetez : ce qui s'entend naturellement de ceux des Bêtes pures, deſtinez à mourir ſur l'Autel : 2°. Des Premiers-nez qui doivent ou être rachetez, ou avoir le col rompu *; ce ſont ceux d'une Bête immonde, leſquels ne pouvoient point être employez comme Victimes : 3°. Enfin des Premiers-nez qui doivent être rachetez abſolument; ce ſont ceux de l'eſpece humaine. Le *Philoſophe* a beau dire, qu'ils ne pouvoient pas être tous rachetez par les Mâles de la Tribu de Lévi, dont le nombre n'égaloit pas celui des Premiers-nez de toutes les autres Tribus. La Loi régle, que tout Premier-né qui ne pourra pas être racheté par l'échange d'un Lévite, le ſera par une ſomme d'argent : *Nomb. III*, 39, 43, &c. Les ſeuls qui ne ſont point rachetez, ce ſont les Premiers-nez des Lévites. Ils demeurent par conſequent ſaints au Seigneur ſans reſtriction, en vertu de la Loi générale qui lui conſaſacre tous les Premiers-nez indifféremment : *Exode XIII*, 2. Mais cela même fournit une nouvelle preuve contre le *Philoſophe*. Car ſi les Premiers-nez des Lévites demeurent juſqu'à la fin ſaints au Seigneur, leur conſécration ſortira néceſſairement ſon plein & entier effet ; par où le vrai but de leur conſécration paroîtra dans tout ſon jour. Or cet effet juſqu'où va-t-il ? Il faudroit, pour accommoder le *Philoſophe*, qu'ils fûſſent tous égorgez ſur l'Autel : & il ſe trouve au contraire, que leur conſécration, bien loin d'en faire autant de Victimes, en fait autant de Miniſtres du Tabernacle. On peut ainſi juger par le fait, ce qu'étoit de droit la conſécration dont les Premiers-nez des autres Tribus ſe rachetoient, ou ce qu'ils ſeroient devenus en vertu de cette conſécration, ſuppoſé même qu'ils n'euſſent pas pû en être rachetez.

---

* Je ſuis la Verſion Angloiſe. Celle de Geneve porte *décollé*.

Fallût-il renoncer, après cela, à la preuve que notre *Théologien* avoit déja alleguée dans ſa première Brochure, le mal ne ſeroit pas grand. Mais il n'y a du reſte nulle néceſſité à y renoncer. Tout ce que je puis tirer de ſpécieux des refléxions du *Philoſophe* pour invalider cette preuve, c'eſt que la conſécration générale des Premiers-nez y eſt ſuppoſée antérieure à celle des Lévites ; ſuppoſition très-fauſſe, ſelon lui, parce que les Lévites, dit-il, avoient été conſacrez dès le commencement de la publication de la Loi. Or ce qui eſt très-faux ſelon lui, eſt très-vrai ſelon le *Théologien*, & ſelon Moïſe, & ſelon Dieu lui-même, qui a dit: *Tout Premier-né m'apartient; car du jour où je frappai tous les Premiers-nez au Païs d'Egypte, je me ſuis ſanctifié tous les Premiers-nez en Iſraël.* Voyez *Nomb. III*, 6, 13.

§. VIII.

Le *paragraphe huitième*, où il s'agit de l'*Oracle des Juifs*, a fourni matière à des refléxions que je rapporterai dans les propres termes de nos deux Auteurs. Ecoutons d'abord le *Philoſophe*. „ Je n'ai point „ dit que Dieu ne pût quelquefois parler „ [aux hommes] d'une manière immé„ diate, comme [il a parlé] à Moïſe „ fréquemment, & après cela aux Pro„ phetes *; mais ce n'étoit pas-là conſul„ ter l'Oracle, ou recevoir des répon„ ſes par *Urim & Thummim*; car cela ne „ pouvoit ſe faire ſans le Prêtre, ſelon les „ formes autoriſées. Or vous n'avez pas „ dit un mot pour invalider ceci; mais „ chaque exemple que vous alleguez, & „ tous les paſſages que vous citez, prou

---

* Notez pour la ſuite, que ce qui eſt entre des Crochets, ne ſe trouve point dans l'Original.

,, vent le contraire, [ſçavoir] que quand
,, Dieu parloit immédiatement, & ſans
,, l'intervention ou le moyen du Grand-
,, Prêtre, l'Oracle d'*Urim & Thummim*
,, n'étoit point conſulté. Que dis-je?
,, Vous citez un paſſage, 1 *Sam. XXX,*
,, 7, 8, où vous dites, que le Grand-Prê-
,, tre, avec l'*Urim & Thummim,* ne fut
,, pas conſulté, mais que la réponſe fut
,, donnée immédiatement du *Schékinah*;
,, deux choſes évidemment fauſſes & con-
,, traires au Texte. Voici le cas en peu
,, de mots. Saül ayant fait mourir tous
,, les Prêtres de la Maiſon d'*Eli,* excep-
,, té *Abiathar,* il ſ'échapa & ſ'enfuit au-
,, près de *David.* Son pere avoit été ac-
,, cuſé de ſecourir David & ſes gens,
,, & d'encourager la rebellion. David le
,, prit ſous ſa protection, & le fit Grand-
,, Prêtre à la place de ſon pere, & il
,, conſerva cet office pendant tout le ré-
,, gne de *David*; mais il fut dans la ſui-
,, te dépoſé par *Salomon*, pour avoir été
,, du parti d'*Adonijah.* Cet Abiathar, qui
,, avoit échapé au carnage & ſ'étoit en-
,, fui auprès de David, étoit le fils d'*A-*
,, *bimelec*, le fils d'*Abitub*, 1 *Sam. XXII,*
,, 20, & par cette raiſon, il parvint à la
,, dignité de Grand-Prêtre, comme le ſeul
,, héritier ſurvivant de la Maiſon d'*Eli*;
,, & il ne reſtoit alors aucun autre Prê-
,, tre portant l'Ephod, car quatre-vingt-
,, cinq Prêtres avoient été tuez en un

„ jour; & *Nob*, la Ville des Prêtres, a-
„ voit été paſſée au fil de l'épée. Ce-
„ pendant vous dites, avec une *aſſuran-*
„ *ce* étonnante, que cet Abiathar, qui é-
„ toit alors avec David, n'étoit pas le
„ Grand-Prêtre de ce nom, mais le fils
„ d'*Abimelec* de *Nob*. . . . . Quand Da-
„ vid conſulta l'Oracle ſacerdotal dans
„ cette occaſion [dont il eſt parlé 1 *Sam.*
„ *XXX*, 7, 8,] il étoit dans le Païs des
„ Philiſtins, aſſez loin du Tabernacle ou
„ de la Maiſon du Seigneur, & ne pou-
„ voit pas par conſequent recevoir une
„ réponſe immédiate du *Schékinah*, quoi-
„ que vous ſuppoſiez & affirmiez ceci a-
„ vec autant d'aſſurance que ſi vous en
„ aviez une démonſtration". Ecoutons
à préſent le *Théologien.*

„ Vous m'aſſurez que *vous ne dites pas*,
„ *que Dieu ne pût quelquefois parler d'une*
„ *manière* IMMEDIATE, *comme à Moïſe*
„ *fréquemment*, & *aux Prophetes dans la*
„ *ſuite*, *pag.* 15. de votre Apologie.
„ Mais dans votre *Philoſophe honnête-hom-*
„ *me*, *pag.* 272, vous ſoutenez, qu'en cas
„ *d'appel* à l'Oracle d'Urim & Thummim,
„ la déciſion *en dernier reſſort* ſe faiſoit
„ par le Grand-Prêtre, comme par un
„ Oracle *vivant*. Quand je compare ces
„ deux paſſages, je ne puis m'empêcher
„ de faire une queſtion: S'il eſt bien *réel*
„ que Dieu ait quelquefois parlé *immé-*
„ *diatement*, pourquoi faudra-t-il que l'O-
„ ra-

„ racle d'Urim & Thummim ait *toûjours* „ été une *badinerie* & une *impoſture* ? Si „ vous voulez vous accorder avec vous- „ même, il faut, ou que vous nous paſ- „ ſiez comme *réels* l'un & l'autre Oracle „ (celui du *Schékinah*, où Dieu eſt cenſé „ avoir parlé immédiatement, & celui „ d'*Urim & Thummim*) ou que vous les „ traitiez également tous deux de *badi-* „ *nerie & d'impoſture.* Ce dernier parti „ eſt celui que je crois le plus conforme „ à vos ſentimens. Car quoique vous „ me diſiez, que vous *ne dites pas* que „ Dieu ne puiſſe quelquefois parler im- „ médiatement, c'eſt une choſe remar- „ quable cependant, que vous ne dites „ pas non plus qu'il l'a actuellement fait. „ Et preuve que vous ne le croyez pas, „ c'eſt que vous dites, dans votre Phi- „ loſophe honnête-homme, pag. 51, *qu'il* „ *étoit impoſſible que la Loi fût d'inſtitution* „ *divine*, comme il faut bien néanmoins „ qu'elle l'ait été, s'il eſt de fait que Dieu „ ait parlé immédiatement à Moïſe. Vous „ dites encore, *pag.* 251, que ſi nous re- „ cevons l'Hiſtoire de l'Exode dans le „ ſens littéral, il faudra *prendre l'Hiſto-* „ *rien pour* un Ecrivain *fabuleux & ro-* „ *maneſque.* C'eſt donc une *Fable* & un „ *Roman*, ſelon vous, que tout ce qu'il „ nous dit des paroles que Dieu lui ad- „ dreſſoit du *Schékinah*. . . . Je n'ai pas „ été maître, après cela, de ne pas croi-

„ re que vous en vouliez à tous les Ora-
„ cles des Juifs indifféremment, lorſque
„ vous nous les repréſentiez comme des
„ inventions de Prêtre. Mais ſi vous
„ voulez dire nettement que l'Oracle é-
„ toit quelquefois *réel*, & que Dieu a
„ *réellement* parlé lui-même d'une maniè-
„ re *immédiate* à *Moïſe & aux Prophetes*,
„ & faire voir en même tems que cela
„ s'accorde avec les propoſitions que je
„ viens d'extraire de vos autres diſcours,
„ je vous promets de confeſſer que j'ai
„ mal pris votre penſée, & de vous en
„ demander pardon de tout mon cœur.

„ Pour vous prouver que vous vous
„ trompiez en attribuant au Grand-Prê-
„ tre toutes les réponſes de l'Oracle d'*U-*
„ *rim & Thummim*, j'avois obſervé, *pag.* 17,
„ que David avoit reçu des réponſes,
„ non pas du Grand-Prêtre, mais immé-
„ diatement de l'Oracle, 1. *Sam.* XXX,
„ 7, 8. C'eſt-là ce que j'avois dit; au
„ lieu de quoi vous me faites dire, *que*
„ *le Grand-Prêtre, avec l'Urim & Thum-*
„ *mim, ne fut pas conſulté, mais que*
„ *la réponſe fut donnée immédiatement du*
„ *Schékinah.* Les Lecteurs doivent ſentir
„ la différence. Je n'ai pas dit un mot
„ du *Schékinah* dans cet endroit: J'ai ſim-
„ plement nommé l'*Oracle*; ce qui ne
„ peut s'entendre, conformement au
„ Texte, que de l'Oracle d'*Urim & Thum-*
„ *mim*. Cet Oracle fut conſulté, le Grand-

„ Prêtre ne le fut pas dans l'occaſion „ dont il s'agit. Les paroles du Texte „ ſont, que *David dit à Abiathar le Sacrificateur, fils d'Abimelec: Je te prie, apporte-moi ici l'Ephod* [de l'Urim & „ Thummim] : *Et Abiathar apporta-là „ l'Ephod à David. Et David interrogea le „ Seigneur . . . Et il lui répondit* †. On ne „ voit point-là qu'Abiathar mette l'Ephod. „ On y voit ſeulement qu'il l'apporte à „ David. C'eſt David lui-même qui interroge le Seigneur ; & ce n'eſt point „ le Prêtre, c'eſt le Seigneur qui lui répond.

„ Vous ſemblez avoir trouvé étrange „ ce que j'ai dit, que cet *Abiathar* n'eſt „ pas le Grand-Prêtre du même nom. „ Mais j'avois preuve en main. Je me „ contenterai cependant, pour épargner „ ma peine, de vous renvoyer là-deſſus „ à un excellent Diſcours de Mr. Whiſton, „ que vous trouverez à la fin de ſon „ Eſſai ſur l'Apocalypſe : *Eſſay on the Revelation, pag.* 285, &c.

§. IX.

Le *neuvième paragraphe* roule ſur les *Batailles où l'Oracle engagea onze Tribus contre la Tribu de Benjamin*, pour la pu-

---

† Je traduis ce paſſage d'après la Traduction Angloiſe.

punir de *n'avoir pas voulu* faire attention aux plaintes portées dans toutes les Villes par des Envoyez des autres Tribus, au ſujet des violences commiſes par des *Scelérats* de *Gibeah* à l'égard d'un Lévite & de ſa Concubine. Le *Philoſophe* repète ou amplifie ce qu'on a déja vû qu'il avoit dit de ſon chef, & en depit de l'Hiſtoire, pour juſtifier ce déni de juſtice. Et le *Théologien* a la complaiſance de faire en détail une critique ſérieuſe de ce petit jeu d'eſprit, dans laquelle nous pouvons nous diſpenſer de le ſuivre. Contentons-nous d'en extraire deux Remarques générales. L'une, que ſi l'on peut ſi bien juſtifier les Benjamites aujourd'hui, c'eſt une choſe étrange qu'ils n'ayent pas ſongé dans le tems à ſe juſtifier eux-mémes par les mêmes moyens : l'autre, que ſi l'Hiſtoire eſt véritable, il faut s'en rapporter à elle ; & que ſi l'on veut la regarder comme un Roman, il y a plutôt de la petiteſſe d'eſprit que de l'habileté à tirer des conſequences de quelques expreſſions particulieres, pendant que l'on contredit le reſte.

§. X.

Dans le *paragraphe dixième* il s'agit de cette thèſe du *Philoſophe* : *Que les Prophetes Juifs ne déſignoient nettement ni les tems, ni les lieux, ni les perſonnes* &c : s'il eſt vrai

toutefois qu'il ait avancé cette thèſe,
car il s'en défend. ,, Ce que j'avance [dit-il
,,] dans l'endroit cité, c'eſt que *les
,, Prophetes ne déſignoient pas les tems, les
,, lieux, les perſonnes &c,* BIEN *nettement &
,, d'une façon* BIEN *circonſtanciée*; que GÉNÉRALEMENT
,, ils exprimoient leurs
,, préſages en termes fort obſcurs; &
,, que ce ne ſont POUR LA PLUPART
,, que des Songes & des Viſions nocturnes,
,, dont l'interprétation eſt très-difficile,
,, & qui peuvent s'appliquer à mille
,, évenemens différens, *&c.* . . : que lorſqu'ils
,, avoient prédit des maux qui arrivoient
,, effectivement, ils étoient haïs
,, & perſécutez pour cela, quoique les
,, choſes qu'ils prédiſoient fûſſent imminentes
,, & inévitables. . . . Mais vous
,, voudriez me faire dire, que *jamais* ils
,, ne déſignent nettement les choſes . . .
,, & que *toûjours* leurs Propheties ſont
,, obſcures & inintelligibles . . . C'eſt
,, ainſi que vous me faites dire que *jamais* * ils ne prédiſoient rien qui ne
,, fût imminent, & humainement parlant
,, inévitable, parce que j'avois dit qu'ils
,, é-

---

* Comme la diſpute roule ici ſur l'omiſſion d'un petit mot, & que celui de *jamais* ne ſe trouve point dans la Traduction que j'ai donnée ci-deſſus du paſſage en queſtion, je ſuis doublement obligé de remarquer, qu'il ne ſe trouve pas non plus dans l'Original.

,, étoient haïs & perſécutez lorſqu'il *ar-*
,, *rivoit* que c'étoit-là le cas [*when this*
,, HAPPENED *to be the caſe*]; comme dans
,, l'exemple de Jerémie, qui avoit de-
,, claré que les Babyloniens ſe rendroient
,, maîtres des Juifs; pendant que les Ba-
,, byloniens avoient actuellement aſſiégé
,, Jeruſalem .... Je n'ai jamais nié que
,, des évenemens futurs ne pûſſent être
,, connus d'avance, ni que les Prophetes
,, ne déſignaſſent quelquefois les choſes
,, aſſez en détail ... Mais pour ce qui eſt
,, des LXX ans de Jerémie, ils ne regar-
,, doient point la durée de la Captivité
,, de Babylone, encore que vous vous
,, l'imaginiez; en quoi vous faites paroî-
,, tre une grande ignorance de l'Hiſtoi-
,, re & de la Chronologie. Ces LXX
,, ans ſe rapportent à la durée entiere de
,, l'Empire *Babylonien* après la deſtruction
,, de Ninive, & la fin de la Monarchie
,, *Aſſyrienne*, durant lequel tems les
,, Juifs devoient être ſujets des Babylo-
,, niens, comme ils l'avoient été aupara-
,, vant des Aſſyriens. Mais la Captivité
,, n'arriva que ſept ou huit ans après".
A tout cela le *Théologien* répond.

,, ... Soit ma faute, ou celle de l'Im-
,, primeur, le mot de BIEN a été omis
,, dans ma citation de vos paroles. Mais
,, il eſt manifeſte que c'eſt un pur acci-
,, dent, puiſque dans toute la ſuite de
,, mes remarques ſur vos paroles, je con-
,, ſer-

,, ſerve ce mot comme faiſant partie de la citation . . . Les exemples que j'ai alleguez contre vous, prouvent que les Prophetes prédiſoient, & *nettement*, & BIEN NETTEMENT . . . . Je vous avois accuſé de ſoutenir, que les Prophetes ne prédiſent rien qui ne fût prêt à arriver, & qui ne dût être prévû comme inévitable par quiconque avoit des yeux dans la tête . . . Que le Lecteur ſoit Juge. Voici au long vos propres termes . . . TOUTES LES FOIS, dites-vous, *qu'ils prédiſoient du Mal, & que la choſe* ARRIVOIT, *ils étoient haïs & perſécutez pour cela, bien qu'on puiſſe dire qu'ils ne prédiſoient rien qui ne fût imminent, & que tout homme avec des yeux dans ſa tête n'eût dû prévoir comme inévitable.* Vos expreſſions ici ſont bien claires : il n'y manque rien : TOUTES LES FOIS *qu'ils prédiſoient du mal, & que la choſe* ARRIVOIT, *ils ne prédiſoient rien qui ne fût imminent.* Ils étoient donc conſtamment des Impoſteurs, ſelon vous, *toutes les fois* qu'ils prédiſoient du mal qui *arrivoit.* Et je ſuis bien ſûr, que s'ils avoient prédit du mal qui *ne fût pas arrivé*, ſans qu'on pût dire que la repentance du Peuple l'avoit prévenu, ils auroient été des Impoſteurs encore. Ils l'étoient, à votre avis, toutes les fois qu'ils prédiſoient du *Mal* ; Eh ! qu'étoient-ils, je vous prie, lorſ-

„ qu'ils prédiſoient du *Bien* ? Direz-vous „ qu'ils étoient plus habiles à prédire le „ Bien que le Mal ? S'ils étoient des trom- „ peurs *toutes les fois* qu'ils prédiſoient du „ *Mal*, ne ſerez-vous pas obligé de ſou- „ tenir, pour vous mettre d'accord avec „ vous-même, qu'ils étoient également „ des trompeurs *toutes les fois* qu'ils prédi- „ ſoient du Bien ? toutes les fois qu'ils pré- „ diſoient *quoi que ce fût* ? Il n'y a perſon- „ ne qui ne voye que c'eſt-là votre pen- „ ſée : Et j'en appelle particulierement „ à tous les Incrédules qui ont lû votre „ Livre. . . . Mais pour mettre la cho- „ ſe hors de doute, citons-en quelques „ autres paſſages, où il n'y aura point „ de lieu aux ſubterfuges.

„ Page 265. *Les Prophetes n'étoient point* „ *infaillibles, & ils ne crurent jamais eux-mé-* „ *mes qu'ils le fûſſent.* Ce ſont vos termes.

„ Page 284. *Le* COMMUN *Peuple regar-* „ *doit la Connoiſſance des Prophetes comme en-* „ *tierement* MIRACULEUSE *&* SURNATU- „ RELLE, *& croyoit qu'ils avoient un Com-* „ *merce* IMMÉDIAT *& libre avec Dieu* — „ *La* POPULACE *eſtimoit, qu'ils connoiſſoient* „ *même les cœurs des hommes.* — *Cette* IMA- „ GINATION POPULAIRE *expoſa ces anciens* „ *Sages à de grands embarras* . . . .

„ Page 266. Théophane, dans votre „ Dialogue, vous dit : *Ce que vous avez* „ *à prouver, c'eſt que les Prophetes ont toûjours* „ *été, ou des* SOTS, *ou des* FRIPONS : Et à

„ cela vous répondez : *Il ne ſeroit pas*
„ *impoſſible que vous vous trompaſſiez ; car*
„ *il y a certainement un* MILIEU *entre la*
„ SOTTISE *& la* FRIPONERIE; *& ce milieu-là,*
„ *c'eſt la* PRUDENCE HUMAINE.
„ — *Je ne déſeſpère pas de vous* DONNER
„ *bientôt l'*ESPRIT PROPHÉTIQUE.

„ Pages 288, 289. Théophane dit :
„ *Vous m'accorderez, j'eſpère, que, dans quelques*
„ *cas au moins, la connoiſſance des choſes*
„ *futures a été communiquée aux Prophetes*
„ *par une voye ſurnaturelle.* Et voici votre
„ réponſe : *Il ne faut pas douter que des*
„ *gens comme eux, qui ne s'engageoient point*
„ *dans les affaires du monde, & qui obſervoient*
„ *ſinement la conduite de la Providence,*
„ *les changemens & les révolutions des*
„ *Etats & des Royaumes, ne pûſſent* EN
„ SÇAVOIR PLUS *que les autres, &* VOIR
„ PLUS LOIN. — *Ceci pouvoit les mettre en*
„ *état d'établir, ſur des principes* RATIONAUX
„ *& ſur les voyes ordinaires de la Providence,*
„ *des* CONJECTURES *touchant l'avenir qui*
„ *fûſſent fort approchantes de la vérité.*

„ . . . . . Il eſt donc évident, que je
„ n'ai pas le moins du monde repréſenté
„ infidèlement votre penſée. Mais pour
„ couper court à tous les faux-fuyans,
„ je remarquerai de plus, que les exemples
„ de Propheties que j'avois alleguez
„ contre vous, renverſent votre Thèſe, à
„ la prendre même avec toutes ſes limitations.
„ Elie prédiſoit du MAL,

,, quand il prédiſoit que les Chiens lécheroient
,, le ſang d'Achab ſur la même
,, place où ils avoient léché le ſang de
,, Naboth : *La choſe* ARRIVA comme il
,, l'avoit prédite ; & cependant, *tout*
,, *homme avec des yeux dans ſa tête* NE POUVOIT
,, PAS *avoir prévû cela comme inévitable.*
,, Eliſée prédiſoit du MAL, lorſqu'il
,, prédiſoit la Mort de ce Capitaine Samaritain,
,, ſur la main duquel le Roi
,, s'appuyoit : *La choſe* ARRIVA ; & cependant,
,, *tout homme avec des yeux dans*
,, *ſa tête* NE POUVOIT PAS *avoir prévû cela*
,, *comme inévitable* . . . , Jerémie prédiſoit
,, du MAL, lorſqu'il prédiſoit la Captivité
,, de LXX. ans : *La choſe* ARRIVA ; &
,, cependant *tout homme avec des yeux dans*
,, *ſa tête* NE POUVOIT PAS *avoir prévû*
,, *cela comme inévitable* . . . J'oſe encore,
,, Monſieur, l'appeller LA CAPTIVITÉ DE
,, SOIXANTE-ET-DIX ANS, nonobſtant le
,, reproche que vous me faites de montrer
,, par-là une grande ignorance . . .
,, Si j'étois dans l'erreur ſur ce point,
,, j'y ſerois en bonne compagnie . . . ,
,, Mais la vérité eſt, que c'eſt votre propre
,, ignorance que vous décelez ; puiſque
,, Dieu lui-même a dit expreſſement :
,, *Après que les ſeptante ans ſeront accomplis*
,, *à Babylone, je vous viſiterai* . . . . *Jer.*
,, *XXIX*, 10. Car ſi *ſeptante* ans furent
,, *accomplis à Babylone*, je ſuis aſſuré que
,, la *Captivité* dura *ſeptante* ans : au lieu

„ que, ſelon vous, la Captivité des Juifs „ n'aura commencé que quelques années „ après qu'ils auront été captifs à *Babylone*.

§. XI.

Onzièmement, le *Théologien* avoit ſoutenu, qu'il étoit faux que Samuël eût uſurpé le ſouverain Pontificat. Le *Philoſophe* répond, qu'*il dit encore* que le fait eſt vrai : Et le *Théologien* lui replique, que ſon *Je le dis* n'eſt pas une preuve.

§. XII.

Le *douzième Article* eſt expedié de la même manière, à-peu-près, que le précedent.

§. XIII.

Dans le *treizième*, il s'agit de ſçavoir, *Si les* vingt-quatre Anciens *de l'Apocalypſe ſont des Anges Médiateurs, qui préſentent à Dieu nos prieres?* Aux raiſons pour la négative, alleguées par le *Théologien*, le *Philoſophe* oppoſe cette refléxion : Que ſi les Anciens ſont des *Saints*, & non des *Anges*, on en pourra conclure, ſi l'on veut, que ce n'eſt pas la médiation des Anges, mais celle des Saints, qui eſt établie dans cet endroit. A quoi il ajoute, qu'il a toutefois plus de penchant que jamais à les croire des Anges, & non des Saints, parce que le dogme de la médiation des Saints eſt de plus fraîche date que l'Apocalypſe. Ceux qui liſent ceci, & qui ſe ſouviennent d'avoir lû ci-deſſus, que le *Philoſophe* étoit accuſé d'avoir voulu trouver dans cette même Apocalypſe *l'Invocation des Saints* *, ſeroient aſſez excuſables s'ils ſoupçonnoient dans l'un des deux endroits quelque mépriſe de ma part. Je m'en ſuis ſoupçonné moi-même, quand j'ai vû qu'une contradiction ſi frappante n'étoit point rélevée par le *Théologien.* Ainſi je crois devoir declarer, que la contradiction ne doit point du tout être miſe ſur mon compte. Il eſt de fait, que la *Philoſophe*, après avoir rangé l'Invocation des Saints au nombre des erreurs prétendues de l'Apocalypſe, la regarde aujourd'hui comme une erreur plus moderne que l'Apocalypſe : moyennant quoi, il a la ſatisfaction de continuer à ſoutenir, que l'Apocalypſe, dans la Viſion des vingt-quatre Anciens, nous donne des Anges pour Médiateurs, plutôt que des Saints ; pourvû qu'on lui accorde d'autre part, que les vingt-quatre Anciens ſont véritablement repréſentez comme offrant à Dieu *dans le Ciel*, les prieres des Saints qui ſont *ſur la Terre.* Mais c'eſt de quoi le *Théologien* ne conviendra pas. Il a nié que les Anciens fûſſent des Anges : il niera avec la même facilité que ce ſoient des *Médiateurs*, des Médiadiateurs *céleſtes*, & des Médiateurs entre Dieu & les Saints qui ſont *ſur la Terre*. „ La pure vérité eſt [dit-il] que les *Saints* „ dont les prieres ſont offertes par les „ vingt-quatre Anciens & par les quatre „ Animaux, ſont les prieres de ceux-là „ même qui les offrent. Et quand ce ſe„ roient des prieres offertes pour d'autres, „ tout ce qu'on en pourroit conclure, c'eſt „ que ces Anciens doivent être cenſez „ faire ici dans la troupe des Saints, ce „ que fait un *Miniſtre*, lorſqu'au milieu „ d'une Aſſemblée Chrétienne qui le voit „ & qui l'entend, il offre à Dieu les „ prieres de cette Aſſemblée.

---

* Voyez l'Extrait de *la Malhonnêteté du Philoſophe honnête-homme.*, §. XV.

§. XIV.

Sur le *quatorzième article* le *Philoſophe* ne dit rien à quoi le *Théologien* n'ait répondu d'avance dans cet article même.

§. XV.

Le *quinzième* eſt celui où il s'agit de déterminer, *Si l'*Invocation des Saints *eſt enſeignée dans l'Apocalypſe*? Le *Philoſophe* fait ſemblant de défendre ſa thèſe. Mais il ne défend réellement que cette propoſition incidente: Que nous pouvons prier pour les ames des Saints décedez. Le *Théologien* ne le nie pas. Nous pouvons ſans doute prier Dieu, dit-il, de leur accorder les bénédictions qu'ils ont encore à recevoir: Mais cela n'aboutit à rien, quand il eſt queſtion de prouver que nous devons les invoquer eux-mêmes. *Voyez ci-deſſus* §.*XIII.*

§. XVI.

Ce que le *Philoſophe* dit ſur le *paragraphe ſeizième* eſt une pure & ſimple repétition de ſon Paradoxe, accompagnée d'un défi de le refuter, & d'une lamentation ſur le malheur qu'il a d'avoir à faire avec un Enragé, de la bouche duquel il ne ſort que de l'écume : *with a Man who can do nothing but rage and foam.*

§. XVII.

Sur le *paragraphe dix-ſeptième*, le *Philoſophe* ne dit abſolument rien : Et le *Théologien*, par conſequent, n'a pas le mot à lui repliquer.

§. XVIII & XIX.

Le *Philoſophe* refute les *paragraphes dix-huit & dix-neuvième* de la même manière que le précedent : à cela près, qu'il en appelle en termes généraux au jugement des Lecteurs ſur ſon Syſtême de la Contrarieté entre Moïſe & St. Paul.

§. XX.

Il repète, à l'occaſion du *paragraphe ving-*

vingtième, une queſtion à laquelle le *Théologien* avoit déja répondu dans le §. IV: ſçavoir, Quelle étoit la peine remiſe, ou *commuée*, en vertu des Sacrifices Lévitiques ? Je dis *commuée*, parce que c'eſt le terme dont il ſe ſert, & dont il affecte de ſe ſervir. Il ſemble qu'il y ait quelque fineſſe là-deſſous ; mais je ne devine point en quoi elle pourroit conſiſter.

§. XXI.

Sur le *paragraphe vingt-unième*, le *Philoſophe* dit, qu'il n'a point été refuté: Et le *Théologien* le laiſſe dire.

§. XXII.

Le *paragraphe ſuivant* roule ſur la prétendue Contrarieté entre Moïſe & St. Paul, touchant les revenus des Miniſtres de la Religion. Le *Philoſophe* commence ſa réponſe par le Texte de St. Paul que le *Théologien* avoit allégué: *Ceux qui ſervent à l'Autel participent à l'Autel: De même auſſi le Seigneur a ordonné, que ceux qui prêchent l'Evangile vivent de l'Evangile* „. Je ne vois rien „ [dit-il] qui puiſſe être plus divertiſſant „ que ceci. Vous êtes-vous imaginé que „ ſelon moi, St. Paul veuille faire mourir de faim les Miniſtres de l'Evangile, ou empêcher qu'on ne les entretienne par des contributions libres &

„ charitables, quand ils en ont beſoin & „ qu'ils n'ont point d'autre reſſource?... „ Pour ce qui eſt des Médecins, des „ Avocats, & du Clergé établi par les „ Loix du Païs, ils peuvent ſans doute, „ comme tous ceux qui exercent quel„que profeſſion civile & autoriſée par „ les Loix, demander ce qui leur eſt dû „ raiſonnablement, & en cas de refus „ ſe faire payer. Mais ce n'eſt pas ſur „ ce pied-là que le Miniſtère Evangeli„que fut laiſſé par Jeſus-Chriſt & par „ les Apôtres. St. Paul travailloit de ſes „ mains pour s'entretenir... Il porta „ plus d'une fois à Jeruſalem les contri„butions charitables des Egliſes étrange„res pour les *pauvres Saints* de Jeruſalem, „ où l'on voit bien que les Apôtres & „ les Docteurs étoient auſſi pauvres que „ les autres. Et lorſque les *Douze* & les „ *Septante* furent envoyez par Jeſus-„ Chriſt lui-même pour prêcher l'Evan„gile, ils devoient prendre ce qu'on „ leur donneroit, mais ne rien exiger.... „ Je vous avouerai, ſi vous voulez, qu'il „ faut que le peuple vous entretienne: „ C'eſt ainſi qu'à ſon defaut, la Paroiſſe „ ſera obligée de vous entretenir, pour„vû que vous ſoyez hors d'état de vous „ entretenir vous-même. Mais ce que „ le peuple vous doit, à combien ſe mon„te-t-il? Qui en ſera Juge?... Vous „ ſçavez que ſous l'économie Moſaïque,

„ la Loi mettoit en droit de demander „ tant ou tant : les revenus de la Prêtriſe étoient fixez par une autorité divine : & c'eſt bien dommage, ce me „ ſemble, que vous ne puiſſiez pas re„ clamer encore cette même autorité. „ Il paroît que vous en avez aſſez bon„ ne envie, mais que vous ne ſçavez pas „ trop comment vous y prendre. Ainſi „ je puis toûjours hazarder de vous dire „ à bon compte, que l'avantage d'être „ entretenu par le peuple, eſt autant de „ droit divin pour les pauvres de la Pa„ roiſſe que pour vous . . . . " *Il falloit ajouter*, POUR LES MÉDECINS ET POUR LES ROIS, replique le Théologien : *la raillerie alors auroit été complete. La pure vérité eſt, Que les Pauvres ont un droit divin d'être entretenus comme* PAUVRES : *Que les Miniſtres ont un droit divin d'être entretenus comme* MINISTRES : *Et que les Rois ont un droit divin d'être entretenus comme* ROIS. Si le Lecteur, au reſte, apperçoit ici des vuides conſiderables, ſoit dans la réponſe du *Philoſophe*, ſoit dans la replique du *Théologien*, ce n'eſt pas ma faute,

§. XXIII.

Si j'ai bien ſaiſi le ſens de la Réponſe du *Philoſophe* au *paragraphe XXIII*, elle ſe reduit à dire, que les paſſages où St.

Paul parle avantageuſement de la Loi des Juifs, doivent s'entendre uniquement de leur Loi morale; & que c'étoit uniquement de leur Loi cérémonielle qu'il s'agiſſoit: De ſorte que, pour repliquer juſte, il falloit faire voir que ces paſſages regardent la Loi cérémonielle elle-même, ou la Loi en général, y compris la Loi cérémonielle. Comme la replique du *Théologien* roule ſur autre choſe, je ne m'y arrêterai pas.

§. XXIV.

Le ſilence du *Philoſophe* ſur le *paragraphe XXIV*, a diſpenſé le *Théologien* d'y revenir.

§. XXV. & XXVI.

Sur les *deux paragraphes ſuivans* le *Philoſophe* dit, que le *Théologien* ne l'a point refuté: Et le *Théologien* à ſon tour dit, que le *Philoſophe* n'a point répondu à ſa Refutation.

§. XXVII. & XXVIII.

Sur les *paragraphes vingt-ſept & vingt-huitième*, profond ſilence de part & d'autre.

§. XXIX.

Sur le *ſuivant*, où il s'agit des *Miracles*,

cles, le *Philoſophe* ſe contente d'aſſurer, qu'on y a prudemment évité de toucher à ſes preuves: Et le *Théologien* ſe contente de lui faire tout doucement, à cette occaſion, une petite leçon de candeur.

§. XXX.

Pour donner quelque idée de la néceſſité du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, dans le *paragraphe XXX*, le *Théologien* avoit fait valoir celle d'un Accord, d'un Conſeil ou d'un Traité antécedent entre Jeſus-Chriſt & ſon Pere, dans lequel Traité la Mort de Jeſus-Chriſt étoit exigée, *afin de démontrer que Dieu, quelle que ſoit ſa miſericorde, hait au dernier point tout ce qui eſt Péché.*

Le *Philoſophe* objecte, qu'il n'a jamais trouvé dans l'Ecriture la fable théologique d'un Traité de Rédemption; & qu'il n'entend rien au *jargon* de ceux qui prétendent, que Dieu démontre ſa haine pour le Péché par une conduite qui conſiſte à punir un innocent pour des coupables, & à épargner les coupables parce qu'un innocent a ſouffert ce qu'autrement il auroit falu qu'ils ſouffriſſent eux-mêmes. *Sçavoir*, dit-il, *comment cela fait dans votre Syſtême une Démonſtration, c'eſt un grand Myſtère, & qui n'a pas été revélé juſqu'à préſent.*

„ Je ne dévine pas [dit là-deſſus le „ *Théo-*

„ *Théologien*] ce qu'eſt Jeſus-Chriſt *dans* „ *votre Syſtême* . . . . Mais dans le mien, „ quoique ſon Corps fût comme celui „ de *Paul* ou d'*Adam*, ſon AME étoit „ d'un ordre SUPÉRIEUR *, & exiſ„ toit AVANT que les Mondes fuſſent „ faits. *C'eſt par lui que Dieu les a faits.* „ Dans ce Syſtême il n'y a nulle difficul„ té à ſuppoſer, que Dieu peut avoir eu „ à choiſir entre les deux manières ſui„ vantes de ſauver le genre humain: „ l'une, qui ſeroit telle que Jeſus-Chriſt „ auroit reçu le pouvoir de ſauver les „ Hommes, ſans que ſon Incarnation & „ ſa Mort fûſſent requiſes comme condi„ tion néceſſaire de ce pouvoir: l'autre, „ qui ne lui conféreroit ce pouvoir que „ ſous cette même condition. Cette ſecon„ de manière eſt de fait celle que Dieu „ a choiſie. Or cette ſeconde manière „ n'eſt-elle pas celle qui marque LE „ PLUS de *reluctance* (ſi j'oſe ainſi dire) „ LE PLUS de *difficulté* à pardonner aux „ Pécheurs, ou LE PLUS *d'objections* à „ réſoudre pour en venir-là? Si Dieu ne „ haïſſoit ſouverainement le Péché, n'au„ roit-il pas choiſi une manière PLUS „ *aiſée* de pardonner aux Pécheurs? Met„ tons la choſe dans un nouveau jour.

---

* *Thoug his body was like their's, yet his Soul was of a higher Order.* Je rends les expreſſions de mon Auteur. Je ne les garantis pas.

„ Dieu a réſolu de donner à ſon Fils l'autorité de pardonner aux Pécheurs repentans. Il ne s'agit plus que de déterminer, ſi Jeſus-Chriſt recevra cette autorité ſous quelque condition à remplir de ſa part, ou ſans aucune condition de cette eſpece? Or il eſt évident que ce dernier parti ne ſuppoſe pas en Dieu, comme l'autre, cette Averſion pour le Péché, qui va juſques à avoir de l'éloignement pour une réconciliation avec les Pécheurs. Croyez ſeulement, ainſi que je la crois, la Préexiſtence de l'Ame de Jeſus-Chriſt, & vous verrez que tout le reſte du Syſtême eſt de plein-pied. Vous ſerez obligé dès lors de reconnoître au moins, que Jeſus-Chriſt, en prenant *le Corps* que Dieu lui avoit *préparé* [*Héb. X*, 5.] & en s'acquittant de la fonction de *Prophete*, a rempli des *conditions*, ſans leſquelles il n'auroit jamais reçu le pouvoir de pardonner à ceux qui voudroient ſe repentir & croire. Vous ne prétendriez apparemment pas, ni qu'il eût reçu le pouvoir de faire cela avant que de venir au Monde, ni qu'il eût reçu toute autorité dans le Ciel & ſur la Terre avant ſa Mort & ſa Réſurrection. Ce ſeroit nier ce qui eſt de fait. Or s'il eſt de fait, qu'il n'a reçu cette autorité qu'après ſon Incarnation & ſa Mort, &

„ que cette autorité lui fut donnée comme une recompenſe de ſa mort, quel „ obſtacle encore trouveriez-vous à convenir, que ſa MORT étoit la CONDITION ſous laquelle il devoit être „ revêtu de cette autorité? . . . . Mais, „ dites-vous, comment Dieu démontre-t-il ſa Sainteté, s'il punit l'innocent „ pour le coupable? J'ai répondu d'avance, lorſque j'ai poſé que Jeſus-Chriſt, „ en conſentant à ſouffrir des maux qu'*il* „ *ne méritoit pas*, avoit conſenti *librement*. „ [Une Mort ſoufferte en vertu d'un „ conſentement libre, n'eſt point une punition; & ne ſçauroit être par conſequent une punition injuſte.] . . . . . Mais, „ dites-vous encore, ce Traité de Rédemption dont parlent les Théologiens, ne „ ſe trouve pas dans l'Ecriture. Je vous „ prie donc de faire attention à ce que „ dit St. Paul . . . *Heb. X*, 5 -- 12 . . . . „ *&c.*" Ceux qui ſont au fait de la matière, n'ont pas beſoin qu'on leur diſe comment le *Théologien* fait voir dans ce Texte, qu'il y a eu entre Dieu & le Fils de Dieu, avant l'Incarnation du Fils, un accord, en vertu duquel il a pris *un Corps*, a ſouffert en ſon corps, & a mérité par-là la gloire d'être le Sauveur du genre humain.

§. XXXI. & XXXII.

Le *Philoſophe* ne dit rien en faveur de la ſaillie refutée dans le *paragraphe XXXI.* Mais il attaque cette propoſition du *XXXII : Que ſi Jeſus-Chriſt n'avoit pas conſenti librement à mourir, ſon Pere ne lui en auroit nullement fait un devoir.* Il ſoutient que cela eſt faux, parce que *le Conſentement,* dit-il, *étoit fondé ſur l'Obligation, & non pas l'Obligation ſur le Conſentement.* Le *Théologien* répond, que ni l'un ni l'autre n'eſt fondé ſur l'un des deux ; mais que l'un & l'autre ſont fondez également ſur la *raiſon & convenance des choſes.* Le Fils de Dieu étant incarné, & voyant les approches de la mort, il pria ſon Pere que cette Coupe paſſât arriere de lui : Le refus le mit dans l'obligation de la boire, & le conſentement ne vint qu'en conſequence de cette obligation : Cela eſt vrai. Mais il ne l'eſt pas moins, que Jeſus-Chriſt avoit déja conſenti avant ſon Incarnation à boire cette même Coupe, s'il étoit impoſſible qu'elle paſſât arriere de lui. En prenant *le Corps* que Dieu lui avoit *préparé*, il s'etoit irrévocablement engagé à *faire la volonté de Dieu*, cette volonté dût-elle exiger juſqu'à la fin l'*oblation de ſon Corps.* Et Dieu certainement ne l'auroit jamais mis dans l'obligation actuelle de faire ce Sacrifice, ſi ſon conſentement actuel n'eût été préalablement ſuppoſé & *préconnu.*

§. XXXIII.

§. XXXIII.

Le *Philoſophe* veut abſolument, que la Priere de Jeſus-Chriſt, expliquée dans le *paragraphe XXXIII.*, ſoit incompatible avec l'idée que l'on prétend qu'il avoit de la néceſſité de ſa Mort pour le ſalut des hommes; à moins qu'on ne lui prête en même tems un defaut de zèle pour leur ſalut, & de reſpect pour la volonté de Dieu. On répond à cela de plus d'une manière. Notre *Théologien* a la ſienne. Jeſus-Chriſt ſçavoit, dit-il, que ſa mort étoit la condition actuellement ſtipulée, & il étoit prêt à la remplir, ainſi qu'il s'y étoit engagé: Mais il pouvoit ſçavoir quelle étoit la condition actuellement ſtipulée, & ne ſçavoir pas ſi c'étoit la *ſeule poſſible*, la *ſeule* que Dieu *pût* accepter.

§. XXXIV — XLI.

Des *huit paragraphes ſuivans*, il n'y en a qu'un dont le *Philoſophe* diſe quelque choſe. C'eſt le *XXXV*, dans lequel il s'agit des *Sacremens*. Il accorde que ſi Dieu les a inſtituez comme apartenant à la Religion, il faut avec reſpect les admettre comme tels: Mais qui peut croire, ajoute-t-il, qu'un Dieu tout ſage ait ordonné, en fait de Religion, des choſes qui ne ſçauroient, de votre propre aveu, ni purifier, ni ſanctifier nos ames ? Le *Théologien* répond, que tout ce qu'il a avoué, c'eſt que nos ames ne ſçauroient être purifiées ni ſanctifiées *méchaniquement*, ou par l'influence purement phyſique de la *partie élémentaire* des Sacremens.

Le *Philoſophe* lui demande, ſur le *Bâtême* particulierement, *Si perſonne ne peut être Chrétien ſans l'avoir reçu ?* Le *Théologien* lui cite là-deſſus la déciſion de Jeſus-Chriſt, *Jean III*, 5, ſans prétendre pourtant qu'elle doive exclure de l'Egliſe les Chrétiens ſinceres qui croyent, ou que Jeſus-Chriſt n'a jamais établi le Bâtême d'Eau, ou qu'il ne l'a établi que pour un tems qui n'eſt plus.

§. XLII.

Le *Théologien* avoit fait voir dans le *paragraphe XLII*, que la raiſon pourquoi les Iſraëlites n'avoient pû réduire les Cananéens du plat païs, c'étoit leur incrédule puſillanimité à la vûë des Chariots de fer de l'ennemi. Le *Philoſophe* répond, qu'il y a là deux raiſons : La Peur des Iſraëlites, & le ſujet de cette peur, ſçavoir les Chariots de fer ; & que cette ſeconde raiſon eſt la ſeule véritable. Mais tout ce qu'il allegue pour le prouver, c'eſt que les Hiſtoriens Hébreux, à prendre leurs Hiſtoires d'un bout à l'autre, attribuent à des miracles & à une intervention immédiate de la Divinité, des évenemens qui avoient des cauſes plus naturelles : ce qu'il prétend rendre ſenſible par l'exemple des victoires de *Jéroboam II*, qui, ſelon lui, ne peuvent être attribuées que ridiculement à l'aſſiſtance particuliere de Dieu, vû que ce Prince eſt un de ceux qui, par leur Idolâtrie, furent le plus indignes d'une pareille aſſiſtance. Le *Théologien* replique, qu'il eſt plus facile de dire tout cela que de le prouver; & que l'exemple de *Jéroboam* eſt au moins très-mal choiſi : que le Texte attribue clairement à la fidélité gratuite de Dieu, à ſa compaſſion pour les miſeres de ſon Peuple, & à l'ordre de certains décrets de ſa Providence, ce que le *Philoſophe* ſuppoſe fauſſement être attribué à l'amitié de Dieu pour un Prince idolâtre. *Voyez 2 Rois XIV*, 25, 27.

§. XLIII — XLVII.

Le *Philoſophe* ſaute ici par-deſſus quatre paragraphes, & ſe trouve ainſi au *dernier* de tous, qui roule ſur l'*uſage des Miracles*. *Croyez-vous*, demande-t-il, *que tous les Miracles de Jeſus-Chriſt & des Apôtres euſſent pû prouver leur Miſſion divine, ſi leurs enſeignemens ne ſe fuſſent prouvez d'eux-mêmes, par leur propre convenance morale, & par leur bonté intrinſeque?* ,, Non ,, [répond le *Théologien* :] & la raiſon en

,, eſt claire : c'eſt que votre ſuppoſition
,, eſt *impoſſible.* Car s'il n'y avoit eu aucune convenance morale, aucune bonté intrinſeque dans tout ce qu'ils ont enſeigné ou commandé & inſtitué ; c'eſt-à-dire, s'ils n'avoient pas effectivement reçu eux-mêmes toutes leurs inſtructions d'un Dieu infiniment *ſage & véritable*, ils n'auroient pas reçu non plus le pouvoir d'operer des Miracles, tels que ceux qu'ils ont operez. Mais parmi leurs diverſes inſtructions il y en a, dont notre vûë trop courte n'auroit jamais découvert la bonté *intrinſeque*, s'il eût fallu qu'elle la découvrît d'elle-même .... Or que des inſtructions de cette eſpece puiſſent être prouvées divines par des Miracles, & ne puiſſent pas l'être autrement, c'eſt ce que j'ai déja fait voir, *&c.*

LA DISPUTE n'a pas été pouſſée plus loin. Quand le *Philoſophe* aura jugé à propos de dupliquer, nous nous ferons un plaiſir de rendre compte de ſes nouvelles raiſons.

ARTICLE VII.

THE DECAY *of Practical Religion .... With an Appendix, containing a few Remarks on a Book lately publiſhed,* in-

intitled, The Moral Philoſopher. By BENJAMIN ANDREW ATKINSON &c.

C'eſt-à-dire:

LA DECADENCE *de la Piété .... Avec un Appendix, contenant quelques Remarques ſur un Livre nouveau qui a pour titre, Le Philoſophe honnête-homme. Par* BENJAMIN ANDRÉ ATKINSON, *Miniſtre. A Londres, MDCCXXXVII. Imprimé pour* David Farmer, *aux Armes du Roi, proche l'Egliſe de St. Paul. In octavo. Pages* 115.

NOUS avons donné ailleurs un Extrait aſſez détaillé des Diſcours de Mr. *Atkinſon* ſur la *Décadence de la Pieté* *. Il ne s'agit ici que de l'APPENDIX de cet Ouvrage, ou des Remarques de l'Auteur ſur le *Philoſophe honnête-homme.* Encore n'en dirons-nous que peu de choſe. Leur plus grand mérite conſiſte dans l'extrême modération qui y régne, & que nous avons auſſi déja fait connoître †. En général les Remarques critiques de Mr. *Atkinſon* ſont un peu trop ſuperficielles ; & l'on y voit même aſſez clairement, qu'il n'a pas toûjours bien compris l'Auteur qu'il prétend refuter. Nous nous bornerons à indiquer ce qu'elles renferment de plus utile ou de plus ſpécieux, autant que cela ſe pourra, ſans repéter des obſervations déja faites dans les Articles précedens.

---

* Voyez le *Tome* X. de la Bibliothèque Britannique : *Article II*, de la *Première Partie.*

† Voyez le premier Extrait du *Philoſophe honnête-homme.*

I. On a vû que le *Philoſophe* rejette le ſens littéral de l'hiſtoire des *Miracles operez pour la Sortie d'Egypte, & pour la Conquête du Païs de Canaan* . . . . Mr. *Atkinſon* lui oppoſe là-deſſus une refléxion qui revient à ceci : Que ſi la grande ſimplicité qui caractériſe les récits les plus merveilleux de l'Hiſtoire Sainte, ne doit pas les faire regarder comme des récits hiſtoriques qu'il faut prendre à la lettre, il n'y aura aucune Hiſtoire ſur le ſens littéral de laquelle nous puiſſions compter.

II. Après cela viennent quelques refléxions ſur les *Sacrifices expiatoires des Juifs*, & ſur le rapport de ces Sacrifices avec la mort de Jeſus-Chriſt. *Comment les Théologiens ont-ils pû s'imaginer, comme ils le font, que ſous la Loi, la vie d'une Bête ait jamais été priſe & acceptée à la place de celle d'un Pécheur?* C'eſt une queſtion du *Philoſophe*, *pag.* 127. Mr. *Atkinſon* le renvoye au *Lévitique*, *Ch. VI*, 11, 16, 21 : & il demande à ſon tour, Ce que c'étoit que les Sacrifices piaculaires des Romains, auxquels d'habiles Commentateurs ont cru que St. Paul faiſoit alluſion dans le fameux paſſage de *Rom. IX*, 3? —— Le *Philoſophe* s'eſt donné bien de la peine pour prouver, ce que tant d'autres ont ſoutenu avant lui, que lorſque St. Paul, parlant du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, paroît adopter les idées des Juifs touchant l'expiation du péché par le ſang d'une victime, c'eſt uniquement par condeſcendance pour les préjugez dominans de ſa Nation. Mr. *Atkinſon* lui repréſente là-deſſus, que St. Paul à cet égard parle avec les Gentils le même langage qu'avec les Juifs: *pp.* 98, & 112, 113.

III. Le troiſième objet des Remarques de notre Auteur, ce ſont les Paradoxes du *Philoſophe* touchant le *Bâtême* & la *Sainte-Cène*. Il lui allegue les verſets 11, 12, du *Ch. II.* de l'Epître aux *Coloſſiens*, pour prouver que le Bâtême Chrétien a été ſubſtitué, non pas au Bâtême uſité parmi les Juifs, mais à leur Circonciſion. Et pour ce qui eſt de la Sainte-Cène, après avoir montré, par la comparaiſon de certains paſſages, que les premiers Chrétiens la célébroient non ſeulement dans leurs maiſons, mais auſſi dans leurs Aſſemblées religieuſes *; il obſerve que, ſelon l'Ecriture, la mort de Jeſus-Chriſt doit être célébrée *juſqu'à ce qu'il*

---

* Conférez *Act. II*, 42, avec 46, *XX*, 7. & 1 *Cor. XI*, 33, 34.

qu'il vienne, & que les bonnes raiſons qui déterminoient les premiers Chrétiens à la célébrer dans leurs Aſſemblées, ſubſiſtent dans toute leur force par rapport à nous.

IV. Mr. *Atkinſon* finit par des refléxions en faveur de quelques grands hommes de l'Hiſtoire Sainte, dont le *Philoſophe honnête-homme* a affecté de nous donner une idée déſavantageuſe.

Le *Philoſophe* poſe en fait, que SAMUEL uſurpa le ſouverain Sacerdoce ; que Samuël trama un complot contre Saül ; & qu'en conſequence il introduiſit David dans la famille de ce malheureux Prince *. Mr. *Atkinſon* avoue que Samuël, en certaines occaſions, fit la fonction de Sacrificateur : mais il ſoutient que ce fut, comme Elie, en vertu d'une commiſſion extraordinaire : ce qui n'a rien de commun avec une uſurpation. Il prouve, par les paſſages citez à la marge †, que Samuël eſt repréſenté comme un homme très-affectioné à Saül, & d'une intégrité hautement reconnue. Il obſerve enfin, que ce fut un des domeſtiques de Saül, & non pas Samuël, qui introduiſit David dans la maiſon de ce Prince, que David y fut introduit en conſideration de ſon talent pour charmer la mélancolie de Saül : & que ſi David épouſa la fille de ſon Roi, cet honneur ne fut que le juſte prix de la défaite de Goliath.

---

* *Pages* 294, 295, 297, 299.

† 1 *Sam* *XV*, 11, 35, *XVI*, 1, & *XII*, 6.

Le *Philoſophe honnête-homme* fait de DAVID, à l'égard de Saül, un traître & un rebelle. Mr. *Atkinſon* oppoſe à cela les Textes de 1 *Sam. XXIV*, 17 & *ſuiv:* & *XXVI*, 21. David eſt un monſtre dans le portrait que nous en donne le *Philoſophe*. Il eſt, dans celui qu'en fait Mr. *Atkinſon*, & qui paroît plus hiſtorique, un homme de bien, & un grand homme, mais qui a eu le malheur de commettre quelques grands crimes; & dont l'exemple ſemble avoir été deſtiné, ſoit à inſpirer aux plus gens de bien une humble vigilance, ſoit à prévenir leur déſeſpoir, lorſque, malgré tous leurs ſoins, ils ont quelque grand crime à ſe reprocher.

Le Prophete ELISÉE eſt un de ceux dont le *Philoſophe* parle avec le moins de menagement, (*pag.* 306—308.) à l'occaſion de l'hiſtoire rapportée dans le deuxième Livre des *Rois*, *VIII*, 7—16. Benhadad, Roi de Syrie, étant dangereuſement malade, envoye Hazaël à Eliſée pour ſçavoir s'il rélevera de ſa maladie. Eliſée répond, que ſa guériſon n'eſt pas impoſſible: Mais *toutefois*, ajoute-t-il, *l'Eternel m'a montré que pour certain il en mourra*; & enſuite: *L'Eternel m'a montré que tu ſeras Roi de Syrie*. C'étoit-là, ſelon le *Philoſophe*, inſinuer clairement à Hazaël,

zaël, qu'il feroit fort bien de ſe défaire de ſon Roi, pour uſurper ſa couronne. Et ſi vous demandez au *Philoſophe*, pourquoi ce déteſtable conſeil ? Il vous répondra que c'étoit, moitié pour aſſurer aux Iſraëlites un Roi de Syrie qui leur fût favorable, moitié pour témoigner à Hazaël une vive reconnoiſſance des riches préſens qu'il avoit apportez au Prophete, & *qui euſſent ſuffi pour ſuborner le plus puiſſant Monarque de ce tems-là*; puiſqu'il s'agiſſoit de quarante Chameaux chargez *des biens & des tréſors les plus précieux de la Syrie.* Mr. *Atkinſon* remarque, que les termes de l'original indiquent ſeulement un préſent de fruits du produit de Damas : qu'Eliſée avoit aſſez fait voir dans une autre rencontre (2 *Rois V*, 17, 27,) qu'il n'étoit point homme à accepter de gros préſens : & que la piété du Prophete doit ôter tout crédit aux conjectures odieuſes du *Philoſophe honnéte-homme.*

On a vû ailleurs, que St. Paul eſt ſon Héros : Mais quel Héros ? Un homme qui, de peur d'être lapidé par les Juifs, fait ſemblant d'adopter leurs idées chimériques touchant les Sacrifices expiatoires : *p.* 163. Mr. *Atkinſon* oppoſe à cela ces belles paroles de l'Apôtre : *Nous renonçons aux choſes que la honte fait cacher, & loin d'agir avec artifice, & d'altérer la parole de Dieu, c'eſt au contraire par la manifeſtation de la vérité, en la préſence de* Dieu, *que*

nous

nous nous rendons recommandables à la conſcience de tous les hommes. 2 *Cor. IV*, 2.

Notez au reſte, que l'Ouvrage de Mr. *Atkinſon* a paru avant la *Replique du Théologien* anonyme dont nous avons donné l'Extrait dans l'Article précedent ; mais après la Réponſe du *Philoſophe* dont nous avons auſſi donné l'Extrait dans le même Article. La Préface de Mr. *Atkinſon* eſt datée du 19 de Juillet MDCCXXXVII.

ARTICLE VIII.

The Theological Works of the Learned Dr. POCOCK, ſome time Profeſſor of the Hebrew and Arabick Tongues in the Univerſity of Oxford, and Canon of Chriſt Church : Containing his *Porta Moſis*, and English Commentaries on Hoſea, Joel, Micah, and Malachi. To which is prefixed an Account of his LIFE and Writings, never before printed. With the Addition of a new General Index to the Commentaries. By LEONARD TWELLS, M. A. Rector of the united Parishes of St. Matthew's Friday-ſtreet and St. Peters Cheap, and Prebendary of St. Paul's, London.

C'eſt-à-dire:

Les Oeuvres Théologiques du ſçavant Docteur POCOCK, *autrefois Profeſſeur en Hébreu & en Arabe dans l'Univerſité d'Oxford, & Chanoine de l'Egliſe de Chriſt: Contenant ſa* Porta Moſis, *& ſes Commentaires Anglois ſur Oſée, Joël, Michée & Malachie. On a mis au devant ſa* VIE, *qui n'avoit point encore été publiée, & à la fin une Table générale des Matières pour les Commentaires. Par* LEONARD TWELLS, *Maître ès Arts, Recteur des Paroiſſes réünies de* St. Matthieu Friday-ſtreet *& de* St. Pierre Cheap, *& Prébendier de l'Egliſe de* St. Paul. A Londres, *pour l'Editeur, & ſe vend chez* Goſling *à la* Mitre Couronnée *dans* Fleet-ſtreet. MDCCXL. deux Volumes *in folio.*

DAns une Préface d'environ quatre pages, Mr. *Twells* rend d'abord compte de cette Edition des Oeuvres Théologiques du célèbre *Pocock*, & de tout ce qui y a quelque rapport. Il nous apprend, que feu Mr. *Smith*, Vicaire de Townſtoll & de St. Sauveur à Dartmouth, avoit commencé, il y a quarante ans, à écrire la Vie de cet Auteur ſur des Mémoires qu'il tenoit de ſon fils aîné, alors Recteur de Minall dans la Comté de Wilts, & Prébendier de Salisbury. Il ne negligea rien de ſon côté pour rendre cette Vie auſſi complette qu'il ſe pourroit. Il s'addreſſa à tous les Sçavans du païs qui avoient été en liaiſon avec lui, & il en obtint quelques lumieres. Mais c'étoit peu de choſe, & il eut le déplaiſir de trouver, après toutes ſes recherches, que la plus grande partie des Lettres que Mr. *Pocock* avoit écrites ou reçues pendant l'eſpace de plus de ſoixante ans, & qui lui auroient fourni bien des matériaux, étoient entierement perduës. Cependant il ſe mit à travailler ſur le peu qu'il put recouvrer, & pouſſa ſon Hiſtoire juſqu'à la Reſtauration; mais il s'arrêta-là, ſoit faute de ſecours, ou faute de ſanté; & probablement de l'un & de l'autre. Mr. *Twells*, auſſi prévenu en faveur de cet Auteur qu'il l'eſt peu en faveur de lui-même, avoit d'abord penſé à faire imprimer ſon Manuſcrit tel qu'on le trouva après ſa mort, ſe reſervant ſeulement à mettre des Notes au bas des pages, pour corriger, ajouter, ou éclaircir ce qui ſeroit néceſſaire; mais voyant que ces Notes ſe multiplioient à l'infini, & que cela feroit un très-mauvais effet dans un Ouvrage de cette nature, il s'eſt enfin déterminé à refondre le tout, & à donner une nouvelle Vie de *Pocock*. Il a pû d'autant mieux le faire, que les Lettres de ce ſçavant Profeſſeur que Mr. *Smith* avoit cru perdues, ſe ſont enfin trouvées parmi les papiers du feu Docteur *Charlett*, Maître du College de l'Univerſité à Oxford, à qui elles avoient été remiſes après la mort de *Pocock*; mais qui, au bout de quelques années, les avoit ſi bien égarées, qu'il ne ſçavoit ce qu'elles étoient devenues. Mr. *Jean Pocock*, petit-fils de ce Sçavant, & Miniſtre de Minall comme ſon Pere, les ayant euës de l'Exécuteur Teſtamentaire du Docteur *Charlett*, les communiqua auſſi-tôt à Mr. *Twells* ſon ami, le priant d'achever ce que Mr. *Smith* avoit laiſſé imparfait; & voilà comment cet habile homme s'eſt trouvé chargé de cet Ouvrage.

Mais comme il y a rapporté quelques faits ſur la ſimple bonne-foi de Mr. *Smith*, qui les avoit inſerez dans ſon Manuſcrit, & qui du reſte étoit très à portée de s'en inſtruire, il a cru devoir donner en peu de mots le caractère de cet Auteur, afin que ceux qui ne le connoiſſent point, puiſſent juger de ſa véracité. Il paroît par ce qu'il en dit, que c'étoit un homme de bonne famille que ſon mérite avoit élevé à des poſtes conſiderables dans l'Egliſe, qui poſſedoit à fond la Théologie & les ſciences qui s'y rapportent, qui avoit plus d'une fois pris la défenſe de l'Egliſe Anglicane contre les Nonconformiſtes,

miſtes, & qui s'étoit toûjours diſtingué par une vie exemplaire, & en particulier par une candeur à toute épreuve. Le témoignage d'une perſonne de ce caractère ne ſçauroit être raiſonnablement revoqué en doute.

Pour ce qui eſt des Oeuvres Théologiques de *Pocock*, Mr. *Twells* s'eſt déterminé à les publier de nouveau toutes enſemble, ce qui n'avoit point encore été fait, ſur la repréſentation d'une perſonne également diſtinguée par ſon ſçavoir & par ſes dignitez, qu'il ne nomme point, & dont les conſeils, dit-il, feront toûjours pour lui des ordres. Il s'eſt donné pour cela des peines infinies; car trouvant que les Exemplaires imprimez, & ſur-tout les Commentaires, fourmilloient de fautes, il a fallu avoir recours aux Manuſcrits originaux, qui heureuſement ſe ſont conſervez en bonne partie, & collationner ſans ceſſe l'un avec l'autre. Il aſſure qu'il a corrigé plus de mille fautes, principalement dans les Notes; & Mr. *Hunt*, Profeſſeur en Arabe à Oxford, qui a bien voulu ſe charger du ſoin de la reviſion, en a corrigé plus du double dans le Texte. La Societé pour l'encouragement des Lettres a fourni les caractères Arabes, & l'on n'a rien negligé pour rendre cette Edition auſſi belle & auſſi correcte qu'il ſe pouvoit. Il eſt étonnant qu'on n'ait pas penſé plutôt à imprimer enſemble ces divers Ouvrages, qui étoient devenus fort rares, & par-là même fort chers. A la vérité Mr. *Twells* remarque, que *Sebaſtien Petzoldus*, Bibliothécaire extraordinaire de l'Electeur de Brandebourg, en avoit formé le projet, qui fut annoncé dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans* pour le mois de Février de l'an 1700.; mais ce projet n'eut aucune ſuite, & ſi l'on a réimprimé quelques-uns de ces Ouvrages, ç'a toûjours été ſeparément. L'année après la mort de l'Auteur on publia à Oxford une ſeconde Edition de ſes Commentaires ſur Michée & Malachie; & en 1695 on imprima à Leipſic une Verſion Latine de ſon Commentaire ſur Joël, à la tête de laquelle on mit la Préface de celui de Michée.

Ces Oeuvres Théologiques ſont ſi connues des Etrangers, que nous nous croyons diſpenſez d'en parler ici; nous nous bornerons à ce qu'il y a de plus curieux dans cette Edition; je veux dire la Vie de l'Auteur.

EDWARD POCOCK nâquit à Oxford au mois de Novembre de l'année 1604. ſon Pere étoit Bachelier en Théologie & Vicaire de Chievely dans la Comté de Berks. Après avoir fait ſes premières études avec beaucoup de ſuccès, il fut immatriculé dès l'âge de quatorze ans dans cette Univerſité, & enſuite fait Membre du College du Corps de Chriſt. Il s'y diſtingua bientôt par ſon application

tion à l'étude & par un genie ſupérieur, & au bout de quatre ans, ſelon la coûtume, il prit le degré de Bachelier ès Arts. Dès lors il ſe mit à étudier les Langues Orientales, & y fit en peu de tems de fort grands progrès ſous le fameux *Paſor*, que les troubles du Palatinat avoient obligé de ſe refugier en Angleterre. Ce Profeſſeur ayant été très-bien reçu à Oxford, y fit pendant un tems des Leçons publiques d'Arabe, auxquelles notre jeune *Pocock* aſſiſta régulierement ; de ſorte que c'eſt à lui qu'il fut premièrement redevable de la connoiſſance des Langues Orientales, comme il le reconnut depuis dans toutes les occaſions, faiſant paroître beaucoup de reſpect pour ſa mémoire, & beaucoup d'eſtime pour ſon ſçavoir & pour ſa probité.

Mais non content des progrès qu'il avoit faits ſous un ſi habile Maître, Mr. *Pocock* voulut penétrer plus avant dans ce genre de Littérature, & après avoir pris le degré de Maître ès Arts en 1626, il quitta l'Univerſité, & ſe rendit auprès de Mr. *Guillaume Bedwell*, Vicaire de Tottenham High-Croſs, au voiſinage de Londres, lequel mérite peut-être mieux d'être regardé comme le premier qui a travaillé avec ſuccès à l'avancement de l'étude de la Langue Arabe en Europe, que *Thomas Erpenius*, à qui l'on donne communement cet honneur : car il eſt certain qu'il avoit fait de grands progrès dans cette étude avant que celui-ci eût acquis aucune reputation à cet égard; & il n'eſt pas moins certain, que ce dernier étant venu environ l'an 1606 en Angleterre, où il demeura quelque tems, il y reçut du premier des directions & des lumieres conſiderables. Outre pluſieurs Livres que Mr. *Bedwell* publia ſur ce ſujet, il travailla pendant pluſieurs années à un Lexicon Arabe en trois Volumes, & fut même exprès en Hollande pour conſulter les Manuſcrits de Joſeph Scaliger, qui avoit fait, comme il le dit lui-même *, un Recueil de vingt mille mots Arabes. Mais ne ſe preſſant pas de mettre au jour ſon Ouvrage †, ſans doute pour le rendre plus parfait, celui de Golius, de la même nature, parut, & rendit la publication du ſien inutile.

En 1628. Mr. *Pocock* fut fait Membre aggregé ou Bourſier de ſon College; & comme les ſtatuts de ce College exigeoient qu'il prît inceſſamment les Ordres, il s'appliqua, plus qu'il n'avoit fait encore, à l'étude de la Théologie. Mais, pour ne pas negliger celle des Langues Orientales, qui avoit fait juſques-là ſa principale occupation, il forma le deſſein d'imprimer une Verſion Syriaque des Livres du Nouveau Teſtament qui n'avoient pas encore été publiez dans cette Langue. On ſçait que dans le ſeizième ſiécle *Ignace*, Patriarche Jacobite d'Antioche, avoit envoyé *Moïſe Meridinæus*, Prêtre de Meſopotamie, en Europe, pour y faire imprimer la Verſion Syriaque du Nouveau Teſtament, à l'uſage de ſes Egliſes, & que ce projet fut très-bien exécuté à Vienne en 1555. par les ſoins de *Widmanſtadius*. Mais dans le Manuſcrit apporté d'Orient, qu'on ſuivit dans cette Impreſſion, il manquoit la ſeconde Epitre de St. Pierre, la ſeconde & la troiſième de St. Jean, celle de St. Jude, & l'Apocalypſe; ſans doute parce que ces Livres n'avoient pas encore été admis dans le Canon des Ecritures par les Egliſes des Jacobites, quoiqu'ils fûſſent entre leurs mains, comme le conjecture *Louis de Dieu* qui en 1627. fit imprimer l'Apocalypſe en Syriaque, avec le ſecours de *Heinſius*, ſur un Manuſcrit de l'Univerſité de Leyde. Ainſi il reſtoit encore à publier dans cette Langue les quatre Epitres dont on vient de parler; & c'eſt ce que Mr. *Pocock* entreprit de faire ſur un très-beau Manuſcrit qu'il trouva dans la Bibliothèque Bodleïenne, & qui contenoit ces Epitres avec quelques autres Livres du Nouveau Teſtament.

---

* Epiſt. ad Steph. Ubertum, inter Joſ. Scaligeri Opuſcula p. 458.

† Iſ. Caſauboni Epiſtolæ. No. 575.

ment. Non content de les publier en caractères Syriaques, il y ajouta les caractères Hébreux, avec les points, placez, non pas comme de coûtume, mais ſelon les régles Syriaques, telles que les ont données deux ſçavans Maronites, *Amira* & *Sionita*. Il y joignit encore une nouvelle Verſion Latine, comparée avec celle d'*Etzelius*, & le Texte Grec; le tout accompagné d'un grand nombre de Notes ſçavantes & utiles.

Mr. *Pocock* n'avoit que vingt-quatre ans lorſqu'il finit cet Ouvrage, & quelque honneur qu'il dût naturellement lui faire dans le monde, ſa modeſtie étoit ſi grande & il ſe défioit ſi fort de lui-même, qu'il ne put ſe réſoudre à le publier qu'une année après, & encore à la ſollicitation d'un des meilleurs Juges. C'étoit *Gerard Jeàn Voſſius*, Profeſſeur de Leyde, qui étant venu en Angleterre pour prendre poſſeſſion d'une Prébende que Charles I. lui avoit donnée dans la Cathédrale de Cantorberi, eut occaſion de voir Mr. *Pocock* & ſon Manuſcrit; & pour l'engager à le mettre au jour, il lui promit de le faire imprimer en Hollande ſous ſes yeux. Auſſi-tôt l'Auteur y ajouta une Préface & une Epître dédicatoire à Voſſius lui-même, qui, de retour à Leyde, pria *Louis de Dieu* de ſe charger du ſoin de cette Impreſſion. Celui-ci l'accepta avec plaiſir, & fit même un petit nombre de corrections ou de changemens dans l'Ouvrage, mais du conſentement de l'Auteur, à qui il écrivit quelques lettres à ce ſujet, le félicitant en même tems d'avoir ſi bien réüſſi dans une entrepriſe ſi difficile. Depuis ce tems-là *Voſſius*, quoiqu'il fût une eſpece de Dictateur dans la République des Lettres, & plus âgé que notre jeune *Pocock* de trente ans, le traita toûjours avec tous les égards poſſibles, & comme un Ami particulier. Il entretint avec lui toute ſa vie un commerce de Lettres, dont quelques-unes ſont imprimées: il lui fit préſent de tous ſes Ouvrages, & dans toutes les occaſions il parla de lui comme d'un Sçavant du premier ordre qu'il eſtimoit infiniment.

L'année ſuivante Mr. *Pocock* fut nommé Chapelain de la Factorie Angloiſe à Alep, où il arriva vers la fin de 1630. Comme c'étoit un homme extrêmement modeſte, d'une humeur fort tranquille, & qui aimoit la retraite & l'étude par deſſus toutes choſes, il avoit peu d'inclination pour voyager, & ſans doute qu'il n'auroit pas accepté ce poſte, s'il eût pû le refuſer avec bienſéance. On en peut juger par une Lettre qu'il écrivit deux mois après ſon arrivée à Mr. *Greaves*, qui étoit alors Membre du College du Corps de Chriſt, & qui ſe rendit depuis ſi célèbre dans la République des Lettres. „ Le ſouvenir de mes amis, „ lui dit-il, & du bonheur dont je jouiſ„ ſois au milieu d'eux, fait aujourd'hui ma „ plus grande conſolation. Que vous êtes „ heureux de vivre dans un lieu où je me „ ſouhaite auſſi ſouvent que je vois les bar„ bares habitans de ce Païs! Je crois qu'un „ homme qui peut revoir l'Angleterre, a„ près en avoir été abſent pendant quel„ que tems, ne ſe laiſſera pas aiſement „ perſuader de la quitter de nouveau. „ Il n'y a rien, à mon avis, qui puiſſe „ faire envier le ſort d'un Voyageur ". Cependant ſon antipathie naturelle pour ce nouveau genre de vie ne l'empêcha pas de s'acquitter avec zèle des fonctions de ſon Miniſtère, & malgré même les plus grands dangers; car la peſte, qui fit de grands ravages à Alep en 1634, ayant obligé une partie des Marchands Anglois de ſe retirer ſur les montagnes voiſines, il ne laiſſa pas d'avoir ſoin de ceux qui reſterent en Ville, & d'y faire ſa charge comme auparavant: & ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que la Providence leur fut ſi favorable aux uns & aux autres, qu'il n'en mourut pas un ſeul, quoique la contagion fut plus violente & dura plus long-tems qu'on ne l'avoit encore vû dans cette Ville.

Mr. *Pocock* profita auſſi du ſéjour qu'il y fit pour s'inſtruire de pluſieurs particularitez touchant l'Hiſtoire Naturelle, ſur-tout de celles qui pouvoient contribuer à l'intelligence ou à l'éclairciſſement de quelques paſſages difficiles de l'Ecriture ſainte. Dans une lettre qu'il écrivoit à ſon ami Mr. *Greaves*, il lui envoya une deſcription du *Cameleon*, qui, quoique courte, ne le cede gueres en exactitude à celle des Anatomiſtes de Paris *. Il y marque avec la derniere préciſion tous les changemens ou diverſitez de couleurs de cet Animal, & refute par ſa propre expérience, l'opinion de ceux qui ont cru qu'il ne prend aucune nourriture, & que l'air ſeul lui tient lieu d'alimens, quoiqu'il eut éprouvé qu'il peut vivre pluſieurs mois ſans manger ni boire; ce qui a ſans doute donné lieu à l'opinion dont on vient de parler. Les *Dragons* dont il eſt fait mention dans le Vieux Teſtament, ont beaucoup exercé les Interprêtes, ſur-tout à cauſe que les Auteurs ſacrez leur ſuppoſent des qualitez qui ne ſçauroient convenir à ceux dont les anciens Hiſtoriens & Naturaliſtes parlent. Michée, entre autres, leur attribue des hurlemens & des plaintes †, cependant tous les Auteurs profanes diſent qu'ils ne font que ſiffler. Le ſçavant *Bochart* a cru lever la difficulté, en diſant, d'après quelques anciens Juifs, que le mouvement que font ces animaux en levant la tête & en ouvrant la gueule, eſt une eſpece de lamentation ou de plainte qu'ils font à Dieu de ce qu'ils ſont reduits à cet état. Mais les obſervations que Mr. *Pocock* eut occaſion de faire ſur les *Jakales*, ou *Chacales*, ſuivant la prononciation Turque, comparées avec la Verſion Syriaque & l'Arabe du Rabin *Saadias*, le convainquirent bientôt, que c'eſt de ces Animaux & non des Dragons qu'il s'agit dans cet endroit & dans quelques autres de l'Ecriture Ste. Il dit, que c'eſt une eſpece de Chiens ſauvages entre le Renard & le Loup, qui hurlent la nuit d'une manière ſi pitoyable, que ceux qui les entendent pour la première fois, croiroient aiſément que c'eſt une troupe de femmes & d'enfans qui ſont à ſe lamenter. Notre Auteur acheva de ſe confirmer dans ce ſentiment, en liſant quelques Notes manuſcrites du Rabin *Tanchum* de Jeruſalem, qui a écrit ſur tout le Vieux Teſtament, & qui remarque, que les Interprêtes ſe ſont trompez en traduiſant ici & ailleurs le mot de l'Original *Tannin* par *Dragons*, au lieu de le rendre par celui de *Jakales*. Il ajoute, que leur erreur eſt venue de ce que ce mot, qui, au pluriel, ſignifie *des Jakales*, ſignifie au ſingulier *un Dragon*. Ainſi, pour ne pas y tomber, Mr. *Pocock* poſe pour régle conſtante, que par-tout où l'on rencontre *Tannim*, *Tannin*, ou *Tannoth*, comme étant au pluriel, il s'agit des *Jakales*; mais que, lorſque ce mot eſt au ſingulier, ou qu'il y a le pluriel *Tanninim*, il faut traduire des *Dragons* ou Serpens, ou des Monſtres marins, ou des Baleines, ſuivant qu'il eſt queſtion d'animaux terreſtres ou aquatiques. Au reſte, ces *Jakales* ſont ſi carnaciers, qu'ils devorent les corps morts, & même qu'ils les déterrent, s'ils ne ſont pas bien enterrez. C'eſt pourquoi notre Auteur croit qu'il s'agit d'eux, non ſeulement au *Pſeaume XLIV*. 19. où il y a *Tannin*, qu'on a traduit univerſellement des *Dragons*, mais encore au *Pſeaume LXIII*. 10. où on lit *Shualim*, qu'on a traduit des *Renards*. Car, ſelon lui, le mot *Jakale* ou *Chacale* vient du Perſan *Shegal*, qui eſt derivé de l'Hébreu *Shual*.

---

* Voyez *Deſcription Anatomique du Cameleon, &c.* à Paris. 1669.

† Chap. I. 8.

Mais Mr. *Pocock* s'appliqua principalement pendant ſon ſéjour à Alep à ſe perfectionner dans les Langues Orientales, & ſur-tout dans l'Arabe. Pour y mieux réuſſir, il prit à ſon ſervice un Valet Arabe, & il ſe donna pour Maître un *Scheich*, ou Docteur, nommé *Phatallah*. Il lut avec ſoin & en critique l'Alcoran, qui, pour le ſtile, eſt eſtimé un chef-d'œuvre *. Il traduiſit pluſieurs Livres Arabes, & entre autres un Recueil d'environ ſix-mille Proverbes,

---

* *Dr. Prideaux Life of Mahomet.*

verbes, contenant la ſageſſe des Arabes, & faiſant alluſion aux évenemens les plus remarquables de leur Hiſtoire. Il mit ce dernier Ouvrage en Latin, & y ajouta quelques Notes, dans le deſſein, comme il paroît par une Lettre à *Voſſius* *, de publier ſa Traduction dès qu'il ſeroit de retour en Angleterre. Enfin, à force d'application, il vint à bout non ſeulement d'entendre, mais même de parler l'Arabe auſſi correctement que ſa Langue maternelle, ou, comme ſon Maître lui en fit le compliment, auſſi-bien que le Muphti d'Alep. Non content d'acquerir une parfaite connoiſſance des Langues Orientales, il acheta pour ſon propre compte, & à grands fraix, tout ce qu'il put ramaſſer de Manuſcrits curieux dans ces diverſes langues, quoiqu'il eût le déſavantage de venir après le fameux *Golius*, qui, dans ſes voyages d'Aſie, en avoit fait une bonne proviſion. Il eut auſſi commiſſion de *Laud*, alors Evêque de Londres, de lui acheter non ſeulement des Manuſcrits rares, mais encore toutes les anciennes Médailles & Monnoyes Grecques qu'il pourroit recouvrer; & ce Prélat ayant été fait enſuite Archevêque de Cantorberi, il lui réitera la même demande par une Lettre du 21 Mai 1634, le remerciant de ce qu'il avoit déja fait à cet égard, &

---

* *Cl. Viror. ad G. Voſſium Epiſtolæ* N°. 239.

& l'exhortant à ſe mettre en état d'enſeigner publiquement l'Arabe, par où il paroît qu'il ſongeoit dès lors à fonder à Oxford une Chaire de Profeſſeur dans cette Langue, & que Mr. *Pocock* étoit la perſonne qu'il avoit en vûë d'y nommer.

En effet, deux ans après, ce projet fut exécuté, & Mr. *Pocock* reçut de l'Archevêque une Lettre, où il lui mandoit de partir inceſſamment pour prendre poſſeſſion de cet emploi, & qu'il ne pouvoit pas lui faire un plus grand honneur que celui de le choiſir pour ſon premier Profeſſeur à l'Univerſité. Il partit donc, non ſans être fort regretté de toute la Factorie, & des Mahométans même avec qui il avoit fait connoiſſance, ſur-tout de ſon *Sheich* ou Maître d'Arabe, qui avoit conçu pour lui tant d'eſtime, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à s'en voir ſeparé, & qu'il ſouhaitoit paſſionnément de l'accompagner en Angleterre. Ce Docteur conſerva même juſqu'à la mort ces ſentimens d'amitié; car dans une Lettre que Mr. *Huntington* écrivoit d'Alep en 1670 à Mr. *Pocock*, il lui dit, que ſon vieux *Sheich*, qui étoit mort depuis quelques années, s'étoit toûjours ſouvenu de lui, & avoit prononcé ſon nom en pouſſant le dernier ſoupir. „ Il diſoit à tout le „ monde, ajoute-t-il, combien il vous „ eſtimoit, que vous étiez un parfaite- „ ment honnête homme, & qu'il ne dou-

„ toit point qu'il ne vous rencontrât en „ Paradis ſous la banniere de notre Jeſus". Et le pauvre Dervis *Ahmed*, qui probablement étoit ce même *Hamet* qu'il avoit pris à ſon ſervice, lui écrivit pluſieurs Lettres depuis ſon départ, toutes pleines de l'affection la plus tendre, & dans le ſtile Oriental le plus enflé, lui diſant entre autres choſes, que „ ſi ſon amour „ pour lui avoit un corps, il rempliroit „ mille rivieres; que quoiqu'il fut éloi- „ gné de ſa vûë, il ſeroit toûjours préſent „ dans ſon cœur, & qu'aucune diſtance „ de lieu ne l'en ſepareroit; qu'il prioit „ Dieu pour lui, & qu'il ſouhaitoit que „ ſa paix fût avec lui auſſi long-tems que „ le vent d'Orient ſouffleroit.

Peu de tems après ſon arrivée à Oxford, Mr *Pocock* prit le degré de Bachelier en Théologie, & fut enſuite établi Profeſſeur en Arabe, avec une penſion de quarante Livres Sterling. Sa Harangue inaugurale, qu'il prononça en Latin le 10. d'Août 1636., rouloit ſur la nature & l'utilité de la Langue Arabe: Il y avoit un long article touchant l'eſtime que les anciens Arabes faiſoient des Poëtes & de la Poëſie, qui fut imprimé pluſieurs années après *. Le premier Livre qu'il expliqua dans ſes Leçons fut celui des *Proverbes*

---

* Ad finem *Notarum in Carmen Tograi*, Ed. Oxon. 1661.

verbes d'Ali, le quatrième Empereur des Sarazins, & le gendre auſſi-bien que le couſin-germain de Mahomet; homme dont cet Impoſteur eſtimoit ſi fort le ſçavoir, qu'il avoit coûtume de dire, que ſi toute la ſcience des Arabes venoit à ſe perdre, on la retrouveroit dans *Ali*, comme dans une Bibliothèque vivante. Sur la fin de cette même année Mr. *Jean Greaves*, ſon intime ami, étant revenu d'Italie, & lui ayant communiqué le deſſein qu'il avoit formé d'aller voyager dans le Levant; il prit auſſi-tôt la réſolution de l'y accompagner; non pas tant pour ſe perfectionner dans les Langues Orientales, que pour être mieux en état d'exécuter la Traduction d'un Livre hiſtorique Arabe qu'il avoit entrepriſe, & qu'il vouloit dédier à l'Archevêque pour marque de ſa gratitude. Il propoſa la choſe à ce Prélat, qui y donna auſſi-tôt ſon conſentement. Mr. *Greaves* fut deſtiné pour l'Egypte, & Mr. *Pocock* pour Conſtantinople. Celui-ci, outre la penſion de Profeſſeur dont il jouït pendant ſon abſence, quoiqu'un autre remplit ſa place, & ce qu'il retiroit de ſon College en qualité de Membre aggregé, venoit de faire par la mort de ſon pere, un héritage aſſez conſiderable, qui le mit en état de voyager commodément. Avant que de partir, il écrivit ſur le Manuſcrit de la Traduction des ſix-mille Proverbes Arabes, dont nous avons parlé plus haut, la declaration ſuivante :

In nomine SS. & Individuæ Trinitatis, cui laus in omnem æternitatem. Amen.

„ Si Dieu ne permet pas que je revienne pour diſpoſer d'une autre manière
„ de cette Traduction des Proverbes, je
„ ſouhaite qu'on la dépoſe dans la Bibliothèque du College du Corps de
„ Chriſt, à l'uſage de ceux qui étudient
„ l'Arabe, quoiqu'elle ſoit imparfaite;
„ eſpérant que Mr. *Thomas Greaves* *,
„ ou quelque autre Sçavant, pourra dans
„ la ſuite la mettre en état de voir le
„ jour.

Per me EDW. POCOCK.

Le 10. d'Avril 1637.

Au commencement du mois de Juillet de la même année Mr. *Greaves* & Mr. *Pocock* partirent enſemble, mais ils ſe ſeparerent à Livourne, d'où le premier ſe rendit par terre à Rome pour y finir quelques affaires quil y avoit, & le ſecond continua ſa route pour Conſtantinople, où il arriva heureuſement. Il y fut parfaitement bien reçu des Anglois, & ſur-tout du Chevalier *Wich*, Ambaſſadeur à la Porte, à qui l'Archevêque *Laud* l'avoit très-fortement recommandé. Il chercha d'abord à faire connoiſſance avec quelque Sçavant Turc, qui pût lui être utile, ſoit pour recouvrer des Manuſcrits, ſoit pour ſe perfectionner dans les Langues Orientales: mais il ne put y réuſſir, un Sçavant Turc dans la Capitale même de l'Empire étant une eſpece de Phénix, comme il s'en plaignoit amèrement dans une Lettre qu'il écrivit en Angleterre peu de mois après ſon arrivée. En recompenſe il y trouva ce qu'il avoit cherché envain à Alep, une Societé de Juifs ſçavans, qui lui rendirent de grands ſervices en achetant ou en tranſcrivant pour lui des Manuſcrits. Il y lia ſur-tout amitié avec *Jacobo Romano*, Auteur de l'*Auctuarium Buxtorfii Bibliothecæ Rabbinicæ*, & l'un des plus habiles Juifs de ſon tems. Comme c'étoit un homme franc & ouvert, il diſoit aſſez librement ce qu'il penſoit ſur la Religion. Il avoua plus d'une fois à notre Auteur, qu'il avoit lû avec ſoin pluſieurs Livres Chrétiens, tant des Proteſtans que des Papiſtes, en particulier les *Inſtitutions de Calvin*, dont il faiſoit grand cas; mais qu'il avoit toûjours trouvé entre eux cette grande différence, c'eſt que la Religion des Reformez étoit liée & conforme aux Ecrits du N. Teſtament, au lieu que celle des Catholiques étoit pleine de contradictions, &

---

* Le même qui s'étoit chargé de remplir ſa place en ſon abſence.

oppoſée en bien des cas à la Régle de foi qu'ils faiſoient profeſſion de ſuivre. Cependant il ne paroît pas que Mr. *Pocock*, qui profita ſans doute de ces occaſions favorables pour l'amener au Chriſtianiſme, gagnât rien ſur ſon eſprit.

Cet illuſtre Profeſſeur fit auſſi connoiſſance avec pluſieurs Grecs, qui lui furent d'un grand ſecours dans ſes recherches, & en particulier avec le fameux *Cyrille Lucar*, Patriarche de Conſtantinople, qui avoit ramaſſé à grands fraix & avec des peines infinies les plus rares Manuſcrits de l'Orient, ſur-tout en Grec. On en peut juger par le Catalogue des principaux de ces Manuſcrits, qu'il joignit au Manuſcrit impayable dont il fit préſent à Charles I, & qui contenoit la Verſion des Septante, le Texte Grec du N. Teſtament écrit, comme il le croyoit, de la propre main de Ste. *Thecle*, il y avoit environ quatorze-cens ans, & enfin l'Epître aux Corinthiens de St. Clement Romain, que l'on juge auſſi ancienne que le Nouveau Teſtament même, & qu'on liſoit autrefois dans les Egliſes, mais qu'on avoit pendant pluſieurs ſiécles vainement tâché de recouvrer en Europe. Mr. *Twells* nous donne à cette occaſion en peu de mots l'Hiſtoire de ce Patriarche, de ſa fin tragique, cauſée par les intrigues des Jéſuites, de ſon zèle pour l'avancement du Chriſtianiſme en général, de ſon éloignegnement pour l'Egliſe Romaine, & de la preférence qu'il donnoit à l'Egliſe Anglicane ſur toutes les autres Communions Proteſtantes, juſques-là qu'il aſſiſtoit ſouvent à la Chapelle de l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Conſtantinople, & qu'il y préſenta même ſur les Fonts le fils de cet Ambaſſadeur, qui eſt le Chevalier *Cyrille Wich*, un des Adminiſtrateurs nommez il y a quelques années par le Parlement pour avoir ſoin des biens confiſquez des Papiſtes en Irlande. Mais tout cela eſt trop connu pour que nous nous y arrêtions.

Mr. *Pocock* profita ſans doute avec ſoin de la liberté qu'il avoit de conſulter la belle Bibliothèque de ce Patriarche. Mais ce qu'il y eut de fâcheux, c'eſt que ſes plus précieux Manuſcrits furent perdus par ſa mort. Le Réſident de Hollande les acheta des Turcs, qui, après avoir étranglé & jetté dans la mer ce venérable Vieillard, ſe ſaiſirent de tous ſes effets: Il les envoya même en droiture en Hollande, pour les mettre à couvert des recherches du nouveau Patriarche, qui ne pouvoit manquer de mettre tout en œuvre pour les recouvrer. Mais le Vaiſſeau ſur lequel ils étoient, périt avec pluſieurs autres par une violente tempête, le jour après être arrivé dans le Texel, & l'on n'en put rien ſauver; du moins c'eſt ce qui paroît par une Lettre de Mr. *Pocock*, écrite peu de tems après de Conſtantinople. Comme ce dernier avoit été fort lié pendant la vie de *Cyrille* avec ſon *Protoſyncelle* * *Nathanael Canopius*, natif de Crete, auſſi-bien que ſon Maître, & que cet Eccléſiaſtique ne pouvoit plus demeurer en ſureté à Conſtantinople après la mort de ce Patriarche, il lui donna des Lettres de recommandation, & lui en procura de l'Ambaſſadeur, pour l'Archevêque *Laud* & autres perſonnes de diſtinction en Angleterre, où il réſolut d'aller finir ſes jours. *Laud* le reçut avec beaucoup de bonté, & l'envoya ſur le champ au College de *Baliol* à Oxford, où il lui donna une penſion ſuffiſante pour vivre honnêtement. On le fit enſuite Chanoine de l'Egliſe de Chriſt, & il y demeura juſqu'en 1648, que les guerres civiles l'en chaſſerent & le contraignirent de ſe refugier en Hollande, où il ſe vit reduit à une telle miſere, qu'il fut obligé de ſolliciter les Etats Généraux de lui accorder quelque ſecours pour retourner chez lui, les choſes ayant alors changé de face à Conſtantinople.

---

* Ou Chef des *Syncelles*, qui étoient anciennement chez les Latins, auſſi-bien que chez les Grecs, des Eccléſiaſtiques obligez par leur inſtitut à vivre en même Maiſon ou en même Cellule avec les Evêques & les Patriarches, pour ſervir de témoins de leur bonne conduite, & pour profiter de leur ſaint exemple : Et c'eſt de-là qu'ils étoient appellez *Syncelles*.

Les ſoins que Mr. *Pocock* ſe donna pour ſe procurer de nouveaux Manuſcrits paſſent preſque l'imagination, quoique, comme il s'en plaignoit ſouvent, ils lui coûtaſſent bien cher. Par le moyen de Meſſrs. *Corderoy* & *Hill*, Marchands Anglois d'Alep, il vint à bout d'avoir les Evangiles Perſans, qui furent dans la ſuite d'un grand uſage pour l'Edition de la Bible Polyglotte. Le Patriarche d'Alexandrie lui procura quelques-uns des Ouvrages de *St. Ephrem* en Syriaque; & ſon frere, qui paſſoit ſous le nom de *Thalge le Scribe*, les lui tranſcrivit, & lui fournit pluſieurs particularitez touchant la Vie de ce Pere. Il reçut auſſi de ſes Correſpondans à Alep, tant Anglois que Turcs & Arabes, quelques autres Livres du même Pere. Son vieux *Shèich* entre autres lui fit tenir un grand nombre de Manuſcrits de différente nature, & fut ſi ravi d'apprendre ſon arrivée à Conſtantinople, qu'il réſolut d'y faire un voyage exprès pour le voir; ce qu'il exécuta en effet quelque tems avant que Mr. *Pocock* quittât cette Ville. Pendant qu'il y étoit, *Ravius*, qui avoit enſeigné quelque tems l'Arabe à Utrecht, y vint avec des recommandations de l'Archevêque *Laud* & de *Voſſius*, & fut bien heureux de l'y trouver. „ *Ravius*", diſoit ce ſçavant Profeſſeur, dans une Lettre qu'il écrivit peu de tems après à l'Archevèque, „ eſt arrivé ici „ preſque nud, ſans argent & ſans Lettres „ de crédit, diſant qu'il a été volé en „ France. Seulement il avoit des Lettres „ de recommandation de quelques-uns „ des Membres des Etats Généraux pour „ l'Ambaſſadeur de Hollande, qui s'eſt „ trouvé parti. Le Chevalier *Sackville* „ *Crow*, notre Ambaſſadeur, voyant qu'il „ en avoit auſſi de Votre Grandeur pour „ moi, l'a pris dans ſa maiſon & l'honore „ de ſa bienveillance, n'exigeant de „ lui aucun retour, ſi-non que, ſi l'occaſion „ s'en préſente, l'Angleterre puiſſe jouïr „ du fruit de ſon application à l'étude „ des Langues Orientales. Il paroît ſouhaiter „ d'être employé à publier des Livres „ Arabes, ou à en diriger l'impreſſion, „ à quoi il ſemble être très-propre ". *Ravius*, après avoir demeuré quelque tems à Conſtantinople, revint en Hollande avec une Collection de quatre-cens Manuſcrits en diverſes Langues, dont il publia enſuite un Catalogue à Leyde, & acquit quelque reputation en ce qui regarde les Langues Orientales.

Mr. *Greaves* arriva à Conſtantinople peu de mois après Mr. *Pocock*, & charmé de revoir cet ancien Ami, il ne put ſe ſeparer de lui que ſur la fin du mois d'Août de l'année ſuivante, qu'il partit pour Alexandrie & le Grand-Caire.

Ces deux Illuſtres eurent toûjours ſoin de ſe rendre compte réciproquement par Lettres de leurs travaux & de leurs recherches en fait d'Antiquitez; & il paroît par ces Lettres, que tandis que Mr. *Pocock* réuſſiſſoit quelquefois au-delà de ſes eſpérances à déterrer d'anciens Manuſcrits, Mr. *Greaves* ne trouvoit dans toute l'Egypte que de vieilles Paperaſſes, ou que des Livres rongez des vers & imparfaits; de ſorte qu'il ne ceſſoit de prier ſon Ami de lui procurer, à quelque prix que ce fût, ceux qu'il déſiroit d'avoir, comme les Ouvrages d'*Ulu-Beg*, la Géographie d'*Abulfeda*, l'Alcoran en Arabe, en Turc & en Perſan, avec des Gloſes & des Commentaires, les Livres d'*Avicenne*, &c. Mr. *Pocock* fut aſſez heureux pour lui trouver la plupart de ces Manuſcrits; & l'on peut dire qu'il étoit dans le lieu le plus favorable pour cela. D'ailleurs il n'aimoit pas à voyager, comme nous l'avons déja remarqué, & il ſe préſenta bientôt une occaſion qui le retint à Conſtantinople, ſelon ſes déſirs. L'Epouſe du Chevalier *Wich* étoit partie pour l'Angleterre avec ſon Chapelain, & lui-même comptoit de la ſuivre dans peu; mais il fut obligé d'attendre plus long-tems qu'il n'avoit penſé le retour du Grand-Seigneur & du Grand-Vizir, qui étoient allez à la guerre de Perſe, car il ne pouvoit partir ſans avoir ſon audience de congé. Et comme il ſe trouvoit ſans Chapelain, il propoſa à Mr. *Pocock* d'en faire les fonctions; ce qu'il accepta avec plaiſir, après en avoir obtenu le conſentement de l'Archevêque *Laud*; & il fut en cette qualité auprès de l'Ambaſſadeur plus d'une année.

Cependant ſes Amis en Angleterre commençoient à s'ennuyer de ſon abſence, & le preſſoient vivement de revenir dans ſa Patrie. L'Archevêque lui-même lui écrivit plus d'une fois à ce ſujet; entre autres dans une Lettre datée du 4ᵉ. Mars 1639-40, il lui dit: ,, Je vais aſſurer à l'U-,, niverſité un fonds perpetuel pour la ,, Profeſſion de l'Arabe, & je voudrois ,, que votre nom fût inſeré dans l'In-,, ſtrument de la fondation, ce qui eſt tout ,, l'honneur que je puis vous faire en ,, qualité de premier Profeſſeur. Mr. *Pocock* ſe défendit de partir pour un tems, diſant qu'il attendoit d'Alep ſon vieux Maître Arabe, & qu'il ſe mettroit en chemin l'été ſuivant. Effectivement il s'embarqua au mois d'Août de la même année, après avoir demeuré à Conſtantinople environ quatre ans, & y avoir dépenſé du ſien cinq-à ſix-cens Livres Sterling. Il s'arrêta quelque tems en Italie, & ſur-tout à Genes, où il fut témoin d'une choſe qui le frappa vivement. Regardant un jour de fète une proceſſion magnifique, il entendit à quelque diſtance des gens qui parloient Arabe : C'étoient des Eſclaves à la chaîne, qui, perſuadez que perſonne n'entendoit leur langage, diſoient librement ce qu'ils penſoient, & ſe moquoient avec beaucoup d'eſprit de cette ridicule devotion ; mais ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt qu'ils en prenoient occaſion de mépriſer le Chriſtianiſme même, comme un tiſſu d'abſurditez & d'extravagances: tant il eſt vrai que l'Egliſe Romaine par ſes Cérémonies ſuperſtitieuſes & ſes pratiques idolâtres expoſe la Religion Chrétienne aux railleries & aux inſultes des Infidèles.

Peu de tems après Noël, Mr. *Pocock* ſe rendit à Paris, où il fit connoiſſance avec les Sçavans du premier ordre, entre autres avec le célèbre *Grotius*, qui étoit alors Ambaſſadeur de Suede à la Cour de France. Dans les entretiens qu'il eut avec lui ſur l'état de la Religion en Aſie & ſur l'aveuglement des Mahometans, qui font d'ailleurs paroître pour la plupart dans leur conduite beaucoup de juſtice, de candeur & d'humanité, il lui communiqua le deſſein qu'il avoit formé de traduire en Arabe ſon excellent Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne qu'il avoit publié en Latin depuis quelques années, perſuadé que ce ſeroit le Livre le plus propre à faire revenir ces Peuples de leur égarement. *Grotius* approuva ſon deſſein, & lui permit même de faire, à l'article qui regarde la Religion Mahometane, les changemens qu'il jugeroit à propos; Mr. *Pocock* lui ayant repréſenté avec ſa franchiſe ordinaire, qu'il y avoit certaines choſes qu'il ſçavoit n'être pas vrayes & n'avoir d'autre fondement que des opinions populaires. Ce qu'il lui dit encore au ſujet des diviſions des Chrétiens, qui, ſelon lui, étoient un des grands obſtacles à la converſion des Mahometans, ne contribua pas peu à l'affermir dans le deſſein qu'il avoit formé de travailler à la réünion de toutes les Communions Chrétiennes; deſſein, dit Mr. *Twells*, infiniment louable en lui-même, quoique ce grand homme y ſacrifiât viſiblement les intérêts de la vérité.

De Paris Mr. *Pocock* vint à Londres, où il trouva un grand changement dans les affaires. L'Archevêque *Laud*, ſon Patron, venoit d'être mis à la Tour, après avoir été près de trois mois ſous la garde d'un Huiſſier de la Verge noire, ſur une fauſſe accuſation de haute trahiſon. Loin que le malheur de ce Prélat refroidît ſa reconnoiſſance, il ne fit qu'augmenter l'impatience où il étoit de lui rendre ſes devoirs: La première choſe qu'il fit, fut de l'aller voir dans ſa priſon. Il en fut reçu avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & de bonté, & il ne le trouva en rien changé de ce qu'il lui avoit toûjours paru. L'Archevêque le remercia des pei-

nes qu'il s'étoit donné pour lui procurer des Manuſcrits, des Médailles & autres Antiquitez curieuſes, & pour lui rendre compte de ſes travaux & de ſes recherches littéraires. Il lui dit, qu'il n'ignoroit pas ce que de pareils ſervices, joints à un ſçavoir diſtingué & à une pieté peu commune, méritoient qu'il fit pour lui, & qu'il avoit fermement réſolu de l'en recompenſer en lui donnant à ſon retour quelque poſte conſiderable dans l'Egliſe; mais que l'état où il ſe trouvoit reduit lui en ôtoit le pouvoir, ce qui ajoutoit un nouveau poids à ſon affliction. Mr. *Pocock*, après lui avoir témoigné combien il étoit ſenſible à ſa bienveillance & touché de ſon malheur, lui dit de la part de *Grotius*, qui avoit toûjours conſervé une venération particuliere pour ce Prélat, que ſon avis étoit, qu'il tâchât de s'échaper des mains de ſes ennemis, & de paſſer la mer pour mettre ſa vie en ſureté, juſques à ce que les affaires priſſent un meilleur tour. Il ajouta, que ce grand homme l'en ſupplioit même inſtamment, par l'intérêt qu'il prenoit à ſa conſervation; & il mit tout en œuvre pour le perſuader d'imiter la conduite du Garde des Sceaux & d'un des Secretaires d'Etat, qui s'étoient déja retirez, le premier en Hollande, & le ſecond en France. Mais toutes ces repréſentations furent inutiles. „ Je pourrois aiſé-
„ ment

„ ment m'évader, dit l'Archevêque; je „ crois même que c'eſt ce que mes ennemis ſouhaitent, car tous les jours on me „ laiſſe un paſſage libre pour ſortir, ſi je „ voulois; mais ils n'auront pas cette ſatisfaction. J'ai preſque ſoixante & dix „ ans, & convient-il qu'à cet âge j'aille „ courir le monde pour prolonger par „ une fuite honteuſe une vie miſerable? „ Suppoſé même que je vouluſſe le faire, „ où me refugier? En France, ou en quelque autre Païs Catholique? Ce ſeroit „ donner lieu de croire que l'accuſation „ de Papiſme dont on me charge ſi injuſtement, eſt bien fondée. Irai-je en „ Hollande où je ſerai expoſé aux inſultes „ des Sectaires, à qui mon caractère d'Archevêque eſt odieux, & où le moindre „ Anabâtiſte ſe croira en droit de me „ prendre par la barbe & de me rire au „ nez? Non! Je ſuis réſolu de ne pas „ m'évader & d'attendre patiemment „ que la bonne & ſage Providence diſpoſe de moi comme elle le jugera à „ propos.

Après avoir pris congé de ce Prélat, Mr. *Pocock* partit pour Oxford, où ſes amis l'attendoient avec impatience. Il reprit auſſi-tôt les fonctions de ſon Profeſſorat, & avec elles ſes études favorites, les Langues Orientales, perſuadé que le Public s'attendoit à voir les fruits de ſes progrès dans ce genre de Littérature.

En

En effet, le fameux *Voſſius* n'eut pas plutôt appris ſon arrivée, qu'il lui écrivit en ces termes, en lui envoyant en même tems quelques Livres qu'il avoit nouvellement publiez : „ Je rends graces à „ Dieu de votre heureux retour, non „ ſeulement pour l'amitié que je vous „ porte, mais encore pour l'amour du „ Public ; car je n'ignore pas les grands „ avantages que la République des Let„ tres & l'Egliſe de Dieu peuvent retirer „ de vos travaux & de vos veilles. Si vous „ vous y diſtinguiez avec tant d'honneur, „ il y a plus de quinze ans, que ne pou„ vons-nous pas eſpérer à préſent que „ l'âge & une longue application à l'étu„ de ont fort augmenté vos connoiſſan„ ces & mûri votre jugement ? Je vous „ félicite donc de votre retour, & j'en „ félicite Oxford, toute l'Angleterre & „ même tout le Monde ſçavant.

Nous voici arrivez à une époque où nous pouvons commodément nous arrêter. Nous donnerons le reſte de cette Vie dans un Journal ſuivant. Elle nous a paru ſi intéreſſante, que nous n'avons pû nous réſoudre à l'abreger davantage pour n'en faire qu'un Extrait, quoique nous ayons omis bien des digreſſions incidentes & des circonſtances moins remarquables.

A R-

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. *Chubb* ne ſe laſſe point d'écrire ſur les matières de la Religion les plus importantes & les plus difficiles. On a trouvé du Socinianiſme dans ſon Traité du *Véritable Evangile de Jeſus-Chriſt*, dont nous avons déja rendu compte. On trouvera peut-être du Déïſme dans celui qui ſuit & qui paroît tout nouvellement. *A Diſcourſe on Miracles, conſidered as Evidences te prove the Divine Original af a Revelation*, *&c.* C'eſt-à-dire : „ Diſcours ſur les Miracles, conſiderez comme des preuves de la divinité d'une Revélation : Où l'on fait voir quelle eſpece & quel degré d'évidence naît des Miracles, & où l'on expoſe d'une manière impartiale les argumens alleguez de part & d'autre ſur les queſtions qui ſe rapportent à ce ſujet. On y a joint une Apoſtille où l'on examine cette queſtion ; ſçavoir Si Moïſe & les Prophetes ont clairement & formellement enſeigné une Vie à venir, des Peines & des Recompenſes futures ; Examen que l'on offre humblement à la conſidération de Mr. *Warburton* & de tous ceux qui prennent un intérêt particulier à cette diſpute". Par *Thomas Chubb*, A Londres, chez *T. Cox*, à l'Enſeigne de l'Agneau, près de la Bourſe, 1741. 8. Dans ce Traité Mr. *Chubb* rapporte tout ce qui s'eſt dit, ou que l'on peut dire de plus eſſentiel, pour ou contre les Miracles, mais ce n'eſt pas avec cette impartialité qu'il prometau Titre ; car l'on voit qu'il prend plaiſir à pouſſer & à exagerer même les difficultez, à affoiblir la preuve tirée des Miracles, & à la reduire à rien ou à très-peu de choſe. Selon lui, nous connoiſſons ſi peu les forces de la nature, & en particulier celles des Etres ſpirituels & inviſibles, il faut tant de choſes, un ſi grand concours de circonſtances dont il eſt difficile de s'aſſurer, pour établir un Miracle, qu'on ne ſçauroit rien conclure de bien certain de quelque action miraculeuſe que ce ſoit, non pas même de la réſurrection d'un Mort. C'eſt ainſi qu'il ne croit pas qu'on puiſſe tirer de celle de Jeſus-Chriſt aucune preuve en faveur de la Divinité de l'Evangile : Et à cette occaſion il attaque le Livre de Mr. l'Evêque de Salisbury, intitulé *Les Témoins de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt*, &c; qui, ſi on l'en croit ſur ſa parole, n'eſt pas tout-à-fait digne de l'applaudiſſement général qu'il a eu; & là-deſſus, ſe jette dans des refléxions à perte de vûë ſur les qualitez que doivent avoir des témoins d'un fait de cette nature & ſur les circonſtances de leur dépoſition. Mais celui à qui il en veut ſur-tout, c'eſt Mr. le Docteur *Stebbing*, qui a prêché & écrit vivement contre lui. Pour ce qui eſt du ſentiment de Mr. *Warburton*, le but de l'Auteur, comme il le declare lui-même, n'eſt pas de prendre parti dans cette diſpute; mais ſeulement de faire voir que Jeſus-Chriſt a formellement enſeigné l'opinion contraire.

Les *Knapton* ont imprimé & débitent *Some Inquiries chiefly relating to ſpiritual Beings*, &c. c'eſt-à-dire : „ Recherches qui ont principale„ ment pour objet les Etres ſpirituels : Où l'on

„ examine le ſentiment d'*Hobbes* ſur la Senſa-
„ tion, la Subſtance immatérielle & les Attributs
„ de la Divinité; comme auſſi juſqu'où l'hy-
„ pothèſe d'un Tentateur inviſible peut ſe ſoute-
„ nir par les principes de la droite raiſon. En
„ quatre Dialogues. Par *Vincent Perronet*, Maî-
„ tre ès Arts, petit *in* 8°. Dans les deux premiers Dialogues l'Auteur traite des Subſtances matérielles & immatérielles, des Senſations, & de ce qu'il faut entendre par la Sageſſe, la Juſtice & la Bonté de Dieu, contre ce qu'a ſoutenu *Hobbes* dans ſon *Leviathan*. Ce n'eſt qu'une compilation de ce que Mr. *Locke* & le Docteur *Clarke* ont publié ſur ce ſujet. Dans le troiſième il examine l'opinion des deux Principes & celle des Dieux tutélaires du Paganiſme. A cette occaſion il ſoutient l'exiſtence des bons & des mauvais Anges, & l'influence particuliere qu'ils ont ſur les affaires humaines; il croit aux Apparitions, & il défend avec chaleur la vérité de celle que *Plutarque* rapporte que *Brutus* eut la nuit avant la Bataille de Philippes. Dans le dernier il fait voir juſques où l'on peut raiſonnablement admettre l'influence d'un malin Eſprit, ou du Démon, pour ſéduire les hommes, & il entreprend de refuter ce que dit là-deſſus *Bekker* dans ſon *Monde enchanté*.

Voici un Livre de Mathématiques duquel nous ne connoiſſons encore que le titre, LOGARITHMOLOGIA, *or the whole Doctrine of Logarithms, common and Logiſtical, in Theory and Practice, In three Parts, &c.* C'eſt-à-dire: „ La Doctri-
„ ne des Logarithmes, commune & Logiſtique,
„ tant pour la Théorie que pour la Pratique, En
„ trois Parties. *I. Part.* La Théorie des Lo-
„ garithmes, où l'on expoſe leur nature, leur
„ origi-

» origine, leur conſtruction & leurs proprietez,
» ce que l'on démontre par différentes méthodes;
» 1. Par l'Arithmétique, 2. Par le Logarithme,
» 3. Par les Suites infinies du Docteur *Halley*,
» 4. Par les Fluxions, 5. Par les proprietez de
» l'Hyperbole, 6. Par la Spirale équiangulaire,
» 7. Par une Echelle logarithmique de vingt-
» deux pouces de longueur, où ſont marquées
» les Lignes artificielles des Nombres, des Sinus
» & des Tangentes : Le tout illuſtré par un
» grand nombre d'exemples. *Part. II.* La Pratique
» des Logarithmes, où l'on explique au long
» par des exemples, toutes les régles & les opérations
» de l'Arithmetique Logarithmique, tant
» commune que Logiſtique, & l'on en fait une
» application particuliere aux diverſes parties
» des Mathématiques. *Part. III.* Trois Tables
» de Logarithmes, dans une Méthode nouvelle
» & plus abregée qu'aucune dont on ſe ſerve,
» ſçavoir, 1. Une Table de Logarithmes des Nombres
» naturels. 2. Une Table de Logarithmes des
» Sinus & des Tangentes. 3. Une Table des
» Logarithmes Logiſtiques. Le tout formant
» un Syſtême complet de cet Art très-utile, &
» renfermant tous les progrès qu'on y a faits depuis
» ſon origine juſqu'à préſent. Par *Benjamin*
» *Martin*, Auteur de la *Bibliothèque Philoſophique*
» *des Sciences & des Arts Litéraux*, *&c.*
» Chez *J. Hodges* ſur le Pont de Londres. *in* 8°.

Mr. *Midleton*, Docteur en Théologie & Bibliothécaire de l'Univerſité de Cambridge, vient de publier la *Vie de Ciceron* en Anglois, ſuivant le Projet de Souſcription que nous annonçames dans ce Journal, il y a environ quinze mois. Ce ſont deux Volumes *in* 4°. parfaitement bien imprimez pour le compte de l'Auteur, & dédiez à

Mylord *Harvey*, Garde du Sceau privé. Nous en donnerons l'Extrait à la première occaſion.

Il vient de paroître *A Letter from one of the People called Quakers, to Francis de Voltaire, &c.* „ Lettre d'un Quaker à Mr. De *Voltaire*, au „ ſujet des refléxions qu'il a faites ſur cette Secte „ dans *ſes Lettres ſur les Anglois.* Chez *T.* „ *Sowle Raylton, P. Vaillant & J. Roberts*". Dans cette Brochure on réleve des fautes de Mr. de *Voltaire* au ſujet de *George Fox*, de *Barclay*, de *Penn*, &c. ſur le compte deſquels il rapporte des particularitez qui ne ſont pas exactement vrayes ; & l'on juſtifie la doctrine & la conduite des Quakers.

Mr. *Samuel Chandler*, Miniſtre Presbytérien, a pris la plume contre le *Moral Philoſopher* ou *Philoſophe honnête-homme*, dans un Ouvrage qu'il vient de publier ſous ce titre, *A Vindication of the Old Teſtament, in Answer to the Miſrepreſentations and calumnies of Thomas, Morgan, M. D. and Moral Philoſopher* ; c'eſt à-dire : „ Défenſe de „ l'Hiſtoire du Vieux Teſtament, pour ſervir de „ Réponſe aux faux Expoſez & aux Calomnies de „ *Thomas Morgan*, Docteur en Médecine & Philoſophe honnête-homme". Chez *Noon, Hett & Davidſon* dans *Cheapſide. in* 8°. Voici la première fois que Mr. *Morgan* a été publiquement nommé comme l'Auteur du *Philoſophe honnête-homme*. Ce n'eſt pas qu'on doutât qu'il le fût. Mais tant qu'il ne l'avouoit pas, on ne pouvoit le lui attribuer ouvertement. A préſent qu'il a levé le maſque & défié au combat Mr. *Chandler* dans une Lettre qu'il lui écrivit, il y a quelque tems, & où il ſe glorifioit d'être l'Auteur de cet Ouvrage, celui-ci s'eſt cru en droit d'en inſtruire le Public.

Mr. *Chapman*, Maître ès Arts & Chapelain de Mylord Archevêque de Cantorberi, vient de publier le ſecond Volume de ſa Réponſe au même Ouvrage ſous ce titre, *Euſebius*, *Vol. II. or the true Chriſtian's farther Defence againſt the principles and reaſonings of the Moral Philoſopher*: C'eſt-à-dire: „ Nouvelle Défenſe du véritable „ Chrétien contre les principes & les raiſonne- „ mens *du Philoſophe honnête-homme*. Chez les „ *Innys* & *Manby. in* 8°.

Mr. *De Moivre* ſe propoſe de faire imprimer par Souſcription une ſeconde Edition de ſon Livre intitulé *Annuities on Lives*; c'eſt-à-dire: *Traité ſur les Rentes Viageres.* Il parut pour la première fois en 1724. Mais l'Auteur y a fait un grand nombre d'Additions, qui le rendent l'Ouvrage le plus complet qu'on puiſſe déſirer ſur cette matière: Le prix ſera de cinq Chelins pour les Souſcripteurs, & on en donnera des Reçus imprimez.

Nous avons cru que le Projet ſuivant feroit plaiſir au Public. *Propoſals for Engraving and Striking a ſett of Medals of ſome of the moſt Illuſtrious Perſons now living in Great Britain, &c.* C'eſt-à-dire: „ Projet pour graver & pour frap- „ per une Collection de Médailles, repréſentant „ quelques Perſonnes des plus illuſtres qui vivent „ à préſent dans la Grande-Bretagne, toutes „ deſſinées d'après nature, par *Jaques-Antoine* „ *Daſſier*, de Geneve, Médailliſte, déja connu des „ Curieux par ſa *Suite de Médailles des Rois d'An-* „ *gleterre*, *&c.*

Les perſonnes dont on a déja commencé les Médailles, ſont

Le Duc d'*Argyle*.

Mr. *Barker*, Docteur en Médecine.

Le Chevalier *Bernard.*
Mylord *Carteret.*
Mylord *Cheſterfield.*
Abraham De Moivre, Ecuyer.
Martin Folkes, Ecuyer.
Edmund Halley, LL. D.
Richard Mead, M. D.
Alexandre Pope, Ecuyer.
Guillaume Pulteney, Ecuyer.
Le Chevalier *Sloane.*
Le Chevalier *Walpole.*

Ces Médailles auront deux pouces & un quart de diamêtre, avec une Inſcription convenable ſur le revers.

Le prix des treize ſuſnommées ſera de quatre Guinées, deux en ſouſcrivant, & deux en recevant les Médailles, que le Graveur ſe propoſe de finir & de délivrer vers la fin de la préſente année 1741.

Au cas que par quelque accident il ne pût exécuter ſon deſſein, les perſonnes qui recevront l'argent de la Souſcription le rendront, & en ſeront reſponſables.

On reçoit les Souſcriptions chez
Mr. *Chenevix*, près de *Suffolk ſtreet*,
Mr. *Darres*, Libraire dans *Hay-Market*,
Mr. *Wildey*, proche de *St. Paul*,
Mr. *Pine*, Graveur dans *Old Bond ſtreet*,
Mr. *Changuion*, Libraire dans le *Strand*;
Où l'on peut voir la Médaille de Mr. *Folkes* qui eſt déja finie.

TABLE
DES
MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A.

ABERNETHEY (*Mr. Jean*) ; ſes Sermons ſur l'exiſtence & les perfections de Dieu. 203.

Abraham ; le ſacrifice de ſon fils ne prouve pas que Dieu exigeoit des victimes humaines. 9. 10. 339.

Abury ; fameux monument qu'on y voit 184. 285.

Adams (*Mr. George*) ; ſon explication du Sacrement de la Ste. Cène. 205.

Adoration ; ſignification de ce mot dans l'Ecriture. 16.

Alcoran ; ſa beauté pour le ſtile. 394.

Alexandre VI. (*Le Pape*) ; mauvais ſuccès de ſes crimes. 225.
Quelques-uns lui réuſſirent. 237.

Alfred, ſçavant Roi Breton. 298.

Ali ; cas que Mahomet faiſoit de ſon ſçavoir. 398.

Amelot de la Houſſaye critiqué. 254.

Ames ; en quel ſens on peut prier pour celles des défunts. 359.

Amour des peuples fait la ſureté du Prince. 233.

Anciens (*Les*) de l'Apocalypſe ne ſont pas des Anges. 15. Ni des médiateurs. 359. Quel devroit être le devoir des *Anciens* dans l'Egliſe. 69.

Animaux ; voyez *Sang des Animaux*.

Anti-Machiavel ; Extrait de ce Livre. 211--262. Différentes Editions. 251. 257. Jugement de cet

cet Ouvrage. 258. *& ſuiv.* Vers à la Louange l'Auteur & de l'Editeur. 261. 262.

Apologie de la Nation Angloiſe par Milton. 54. Mal reçue en France., *ibid.* Les Etrangers en font compliment à l'Auteur. 55. Recompenſée par la Nation. *ibid.* Apologie du Philoſophe honnête-Homme. 326.

Apparitions (*Les*) défendues. 415.

Arbre de Vie; objections là-deſſus. 120. 121. Leur ſolution. 124. *& ſuiv.*

Arbuthnot (*Le Dr.*); ce qu'il dit de la Coudée des Hébreux. 296.

Aſſer, fameux Chronologiſte ancien. 298.

Athées combattus par Montagne. 188.

Atkinſon (*Mr. Benj. André*); ſes Remarques ſur le Livre du Philoſophe honnête-Homme. 374--380.

Aurelius Ambroſius n'eſt pas le Fondateur du fameux *Stonehenge.* 307.

B.

BALZAC cenſure Montagne ſur un ſujet frivole. 179.

Barker (*Mr.*); Mémoire touchant ſon Microſcope catoprique. 163-171.

Bâtéme; ſon but. 36. Inſtitué par Jeſus-Chriſt. 37. Diffère de celui de Jean Bâtiſte. 38.

Béatitudes (*Les*) du Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la montagne; leur but. 271. Paraphraſées. 274. *& ſuiv.*

Bedford (*Mr. Arthur*); ſes Sermons pour la défenſe de la Trinité & de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt. 210.

Bedwell (*Mr. Guillaume*) a travaillé le premier à l'avancement de l'Arabe en Europe. 386.

Belges (*Les*) n'ont pas fondé le célèbre *Stonehenge.* 306

Betterton, fameux Acteur Anglois. 320. Combien il excelloit. 321. & *ſuiv.*

Blair (*Mr. Jaques*); ſes Diſcours ſur le Sermon de Jeſus-Chriſt ſur la montagne. 262.-281. Abregé de ſa vie. 264. & *ſuiv.* Ses Sermons ne ſont pas des fruits précoces. 266. 267. Leur éloge par Mr. le Dr. Waterland. 267. 268. Manière dont il traite ſon ſujet. 269. Principes qu'il poſe. 270. Sa paraphraſe des Béatitudes. 274. & *ſuiv.*

Blaſphême; ce que c'eſt. 56. La connoiſſance & la punition en apartiennent au Magiſtrat civil. 57.

Boëtie (*La*) intime Ami de Montagne. 174. Son fameux Ouvrage de la Servitude volontaire. *ibid.*

Boubier (*Le Préſident*) Auteur d'une Vie de Montagne. 173.

Bouſſole; ſon uſage connu des Phéniciens. 312.

Bourman (*Mr.*); ſon Livre contre les Méthodiſtes. 204.

C.

CAMELEON exactement décrit par Mr. Pocock. 392.

Canopius (*Nathanaël*); ſa deſtinée. 403.

Cantate ſur l'Incendie de Copenhague critiquée. 95.

Caractères Hébreux ſont l'origine de tous les autres. 284.

Catholiques-Romains; pourquoi exclus par Milton de la tolerance univerſelle. 59. Donnent occaſion aux Infidèles de mépriſer le Chriſtianiſme. 408.

Cène du Seigneur. 6. Son but. 37. Inſtituée par Jeſus-Chriſt. 39. Comment & en quel lieu elle doit étre célébrée. 333. 376.

Cercle; embléme parmi les Anciens. 303.

Céſar Borgia; triſte fruit de ſes crimes. 335. Eſt le Héros de Machiavel. 230. 236. Mauvais modèle. 256.

Chacales; voyez *Jakales*.

Chandler (*Mr. Samuel*); ſa refutation du Philoſophe honnête-Homme. 417.

Changemens arrivez dans le monde depuis le ſiécle de Machiavel. 242. 243.

Chanſons critiquées. 93. 94.

Chapman (*Mr.*); ſa refutation du Philoſophe honnête-Homme. 418.

Charlton (*Le Dr.*); ſon erreur ſur Stonehenge. 293. Refutée. 297. & *ſuiv.*

Chartre accordée à la Ville de Philadelphie. 151-162.

Cherem; ſignification de ce terme Hébreu. 8. 336.

Chrétiens; la diverſité de leurs ſentimens ne déroge point à l'utilité de la Revélation. 18. & *ſuiv.* Jugement d'un ſçavant Juif ſur leur déſunion. 400.

Chriſtianiſme mépriſé par les Infideles à cauſe des cérémonies ſuperſtitieuſes de l'Egliſe Romaine. 408.

Chubb (*Mr. Thomas*); ſon Diſcours ſur les Miracles. 413.

Chute & Rétabliſſement du genre humain; Livre. 206.

Cibber (*Mr. Colley*); ſa Vie & ſes Refléxions ſur le Théâtre Anglois. 314--326. Bon mot au ſujet de la critique d'une de ſes Odes. 315. *note.* Sa paſſion pour le Théâtre. 318.

Ciceron; ſa Vie par Mr. Midleton. 416.

Colonies ne ſuffiſent pas pour conſerver de nouvelles conquétes. 227.

Concile de Jeruſalem; ſa déciſion par rapport à la Loi Moſaïque. 27. 28. Défendu contre le Philoſophe honnête-Homme. 29.

Conquérant; qualité qu'on prefère en lui. 222. Refléxions contre les Conquérans. 223. Leur méchanceté tourne contre eux-mêmes. 225. S'ils doivent établir leur réſidence dans leurs nouvelles conquêtes. 226.

Conquêtes des Iſraëlites, comment bornées. 5. 332. Quel eſt le meilleur moyen pour conſerver de nouvelles conquêtes. 228.

Conſtantin (*L'Empereur*) a fait du tort à l'Egliſe par ſa trop grande libéralité. 61.

Contes critiquez. 97.

Contrainte en matière de Religion eſt injuſte. 55. Voyez *Intolerance*.

Coudée des Hébreux. 296.

Crainte eſt un mauvais principe dans les ſujets. 232.

Cromwell; jugement ſur ſon caractère. 235.

Cruauté preférée par Machiavel à la clémence. 230.

Cumberland; ſon ſentiment ſur la Coudée des Hébreux. 296.

Curioſité du Public ſur le chapitre des Princes. 234.

Cyrille Lucar, Patriarche de Conſtantinople; ſon excellente collection de Manuſcrits Orientaux. 401. Préſent qu'il fit à Charles I. Roi d'Angleterre. *ibid.* Prefère l'Egliſe Anglicane à toutes les autres Communions Proteſtantes. 402. Perte de ſa belle Bibliothèque. *ibid.*

D.

DANOIS (*Les*) n'ont pas fondé Stonehenge 297. *& ſuiv.* Leur ancienne coûtume d'élire un Roi. 301.

Daſſier (*Jaques Antoine*); ſon projet pour une collection de Médailles modernes. 418.

David; s'il danſa nud devant l'Arche. 4. 330. *& ſuiv.* Juſtifié de trahiſon & de rebellion envers Saül. 378.

Dimes; refléxions de Milton ſur celles qui ſe payent aux Miniſtres. 60. Devroient être abolies pour éloigner les Mercénaires de l'Egliſe. 63.

Diſſimulation recommandée aux Princes par Machiavel. 234. Eſt inutile. *ibid.*

Docteurs (*Faux*) ; ce que Mr. Blair en dit. 280.

Dragons ; éclairciſſemens ſur ces Animaux pour l'intelligence de l'Ecriture. 392. 393.

Druïdes ; Diſſertation ſur un de leurs anciens Temples dans la Grande-Bretagne. 281--313. Epoque de leur origine. 284. Combien eſtimez par les Anciens. 286. Situation qu'ils donnoient à leurs Temples. 304. Epoque de leur établiſſement dans la Grande-Bretagne. 310.

Dryden récitoit fort mal ſes propres Piéces. 324.

E.

EGLISE ; deux choſes qui lui cauſent un préjudice infini. 60.

Εἰκων ἄκλαστος, ou refutation de l' *Ἰκονοκλάστης* de Milton. 53.

Eliſée (*Le Prophete*) défendu contre le Philoſophe honnête-Homme. 378.

Eloge du Roi de Pruſſe en vers 99. *& ſuiv.* Autre du même Prince. 251.

Epictete ; ſon caractère 183. Sa grande préſomption. 184. Comparé avec Montagne. 193. *& ſuiv.*

Epigrammes critiquées. 92. 93.

Epitaphe pour Mr. Lenfant. 94.

Epître à une Dame critiquée. 96. Autre louée. *ibid.* Autre à Mr. de Voltaire. 102.

Eſtcourt, Comédien Anglois ; ſon talent extraordinaire pour contrefaire les gens. 325.

Evangile eſt proportionné à la capacité des ſimples. 66. Comment Milton veut qu'il ſoit prêché par les Miniſtres. 67.

Eucbariſtie. 6. 333.

Exemples ; les mauvais ne ſont pas à ſuivre. 236.

F.

F.

FABER (*Le Maréchal de*); réponſe qu'il fit au Cardinal Mazarin au ſujet d'une négociation. 237.

Fourberie eſt un defaut en fait de Politique. 237.

G.

GALANTERIE des Princes ; comment regardée. 246.

Giraldus Cambrenſis; ce qu'il dit de l'origine de Stonehenge. 300. 301.

Gouvernement Monarchique, maltraité par Milton. 78--81.

Gouvernement Républicain ; ſon éloge. 79--82. Comment Milton vouloit qu'il fût établi en Angleterre. 82. *& ſuiv.*

Greaves (*Mr. Jean*) voyage dans le Levant. 398. 399. Se rend en Egypte. 405. Difficultez qu'il y trouva pour ramaſſer des Manuſcrits. 406.

Grotius permet à Mr. Pocock de faire des changemens dans un de ſes Ouvrages. 408. Conſeille à l'Archevêque Laud de s'évader de ſa priſon. 411.

Guerre; ſes cauſes légitimes. 249. Principale origine de celles de Religion dans un Etat. 250.

H.

HARO (*Don Louis de*) ; jugement qu'il faiſoit du Cardinal Mazarin. 237.

Héréſie ; ſignification originelle de ce mot. 57. Sens qu'on y attache aujourd'hui. 58.

Hérétiques; comment les traiter. 59.

Hillary (*Mr. Guillaume*) ; ſon Eſſai pratique ſur la petite verole. 208.

Hiſtoire Sainte; on n'en ſçauroit rejetter le ſens littéral ſans préjudicier à celui de toutes les autres Hiſtoires. 375.

Hollandois ; pourquoi ils ſe révolterent contre l'Eſpagne. 221.

Honoraires ; remarques de Milton contre ceux qu'on paye aux Miniſtres pour leurs fonctions. 60. Condamnez par le Concile de Trente. 63. Devroient être abolis pour bannir les Mercénaires de l'Egliſe. *ibid.*

Humanité, la plus belle qualité d'un Conquérant. 222.

Hypocriſie ne ſauve pas aux mauvais Princes la haine des ſujets. 238.

I.

JAKALES ou *Chacales* ; deſcription de ces animaux. 393.

Idolâtrie ; s'il faut l'exterminer par le fer & le feu. 23. 24. Eſt du reſſort du Magiſtrat civil. 60.

Jean (*St.*) ne prétendit pas rendre à un Ange des honneurs divins. 16. N'a pas enſeigné l'Invocation des Saints. 17. Juſtifié d'une autre imputation. *ibid.*

Jeoffroy de Monmouth ; ce qu'il dit de l'Origine de Stonehenge. 300. 308.

Jephté ; l'hiſtoire de ſa Fille n'autoriſe pas les ſacrifices humains. 8. 337.

Ignace, Patriarche d'Antioche, fait imprimer le Nouveau Teſtament en Syriaque. 388.

Ἰκονοκλάστης, ou Réponſe de Milton à l'Εἰκων Βασιλικὴ. 53.

Infidèles ; ce qui leur donne lieu de mépriſer le Chriſtianiſme & de s'en moquer. 408. Autre obſtacle à leur converſion. 409.

Ingratitude n'eſt pas un motif pour ne pas faire du bien. 232.

Injuſtices rendent les Princes odieux. 246. 247.

Intolerance en matière de Religion eſt préjudiciable à l'Etat. 56. Et à l'Egliſe. 60.

Invocation des Saints n'eſt pas enſeignée dans l'Apocalypſe. 17.

Johnſon (*Mr. Samuel*) ; ſes Sermons. 207.

Jones (*Inigo*) ; ſon erreur ſur Stonehenge. 293. 296.

Iſraëlites ; juſqu'où ils devoient étendre leurs conquêtes. 5. 332. *&* *ſuiv.* St. Jean ne borne pas le ſalut à eux ſeuls. 17. En quoi conſiſtoit leur grand avantage ſur les Payens. 26. Pourquoi ils ne chaſſerent pas d'abord les Cananéens des montagnes. 43.

Juſte Lipſe changea ſouvent de Religion. 255. Quel eſt le plus mauvais de ſes Ouvrages. *ibid.*

L.

LAUD (*L'Archevêque*) fait ramaſſer dans le Levant des Manuſcrits Orientaux, & des Médailles. 395. Fonde une Chaire pour l'Arabe à Oxford 396. Recommande Mr. Pocock à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Conſtantinople. 400. Le ſollicite de revenir. 407. Sa diſgrace. 409. Refuſe de s'évader de la priſon. 411.

Lée (*Mr.*) ; combien il excelloit à réciter une Piéce ou un rôle. 324. 325.

Lenfant (*Mr.*) ; ſon Epitaphe en vers. 94. Sa réponſe à quelques difficultez ſur la Religion. 121. *& ſuiv.*

Lettre ridicule de Rebedau-Valdo. 107. *& ſuiv.* Echantillon d'une autre ſur les Anglois. 116. *& ſuiv.* Autre concernant des doutes ſur la Religion. 119. *& ſuiv.*

Lettres de Mr. de Voltaire ſur les Quakers, critiquées. 417.

Levites ; leur entretien n'épuiſoit pas l'Etat. 24. 25. But de leur inſtitution. 335.

Liberté Chrétienne établie par le Concile de Jeruſalem. 27. 28.

Loi Civile des Iſraëlites faiſoit partie de leur Religion. 21.

Loi Moſaïque ; tems qu'elle devoit ſubſiſter. 22. 23. Pourquoi St. Paul s'y conforma. 26. 27.
Loi naturelle ; ſon unique régle. 10.
Loix établies pour la Colonie de Penſylvanie. 127--142.
Lorrains ; leur attachement pour leurs Ducs. 222.
Louis de Dieu fait imprimer l'Apocalypſe en Syriaque. 388.

M.

MACHIAVEL ; jugement ſur ſon Prince. 212. N'a pas écrit l'hiſtoire des Princes de ſon tems, mais des maximes pour les former. 215. Baſe de tout ſon ſyſtême. 217. Sa mauvaiſe foi. 218. Sa méchanceté. 225. Singularité de ſes tableaux. 229. Prefère la cruauté à la clémence. 230. 231. Etrange raiſonnement qu'il fait. 235. 236.
Magiſtrats ; Traité de Milton ſur l'origine & l'étendue de leur autorité. 48. Dans les cauſes Eccléſiaſtiques. 55. Doivent ſubvenir à l'entretien des Miniſtres de l'Evangile. 70.
Maittaire (Mr. Michel) ; ſa Lettre au ſujet de l'Index pour les Annales Typographiques. 200.
Manières légitimes de devenir maître d'un Païs. 220.
Martin (Mr. Benjamin) ; ſon nouveau ſyſtême d'Optique. 208. Sa doctrine des Logarithmes. 415.
Martyrs ne prient pas pour nous, mais pour eux-mêmes. 16. 17.
Mazarin (Le Cardinal) ; ſon grand defaut. 237.
Médailles des plus illuſtres Modernes de la Grandre-Bretagne. 418.
Mercénaires ; conſiderations de Milton pour les chaſſer de l'Egliſe. 60. Ce qui fait proprement un Mercénaire. 61. Sont très-anciens dans l'E-

l'Egliſe 62. Moyen de les en bannir. 63.

Méthodiſtes décreditez en Angleterre. 204.

Microſcope catoptrique de Mr. Barker; ſa figure & ſon uſage. 169.

Midleton (*Mr. le Dr.*); ſa Vie de Ciceron. 416.

Milton (*Jean*); Recueil de ſes Oeuvres. 48--86. Ses refléxions ſur le Traité de Charles I. avec les Catholiques d'Irlande. 51. 52. Son projet pour établir une République libre. 77.

Miniſtres de l'Evangile ne doivent pas vivre d'aumônes. 25. Voyez *Paſteurs*.

Miracles ſont une preuve de la vérité de la doctrine de celui qui les fait. 30. 45. Et de la Religion Chrétienne. 44. Leur uſage. 45. Attaquez. 413. *& ſuiv.*

Moïſe; comment il faut interprêter ce qu'il dit de Dieu. 41.

Moivre (*Mr. de*); ſon Traité ſur les Rentes viageres. 418.

Montagne; ſupplément à ſes Eſſais. 171--200. Intime ami de la Boëtie. 174. Publie quelques-unes de ſes Piéces poſthumes. 175. Taxé de vanité par Balzac. 579. Juſtifié à cet égard. 180. 181. Son vrai caractère. 185. En quoi conſiſte l'eſſence de ſon opinion. 186. Comment il combat les Athées. 188. Sa Morale. 191. Comparé avec Epictete. 193. *& ſuiv.*

Morale de Montagne. 191. *& ſuiv.*

Morgan (*Mr. Thomas*), Auteur du Philoſophe honnête-Homme. 417.

Mort de J. C. comment doit être conſiderée. 35. 368.

Myſtères des Anciens ont donné occaſion à l'Idolâtrie. 283.

N.

NAPLES; d'où vint que ce Royaume a ſi ſouvent changé de Maître. 221.

Nouveau Teſtament imprimé en Syriaque. 338.

Nouvelles Littéraires. 203. 413.

O.

ODES prétendues Anacréontiques; échantillon qu'on en donne. 90. 91. Critiquées. 92. Echantillon & critique d'une autre. 103. & *ſuiv.*

Oeuf, emblême du monde. 304.

Oeuvres (Bonnes); paſſage d'un Sermon de Mr. Blair ſur leur prix. 279.

Oracle des Juifs. 11. 344. & *ſuiv.* Défendu contre le Philoſophe honnête-Homme. 12.

P.

PAAUW (*Mr. Adrien*); eſtime que cet Ambaſſadeur témoigna à Milton. 55.

Panier d'Eriſicthone; ce que c'eſt. 178.

Parellèle entre Epictete & Montagne. 193. & *ſuiv.*

Parlement d'Angleterre juſtifié par Milton ſur la violation du Covenant. 77. 78.

Paſcal; comparaiſon qu'il fait entre Epictete & Montagne. 193. & *ſuiv.*

Paſor enſeigne l'Arabe à Oxford. 386.

Paſteurs; leur corruption eſt préjudiciable à l'Egliſe. 60. Sa cauſe. *ibid.* Doivent avoir un ſalaire. 62. 65. 361. Ont introduit des cérémonies inutiles pour l'amour du gain. 63. En quoi ils devroient imiter J. C. & les Apôtres. 67. 68. 71. De quelle manière Dieu a ordonné de les recompenſer. 71. & *ſuiv.* Ne ſont pas en droit de rien exiger par force. 73. 362.

Patriarches; leur Religion a été la première de toutes. 283.

Paul (*St.*) défendu contre le Philoſophe honnête-Homme. 14. 15. 22. & *ſuiv.*

Pauvres ont un droit divin d'être entretenus. 363.

Penſylvanie; Loix & Chartres accordées à cette Colonie. 127——162.

Perronet (*Mr. Vincent*); ſes Recherches ſur les Etres ſpirituels. 209. 414. 415.

Perſepolis; ſes ruines. 303.

Phéniciens s'établiſſent dans la Grande-Bretagne. 284. 295. 310. Leur origine. 311. Avoient l'uſage de la Bouſſole. 312.

Philadelphie; Chartre accordée à cette Ville. 151—162.

Philaras (*Leonard*); éloges qu'il donne à Milton. 55.

Philippe II. Roi d'Eſpagne; ſon caractère. 235.

Philoſophe (*Le*) *honnête-Homme*; refutation de ce Livre. 1—48. 330. 417. 418. Mauvaiſe foi de ſon Auteur. 42. 43. 44. Son Apologie. 326. Son emportement. 327. 339.

Piéces fugitives critiquées. 87—127.

Places fortes ne conviennent point à de petits Princes. 244.

Plan de Milton pour ériger l'Angleterre en République. 82. & *ſuiv.*

Pocock (*Mr. Edouard*); ſes Oeuvres Théologiques. 380. 412. Sa naiſſance. 385. Etudie les Langues Orientales. 386. Aggregé au College du Corps de Chriſt à Oxford. 387. Publie quelques Livres du Nouveau Teſtament en Syriaque. 389. Nommé Chapelain des Anglois à Alep. 390. S'acquitte avec zèle de ſes fonctions. 391. S'applique à l'Hiſtoire naturelle du Levant, pour l'intelligence de la Bible. 391. 392. Prend un Domeſtique & un Maître Arabes pour ſe perfectionner dans cette Lan-

Langue. 394. Traduit un Recueil de Proverbes Arabes. *ibid.* Ses grands progrès dans cette Langue. 395. Ramaſſe des Manuſcrits & des Médailles. *ibid.* Nommé premier Profeſſeur en Arabe à Oxford. 396. Grande amitié de ſon Maître & de ſon Domeſtique Arabes pour lui. *ibid.* & *ſuiv.* Prend le degré de Bachelier en Théologie. 397. Et poſſeſſion de ſa Chaire. *ibid.* Va à Conſtantinople. 398. 399. Sa liaiſon avec une Societé de Juifs ſçavans. 400. Avec le Partiarche Cyrille. 401. Ses ſoins pour amaſſer des Manuſcrits. 404. Fait les Fonctions de Chapelain du Chevalier Wich à Conſtantinople. 407. S'embarque pour retourner en Europe. *ibid.* Fait connoiſſance avec Grotius. 408. Viſite l'Archevêque Laud dans ſa priſon. 409. Lui conſeille de s'évader. 410. Reprend ſes fonctions à Oxford. 411. Complimens qu'il reçoit de Voſſius ſur ſon retour. 412.

Poëtes du Roi en Angleterre; leur unique devoir. 315.

Port-Royal (*Mrs de*) taxent Montagne à tort de vanité. 179.

Pouvoir Civil dans les Cauſes eccléſiaſtiques; Traité de Milton ſur ce ſujet. 55.

Premiers-nez des Iſraëlites, ne furent point rachetez comme des victimes expiatoires. 10. 11. 340. & *ſuiv.*

Préſence du Prince à l'Armée eſt néceſſaire & avantageuſe. 247. 248.

Priere de J. C. dans le Jardin des Olives paraphraſée. 35.

Prince de Machiavel; jugement ſur ce Livre en général. 212. 213. 217. Eſt extrêmement dangereux. 213. & *ſuiv.* Sa critique. 219. & *ſuiv.* 226.

Princes; combien il importe au bien public qu'ils ne ſoient pas ſeduits. 214. Combien leurs paſſions deviennent funeſtes au monde. *ibid.* D'où vient qu'il y a de mauvais Princes 215. Ce qui doit faire leur principal objet. 220. Dans un Etat héréditaire. 221. Comment ils doivent conſerver leurs conquêtes. 228. Conduite qu'ils doivent tenir envers les petits Princes, leurs voiſins. 229. Avantage des bons Princes, au cas que quelqu'un les attaque. 230. Ils doivent plutôt ſe faire aimer que craindre. 232 233. Sont plus expoſez aux jugemens du monde que d'autres hommes. 234. Quand & comment ſe détacher d'une Alliance. 238. La vanité ruine les petits Princes 244. Ce qui rend les Princes odieux 246. Comment un grand Prince doit faire la guerre. 247.

Privileges donnez aux habitans de la Penſylvanie. 143. — 151.

Prophetes (*Les*) prédiſoient nettement & diſtinctement l'avenir. 13. 353. *& ſuiv.* Ce que Mr. Blair dit des faux Prophetes. 280.

Protoſyncelle; ce que c'eſt. 403.

Pruſſe (*Roi de*); ſon éloge en vers 99. *& ſuiv.* Reputé l'Auteur de l'Anti-Machiavel. 212. Vers François & Latins à ſa louange. 261. 262.

Pyrrboniſme outré de Montagne. 186

Q.

QUAKER (*Un*) critique les Lettres de Mr. de Voltaire ſur ceux de ſa Secte. 417.

R.

RAISON (*La*) cruellement humiliée par Montagne. 190.

Ravius; ſon voyage dans le Levant. 404. Revient en Hollande avec beaucoup de Manuſcrits. 405.

Religion Chrétienne ; comment prouvée par les Propheties. 44. Et néceſſairement par les Miracles. *ibid. & ſuiv.* Quand elle fleurit le mieux 60. Pourquoi aiſée à apprendre. 66. Jugement d'un ſçavant Juif ſur ſes diverſes Communions. 400.

Religions ; leur diverſité n'eſt pas préjudiciable à l'Etat. 56.

Républicains ; leur averſion pour le gouvernement Monarchique. 241.

Républiques ſont en grand danger de retourner ſous le Deſpotiſme. 240.

Revélation ; ſa néceſſité. 18. *& ſuiv.*

Revenus eccléſiaſtiques ; refléxions de Milton là-deſſus. 60. 63.

Revolutions ; pourquoi il y en a moins aujourd'hui qu'autrefois. 226.

Rigueur envers les Troupes, recommandée par Machiavel. 231.

Rois ; Traité de Milton ſur l'origine & l'étendue de leur autorité. 48. Ne doivent contraindre perſonne en matière de Religion. 55. Leurs paſſions deviennent funeſtes au monde. 214. Doivent être entretenus de Droit divin. 363. Voyez *Princes.*

Romano (*Jacobo*) ſçavant Juif. 400. Son jugement ſur les Religions Chrétiennes *ibid.*

Royaumes héréditaires, pourquoi aiſez à gouverner. 221.

S.

SACRIFICE *de J. C.* ſa néceſſité. 31. 365. *& ſuiv.* Eſt le prix de notre rédemption. 32. Fut très-libre & volontaire. 33. Ne diminue point notre obligation perſonnelle d'obéir aux commandemens de Dieu. 40.

Sacrifices Lévitiques ; à quoi ils ſervoient. 6. 7. 23.

23. 334. 375. Les Sacrifices humains ne ſont point encouragez par la Loi de Moïſe. 8. Ni par l'exemple de la Fille de Jephté. *ibid.* 337. Ni par celui d'Abraham. 9. 339.

Saints; voyez *Invocation des Saints.*

Salaire; ce qui le rend dangereux dans l'Egliſe. 61. La mauvaiſe manière de le donne ou de le recevoir fait des Mercénaires. 62. En quoi conſiſtoit celui des Paſteurs de l'Egliſe paimitive. 63. 73. Comment régler celui des Miniſtres. 65. Qui eſt le Droit divin. 363.

Salisbury; célebre monument qui ſe voit dans la plaine de ce nom. 286. 287.

Samuel n'a jamais uſurpé la charge de Grand-Sacrificateur. 14. 377.

Sang des Animaux; ſa vertu dans les Sacrifices Lévitiques. 23.

Sermon de J. C. ſur la Montagne s'addreſſe à tous les Chrétiens en général. 272.

Servitude (*La*) *volontaire*, fameux Ouvrage. 173. Pourquoi n'eſt pas publié par Montagne. 176. Traduit en Anglois. 177.

Sévérité eſt néceſſaire pour contenir les Troupes dans leur devoir. 232. Doit être moderée. *ibid.*

Seward (*Mr.*); ſon Journal fanatique d'un voyage en Amerique. 204. 205.

Sforce (*Galeas*) aſſaſſiné 225.

Sforce (*Louis*); ſa tragique fin. 225

Shualim; étymologie de ce mot. 394.

Sicile; pourquoi elle a paſſé ſi ſouvent d'une main à l'autre. 221.

Sixte V. jugement ſur ce Pape. 235.

Souverains ne ſont que les Magiſtrats des Peuples. 220. Voyez *Princes*, *Rois*.

Sportularii; origine de ce nom qu'on donnoit anciennement aux Miniſtres de l'Egliſe. 73.

Stonehenge; ancien monument des Druides. 281. 203. *&* *ſuiv.* Signification & origine de ce nom. 287. Deſcription de ce monument. *ibid.* *&* *ſuiv.* Son antiquité. 289. Comment prouvée 293. *&* *ſuiv.* 306. Anciennement appellé *Ambres.* 308. Epoque de ſa fondation. 311. *&* *ſuiv.*

Stukeley (*Mr. Guillaume*); ſa Diſſertation ſur un ancien monument des Druides. 281. *&* *ſuiv.*

Syncelle; ce que c'eſt. 403. *note.*

Syriaque; le Nouveau Teſtament imprimé en cette Langue. 388.

T.

TANNIM, *Tannin*, *Tanninim*, *Tanoth*; explication de ces mots.

Temple (*Ancien*) des Druïdes en Angleterre. 281. Voyez *Stonehenge.* Structures des Temples ou Kiblas des Orientaux. 303.

Tirans; avantage que l'on trouve à leur faire la guerre. 230. A quoi ils s'expoſent par leur cruauté. 225. 233.

Trapp (*Mr. Joſeph*); ſa Verſion Latine du Paradis perdu de Milton. 209.

Troupes ſont le meilleur moyen pour conſerver des conquêtes. 228. On doit les contenir par la ſévérité. 232. Leur entretien ruine les petits Princes. 244. Refléxion contre l'uſage de louer des Troupes. 249.

Turcs; leur ignorance. 400.

Twells (*Mr. Leonard*); ſa Vie du Docteur Pocock. 385. *&* *ſuiv.*

V.

VANITÉ ruineuſe pour les petits Princes. 244.

Varſovie ridicule; échantillon de cette Piéce. 88.

Villes Impériales d'Allemagne ſont de peu de reſiſtance. 245.

Violences (*Les*) rendent les Princes odieux. 246.

Voltaire (*Mr. de*); ſa Préface pour l'Anti-Machiavel. 252. *&* *ſuiv.* Vers à ſa louange. 261. 262. Critiqué par un Quaker. 417.

Voſſius (*Gerard Jean*) lie connoiſſance avec Mr. Pocock. 389. Son amitié pour lui. 390. Lettre qu'il lui écrit ſur ſon retour à Oxford. 412.

Urim & Thummim. 344. *&* *ſuiv.*

Uſurpateurs; atrocité de leur action. 220.

W.

WHITEFIELD (*Mr.*) attaque les Sermons de Tillotſon, &c. 204.

Williamsbourg; Mr. Blair y fonde un College pour la Jeuneſſe. 266.

Fin de la Table.